

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 8 avril 2024 à 18 h 45, Salle des Mariages

ORDRE DU JOUR

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC		
2024/04/08 1.	Election du maire délégué de la commune déléguée de Roullours	Election de M. LELARGE
2024/04/08 2.	Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Roullours et élection (sous réserve de la décision relative au nombre d'adjoint)	Approuvé
2024/04/08 3.	Indemnités des élus	Approuvé
2024/04/08 4.	Composition des commissions – Modification	Approuvé
2024/04/08 5.	Composition de la Commission Communal d'Accessibilité aux Personnes Handicapées – Modification	Approuvé
2024/04/08 6.	Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Modification	Approuvé
2024/04/08 7.	Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Modification	Approuvé
2024/04/08 8.	Composition du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD) - Modification	Approuvé
2024/04/08 9.	Composition du Syndicat des Eaux du Bocage Virois - Modification	Approuvé
2024/04/08 10.	Education : Rythmes scolaires : Dérogation à l'organisation scolaire, demande de retour à la semaine de 4 jours	Approuvé
2024/04/08 11.	Renouvellement PEDT « Plan mercredi » : présentation des objectifs 2024-2027	Approuvé
2024/04/08 12.	Intercom de la Vire au Noireau - Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2022	Le Conseil Municipal prend acte
2024/04/08 13.	SEROC- Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2022	Le Conseil Municipal prend acte

II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES			
2024/04/08	14.	Compte financier Unique 2023	Approuvé
2024/04/08	15.	Affectation des résultats 2023	Approuvé
2024/04/08	16.	Révision des autorisations de programme	Approuvé
2024/04/08	17.	Fiscalité – vote des taux 2024	Approuvé
2024/04/08	18.	Rapport du Budget 2024 et taux pour les virements de crédits	Approuvé
2024/04/08	19.	Signature du contrat de territoire départemental 2022-2026	Approuvé
2024/04/08	20.	Demande de subvention – 80 ^{ème} anniversaire du débarquement	Approuvé
2024/04/08	21.	Convention cadre commune CCAS 2024-2026	Approuvé
2024/04/08	22.	Précision délibération n° 41 du 20 décembre 2021 sur le transfert de compétence au SDEC pour la distribution du gaz	Approuvé
2024/04/08	23.	Marché Assurances	Approuvé
2024/04/08	24.	Marché entretien du golf	Approuvé
2024/04/08	25.	Adressage – lancement du marché	Approuvé
2024/04/08	26.	Lotissement « La Clé des Champs » - Marché de travaux	Approuvé
III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE			
2024/04/08	27.	Vente produits saison 2024	Approuvé
2024/04/08	28.	Tarifs 2024 - 2025	Approuvé
IV. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION			
2024/04/08	29.	Evolution de postes	Approuvé
2024/04/08	30.	Création des emplois saisonniers	Approuvé
2024/04/08	31.	Création d'un emploi d'apprenti en peinture	Approuvé
2024/04/08	32.	Elections européennes	Approuvé
V. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE			
2024/04/08	33.	Lancement de la démarche visant la dépollution de l'ancienne usine à gaz route des Vaux	Approuvé
2024/04/08	34.	Cession de la parcelle cadastrée AN 471 – commune déléguée de Vire	Approuvé
2024/04/08	35.	Acquisition partielle parcelle cadastrée AE 399 située au 9002 Place Sainte Anne – commune déléguée de Vire	Approuvé
2024/04/08	36.	Implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de Canvie	Approuvé
2024/04/08	37.	Cession de la parcelle cadastrée BN 0017 située rue André Malraux – commune déléguée de Vire	Approuvé
2024/04/08	38.	Proposition de Périmètres Délimités de Abords de monuments historiques sur les communes déléguées de Saint Germain de Tallevende et de Vaudry	Approuvé

2024/04/08	39.	OPAH RU 2020-2025 : opération façade - subventions	Approuvé
2024/04/08	40.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Approuvé
VI. MOBILITE, CIT'ERGIE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
2024/04/08	41.	Projet installation Ombrières Photovoltaïques à Vaudry – Convention avec le SDEC	Approuvé
2024/04/08	42.	Installation d'infrastructure(s) de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Place du Château et Place de la Gare	Approuvé
VII. SPORT - ASSOCIATIONS			
2024/04/08	43.	Attributions des subventions aux associations	Approuvé
2024/04/08	44.	Attributions de subventions aux associations - Signature d'une convention avec : a) l'USMV b) l'AFV c) Les Bélougas Club subaquatique d) Les Virevoltés e) Société des Courses f) Vire-Avenir	Approuvé
Communes déléguées			
Commune déléguée de Vaudry			
2024/04/08	45.	Demande de subvention : projet foot 5 – abroge et remplace la délibération n° 34 du Conseil Municipal du 21/02/2024	Approuvé
2024/04/08	46.	Effacement des réseaux « Rue Jules Hallais » – Etude préliminaire	Approuvé

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

01. Election du maire délégué de la commune déléguée de Roullours

Madame la Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015, la commune nouvelle de Vire Normandie a été créée. En application de l'article L2113-10 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue ont été instituées.

Conformément à l'article L2113-11 modifié du CGCT, « la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

1° L'institution d'un maire délégué ;

2° La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil relatifs aux événements survenus dans les limites territoriales de la commune déléguée. Les pactes civils de solidarité des partenaires ayant fixé leur résidence commune dans la commune déléguée y sont également enregistrés.

Par la délibération n°3 en date du 3 juillet 2020, le conseil municipal de la commune nouvelle de Vire Normandie a procédé à l'élection des 8 maires délégués des 8 communes déléguées de la commune nouvelle de Vire Normandie. Madame Nicole DESMOTTES a ainsi été élue en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Roullours.

Par courrier en date du 27 mars 2024, Madame Nicole DESMOTTES a adressé à Monsieur le Préfet du Département du Calvados sa démission de sa fonction de maire déléguée de la commune déléguée de Roullours. Par courrier en date du 4 avril 2024, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire a accepté la démission.

Suite à l'acceptation de cette démission, il convient de procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Roullours.

Madame la Maire de Vire Normandie – présidente de la séance du conseil municipal de Vire Normandie a dénombré 37 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie.

Elle invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Roullours. Elle rappelle qu'en application de l'article L2113-12-2 modifié du CGCT, le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L2122-7 modifié du CGCT. Ainsi, il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième

Accusé de réception par le préfet

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45



tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les membres du conseil municipal désignent les assesseurs suivants, étant précisé qu'ils doivent être au moins deux : Cindy COIGNARD, Marie-Ange CORDIER et Corentin GOETHALS

La présidente de la séance du conseil municipal invite les candidats à la fonction de maire délégué de la commune déléguée de Roullours à se présenter.

Candidat(s) : Michel LELARGE

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L65 du code électoral).

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	05
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	28
f. Majorité absolue des suffrages exprimés	15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Michel LELARGE	28 (vingt-huit)

Monsieur Michel LELARGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Roullours et est immédiatement installé.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents: 03

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabina	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45

LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

02. Fixation du nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Roullours

Madame la Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L2113-14 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que le conseil municipal peut désigner, parmi les conseillers communaux, un ou plusieurs adjoints au maire délégué et que le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30% du nombre total des conseillers communaux,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 14 février 2024 fixant la composition des conseils des communes déléguées et fixant à 4 le nombre de conseillers communaux siégeant au conseil de la commune déléguée de Roullours,

Considérant la démission de Madame Nicole DESMOTTES en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Roullours,

Considérant la délibération n°1 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 8 avril 2024 et le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Michel LELARGE en qualité de maire délégué de la commune déléguée de Roullours, lors du conseil municipal du 8 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer à zéro le nombre d'adjoint au maire délégué de la commune déléguée de Roullours.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	07
Vote Pour	34	07
Vote Contre	0	0
Abstention	11	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040802-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/02 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents: 02

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040802-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/02 du 8 avril 2024 à 18h45

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040802-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/02 du 8 avril 2024 à 18h45

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

03. Indemnités des élus

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par la délibération n°2 du 21 février 2024, le conseil municipal de la commune de Vire Normandie a fixé les indemnités des élus (maire, maires délégués, adjoints au maire, adjoints aux maire délégués, conseillers municipaux investis d'une délégation).

Pour mémoire :

- Les indemnités ne sont pas exprimées en montant brut mais en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Le barème des indemnités de fonction des élus, qui dépend de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus est mentionné aux articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Les indemnités versées au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux investis d'une délégation doivent être comprises dans une enveloppe globale dont le montant correspond au montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être versées aux membres du conseil municipal d'une commune de même strate ;
- Le régime indemnitaire applicable aux maires délégués et à leurs adjoints correspond à celui qui est applicable aux communes appartenant à la même strate que la commune déléguée. Il doit être compris dans une enveloppe non-fongible et déterminée pour chacune des communes déléguées, dont le montant est égal à l'addition :
 - De l'indemnité maximale susceptible d'être versée au maire délégué en se référant au taux maximal communiqué dans le barème pour une commune appartenant à la même strate démographique que la commune déléguée ;
 - Et des indemnités maximales susceptibles d'être versées aux élus exerçant effectivement une fonction d'adjoint au maire délégué, dont le taux maximal est indiqué de la même manière que pour le maire délégué ;
- Les indemnités de fonction votées par le conseil municipal et allouées aux adjoints au maire doivent correspondre à l'exercice effectif de cette fonction. Ces adjoints doivent être titulaires d'une délégation de fonction prenant la forme d'un arrêté du maire.
- Vire Normandie étant cheffe-lieu d'arrondissement, et attributaire, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale, les indemnités de fonction communiquées pour le maire, les adjoints au maire et les conseillers municipaux investis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45



d'une délégation peuvent en outre faire l'objet de majorations, calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maximaux autorisés.

S'il est possible d'exercer simultanément deux fonctions municipales différentes, par exemple adjoint au maire et maire délégué, les indemnités ne peuvent pas se cumuler et l'élu doit faire le choix de celles allouées pour l'une au l'autre de ses fonctions.

Par ailleurs, la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l'élu local précise que l'indemnité de fonction accordée au titre du mandat de maire est obligatoirement accordée au taux maximal sauf si le maire invite le conseil municipal à y déroger pour la diminuer.

Par courrier en date du 27 mars 2024, Madame Nicole DESMOTTES a adressé à Monsieur le Préfet du Département du Calvados sa démission de sa fonction de maire déléguée de la commune déléguée de Roullours. Par courrier en date du 4 avril 2024, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire a accepté la démission.

Considérant le procès-verbal actant l'élection lors du conseil municipal du 8 avril 2024 de Monsieur Michel LELARGE en qualité de Maire délégué de la commune déléguée de Roullours, il convient d'abroger la délibération n°2 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 21 février 2024 et de prendre une nouvelle délibération fixant les indemnités des élus.

Au terme de cet exposé, il est proposé d'adopter la délibération suivante, fixant le montant des indemnités des élus de la commune de Vire Normandie et de ses communes déléguées, de même que le tableau qui lui est annexé et d'abroger la délibération n°2 du 21 février 2024 à compter de l'exécution de cette présente délibération, étant rappelé que tous les élus investis de délégations disposent d'un arrêté de délégation en vigueur.

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 modifiés du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article R2123-23 modifié du CGCT,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 3 juillet 2020 constatant l'élection des maires délégués des communes déléguées de la commune nouvelle de Vire Normandie et de leurs adjoints :

Communes déléguées	Maires délégués	Adjoints aux maires délégués
Coulonces	Gilles MALOISEL	-
Maisoncelles la Jourdan	Guy VELANY	-
Roullours	Nicole DESMOTTES	Michel LELARGE
Saint Germain de Tallevende	Gérard MARY	Martine ROBBES
Truttemer le Petit	Fernand CHENEL	-
Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER	-
Vaudry	Corentin GOETHALS	Dimitri RENAULT
Vire	Marc ANDREU SABATER	1 ^{er} - Régis PICOT 2 ^{ème} - Marie-Noëlle BALLE 3 ^{ème} - Philippe MALLEON 4 ^{ème} - Cindy COIGNARD 5 ^{ème} - Eric DUMONT 6 ^{ème} - Lyliane MAINCENT 7 ^{ème} - Yoann LEFEBVRE

Vu le procès-verbal actant l'élection lors du conseil municipal du 3 juillet 2023 de Madame Lyliane MAINCENT en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Vire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

Vu le procès-verbal actant l'élection lors du conseil municipal du 29 août 2023 des adjoints à la maire déléguée de Vire :

Adjoints à la maire déléguée de Vire
1 ^{er} – Marie-Noëlle BALLE
2 ^{ème} – Philippe MALLEON
3 ^{ème} – Marie-Odile MOREL
4 ^{ème} – Jacques COURTEILLE

Vu le procès-verbal actant l'élection lors du conseil municipal du 26 octobre 2023 de Madame Martine ROBBES en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende et l'élection de Monsieur Patrick GOSSMANN en qualité d'adjoint à la maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende,

Vu le procès-verbal actant l'élection lors du conseil municipal du 14 février 2024 du maire de Vire Normandie et de 14 adjoints au maire de Vire Normandie :

Maire de Vire Normandie	Adjoints au maire de Vire Normandie
Nicole DESMOTTES	1 ^{ère} - Annie ROSSI 2 ^{ème} - Corentin GOETHALS 3 ^{ème} - Martine ROBBES 4 ^{ème} - Gilles MALOISEL 5 ^{ème} - Marie-Claire LEMARCHAND 6 ^{ème} - Pierre-Henri GALLIER 7 ^{ème} - Valérie OLLIVIER 8 ^{ème} - Régis PICOT 9 ^{ème} - Catherine MADELAINE 10 ^{ème} - Lucien BAZIN 11 ^{ème} - Nadine LETELLIER 12 ^{ème} - Joël DROULLON 13 ^{ème} - Françoise FOUBERT 14 ^{ème} - Philippe MALLEON

Vu le procès-verbal actant l'élection lors du conseil municipal du 8 avril 2024 de Monsieur Michel LELARGE en qualité de maire délégué de la commune déléguée de Roullours,

Considérant que la population totale INSEE de la commune de Vire Normandie s'élève à 18069 habitants au 1^{er} janvier 2020, année de renouvellement du conseil municipal,

Considérant que la population totale INSEE des communes déléguées de la commune de Vire Normandie s'élève comme suit au 1^{er} janvier 2020, année de renouvellement du conseil municipal,

Communes déléguées	Population totale (habitants)
Coulonces	736
Maisoncelles la Jourdan	459
Roullours	831
Saint Germain de Tallevende	2040
Truttemer le Petit	110
Truttemer le Grand	612
Vaudry	1479
Vire	11802

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

Considérant que pour une commune dont la strate de population est comprise entre 10000 et 19999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'un maire délégué perçoit une indemnité correspondant à l'exercice effectif des fonctions de maire, fixée conformément aux articles L2123-20 et L2123-23 en fonction de la population de la commune associée soit :

Population totale (habitants)	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Moins de 500	25,5
De 500 à 999	40,3
De 1000 à 3499	51,6
De 10000 à 19999	65

Considérant l'article L2123-24 modifié du CGCT relatif aux indemnités des adjoints au maire et de membre de délégation spéciale faisant fonction d'adjoint au maire,

Considérant l'article L2123-21 modifié du CGCT précisant que les adjoints au maire délégué perçoivent l'indemnité correspondant à l'exercice des fonctions d'adjoint, fixée conformément au I de l'article L2123-24 en fonction de la population de la commune associée,

Considérant que les dispositions de l'article L2123-24-1 modifié du CGCT permettent le versement d'indemnités de fonction,

Considérant que le total des indemnités non majoré ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée pour l'indemnisation du maire, des adjoints et des conseillers investis d'une délégation, soit le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux élus du conseil municipal d'une commune de même strate, à savoir $(1 \times 65 \% \times \text{Indice Brut Terminal (IBT)}) + (9 \times 27.5\% \times \text{IBT})$,

Considérant que le montant cumulé des indemnités des adjoints au maire et des maires délégués ne peut excéder le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoints d'une commune appartenant à la même strate démographique que la commune nouvelle et des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires de communes appartenant aux mêmes strates démographiques que les communes déléguées,

Considérant que Vire Normandie est une commune chef-lieu d'arrondissement,

Considérant que Vire Normandie a, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,

Considérant que Madame Nicole DESMOTTES – maire de Vire Normandie invite les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de lui être accordée, comme l'autorise la loi,

Considérant que face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celles pouvant l'être au titre de sa fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, Monsieur Corentin GOETHALS choisit de percevoir l'indemnité allouée au titre de sa fonction de maire délégué de Vaudry,

Considérant que Monsieur Corentin GOETHALS – maire délégué de Vaudry invite les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de lui être accordée, comme l'autorise la loi,

Considérant que face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire déléguée et celles pouvant l'être au titre de sa fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, Madame Martine ROBBES choisit de percevoir l'indemnité allouée au titre de sa fonction de maire déléguée de Saint Germain de Tallevende,

Considérant que face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celles pouvant l'être au titre de sa fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, Monsieur Gilles MALOISEL choisit de percevoir l'indemnité allouée au titre de sa fonction de maire délégué

Accusé de réception en préfecture de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

Considérant que face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celles pouvant l'être au titre de sa fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, Monsieur Pierre-Henri GALLIER choisit de percevoir l'indemnité allouée au titre de sa fonction de maire délégué de Truttemer le Grand,

Considérant que face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction d'adjoint à la maire de Vire Normandie et celles pouvant l'être au titre de sa fonction d'adjoint à la maire déléguée de Vire, Monsieur Philippe MALLEON choisit de percevoir l'indemnité allouée au titre de sa fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie,

Considérant que Madame Lyliane MAINCENT – maire déléguée de Vire invite les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de lui être accordée, comme l'autorise la loi,

Considérant que Monsieur Fernand CHENEL – maire délégué de Truttemer le Petit invite les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de lui être accordée, comme l'autorise la loi,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire de Vire Normandie et des maires délégués de Vaudry, Vire et Truttemer le Petit pour l'exercice de leurs fonctions, à leurs demandes, dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux investis d'une délégation, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Considérant enfin que le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L2123-24 du CGCT, ramenée en application de l'article L2113-19 du même code à celle applicable aux communes de la même strate et qu'il se prononce dans un second temps sur les majorations prévues au premier alinéa de l'article L2123-22 du CGCT sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux investis d'une délégation comme suit :

Nom et prénom des élus	Fonction	Enveloppe	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Nicole DESMOTTES	Maire de Vire Normandie	Vire Normandie	57,00
Annie ROSSI	Adjointe au maire	Vire Normandie	23,50
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Régis PICOT	Adjoint au maire	Vire Normandie	25,71
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	Vire Normandie	23,50
Luclen BAZIN	Adjoint au maire	Vire Normandie	19,83
Nadine LETELLIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Joël DROULLON	Adjoint au maire	Vire Normandie	18,05
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Philippe MALLEON	Adjoint au maire	Vire Normandie	21,00
Samuel BINET	Conseiller municipal délégué	Vire Normandie	12,40
Cindy COIGNARD	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40
Marie-Ange CORDIER	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40
Nathalie LE DREAU	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

- De fixer les indemnités de fonction des maires délégués, étant précisé que ces derniers exercent de droit la fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, et de leurs adjoints comme suit :

Communes déléguées	Nom et prénom des élus	Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Coulonces	Gilles MALOISEL	Maire délégué	40,30
Maisoncelles la Jourdan	Guy VELANY	Maire délégué	25,50
Roullours	Michel LELARGE	Maire délégué	40,30
Saint Germain de Tallevende	Martine ROBBES	Maire déléguée	51,60
	Patrick GOSSMANN	1 ^{er} adjoint à la maire déléguée	19,80
Truttemer le Petit	Fernand CHENEL	Maire délégué	20,70
Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER	Maire délégué	40,30
Vaudry	Corentin GOETHALS	Maire délégué	43,00
	Dimitri RENAULT	1 ^{er} adjoint au maire délégué	18,00
Vire	Lyliane MAINCENT	Maire déléguée	56,56
	Marie-Noëlle BALLE	1 ^{er} adjoint à la maire déléguée	27,5
	Marie-Odile MOREL	3 ^{ème} adjoint à la maire déléguée	27,5
	Jacques COURTEILLE	4 ^{ème} adjoint à la maire déléguée	27,5

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	07
Vote Pour	34	07
Vote Contre	0	0
Abstention	11	0

Il est demandé dans un second temps au conseil municipal de statuer sur l'application de majorations.

Ainsi, sur la base des indemnités adoptées ci-avant, les majorations suivantes peuvent être appliquées :

- Au titre du 1° de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « commune chef-lieu d'arrondissement » : le 1° de l'article R2123-23 du CGCT prévoit que les majorations des indemnités de fonction résultant de l'application de l'article L2123-22 modifié du CGCT pour les élus visés à l'article L2123-20 modifié du CGCT peuvent s'élever au maximum à 20 %.
- Au titre du 5° de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » : le 4° de l'article R2123-23 modifié du CGCT prévoit que les indemnités de fonctions peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visé à l'article L2123-23 modifié du CGCT.

Le maire et les adjoints peuvent bénéficier des majorations. Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les conseillers municipaux disposant d'une délégation peuvent également bénéficier de ces majorations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'appliquer une majoration de 20 % au titre du 1° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- D'appliquer la majoration telle que prévue au 4° de l'article R2123-23 modifié du CGCT au titre du 5° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

- De ne pas appliquer ces deux majorations aux conseillers municipaux délégués,
- De voter les taux majorés, tels que mentionnés au tableau ci-dessous :

Nom et prénom des élus	Fonction	Enveloppe	Avec majoration	
			Coef.	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Nicole DESMOTTES	Maire de Vire Normandie	Vire Normandie	1,58	90,06
Annie ROSSI	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	32,90
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Régis PICOT	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	35,99
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	32,90
Lucien BAZIN	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Nadine LETELLIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Joël DROULLON	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	25,27
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Philippe MALLEON	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	29,40

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	07
Vote Pour	34	07
Vote Contre	0	0
Abstention	11	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré au cours de 2 votes distincts, décide :

- De fixer les indemnités du maire, des maires délégués, des adjoints au maire, des adjoints aux maires délégués et des conseillers municipaux disposant d'une délégation selon le tableau annexé à la présente délibération,
- Que la présente délibération abroge la délibération n°2 du conseil municipal de Vire Normandie du 21 février 2024,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	07
Vote Pour	34	07
Vote Contre	0	0
Abstention	11	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2024,

Indice Brut Terminal (IBT) = indice brut 1027 - indice majoré 835 (soit 4 110,52€ brut mensuel)

Nom	Fonction donnant droit à indemnité	Enveloppe	Hors majoration	Avec majoration	
			% IBT	Coef	% IBT
Nicole DESMOTTES	Maire de Vire Normandie	Vire Normandie	57,00%	1,58	90,06%
Annie ROSSI	1 ^{ère} adjointe VN	Vire Normandie	23,50%	1,4	32,90%
Corentin GOETHALS	Maire délégué de Vaudry	Vaudry	43,00%	-	-
Martine ROBBES	Maire déléguée de Saint Germain T.	Saint Germain de T.	51,60%	-	-
Gilles MALOISEL	Maire délégué de Coulonces	Coulonces	40,30%	-	-
Marie-Claire LEMARCHAND	5 ^{ème} adjointe VN	Vire Normandie	19,83%	1,4	27,76%
Pierre-Henri GALLIER	Maire délégué de Truttemer le G.	Truttemer le Grand	40,30%	-	-
Valérie OLLIVIER	7 ^{ème} adjointe VN	Vire Normandie	19,83%	1,4	27,76%
Régis PICOT	8 ^{ème} adjoint VN	Vire Normandie	25,71%	1,4	35,99%
Catherine MADELAINE	9 ^{ème} adjointe VN	Vire Normandie	23,50%	1,4	32,90%
Lucien BAZIN	10 ^{ème} adjoint VN	Vire Normandie	19,83%	1,4	27,76%
Nadine LETELLIER	11 ^{ème} adjointe VN	Vire Normandie	19,83%	1,4	27,76%
Joël DROULLON	12 ^{ème} adjoint VN	Vire Normandie	18,05%	1,4	25,27%
Françoise FOUBERT	13 ^{ème} adjointe VN	Vire Normandie	19,83%	1,4	27,76%
Philippe MALLEON	14 ^{ème} adjoint VN	Vire Normandie	21,00%	1,4	29,40%
Fernand CHENEL	Maire délégué de Truttemer le P.	Truttemer le Petit	20,70%	-	-
Lyliane MAINCENT	Maire déléguée de Vire	Vire	56,56%	-	-
Guy VELANY	Maire délégué de Maisoncelles la J.	Maisoncelles la J	25,50%	-	-
Samuel BINET	Conseiller municipal délégué	Vire Normandie	12,40%	-	-
Cindy COIGNARD	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40%	-	-
Marie-Ange CORDIER	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40%	-	-
Nathalie LE DREAU	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40%	-	-
Michel LELARGE	Maire délégué de Roullours	Roullours	40,30%	-	-
Patrick GOSSMANN	Adjoint maire déléguée de SGT	Saint Germain de T.	19,80%	-	-
Dimitri RENAULT	Adjoint maire délégué de Vaudry	Vaudry	18,00%	-	-
Marie-Noëlle BALLE	1 ^{ère} adjointe maire déléguée de Vire	Vire	27,50%	-	-
Marie-Odile MOREL	3 ^{ème} adjointe maire déléguée de Vire	Vire	27,50%	-	-
Jacques COURTEILLE	4 ^{ème} adjoint maire déléguée de Vire	Vire	27,50%	-	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents: 02

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/03 du 8 avril 2024 à 18h45

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

04. Composition des Commissions – Modification

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°26 du 23/09/2020 portant « Création des Commissions municipales » ;

Vu la délibération n°01 du 20/12/2021 portant « Installation de deux conseillères municipales » ;

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole Desmottes en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Considérant que suite à la démission de M MARY, Mme LEVERRIER et Mme GELEZ de leurs fonctions d'élus et suite à l'élection de Mme DESMOTTES en tant que maire, plusieurs sièges sont devenus vacants dans les commissions municipales.

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition des commissions du conseil municipal de Vire Normandie en raison de la vacance de plusieurs sièges.

Considérant que pour rappel, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Le rôle de ces commissions se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis (CAA Nantes, 12 mars 2004, n°03NT01466) et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Elles sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit.

Considérant que par délibération du 23/09/2020 le conseil municipal a créé huit commissions thématiques à l'échelle de Vire Normandie comportant chacune dix-huit membres. Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, chaque groupe y est représenté sur la base de la part dont ses membres occupent au sein du conseil municipal, à savoir :

- Majorité : 36 (76,60 %) soit 14 membres ;
- Groupe « Vire Normandie, ensemble c'est mieux » : 9 (19,15 %) soit 3 membres
- Groupe « Vire Normandie, écologie et solidaire » : 2 (4,25 %) soit 1 membre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240419-04bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/04 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Considérant que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant l'avis favorable du bureau du 26/03/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner les membres des commissions.
- La présente délibération modifie la délibération n°26 du 23/09/2020 portant « Création des Commissions municipales »

Commission « Finances – Commande publique – Moyens »		
1. Annie Rossi	7. Régis Picot	13. Michel Lelarge
2. Lyliane Maincent	8. Guy Vélany	14. Marie-Claire Lemarchand
3. Pierre-Henri Gallier	9. Gilles Maloisel	15. Jane Pigault
4. Lucien Bazin	10. Corentin Goethals	16. Régine Renault
5. Fernand Chenel	11. Joël Droullon	17. Roselyne Dubourgais
6. Martine Robbes	12. Dimitri Renault	18. Gilles Allègre

Commission « Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation »		
1. Régis Picot	7. Patrick Gossmann	13. Samuel Binet
2. Philippe Malléon	8. Martine Robbes	14. Sandra Bedel
3. Pierre-Henri Gallier	9. Guy Vélany	15. Jane Pigault
4. Marie-Claire Lemarchand	10. Gilles Maloisel	16. Sabrina Labrousse
5. Annie Rossi	11. Dimitri Renault	17. Maryse Duvaux
6. Fernand Chenel	12. Lyliane Maincent	18. Gilles Allègre

Commission « Systèmes d'Information, numérique, communication »		
1. Corentin Goethals	7. Gilles Maloisel	13. Catherine Madelaine
2. Yoann Lefebvre	8. Samuel Binet	14. Valérie Ollivier
3. Michel Lelarge	9. Françoise Foubert	15. Jane Pigault
4. Lucien Bazin	10. Régis Picot	16. Sabrina Labrousse
5. Patrick Gossmann	11. Lyliane Maincent	17. Régine Renault
6. Dimitri Renault	12. Aurélie Massé	18. Françoise Laurent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-04bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/04 du 8 avril 2024 à 18h45



Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Rénovation urbaine, Cœur de Ville, Artisanat, Commerce – Eau pluviale »		
1. Lucien Bazin	7. Annie Rossi	13. Corentin Goethals
2. Martine Robbes	8. Miche Lelarge	14. Giles Maloisel
3. Pierre-Henri Gallier	9. Marie-Ange Cordier	15. Roselyne Dubourguais
4. Nathalie Le Dréau	10. Guy Vélany	16. Serge Couasnon
5. Lyliane Maincent	11. Jacques Courteille	17. Jean-Claude Touluch
6. Marie-Claire-Lemarchand	12. Joël Droullon	18. Françoise Laurent

Commission « Mobilités, CIT'ERGIE, transition écologique et énergétique, SPANC »		
1. Gilles Maloisel	7. Martine Robbes	13. Pierre-Henri Gallier
2. Guy Vélany	8. Michel Lelarge	14. Lyliane Maincent
3. Joël Droullon	9. Maud Vigier	15. Olivier Faudet
4. Marie-Odile Morel	10. Dimitri Renault	16. Pascal Martin
5. Annie Rossi	11. Françoise Foubert	17. Serge Couasnon
6. Cindy Coignard	12. Jacques Courteille	18. Françoise Laurent

Commission « Projets structurants et travaux mutualisés »		
1. Pierre-Henri Gallier	7. Patrick Gossmann	13. Jacques Courteille
2. Lyliane Maincent	8. Corentin Goethals	14. Samuel Binet
3. Fernand Chenel	9. Joël Droullon	15. Maryse Duvaux
4. Gilles Maloisel	10. Michel Lelarge	16. Jean-Claude Touluch
5. Annie Rossi	11. Guy Vélany	17. Olivier Faudet
6. Lucien Bazin	12. Eric Dumont	18. Françoise Laurent

Commission « Action sociale et Solidarités »		
1. Catherine Madelaine	7. Martine Robbes	13. Lyliane Maincent
2. Philippe Malléon	8. Françoise Foubert	14. Martine Robbes
3. Nadine Letellier	9. Marie-Ange Cordier	15. Régine Renault
4. Marie-Claire Lemarchand	10. Aurélie Massé	16. Maryse Duvaux
5. Cindy Coignard	11. Nathalie Le Dréau	17. Pascal Martin
6. Fernand Chenel	12. Marie-Noëlle Ballé	18. Gilles Allègre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-04bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/04 du 8 avril 2024 à 18h45



Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture »		
1. Valérie Ollivier	7. Martine Robbes	13. Samuel Binet
2. Marie-Claire Lemarchand	8. Meiggie Goulhot	14. Régis Picot
3. Nadine Letellier	9. Françoise Foubert	15. Sabrina Labrousse
4. Cindy Coignard	10. Sandra Bedel	16. Serge Couasnon
5. Annie Rossi	11. Nathalie Le Dréau	17. Jean-Claude Touluch
6. Marie-Noëlle Ballé	12. Lyliane Maincent	18. Gilles Allègre

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-04bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/04 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents: 02

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_0405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/04 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-04bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/04 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité – EPIC

05. Composition de la Commission Communal d'Accessibilité aux Personnes Handicapées – Modification

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L.2121-21, L.2121-22 et L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°8-4 du 10/07/2020 portant « commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées » ;

Vu la délibération n°01 du 26/12/2022 portant « Modification de la composition de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées » ;

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole Desmottes en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024 ;

Considérant que suite à la démission de Mme LEVERRIER de ses fonctions d'élus un siège de suppléant est devenu vacant dans la Commission Communal d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) ;

Considérant qu'afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle il convient de procéder au renouvellement de la composition de la CCAPH en raison de la vacance d'un siège de suppléant ;

Considérant que pour rappel, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, la CCAPH est présidée par le Maire ou son représentant. Ses missions sont précisées à l'article L 1413-2 du CGCT.

Considérant que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Dans ce cas, le vote a lieu au scrutin ordinaire à main levée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/05 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Considérant l'avis favorable du bureau du 26/03/2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner les membres de la CCAPH pour le collège des 8 élus. La composition du reste de la commission (16 membres du collège des usagers) demeurera inchangée.
- La présente délibération modifie la délibération n°01 du 26/12/2022 portant « Modification de la composition de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées » ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président : Nicole Desmottes	Présidente suppléante : Françoise Foubert
1. Françoise Foubert 2. Catherine Madelaine 3. Nathalie Le Dréau 4. Aurélie Massé 5. Marie Noël Ballé 6. Philippe Malleon 7. Martine Robbes 8. Régine Renault	1. Samuel Binet 2. Marie Ange Cordier 3. Gilles Maloysel 4. Valérie Ollivier 5. Régis Picot 6. Nadine Letellier 7. Jacques Courteille 8. Françoise Laurent

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	46	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/05 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/05 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/05 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

06. Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Modification

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L.2121-21, L.2121-22 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°8-5 du 10/07/2020 portant « constitution et composition de la commission consultative des services publics locaux » ;

Vu la délibération n°30 du 17/05/2021 portant « Commission Consultative des Services Publics Locaux – Modification des représentants » ;

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole Desmottes en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024 ;

Considérant que suite à la démission de M MARY et de Mme LEVERRIER de leurs fonctions d'élus et suite à l'élection de Mme DESMOTTES en tant que maire, plusieurs sièges sont devenus vacants dans les Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

Considérant qu'afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle il convient de procéder au renouvellement de la composition de la CCSPL en raison de la vacance de plusieurs sièges ;

Considérant que pour rappel, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, la CCSPL est présidée par le Maire ou son représentant, et comprend les membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Considérant que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Dans ce cas, le vote a lieu au scrutin ordinaire à main levée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/06 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Considérant l'avis favorable du bureau du 26/03/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner les membres de la CCSPL.
- La présente délibération modifie la délibération n°30 du 23/09/2020 du 17/05/2021 portant «Commission Consultative des Services Publics Locaux – Modification des représentants » ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Pierre Henri Gallier 2. Lucien Bazin 3. Michel Lelarge 4. Annie Rossi 5. Gilles Maloysel 6. Corentin Goethals 7. Patrick Gossmann 8. Joël Droullon 9. Régis Picot 10. Jane Pigault 11. Maryse Duvaux 12. Françoise Laurent	1. Samuel Binet 2. Marie-Claire Lemarchand 3. Maud Vigier 4. Yoann Lefebvre 5. Françoise Foubert
ORGANISMES EXTERIEURS (1 représentant par organisme)	
1. Inolya 2. UFC Que Choisir 3. Vire Avenir 4. Université Inter-âges 5. Entraide et Solidarité	

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	46	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/06 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/06 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/06 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité – EPIC

07. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Modification

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du 23 janvier 2017, par laquelle le Conseil de Communauté de l'Intercom de la Vire au Noireau a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la communauté de communes « Intercom de la Vire au Noireau », et notamment son article 6 précisant que le régime fiscal de l'EPCI est la fiscalité professionnelle unique (FPU) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 constatant le retrait de la commune de Pont-Farcy de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, modifiant le périmètre et supprimant de facto un siège au sein de la CLECT ;

Vu la délibération n°28 du 09/11/2020 portant « Représentation de la commune de VIRE NORMANDIE à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) placée près de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Considérant que pour la Commune de VIRE NORMANDIE, 13 représentants doivent être désignés pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées,

Considérant que suite à la démission de M ANDREU SABATER et M MARY de leurs fonctions d'élus, deux sièges sont devenus vacants Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance de ces sièges.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/07 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Considérant que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Dans ce cas, le vote a lieu au scrutin ordinaire à main levée.

Considérant l'avis favorable du bureau du 26/03/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner les membres de la CLECT.
- La présente délibération modifie la délibération n°28 du 09/11/2020 portant « Représentation de la commune de VIRE NORMANDIE à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) placée près de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau ».

MEMBRES DE LA CLECT	
1 -	Nicole DESMOTTES
2 -	Gilles MALOISEL
3 -	Guy VELANY
4 -	Fernand CHENEL
5 -	Pierre-Henri GALLIER
6 -	Corentin GOETHALS
7 -	Annie ROSSI
8 -	Régis PICOT
9 -	Catherine MADELAINE
10 -	Marie-Claire LEMARCHAND
11 -	Lucien BAZIN
12 -	Régine RENAULT
13 -	Gilles ALLEGRE

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	46	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/07 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/07 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/07 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

08. Composition du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD) – Modification

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article D132-8 du code de la sécurité intérieure (CSI) ;

Vu la délibération n°8-6 du 10/07/2020 portant « Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance » ;

Considérant que suite à une démission un siège est devenu vacant dans le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;

Considérant qu'afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle il convient de pourvoir au renouvellement de la composition du CLSPD en raison de la vacance d'un siège ;

Considérant que pour rappel, conformément à l'article D 132-8 du CSI, le CLSPD est présidée par le Maire qui fixe par arrêté sa composition. Il est cependant proposé au conseil municipal de désigner ses représentants au CLSPD. Ce conseil favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, définit et met en œuvre des objectifs communs pour la préservation de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

Considérant que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Dans ce cas, le vote a lieu au scrutin ordinaire à main levée.

Considérant l'avis favorable du bureau du 26/03/2024 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240422-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner les membres élus de la CLSPD. Les membres extérieurs au conseil municipal sont fixés par arrêté municipal.
- La présente délibération modifie la délibération n°8-6 du 10/07/2020 portant « *Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance* »

Titulaires
1. Catherine Madelaine
2. Nathalie Le Dréau
3. Régis Picot
4. Philippe Malléon
5. Marie Noëlle Ballé
6. Lyliane Maincent
7. Marie Ange Cordier
8. Marie Claire Lemarchand
9. Marie Odile Morel
10. Martine Robbes
11. Françoise Laurent
12. Maryse Duvaux

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	46	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240422-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-LE DREAU Françoise

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240422-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/08 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

09. Composition du Syndicat des Eaux du Bocage Virois – Modification

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L 5212-6, L 5212-7, L 5211-7, L 5211-8, L 2122-7 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-23-012 du 19/07/2023 portant création du Syndicat des Eaux du Bocage Virois ;

Vu la délibération n°3 du 18/12/2023 portant « Syndicat des eaux du Bocage Virois – Désignation des délégués » ;

Considérant que suite à la démission de M ANDREU SABATER de ses fonctions d'élus un siège est devenu vacant au Syndicat des Eaux ;

Considérant que les statuts du Syndicat des Eaux du Bocage Virois prévoient que les communs membres doivent élire les délégués qui les représenteront au comité syndical. Ses délégués doivent être issus du conseil municipal. Sur la base d'un délégué pour 1000 habitants. Considérant qu'en application de ce principe, la commune de Vire Normandie avait initialement obtenu 17 sièges au Syndicat des Eaux. Cependant d'après le recensement légal des populations à compter du 01/01/2024 la population totale de la commune de Vire Normandie est de 17 936 habitants et sa population municipale de 17 135 habitants. Considérant qu'en raison de l'augmentation de sa population la commune a obtenu un siège supplémentaire au Syndicat des Eaux, portant sa représentation à 18 délégués.

Considérant qu'il convient de pourvoir au renouvellement des délégués de la commune au Syndicat des Eaux en raison de la vacance de plusieurs sièges ;

Considérant que, conformément à des articles L 5212-6, L 5211-7, L 2122-7 et L 2121-21 l'élection des délégués se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Cependant le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/09 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Considérant l'avis favorable du bureau du 26/03/2024 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée.
- Après appel à candidature, de désigner les délégués de la commune au comité syndical du Syndicat des Eaux du Bocage Virois.
- La présente délibération modifie la délibération n°3 du 18/12/2023 portant « *Syndicat des eaux du Bocage Virois - Désignation des délégué* ».

Délégué au Syndicat des Eaux
1. Nicole DESMOTTES
2. Gilles MALOISEL
3. Pierre-Henri GALLIER
4. Corentin GOETHALS
5. Guy VELANY
6. Fernand CHENEL
7. Lyliane MAINCENT
8. Martine ROBBES
9. Annie ROSSI
10. Joël DROULLON
11. Lucien BAZIN
12. Jacques COURTEILLE
13. Nadine LETELLIER
14. Patrick GOSSMANN
15. Michel LELARGE
16. Olivier FAUDET
17. Maryse DUVAUX
18. Gilles ALLEGRE

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	46	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/09 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/09 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/09 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

10. Education : Rythmes scolaires : Dérogation à l'organisation scolaire, demande de retour à la semaine de 4 jours

Nadine LETELLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le gouvernement a souhaité donner la possibilité aux communes un retour aux rythmes scolaires à 4 jours depuis la rentrée 2017.

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'autoriser une répartition dérogatoire des heures d'enseignement sur 8 demi-journées soit 4 jours d'école, sur proposition conjointe des communes et des conseils d'école.

Actuellement la semaine scolaire sur Vire Normandie s'organise sur 4,5 jours sur l'ensemble des écoles de notre territoire.

Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sont réparties sur 8 demi-journées, dont 5 matinées. Des temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits sont proposés aux enfants. Ce qui peut leur permettre de découvrir de nouvelles activités dans le cadre de projets pédagogiques.

Pour tenir compte des contraintes budgétaires accrues, d'un contexte territorial où de nombreuses communes sont passées à la semaine des 4 jours et arrivant à échéance de son Projet Educatif de Territoire (PEDT), la municipalité a initié une réflexion partenariale pour une éventuelle modification des horaires des écoles publiques à la rentrée de l'année scolaire 2024-2025.

A cet effet, un travail d'évaluation a été mené auprès des différents acteurs concernés (enfants, parents, animateurs, enseignants, associations, services internes de la collectivité partenaires, élus).

- Un questionnaire d'enquête a été envoyé aux familles dont l'une des questions était de :
 - garder l'organisation actuelle en 4 jours et demi (donc avec le mercredi matin en classe)
 - changer pour une semaine de 4 jours (3h15 le matin et 2h45 l'après-midi).

Aucun avis tranché d'organisation n'a été affirmé par les parents : 50 % de parents favorables à la nouvelle organisation et au retour à la semaine à 4 jours et 50% pour une semaine à 4.5 jours.

- Un questionnaire à destination des enfants a été réalisé sur le temps scolaire

Les enfants apprécient les activités et projets proposés lors des temps périscolaires. Cela leur permet de découvrir pour certains de nouvelles pratiques, de nouveaux loisirs mais également de découvrir de nouveaux lieux.

Accusé de réception et de contenu pour le dossier n° 014-200060176-2024-04-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- Des réunions se sont tenues avec les associations et le personnel municipal afin d'établir un bilan du PEDT et de connaître leur souhait sur un retour ou non à la semaine à 4 jours.

Les associations ont été beaucoup sollicitées car elles avaient beaucoup de compétences à faire valoir, complémentaires des services municipaux. Beaucoup se sont engagées à assurer des projets d'animation dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Grâce à cela, ces associations ont pu stabiliser et rémunérer des éducateurs.

La plupart des animateurs ont exprimé le sentiment de travailler « non-stop » et regrette ainsi de ne plus « pouvoir souffler » du fait de l'organisation des T.A.P.

- Les enseignants ont été interrogés, sur ces mêmes thématiques, par l'inspectrice de circonscription.

Les enseignants sont favorables à la semaine de 4 jours car ils trouvent que les résultats des enfants ne se sont pas améliorés avec 4,5 jours d'apprentissage. De leur point de vue, l'organisation actuelle ne réduit pas le temps scolaire et mobilise par ailleurs quasiment tous les enfants sur 5 journées complètes.

7 conseils d'école sur les 9 groupes scolaires du territoire ont donné un avis favorable pour changer le rythme scolaire.

Les élus du comité de pilotage souhaitent majoritairement un retour à une semaine scolaire de 4 jours pour de multiples raisons :

- Des contraintes budgétaires accrues. La commune touchait encore pour l'année 2023-2024 le fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Ce fonds, instauré en 2013 avec la loi de Refondation et la réforme des rythmes scolaires, assurait aux communes dont les écoles travaillaient sur cinq matinées une subvention pour organiser les TAP. Le projet de loi de finances ne garantit en rien la pérennité de ce fonds. Cette perte de subvention mettrait en péril l'équilibre financier des T.A.P.
- La redéfinition d'un nouveau projet éducatif de territoire. Au terme du diagnostic mené par la Commune, plusieurs enjeux concernant les familles, l'enfance et la jeunesse ont été identifiés. Ils s'imposent comme autant de défis prioritaires à appréhender dans le cadre d'un PEDT.
- Les résultats scolaires. A ce jour, les études n'arrivent pas à faire la preuve de l'intérêt de la semaine des 4.5 jours sur les résultats scolaires des élèves.

L'évolution de la semaine scolaire vers un retour à 4 jours, et cela dès la rentrée scolaire 2024, semble faire l'objet d'un accord local, même si de nombreux élus regrettent la fin des rythmes scolaires à 4.5 jours et l'arrêt des T.A.P.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'organisation de la semaine d'école et les horaires et cela dès la prochaine rentrée scolaire. Une nouvelle organisation étalera les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. Cela ne modifiera pas le temps scolaire sur la semaine ou sa répartition sur l'année. Ainsi, l'organisation scolaire ne dépassera pas les 24 heures hebdomadaires, ni plus de 6 heures par jour et 3h30 par demi-journée.

Madame la Maire propose, pour cette délibération, un vote à bulletin secret, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Plus du tiers des élus acceptent le vote à bulletin secret, avec 44 voix pour et 2 voix contre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant la présentation faite à la Commission Générale le 27 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité:

- D'adopter à la majorité le vote à bulletin secret
- D'autoriser Madame la Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la DASEN, seule habilitée à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition
- D'autoriser l'ouverture des centres de loisirs sans hébergement le mercredi matin afin de permettre aux familles intéressées de profiter d'un mode de garde.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	22	07
Vote Contre	24	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419-16-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/10 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

11. Renouveaulement PEDT « Plan mercredi » : présentation des objectifs 2024-2027

Nadine LETELLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de Vire Normandie participe, depuis de nombreuses années, au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes de son territoire.

En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut seule atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), personnel municipal d'encadrement, personnel municipal technique...) au sein d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

Le PEDT 2024-2027 propose un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, en assurant une complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences de chaque acteur.

Ce PEDT s'adresse à tous les enfants scolarisés, de la maternelle au CM2, soit plus de 1 000 enfants accueillis dans les 8 groupes scolaires publiques de la commune.

Au titre du Plan mercredi et des activités extrascolaires, ce document concerne également les enfants scolarisés au sein des écoles publiques et de l'école privée sous contrat d'association que compte la commune.

Le PEDT fixe les nouveaux objectifs en matière éducative :

- Assurer une continuité éducative entre le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire
- Améliorer la gestion et l'organisation des temps périscolaires
- Affirmer le partenariat local des acteurs éducatifs durant le temps scolaire

Pour faire vivre ces objectifs, notamment ce principe de continuité éducative, il sera nécessaire de :

- Alimenter les différents réseaux d'acteurs investis dans le champ éducatif,
- Consulter la communauté éducative : les acteurs, pour qu'ils s'informent et soient informés, pour qu'ils partagent leur diagnostic, pour qu'ils évaluent leurs actions et qu'ils aient un regard sur celles des autres, pour qu'ils développent des projets en commun,

Organiser des moments de rencontre réguliers et structurés, en gardant la mémoire, Favoriser des temps de formation en commun (formation métiers croisés si les besoins en sont exprimés : ATSEM/enseignants, rencontres sur l'école maternelle, etc.),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/11 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- Développer des modes d'information entre acteurs.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant la présentation faite à la Commission Générale le 27 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le projet de PEDT et ses annexes jointes à la présente délibération.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention afférente et en assurer son application.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	07
Vote Pour	46	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/11 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/11 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/11 du 8 avril 2024 à 18h45



**PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027**

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE

ECOLE : CAMPAGNOLLES

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT		APS ou APC		
LUNDI	09:00	12:15			12:15	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:45		00:00		02:45		00:00		
MARDI	09:00	12:15			12:15	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:45		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	09:00	12:15			12:15	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:45				02:45		00:00		
VENDREDI	09:00	12:15			12:15	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:45		00:00		02:45		00:00		
												TOTAL	24:00

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE

Date de la décision :
22/02/2024

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE **ECOLE :** COULONCES

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:50	12:05			12:05	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:45		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:50	12:05			12:05	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:45		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:50	12:05			12:05	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:45				02:45		00:00		
VENDREDI	08:50	12:05			12:05	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:45		00:00		02:45		00:00		
											TOTAL	24:00	

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

			<u>Date de la décision :</u>
Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE	22/02/2024
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE	
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE	

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

**PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027**

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE
COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

ECOLE : Jacques Prévert site de
MAISONCELLES LA JOURDAN

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:50	12:05			12:05	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:50	12:05			12:05	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:50	12:05			12:05	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:50	12:05			12:05	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
											TOTAL	24:00	

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE

Date de la décision :
06/02/2024

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE **ECOLE :** Jacques Prévert site de TRUTTEMER LE GRAND

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
											TOTAL	24:00	

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Date de la décision : 06/02/2024

Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

**PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027**

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE **ECOLE :** CASTEL - SITE CASTEL

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
											TOTAL	24:00	

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE

Date de la décision :
20/02/2024

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE **ECOLE :** CASTEL - SITE TOUR AUX RAÎNES

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:40	11:55			11:55	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45				
MARDI	08:40	11:55			11:55	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45				
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:40	11:55			11:55	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:40	11:55			11:55	13:55			13:55	16:40			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45				
											TOTAL	24:00	

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

			<u>Date de la décision :</u>
Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE	20/02/2024
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE	
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE	

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

**PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027**

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE

ECOLE : MALRAUX - SITE MALRAUX

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT		APS ou APC		
LUNDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45				
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45				
	TOTAL												24:00

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Date de la décision :

Conseil d'école

FAVORABLE

DEFAVORABLE

22/02/2024

Commune ou EPCI

FAVORABLE

DEFAVORABLE

IEN

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE

ECOLE : MALRAUX - SITE ST EXUPERY

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:55	12:10			12:10	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:40		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:55	12:10			12:10	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:40		00:00		02:45				
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:55	12:10			12:10	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:40		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:55	12:10			12:10	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:40		00:00		02:45		00:00		
TOTAL											24:00		

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire⁽¹⁾

Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE	<u>Date de la décision:</u> 22/02/2024
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE	
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE	

Avis circonstancié de l'IEN:

Validation du DASEN, le:

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE **ECOLE :** JEAN MOULIN
COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:30	11:45			11:45	13:45			13:45	16:30			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
	TOTAL												24:00

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire⁽¹⁾

Conseil d'école

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date de la décision:

06/02/24

Commune ou EPCI

FAVORABLE

DEFAVORABLE

IEN

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Avis circonstancié de l'IEN:

Validation du DASEN, le:

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE **ECOLE :** PIERRE MENDES France

COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT		APS ou APC		
LUNDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:45	12:00			12:00	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		02:00		00:00		02:45		00:00		
	TOTAL												24:00

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE

Date de la décision :
12/02/2024

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE
COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

ECOLE : ROULLOURS

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT		APS ou APC		
LUNDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
	TOTAL												24:00

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Conseil d'école	FAVORABLE	DEFAVORABLE
Commune ou EPCI	FAVORABLE	DEFAVORABLE
IEN	FAVORABLE	DEFAVORABLE

Date de la décision :
13/02/2024

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE
COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

ECOLE : ST GERMAIN DE TALLEVENDE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:55	12:10			12:10	14:00			14:00	16:45			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
	TOTAL												24:00

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Conseil d'école

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date de la décision :

19/02/2024

Commune ou EPCI

FAVORABLE

DEFAVORABLE

IEN

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2024/2027

CIRCONSCRIPTION : VIRE NORMANDIE ECOLE : VAUDRY
COMMUNE OU EPCI : VIRE NORMANDIE

Organisation de la semaine

	matin				Pause méridienne		après-midi						
	ENSEIGNEMENT		APS ou APC				APS ou APC		ENSEIGNEMENT			APS ou APC	
LUNDI	08:45	12:00			12:00	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MARDI	08:45	12:00			12:00	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
MERCREDI													00:00
	00:00		00:00		00:00								
JEUDI	08:45	12:00			12:00	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
VENDREDI	08:45	12:00			12:00	13:50			13:50	16:35			06:00
	03:15		00:00		01:50		00:00		02:45		00:00		
	TOTAL												24:00

Avis sur le projet d'organisation du temps scolaire ⁽¹⁾

Conseil d'école

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date de la décision :

13/02/2024

Commune ou EPCI

FAVORABLE

DEFAVORABLE

IEN

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Avis circonstancié de l'IEN :

Validation du DASEN, le :

Signature :

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité – EPIC

12. Intercom de la Vire au Noireau - Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2022

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait l'obligation au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à l'EPCI est destinataire du ou des rapports annuels adoptés pour cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au Conseil Municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

En 2021, année faisant l'objet des présents rapports, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :

S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Noues-de-Sienne : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Condé-en-Normandie : régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : régie du SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :

- Pour les communes de Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SEROC (Bayeux)
- Pour les communes du pôle de proximité de Condé-en-Normandie et la commune de Valdallière, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SIRTOM de Flers Condé.

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Mesnil-Clincamps : régie intercommunale

Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : régie du SIRTOM de Flers Condé.

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45



Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

014-200060176-20240416-12-VF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2022 joint en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2022

20, rue d'Aignaux
VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02.31.66.28.33.
Email : ordures.menageres@vireaunoireau.fr

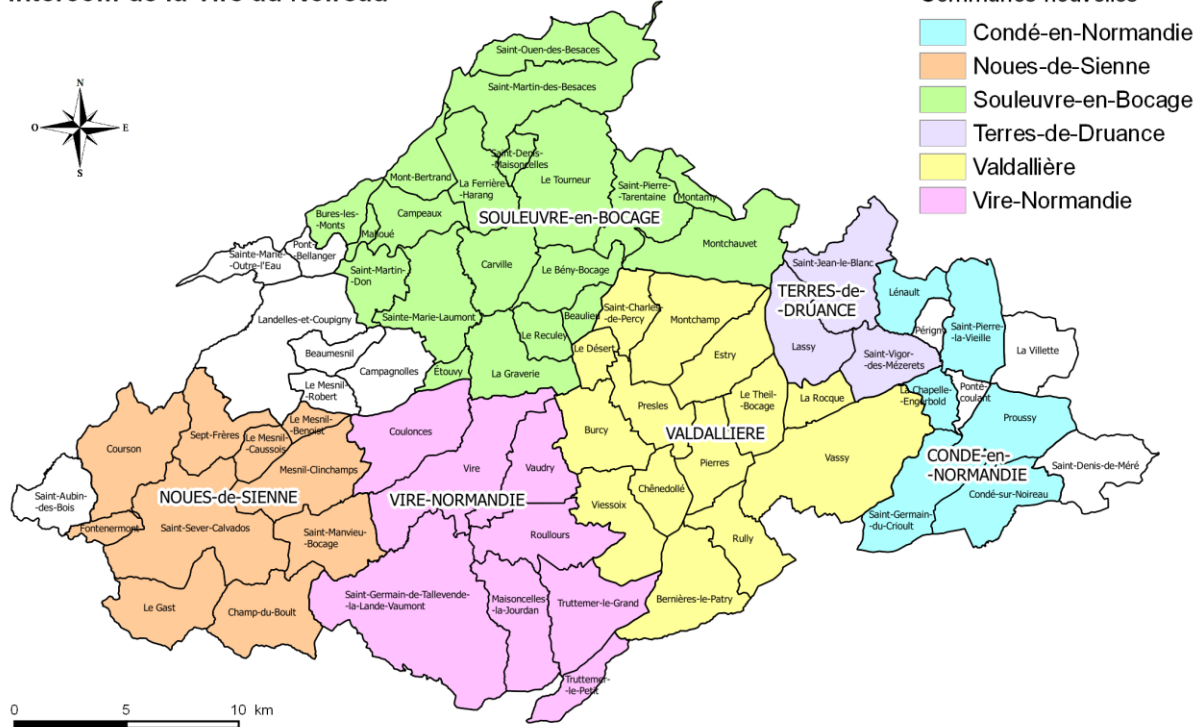
PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a été créée au 1^{er} janvier 2017 par fusion des communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, et extension aux communes nouvelles de Vire Normandie (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vire, soit 8 communes), Souleuvre-en-Bocage (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Bény-Bocage, soit 20 communes) et Valdallière (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vassy, soit 14 communes).

La population de l'EPCI est de 49 000 habitants, pour 17 communes au 1^{er} janvier 2022; le nombre de foyers quant à lui avoisine 21 261. L'Intercom de la Vire au Noireau est le 3^e EPCI du Calvados, en terme de population.

Communes de l'EPCI	Population 2019 (fiche DGCL)
Ex. CC de Condé Intercom	
Condé-en-Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 6 communes déléguées	6 912
Terre de Druance (commune nouvelle au 01 01 2017) 3 communes déléguées	970
La Villette	229
Périgny	62
Pontécoulant	82
Saint-Denis-de-Méré	846
Pôle de proximité de Saint Server	
Noues-de-Sienne (commune nouvelle au 01 01 2017) 10 communes déléguées	4 523
Beaumesnil	206
Campagnolles	535
Landelles-et-Coupigny	881
Le Mesnil-Robert	195
Pont-Bellanger	66
Saint-Aubin-des-Bois	235
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	125
Valdallière (commune nouvelle au 01 01 2016) 14 communes déléguées	6 070
Souleuvre-en-Bocage (commune nouvelle au 01 01 2016) 20 communes déléguées	8 994
Vire Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 8 communes déléguées	18 069

Intercom de la Vire au Noireau



La compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est gérée de manière différenciée sur le territoire intercommunal, du fait de l'historique de ce territoire nouvellement créé.

S'agissant de la compétence « collecte des déchets », elle s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
 - Soulevre-en-Bocage : Régie intercommunale
 - Pôle de proximité de Saint Sever : Régie intercommunale
 - Ex. CC du Pays de Condé et de la Drûance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
 - Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- } Passage en régie intercommunale au 1^{er} janvier 2020

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication »

- Vire Normandie, Soulevre-en-Bocage et du pôle de proximité de Saint Sever adhèrent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Drûance et Valdallière adhèrent au SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Soulevre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Saint Sever : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Pôle de proximité de Saint Sever : TEOM

- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

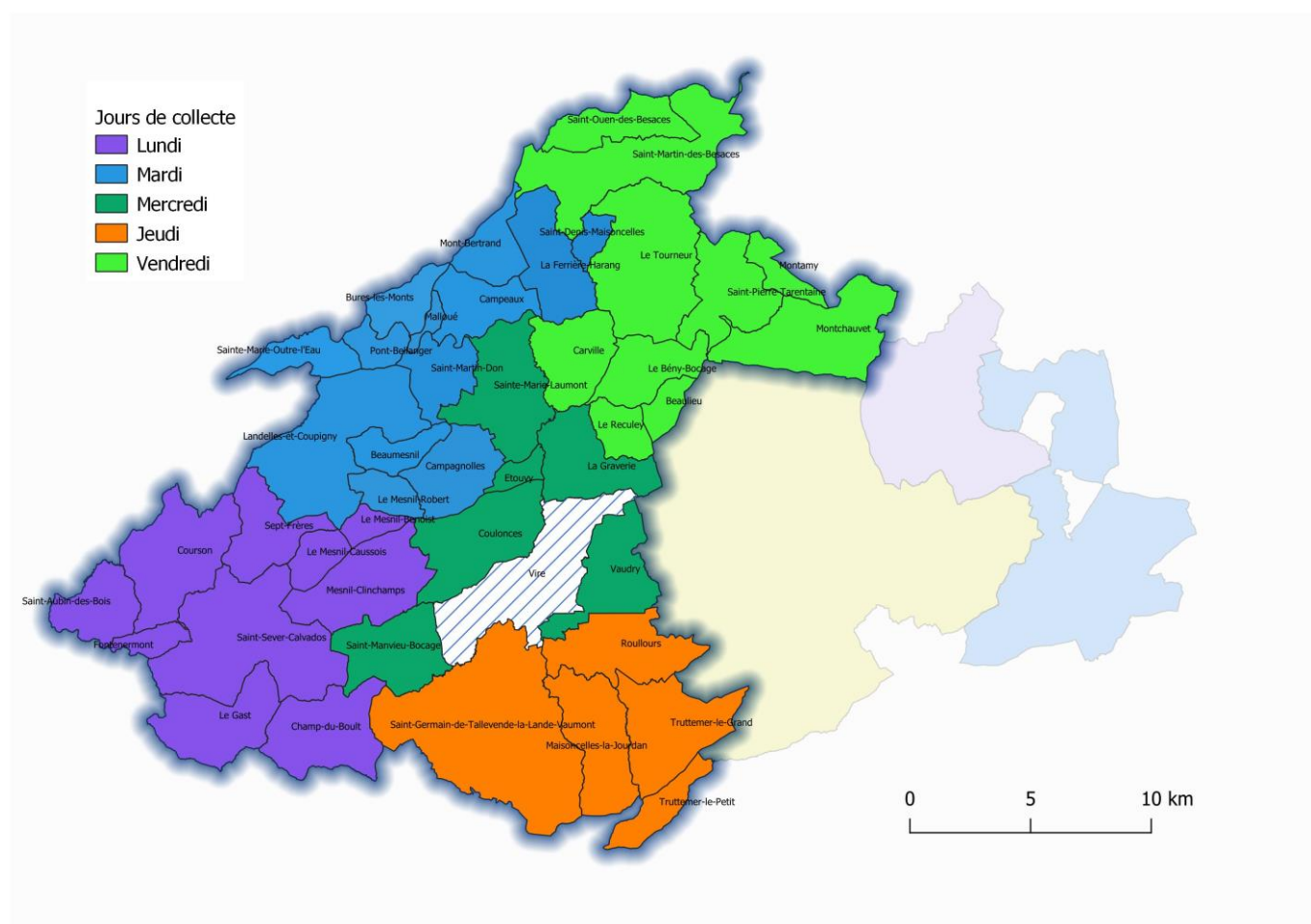
Le présent rapport aborde les données techniques, financières des territoires de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Sever et de Vire Normandie. La partie traitement des déchets sera abordé par le SEROC dans son rapport annuel.

Quant aux territoires de Valdallière et de l'ex CC du Pays de Condé et de la Druance, le SIRTOM étant compétent en matière de collecte et traitement des déchets, toutes les données seront réunies dans son rapport annuel.

Les ordures ménagères et assimilées

Les contrats de prestation avec Véolia sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage et Suez et la société Sphère sur le territoire du pôle de proximité de Saint Sever ont pris fin au 31 décembre 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2020, ces territoires ont été repris en régie. C'est donc la régie intercommunale qui collecte les ordures ménagères et assimilées sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, Vire Normandie et du pôle de proximité de Saint Sever.

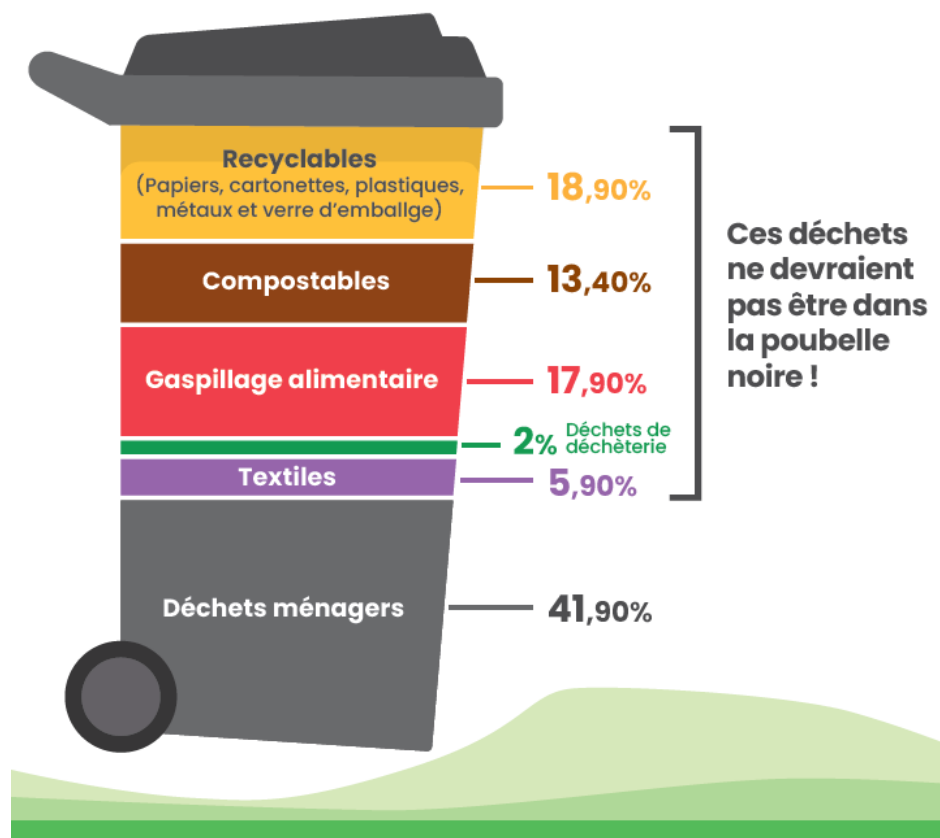


Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les ordures ménagères et assimilées et les déchets recyclables (sacs jaunes) sont donc collectés en simultanément, une fois par semaine. La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. La Commune de Vire déléguée est collectée 1 fois par semaine pour les ordures ménagères hormis l'hyper centre de Vire qui est collecté 2 fois par semaine.

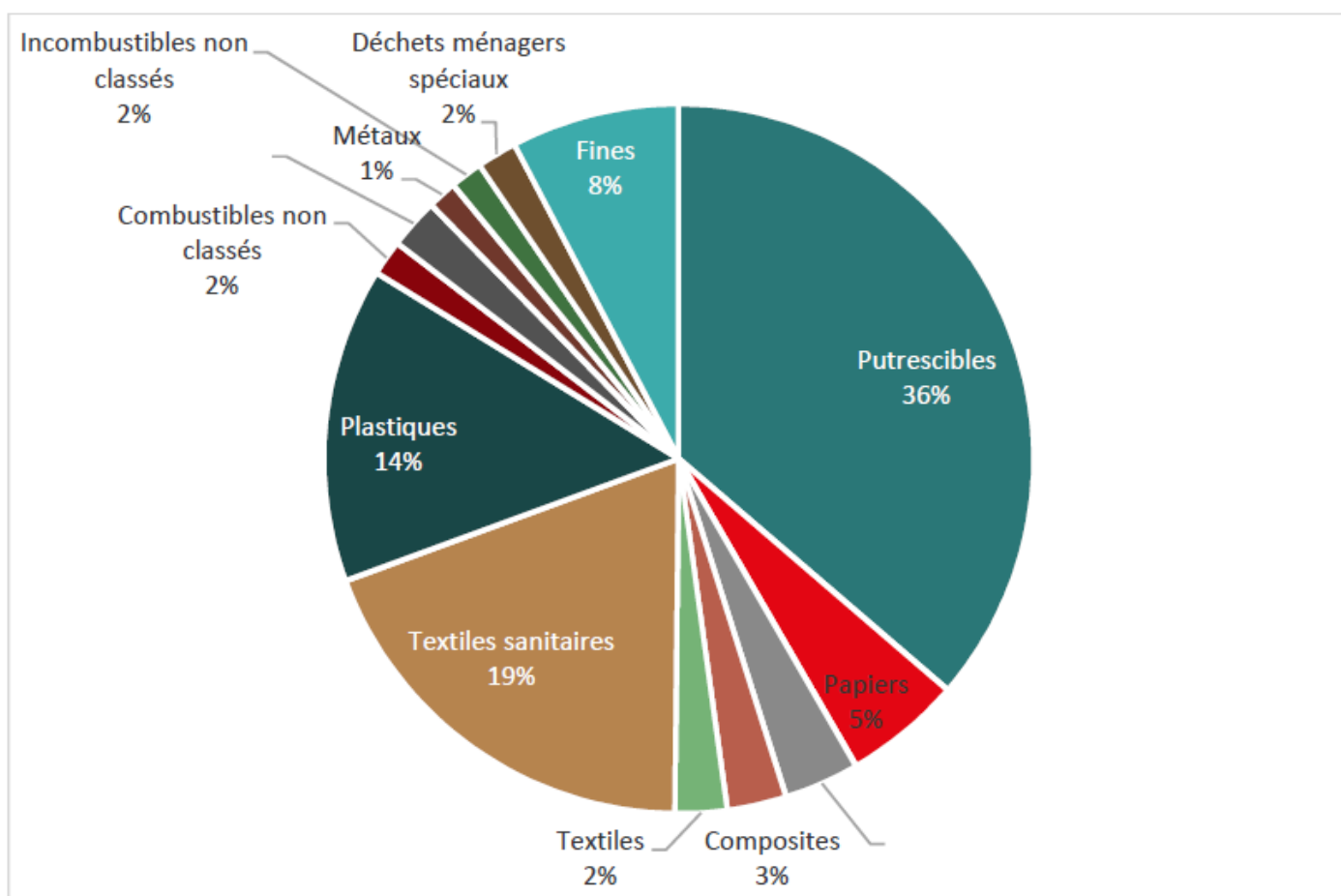
Tonnages par territoire

	2021	2022	Evolution 2021/2022	Ratio 2022 au kg/hab/an
Total des 3 territoires	5 005,06	4 811,73	-3,86%	145
SEROC	24 378,40	24 238,47	-0,2%	182
Région Normandie	809 020,00	Non connu	Non connu	Ratio 2021 242

Composition des ordures ménagères – dernière caractérisation février 2021



Une nouvelle caractérisation est prévue en 2023.



Sur IVN, la majorité des OMR est composée de putrescibles, plastiques et textiles sanitaires.

Les papiers et emballages ménagers

Les recyclables secs, « monoflux » comprenant les journaux/magazines et les cinq matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton et plastique) font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (l'association d'Eco-emballages et d'EcoFolio) géré par le SEROC (Barème F). Les quantités de recyclables de la collectivité permettent de récupérer un soutien financier calculé en fonction de ses performances ; soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC au service Déchets.



Tous les emballages en métal



Au 1^{er} octobre 2020, les consignes de tri des déchets recyclables ont évolué sur l'ensemble du territoire du SEROC. En plus des emballages habituels, désormais tous les emballages en plastique et en métal vont dans le sac jaune. Une grande campagne de communication a été réalisée pour informer l'ensemble des habitants.

Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les déchets recyclables (sacs jaunes) et les ordures ménagères et assimilées sont donc collectés en simultanément, une fois par semaine.

La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. Elle est collectée 1 fois par semaine pour les déchets recyclables (sacs jaunes).

Les tonnages

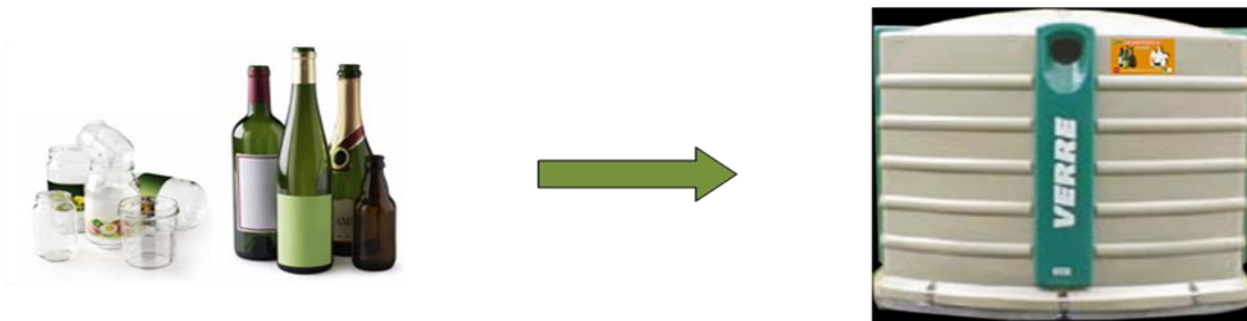
	2021			2022			Evolution 2021/2022	Ratio 2022 en kg/hab/an
	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2020	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2021		
Total des 3 territoires	2 115,54	103,92	2 219,46	2 113,50	124,35	2 237,85	0,83%	67

	Ratio 2022 en kg/hab/an
IVN (3 territoires)	67
SEROC	69
Région données 2021	55



Le verre

Sur les 3 territoires étudiés, le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Les habitants doivent donc déposer les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.



Le verre collecté permet de créer de nouveaux emballages en verre.



Sur les 3 territoires, les colonnes sont vidées par des camions grue, par la régie intercommunale.



Les tonnages

	2021	2022	Evolution 2021/2022	Ratio 2022 en kg/hab/an
Total des 3 territoires	1 405,40	1 411,66	0,45%	42

	Ratio 2022 en kg/hab/an
IVN (3 territoires étudiés)	42
SEROC	48
Région données 2021	36

Les collectes spécifiques



Sur la Commune déléguée de Vire, avant 2021, il y avait plusieurs collectes spécifiques qui ont été arrêtées :

- La collecte des déchets verts en porte à porte

La collecte des déchets verts en porte à porte n'est plus organisée par l'Intercom depuis 2021. Les élus de l'IVN ont souhaité que cette collecte spécifique soit stoppée.

La Ville de Vire Normandie a voulu garder une collecte de proximité, pour les personnes âgées. Il y a donc toujours une collecte mais encadrée par un règlement, selon l'âge des habitants ... et sur inscription.



- Collecte des encombrants

La collecte des encombrants a également été arrêtée. Les habitants doivent se rendre dans les déchèteries.

Les outils de prévention



Les composteurs individuels

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7kg d'aliments encore emballés; et 13kg de restes de repas, de fruits, et légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût moyen de 400 euros pour une famille de quatre personnes.

Le compostage domestique permet de réduire le volume et le poids des poubelles d'ordures ménagères à collecter puis à traiter, en y retirant sa partie fermentescible.

Pour les habitants de Vire Normandie, l'Intercom mettait à disposition des composteurs individuels en bois.

Composteur de 300 litres (participation de 16€) – plus de stock en 2021.

Composteur 800 litres (participation de 22€)

Ces composteurs étaient à retirer à la déchèterie de Vire Normandie.

En juillet 2021, l'IVN a fait le choix de donner au SEROC la gestion des composteurs sur le territoire de Vire Normandie.

Les habitants de l'ex Intercom Séverine, de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie, à compter de juillet 2021 doivent contacter le SEROC qui met à disposition des composteurs en bois de 300 litres avec une participation de 15 €.

Pour les 3 territoires, les habitants ont l'opportunité d'avoir 2 composteurs par foyers.



Bilan de la distribution

278 composteurs ont été mis à disposition par le SEROC, sur le territoire étudié.

Les bornes pour les TLC (Textiles, linges, chaussures) usagés

Tous les producteurs de Textiles, Linges, Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

L'éco-organisme ECO TLC a été créé, en décembre 2008, afin de répondre à cette obligation d'une part, pour percevoir les contributions de ses adhérents et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales compétentes en matière de collecte des déchets notamment.

Sur les 3 territoires étudiés, plusieurs conteneurs à vêtements sont implantés.



Les déchèteries

L'Intercom de la Vire au Noireau gère 3 déchèteries en régie. Comme expliqué précédemment, les autres déchèteries du territoire sont gérées par le SIRTOM :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie Intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

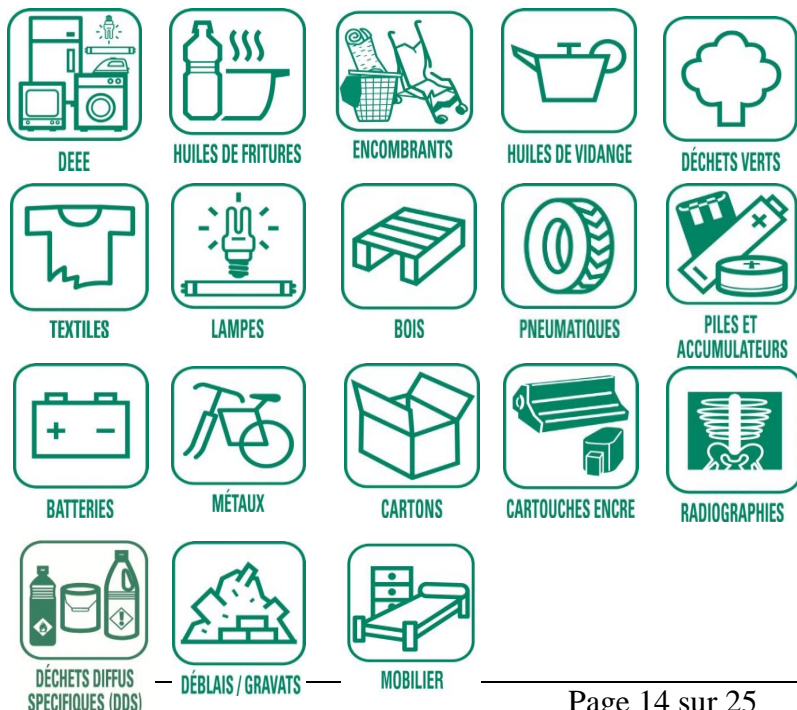
De janvier à juin 2021, les habitants de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Server et de Vire Normandie devaient se rendre dans la déchèterie de leur territoire historique. A compter du 12 juillet 2021, ces 3 déchèteries ont été mise en réseau, les habitants peuvent donc, depuis cette date, accéder aux 3 déchèteries.

Les habitants de l'ex Condé Intercom et Valdallière, dans celles gérées par le SIRTOM.

La déchèterie intercommunale de Vire Normandie, appelée plus communément déchèterie de Canvie, est située sur la Commune déléguée de Vire, route de Champ du Boulton au lieu-dit Canvie.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	8h45-12h00	14h00-18h00
Mardi	8h45-12h00	14h00-18h00
Mercredi	FERMEE AU PUBLIC GARDIENS PRESENTS	14h00-18h00
Jeudi	8h45-12h00	14h00-18h00
Vendredi	8h45-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h45-12h00	14h00-18h00



Les déchets acceptés à la déchèterie de Vire Normandie

La déchèterie intercommunale de Soulevre-en-bocage est située sur la commune déléguée de Le Tourneur en bordure de la route départementale 109 au lieu-dit Monthardrou.
 Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	10h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	FERME	14h00-17h00
Jeudi	10h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



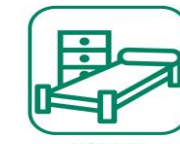
LAMPES



BOIS



PILES ET ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets acceptés à la déchèterie de Soulevre-en-Bocage

La déchèterie intercommunale de Noues-de-Sienne est située sur la commune déléguée de Mesnil Clinchamps.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	FERME	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	FERME	
Vendredi	FERME	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PILES ET ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets acceptés à la déchèterie de Noues-de-Sienne

- Accès des professionnels aux 3 déchèteries

L'accès des professionnels, à la déchèterie de Vire Normandie et Noues de Sienne, est réglementé.

Les professionnels désirant utiliser ces deux déchèteries, doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Pour l'exercice 2022, la recette enregistrée (budget annexe TEOM) s'élève à 19 848,66 € (pour mémoire, en 2021 la recette était de 17 668,03 €). Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les socioprofessionnels accédant à la déchèterie de Le Tourneur se voient facturer l'apport de leurs déchets, au volume. Pour rappel, il n'y a pas de pont bascule dans cette déchèterie. La recette enregistrée (budget annexe REOM) s'élève à 2 422,45 €.

- **Les tonnages des déchets**

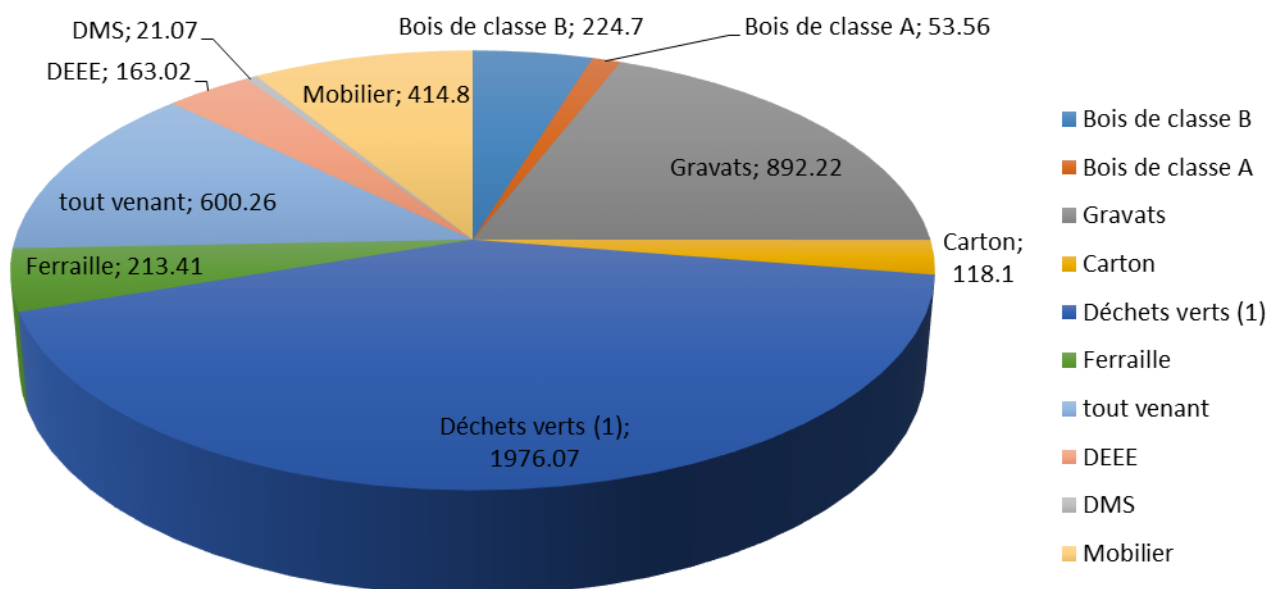
Territoires	Tout venant	Mobilier éco-mobilier	Gravats	Cartons	Fer-railles	Bois	DEEE	Batteries	Déchets verts	DDS (Filière ECODDS et Hors filière)
déchèterie de Souleuvre-en-bocage	611.5	181.19	649.78	56.42	114.28	266.14	86.03	0.00	1 300.64	19.62
déchèterie de Vire Normandie	600.26	414.80	892.22	118.1	213.41	224.70	163.02	2.96	1 976.07	21.07
Déchèterie de Mesnil Clinchamps	255.56	123.73	311.46	41.3	82.02	126.36	59.6	0.82	3 085.45	10.57

Evolution des tonnages

- La déchèterie de Vire Normandie

	2021 en tonne	2022 en tonne	Evolution entre 2021 et 2022
Bois de classe B	296.55	224.70	-24.23%
Bois de classe A	43.98	53.56	21.78%
Gravats	1091.74	892.22	-18.28%
Cartons	133.40	118.10	-11.47%
Déchets verts	2431.75	1976.07	-18.74%
Ferraille	245.20	213.41	-12.96%
Tout venant	673.02	600.26	-10.81%
Mobilier	440.95	414.80	-5.93%
DEEE	185.54	163.02	-12.14%
DDS	26.45	21.07	-20.34%
Batteries	4.46	2.96	-33.63%
Total	5573.04	4680.17	-16.02%

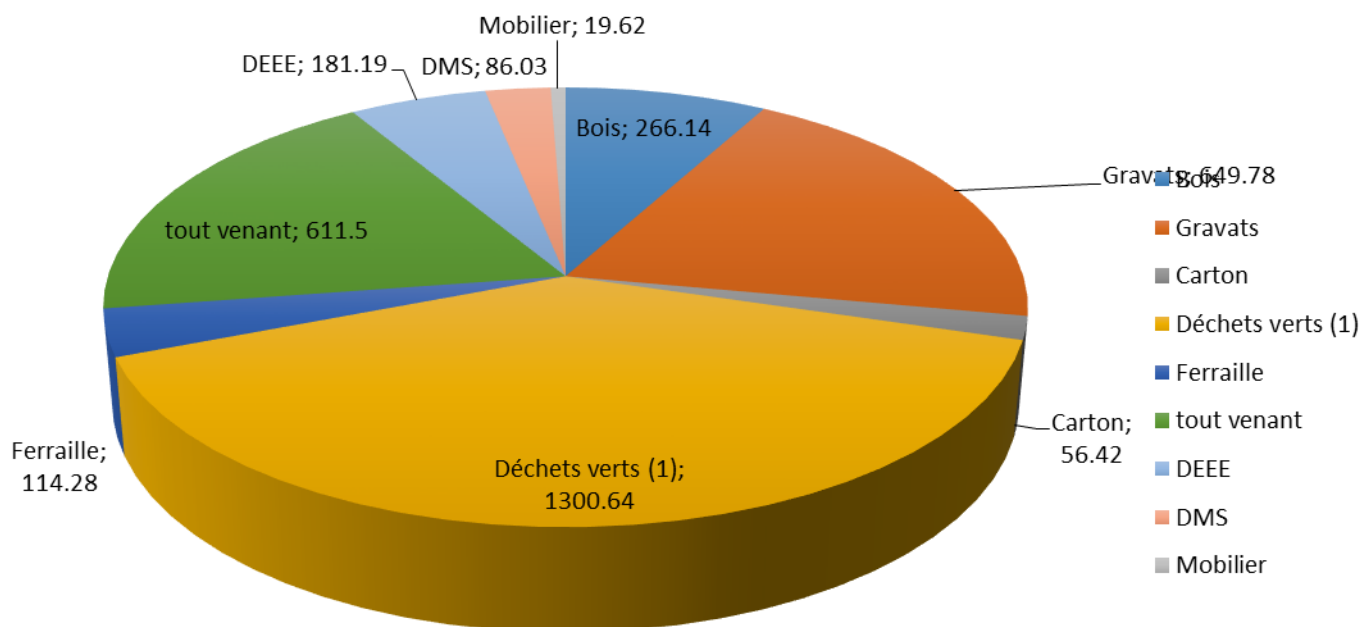
Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)



- La déchèterie de Souleuvre-en-Bocage

	2021 en tonne	2022 en tonne	Evolution entre 2021 et 2022
Bois	275.60	266.14	-3.43%
Gravats	791.98	649.78	-17.95%
Carton	54.80	56.42	2.96%
Déchets verts	1501.76	1300.64	-13.39%
Ferraille	145.07	114.28	-21.22%
Tout venant	571.42	611.50	7.01%
Mobiliers	178.96	181.19	1.25%
DEEE	94.46	86.03	-8.92%
DDS	21.04	19.62	-6.75%
Batteries	0.71	0.00	-100.00%
Total	3635.80	3285.60	-9.63%

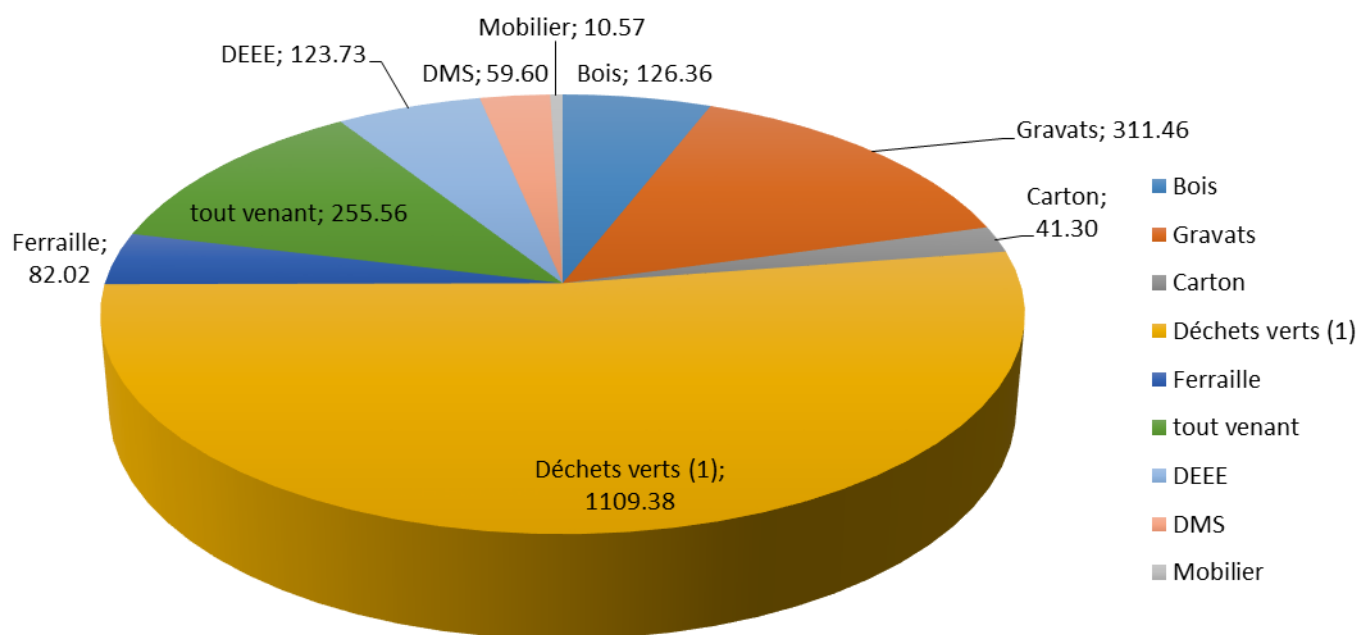
Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)



- La déchèterie de Noues de Sienne

	2021 en tonne	2022 en tonne	Evolution entre 2021 et 2022
Bois	146.56	126.36	-13.78%
Gravats	274.04	311.46	13.65%
Carton	39.44	41.30	4.72%
Déchets verts	1164.18	1109.38	-4.71%
Ferraille	98.02	82.02	-16.32%
Tout venant	316.06	255.56	-19.14%
Mobiliers	107.30	123.73	15.31%
DEEE	59.66	59.60	-0.10%
DDS	12.55	10.57	-15.78%
Batteries	1.88	0.82	-56.38%
Total	2219.69	2120.80	-4.46%

Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)



- **Les contrats et conventions**

	DECHETERIES DE VIRE NORMANDIE ET DE SOULEUVRE EN BOCAGE		DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant	<u>Traitement</u> : les Champs Jouault <u>Transport</u> : régie	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
Gravats	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
Cartons	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	30/07/2025	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	30/07/2025
Ferrailles	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025
Bois (A et B)	Bois A : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : LBS Bois B : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : les Champs Jouault	Bois A : 31/12/2022 (Vire uniquement) Bois B : 30/07/2025	BOIS A ET B mélange <u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
DEEE	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2022	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2022
Batteries	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025
Déchets verts	<u>Transport et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025

	DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE ET LE TOURNEUR		DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
DDS (déchets dangereux)	<u>Filière ECODDS (Canvie)</u> <u>Hors filière : Yves Madeline sas</u>	<u>Ecodds : indéterminée</u> <u>Hors filière : 30/07/2025</u>	Pas de contractualisation avec ECODDS <u>Hors filière : Yves Madeline sas</u>	<u>Hors filière :</u> 30/07/2025
Cartouches d'encre	<u>Traitement et transport: LVL</u>	Renouvelé chaque année	<u>Traitement et transport : LVL</u>	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (moteurs)	<u>Traitement et transport: ECO HUILE</u>	Renouvelé chaque année	<u>Traitement et transport : ECO HUILE</u>	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (alimentaires)	<u>Traitement et transport: MJR - HFR</u>	01/10/2022	<u>Traitement et transport: MJR - HFR</u>	01/10/2022
Lampes usagées	<u>Traitement et transport: OCAD3E</u>	31/12/2022	<u>Traitement et transport :OCAD3E</u>	31/12/2022
Piles et accumulateurs usagés	<u>Traitement et transport: COREPILE</u>	Pas de contrat	<u>Traitement et transport : COREPILE</u>	Non connue
Récupération des livres et revues	Association LEHUGEUR-LELIEVRE All livres	Convention du 17/04/2012 Pas de durée		
Films plastiques	<u>Traitement et transport: SPHERE</u>	Filière stoppée		
Mobilier	<u>Traitement et transport: ECO MOBILIER</u>	Indéterminée	<u>Traitement et transport: ECO MOBILIER</u>	Indéterminée
Films radiographiques	<u>Traitement et transport: SEP Recycl M</u>	Indéterminée		
Pneus	<u>Traitement et transport: ALIAPUR</u>	Indéterminée		

FINANCEMENT DU SERVICE

Deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Ex. Intercom Séverine : TEOM
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

- Le budget TEOM

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de personnels		1 338 436,48 €
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de déchèteries	279 755,13 €
	Autres contrats (lavages des EPI, collecte des sapins ...)	10 000,00 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	160 444,56 €
	Carburants	162 542,45 €
	Entretien réparation du matériel roulant	61 492,90 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	120 169,50 €
Contributions au SEROC		366 628,96 €
Contributions au SIRTOM		1 459 600,00 €

Total des dépenses de Fonctionnement	3 959 069,98 €
--------------------------------------	----------------

Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	1 869 583,08 €
TEOM	3 641 075,00 €
Quote part des subvention d'investissement	10 875,46 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	5 048,33 €
Remboursement de frais (SEROC + Ville de Vire)	129 223,61 €
Recettes liées aux salaires	42 062,82 €
Recettes déchèterie / redevance spéciale / régies	334 482,47 €

Total recettes de fonctionnement	6 032 350,77 €
----------------------------------	----------------

Dépenses d'investissement	
---------------------------	--

Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	10 875,46 €
Remboursement emprunt/capital	123 261,72 €
achat d'équipements et travaux	351 006,20 €

Total dépenses d'investissement	485 143,38 €
---------------------------------	--------------

BOM 26T d'occasion, achat camion de transport des bennes de déchèteries après location de 2 ans, bennes amovibles et véhicule responsable déchèteries (berlingo)

Recettes d'investissement	
---------------------------	--

Résultat d'investissement reporté	1 026 632,88 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
FCTVA	53 251,96 €
Amortissements	160 444,56 €
Produit exceptionnel	2 000,00 €
Emprunt	0,00 €
Subventions pour les composteurs	0,00 €
Soutien développement durable	8 188,50 €

Total des recettes d'investissement	1 250 517,90 €
-------------------------------------	----------------

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 2 073 280,79 € (dont résultat cumulé reporté 2021 de 1 869 583,08 €) et la section d'Investissement est en excédent de 765 374,52 € (dont résultat cumulé reporté 2021 de 1 026 632,88 €).

- **Le budget REOM**

Dépenses de Fonctionnement	
----------------------------	--

Dépenses de personnels		185 531,94 €
Déficit reporté		0,00
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	212 732,47 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	44 466,41 €
	Fourniture des sacs à déchets	40 354,33 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	370 836,01 €
Contributions au SEROC		68 180,08 €

Total des dépenses de Fonctionnement	922 101,24 €
--------------------------------------	--------------

Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	19 840,81 €
Redevance Incitative	610 779,85 €
Quote part des subvention d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	458,84 €
Subvention liée à l'étude Déchets	166 880,21 €
FCTVA	1 966,71 €
Remboursement de frais (SEROC + Souleuvre-en-Bocage)	136,60 €
Recettes liées aux salaires	0,00 €
Recettes déchèterie	41 798,43 €
Total recettes de fonctionnement	842 444,78 €

Dépenses d'investissement

Subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital	10 000,00 €
achat d'équipements et travaux	19 ,529,31 €
Total dépenses d'investissement	30 112,64 €

Recettes d'investissement

Résultat d'investissement reporté	51 315,35 €
FCTVA	1 296,30 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Emprunts	0,00 €
Amortissements	44 466,41 €
Subventions	0,00 €
Soutien développement durable	0,00 €
Total des recettes d'investissement	97 078,06 €

En conclusion, la section de Fonctionnement est en déficit de 79 656,46 € (résultat cumulé reporté 2021 de 19 840,81) et la section d'Investissement est en excédent de 66 965,42 € (dont résultat cumulé reporté 2021 de 51 315,35 €).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité – EPIC

13. SEROC- Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2022

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait l'obligation au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à l'EPCI est destinataire du ou des rapports annuels adoptés pour cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au Conseil Municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

En 2021, année faisant l'objet des présents rapports, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :

S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Noues-de-Sienne : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Condé-en-Normandie : régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : régie du SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :

- Pour les communes de Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SEROC (Bayeux)
- Pour les communes du pôle de proximité de Condé-en-Normandie et la commune de Valdallière, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SIRTOM de Flers Condé.

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Mesnil-Clinchamps : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : régie du SIRTOM de Flers Condé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-13-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/13 du 8 avril 2024 à 18h45

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SEROC pour l'exercice 2022 joint en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/13 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-13-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/13 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/13 du 8 avril 2024 à 18h45



RAPPORT ANNUEL 2022

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



LE SEROC

TRIER ET TRAITER

RÉDUIRE

INFORMER

INDICATEURS FINANCIERS

SOMMAIRE



LE SEROC

- La gouvernance p.4
- Le territoire en 2022 p.6
- Les faits marquants p.7
- Les compétences p.8
- Les infrastructures p.10
- Les objectifs réglementaires p.12
- Les adhérents p.13
- Les agents p.14

- Le chemin de nos déchets p.17
- Les emballages p.18
- Le verre p.21
- Les déchets ultimes p.23
- Les déchets de déchèterie p.26
- Les unités de transfert p.30
- Les plateformes de compostage p.31
- Les créations d'équipements p.33

TRIER ET TRAITER



RÉDUIRE

- Réemploi, réparation, réutilisation p.36
- Compostage et réduction des déchets verts p.38



INFORMER

- Sensibilisation des publics p.42



INDICATEURS FINANCIERS

- Indicateurs économiques p.48
- Liste des marchés en cours p.51





Le SEROC

- La gouvernance (p.4) • Le territoire en 2022 (p.6)
- Les faits marquants (p.7) • Les compétences (p.8)
- Les infrastructures (p.10) • Les objectifs réglementaires (p.12)
 - Les adhérents (p.13) • Les agents (p.14)

La gouvernance



Présidente

Christine SALMON

Chargée des ressources humaines



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Bertrand COLLET

Chargé des finances, achats et moyens généraux



2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Alain DECLOMESNIL

Chargé des déchets ultimes et du tri sélectif



3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Frédéric RENAUD

Chargé des déchèteries



4^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Gérard MARY

Chargé des quais de transfert et de la logistique



5^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Hervé RICHARD

Chargé du compostage et des biodéchets



6^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Loïc JAMIN

Chargé de la communication et de l'animation territoriale

LE COMITÉ SYNDICAL

Les adhérents

COLLECTÉA

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

PRÉ-BOCAGE INTERCOM

SEULLES TERRE ET MER

éisent

Le Comité syndical

organe délibérant du SEROC

32 membres titulaires

constitué de 2 membres jusqu'à 3 500 habitants par adhérent et d'1 délégué supplémentaire par tranche complète de 3 500 habitants, plafonné à 11 membres par adhérent

Ces délégués ont élu la présidente et les vice-présidents.

Collectéa : *BAUDOIN François, *COLLET Bertrand, DE BELLAIGUE Antoine, ISABELLE Gilles, JAMIN Loïc*, LE BUGLE Sylvie, LE LOUARN Joseph, *PESQUEREL Yohan, POTTIER David, *RENAUD Frédéric, VOISIN Marine.

Intercom de la Vire au Noireau : ANDREU-SABATER Marc, *BRISON-VALOGNES Coraline, *DECLOMESNIL Alain, ELISABETH Jean, HERBERT Jean-Luc, LAFOSSE Jean-Marc, *LEFEVRE Gaëtan, *MARY Gérard, GUETTIER Mickaël, VELANY Guy.

Pré-Bocage Intercom : *DELAMARRE Bruno, DUJARDIN Guillaume, GENNEVIEVE Michel, GOSSET Bertrand, JOUIN Martine, SALLIOT Pierre, *SALMON Christine, *VENGEONS Christian.

Seulles Terre et Mer : *DELALANDE Hubert, *RICHARD Hervé, ROSELLO de MOLINER Cyrille.

* Membres du bureau

- Vote le budget.
- Approuve le compte administratif.
- Prend des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15.
- Prend des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat.
- Décide d'adhérer à un établissement public ou de déléguer la gestion d'un service public.
- Valide ou non les propositions des commissions.

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau syndical

→ Les élus
au nombre de 14
composé d'un membre
par adhérent, un membre
supplémentaire par tranche
complète de 10 000 habitants, avec
un maximum de 4.

**Élus désignés par le Comité syndical
qui a délégué au Bureau certaines
de ses attributions conformément à
l'article L5211-10 du Code Général
des Collectivités Territoriales (CGCT).**

Les commissions

De 4 à 8 membres.
Présidées par le Vice-Président en
charge de la commission désignée
par le Comité syndical.

Finances, achats et moyens généraux ;
Ressources Humaines ;
Déchets ultimes et tri sélectif ;
Déchèteries ;
Quais de transfert, logistique ;
Compostage, Biodéchets ;
Communication et animation territoriale ;
Achats ; Appel d'Offres ;
CCSPL (Commission Consultative des
Services Publics Locaux) ;
DSP (Délégation de Service Public)

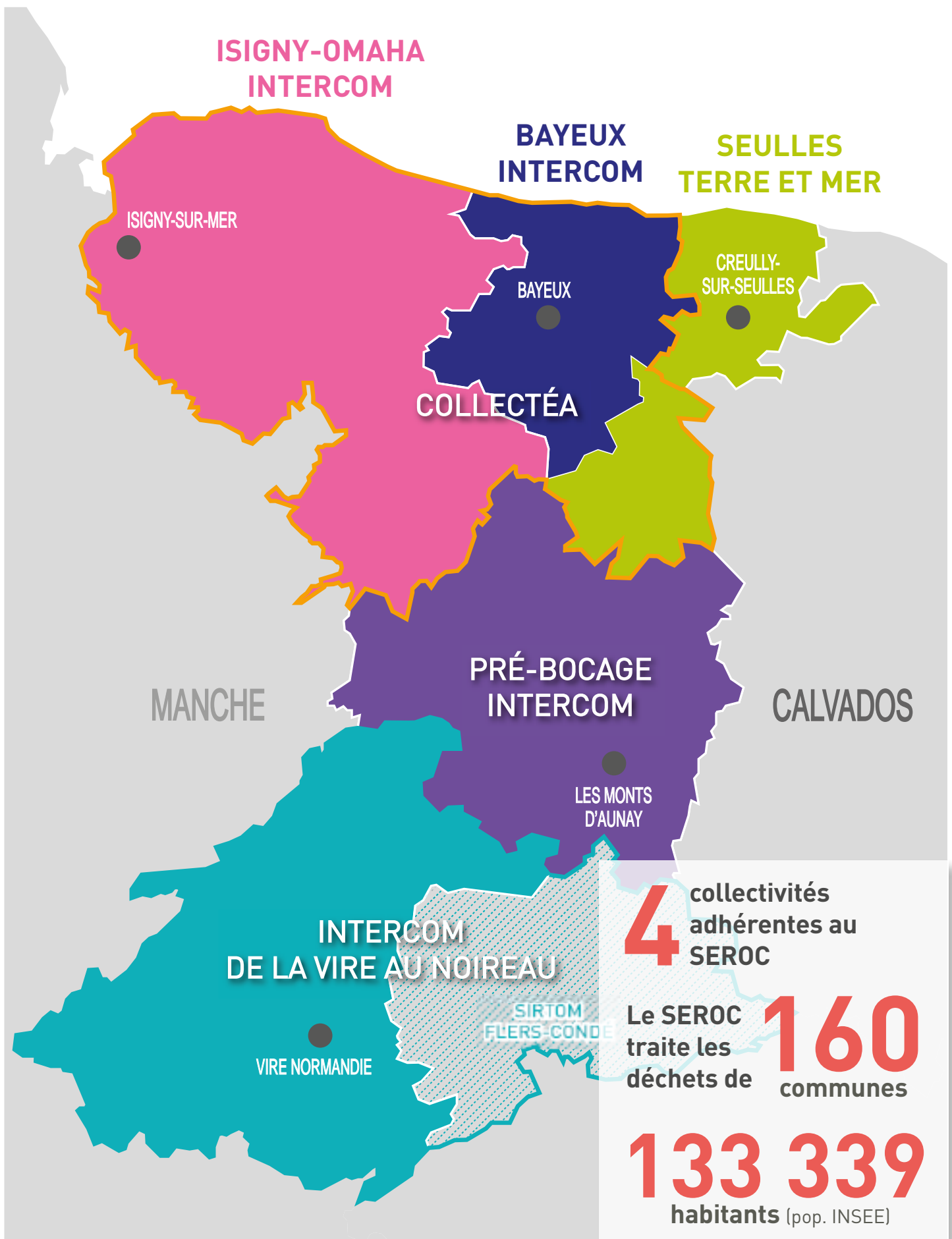
Élus désignés par le Comité syndical.

Administre les affaires relevant
de ses compétences déléguées
par le syndicat, conformément à
la délibération du Comité Syndical
n° 2020-025 et à l'article L5211-10
du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Participation

L'ensemble
des Vice-Présidents
et la Présidente sont invités de
droit à toutes les commissions.

Le territoire en 2022



Les faits marquants 2022

Février

- Le SEROC développe sa présence sur les réseaux sociaux et lance sa page Facebook.

Mai

- Le 11 mai, 21 élus de Pré-Bocage Intercom et de l'Intercom de la Vire au Noireau ont visité le centre d'enfouissement des Champs Jouault à Cuves puis le centre de tri de La Sphère à Villedieu-les-Poêles, l'occasion de comprendre l'envers du décor de la gestion des déchets.
- Les centres de tri en contrat avec le SEROC sont pleins et doivent sous-traiter dans les régions voisines pour trier certaines tonnes bas-normandes.



Septembre

- Le SEROC lance Les Cafés des Astucieux, sa première saison d'ateliers sur la réduction des déchets et de visites d'infrastructures (unités de transfert, plateforme de compostage, unité de valorisation énergétique).



Octobre

- Le 1 000^{ème} composteur de l'année 2022 a été offert à une usagère lors de la distribution ponctuelle du 26 octobre à Tilly-sur-Seulles, en présence du maire et de la presse locale.



Novembre

- Le Village de la Récup' et du Zéro Déchet a rassemblé près de 2 000 personnes à Bayeux le dimanche 20 novembre 2022. Un franc succès pour cette deuxième édition.



Décembre

- 24,03 % : c'est le taux de refus de tri dans la collecte sélective en 2022, contre 19,92 % en 2021, soit une augmentation de plus de 4 %. Le geste de tri se dégrade significativement.

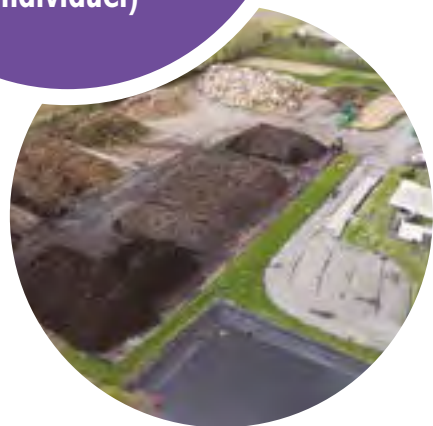
Les compétences



La réduction
des déchets
ménagers et
assimilés



Le tri et la
valorisation des
déchets recyclables
et des déchets verts
(compostage industriel et
individuel)



La gestion des
déchets des
8 déchèteries





**Le traitement
des ordures
ménagères
résiduelles**

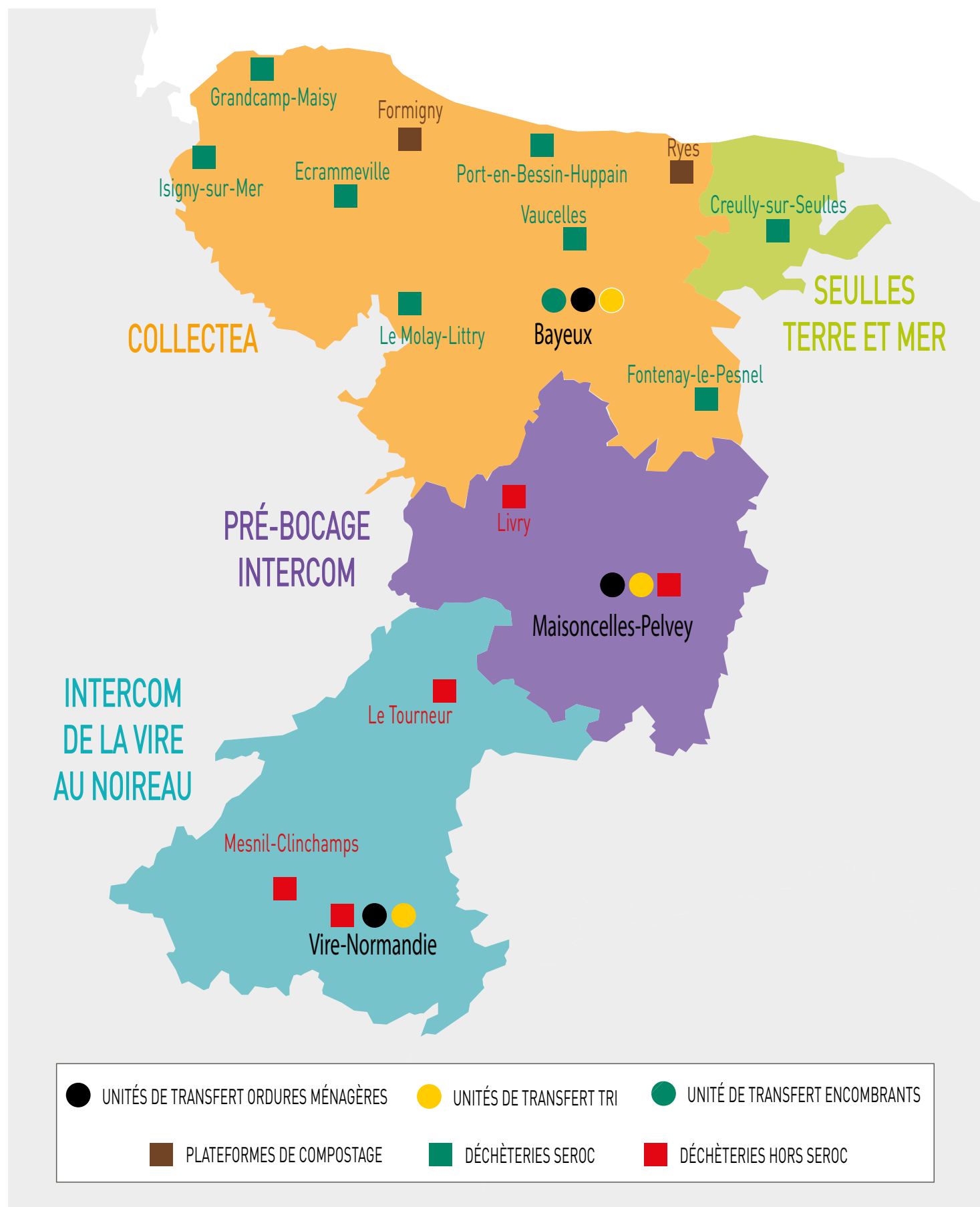
**Le suivi des
anciennes
décharges**



**La
communication
sur ces
thématiques**



Les infrastructures

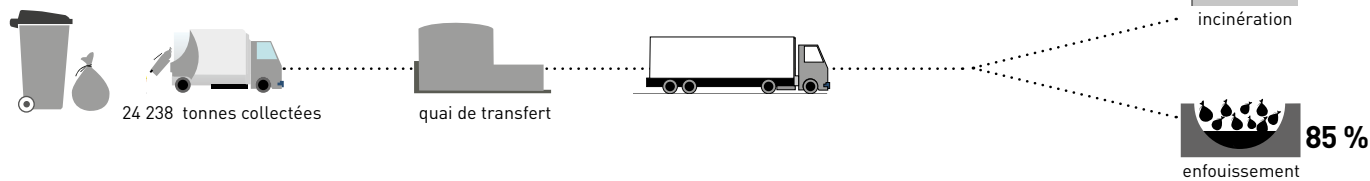


OMA (ordures ménagères + sélectif + verre) = **39 766 tonnes**

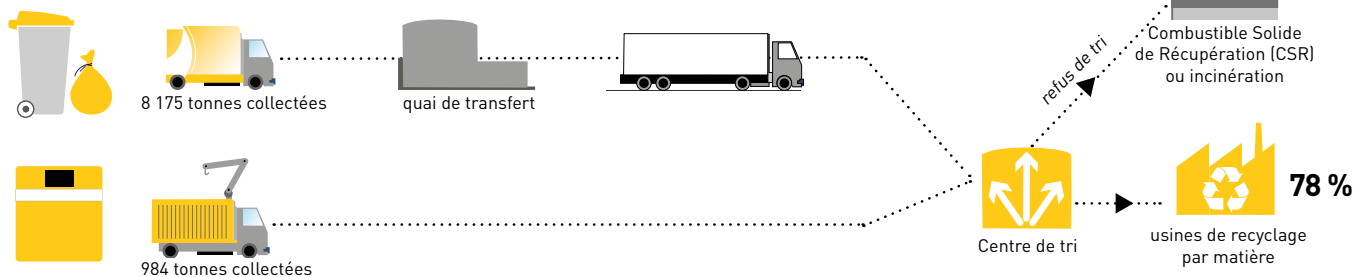
DMA = 66 833 tonnes

(DMA = OMA + déchets de déchèteries + déchets directement apportés sur les unités de transfert et plateformes de compostage)

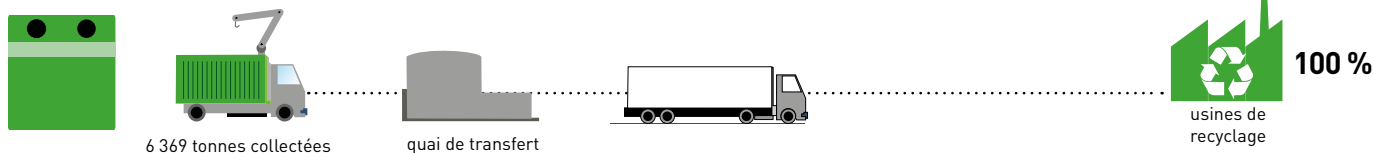
ORDURES MÉNAGÈRES - 24 238 tonnes



DÉCHETS RECYCLABLES - 9 159 tonnes



EMBALLAGES EN VERRE - 6 369 tonnes



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE - 27 066 tonnes



Cartons - 750 tonnes

Métaux - 1 010 tonnes

Eco-mobilier - 1 773 tonnes

Batteries - 14 tonnes

Piles - 10 tonnes

Déchets électriques - 874 tonnes

Recyclage

Les matières récupérées sont transformées en différents objets.



4 431 tonnes

DMS - 248 tonnes

Bois - 2 293 tonnes

Huiles de vidange - 33 tonnes

Huiles de friture - 9 tonnes

Valorisation énergétique

Ces matières permettent la production de combustibles, d'énergies comme l'électricité ou le gaz.



2 583 tonnes

Déchets verts - 10 830 tonnes

Compostage

Les déchets verts sont transformés en compost.



10 830 tonnes

Gravats - 5 424 tonnes

Amiante - 13 tonnes

Déchets enfouis - 3 670 tonnes

Enfouissement

Les déchets sont directement envoyés dans un centre d'enfouissement technique.



9 107 tonnes

Textiles - 47 tonnes

Récup' solidaire - 68 tonnes

Réemploi

Les objets sont récupérés et vendus par des recycleries ou magasins d'occasion. Les textiles sont réutilisés ou recyclés.

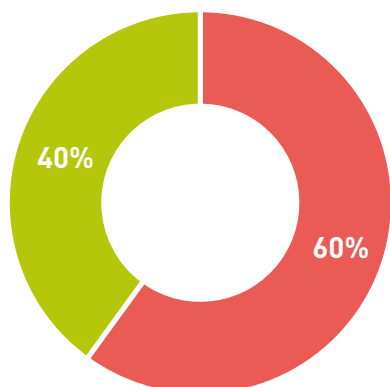


115 tonnes

Les objectifs réglementaires

Les actions conduites par le SEROC pour réduire la production de déchets et augmenter la valorisation de ces derniers doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 et par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Diminution des déchets non dangereux valorisés



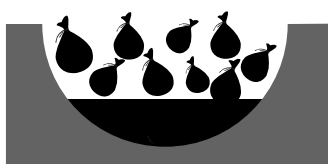
■ Déchets valorisés ■ Déchets non valorisés

Objectif de la loi : valoriser 55 % des déchets non dangereux non inertes d'ici 2025

42 723 tonnes de déchets non dangereux et non inertes valorisées sur l'ensemble du territoire
- **16 %** entre 2021 > 2022

Objectif de la loi : diminuer de 30 % les déchets enfouis entre 2010 et 2020

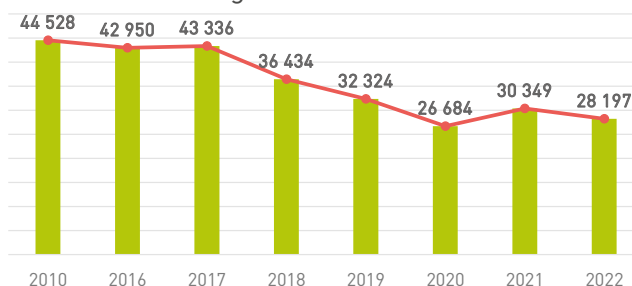
Diminution des tonnages enfouis



28 197 tonnes de déchets enfouis en 2022

- **7 %** (2021 > 2022)

Evolution tonnages enfouis entre 2010 et 2022



- **37 %** entre 2010 et 2022

Explications

Sur l'ensemble du territoire du SEROC (déchèteries SEROC et hors SEROC), baisse de 9 % des déchets de déchèteries par rapport à 2021. Les ordures ménagères enfouies sont également en baisse de 6 %.

Objectif de la loi : diminuer les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15 % d'ici 2030 par rapport à 2010

DMA traités par le SEROC

(ordures ménagères et assimilées + déchets de déchèteries + déchets apportés directement sur les plateformes de compostage et unités de transfert)

66 833 tonnes
- **5 %** (2021 > 2022)

Les adhérents

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est une compétence obligatoire des communautés de communes depuis 2017. Celles-ci peuvent décider de transférer cette compétence à un ou plusieurs syndicats auxquels elles adhèrent.

En 2022, les adhérents du SEROC sont au nombre de quatre, à savoir COLLECTEA, l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU, PRÉ-BOCAGE INTERCOM, SEULLES TERRE ET MER, le Syndicat représente au total 160 communes et 133 339 habitants.

ORGANISATION DES COMPÉTENCES

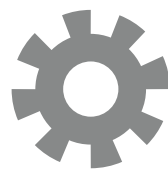
Adhérents au SEROC	Intercommunalités	Compétence collecte assurée par :	Compétence traitement déléguée au :
COLLECTÉA 64 570 habitants	Bayeux Intercom 30 381 habitants	COLLECTÉA	SEROC
	Isigny Omaha Intercom 26 973 habitants	COLLECTÉA	SEROC
	STM (pour 14 communes) 7 216 habitants	COLLECTEA pour les communes de : Audrieu, Bucéels, Carcagny, Cristot, Ducy-Sainte-Marguerite, Fontenay-Le-Pesnel, Hottot-Les-Bagues, Juvigny-sur-Seulles, Lingèvres, Loucelles, Saint-Vaast-sur-Seulles, Tessel, Tilly-sur-Seulles, Vendes.	SEROC
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU (IVN) 33 274 habitants	IVN	IVN pour les communes de : Noues-de-Sienne, Beaumesnil, Campagnolles, Landelles-et-Coupigny, Le Mesnil-Robert, Pont-Bellanger, Souleuvre-en-Bocage, Saint-Aubin-des-Bois, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Vire-Normandie.	SEROC
		SIRTOM Flers-Condé pour les communes de : Condé-en-Normandie, La Villette, Périgny, Pontécoulant, Saint-Denis-de-Méré, Terres-de-Druance, Valdallière.	SIRTOM Flers-Condé
PRÉ-BOCAGE INTERCOM (PBI) 25 175 habitants	PBI	PBI	SEROC
SEULLES TERRE ET MER (STM) 10 320 habitants	STM (pour 14 communes)	STM pour les communes de : Asnelles, Banville, Bazenville, Bény-sur-Mer, Colombiers-sur-Seulles, Crépon, Creully-sur-Seulles, Fontaine-Henry, Graye-sur-Mer, Meuvaines, Moulins-en-Bessin, Ponts-sur-Seulles, Sainte-Croix-sur-Mer, Ver-sur-Mer.	SEROC

Les agents

LES EFFECTIFS

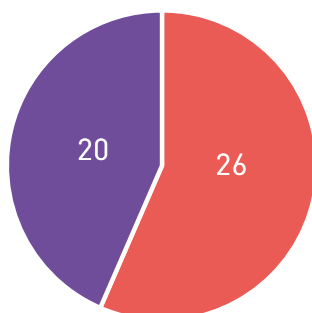


46 agents



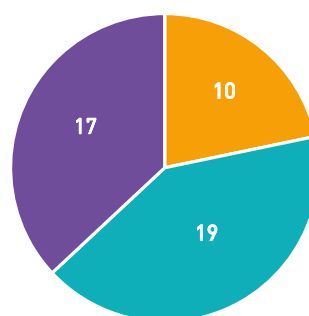
5 services

Répartition Femmes / Hommes



■ Hommes ■ Femmes

Répartition par âge



■ 20 - 35 ans ■ 36 - 50 agents ■ 51 ans et +

Répartition des agents par cadre d'emploi

	CATÉGORIE	NOMBRE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
ATTACHÉS TERRITORIAUX	A	2
RÉDACTEURS TERRITORIAUX	B	6
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	C	5

	CATÉGORIE	NOMBRE
FILIÈRE TECHNIQUE		
INGÉNIEURS TERRITORIAUX	A	3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	2
AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	C	1
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	27



ORGANIGRAMME AU 31/12/2022

Direction

Directeur Général des Services

Stéphane MAZZOLENI

Assistante Administrative

Laurine FRÉMONT

Service administratif et financier

Responsable de service
et Directrice Générale Adjointe

Caroline MESLET

Gestionnaire
Comptable

Mathilde SICHEL

Assistante comptable

Sandrine JOBEY

Gestionnaire marchés
publics

Christine LEMESLE

Agent d'accueil

Katia LEBARBIER

Administration générale, finances, commande
publique, accueil

Service ressources humaines

Responsable de service

Mélanie LECLEIR

Gestion du personnel, formation

Service animation territoriale

Responsable de service

Adèle PELLERIN

Chargées d'animation
territoriale

Aline BELLOIR

Fiona BOSCHER

Antoine CORBIN

Florence LEPAGE-CULLERON

Adjoint technique

Yves DELASALLE

Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets,
communication externe, mise en œuvre du
compostage, mise en œuvre du territoire
Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Service déchets ultimes, tri sélectif, grands projets

Responsable de service

Marie PETIT

Suivi des tonnages, des soutiens des éco-
organismes, suivi des travaux des équipements
du SEROC, suivi des anciennes décharges

Service déchèteries, logistique, compostage industriel

Responsable de service

Sandrine BERARD

Responsable travaux

Florentin HUBERT

Agent d'entretien
des espaces verts

Daniel LEROSIER

Agent polyvalent

*Jean-François
CORNIER*

Responsable déchèteries

Anne-Cécile MIQUELOT

Agents valoristes

Loïc BALLEROY

Sylvie BUKIN

Frédéric EDMOND

Daniel GODEY

Émelie GOURNAY

Carole GUERIN

Valérie HEBERT

Philippe HORNEGG

Antoine LECLERC

Emmanuel LEMIERE

Emmanuel MENANT

Nicolas RINGSBORFF

Arnauld SEVESTRE

Hervé SOPHIE

Nathalie TRICARD

Responsable logistique

Glenn ENGUEHARD

Chauffeurs poids
lourds

Vincent BOYER

Frédéric BUSNEL

Cyril LARUE

Cédric LEDENTU

Steven LEFEVRE

Olivier MAHIEU

Samuel STEVENIN

Philippe TETREL

Gestionnaires
d'unité de transfert

Jacky LE

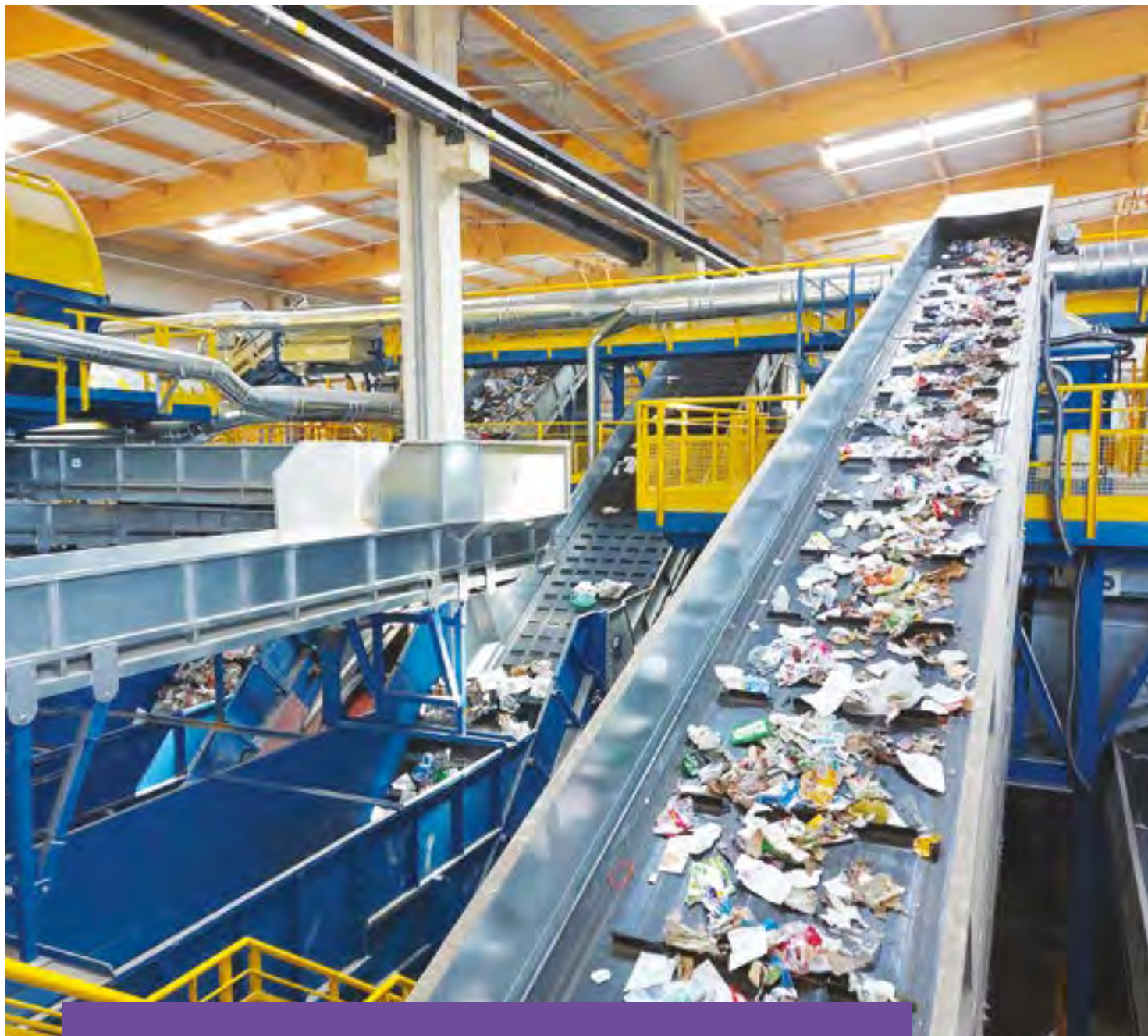
TORRIVELLE

Jérôme MARIE

Secrétaire
Technique

*Ingrid
VIEUXMAIRE*

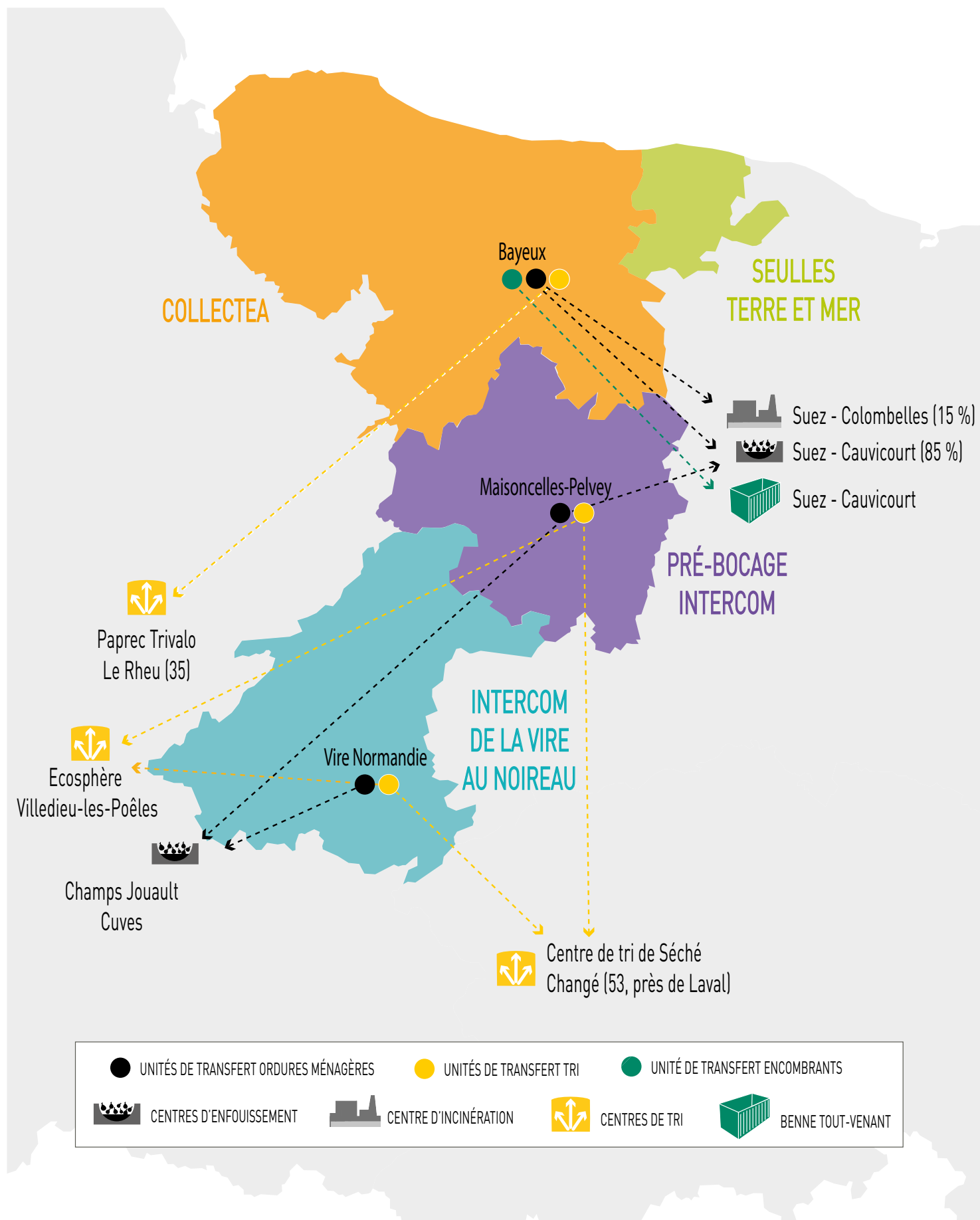
Gestion des déchèteries, organisation du transport, traitement des déchets verts, gestion des unités
de transfert, entretien des sites



Trier et traiter

- Le chemin de nos déchets (p.17) • Les emballages (p.18) • Le verre (p.21)
 - Les déchets ultimes (p.23) • Les déchets de déchèterie (p.26)
- Les unités de transfert (p.30) • Les plateformes de compostage (p.31)
 - Les créations d'équipements (p.33)

Le chemin de nos déchets



Les emballages

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés en un flux appelé multimatériaux ou plus simplement monoflux. Il est collecté en apport volontaire ou en porte-à-porte par les adhérents du SEROC. Il est ensuite réceptionné en quai de transfert afin d'y être massifié et acheminé vers des centres de tri pour être trié, conditionné puis expédié vers les unités de recyclage.

Les exutoires de tri en 2022

	NORD	CENTRE	SUD
UNITÉ DE TRANSFERT DE DÉPART	BAYEUX	MAISONCELLES-PELVEY	VIRE (GDE)
PAPREC (LE RHEU, 35)	5 421 t (59 %)	-	-
ÉCOSPHÈRE (VILLEDEIU-LES-POÊLES, 50)	-	813 t (9 %)	1 213 t (13 %)
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT (CHANGÉ, 53)	-	688 t (8 %)	1 025 t (11 %)

Actualités

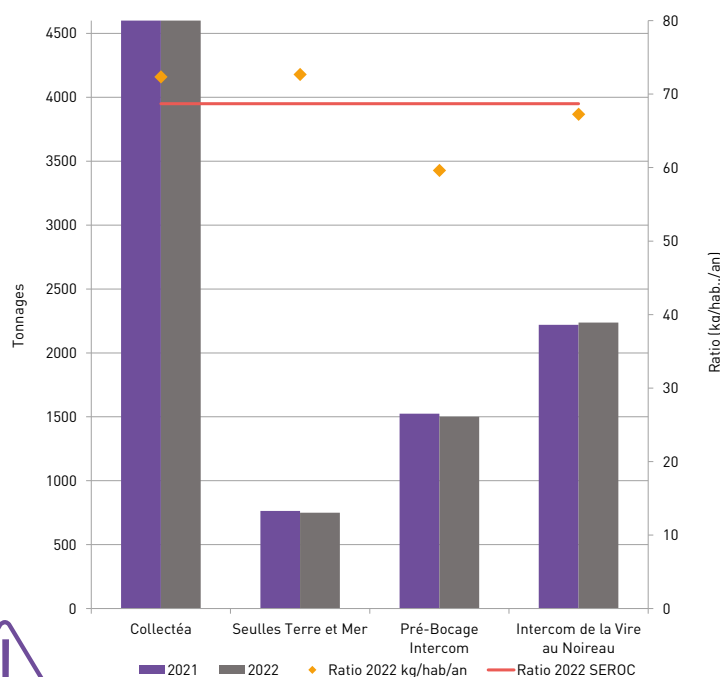
Au cours de l'année 2022, une partie des déchets recyclables du SEROC a de nouveau dû sortir de la région pour être triée dans le centre de tri de Séché Environnement à Changé (Mayenne, 53). En effet, le centre de tri de d'Ecosphère n'avait pas la capacité nécessaire pour pouvoir trier l'ensemble des déchets du territoire Centre et Sud du SEROC sur la période estivale.

En 2022, les déchets recyclables du territoire ont été triés par 3 centres de tri, Ecosphère à Villedieu-les-Poêles (50), Séché à Changé (53) et Paprec au Rheu (35).

Les tonnages par adhérent

	2021	2022	RATIO 2021 KG/HAB/AN	RATIO 2022 KG/HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2021/2022
COLLECTÉA	4 637	4 671	72	72	1 %
SEULLES TERRE ET MER	763	750	74	73	- 2 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 525	1 501	69	60	- 2 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	2 219	2 238	66	67	2 %
SEROC	9 144	9 160	68	69	1 %

Les tonnages et ratios par adhérent



69 kg

par an et par habitant

+ 1 % (2021 > 2022)

Calvados = 60 kg/an/hab.



Attention à la qualité du tri !

Taux de refus des adhérents

COLLECTÉA	23 %
SEULLES TERRE ET MER	23 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	24 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	26 %
SEROC	24 %



soit **16,5 kg/an/hab.**

Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective

	2021	2022	RATIO 2021 KG/ HAB/AN	RATIO 2022 KG/ HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2021/2022
PLASTIQUES	1 163	1 257	9	9	8 %
CARTONS	2 744	2 590	21	19	- 5 %
BRIQUES ALIMENTAIRES	201	214	2	2	7 %
ACIER	465	408	3	3	- 12 %
ALUMINIUM	52	113	0	1	118 %
PAPIERS	2 677	2 173	20	16	- 19 %
GROS DE MAGASIN	451	355	3	3	- 21 %
TOTAL	7 753	7 110	58	53	- 8 %

Augmentation de la performance
de collecte du monoflux...

+ 1 kg par habitant
de monoflux produit
+ 15 tonnes
de monoflux triés

... mais **- 5 kg** par habitant
de matériaux valorisables

baisse de la qualité
par rapport à 2021

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Il a été décidé de cesser la prestation de collecte des papiers en déchèterie au 31 décembre 2021. Celle-ci, au regard de l'organisation logistique à mettre en place, augmentait les dépenses du SEROC, et de ce fait le coût pour les adhérents. Le flux de ces papiers a été redirigé vers le Monoflux (porte-à-porte ou apport volontaire en colonne jaune).

La consommation de papier (livre, journaux, magazine...) des Français diminue au profit du support numérique. Par conséquent, la collecte du flux papier continue à diminuer. L'industrie papetière est en mutation (fermeture d'UPM à la Chapelle d'Arblay), et il ne reste qu'un seul repreneur/consommateur direct de papier recyclé en France, Norske Skog Golbey situé dans l'Est, près d'Epinal.

Valorisation des matériaux issus des déchèteries

	2021	2022	RATIO 2021 KG/HAB/AN	RATIO 2022 KG/HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2021/2022
CARTONS	871	719	6,5	5	- 44 %
PAPIERS	243	26	1,8	0	- 86 %
TOTAL	1 114	744	8,3	6	- 18 %

ZOOM SUR...

... LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON-RECYCLABLES : LES REFUS

Le taux de refus définit la **qualité** des tonnages de déchets recyclables collectés.

En 2021, ce taux était de **19,91 %**, alors qu'en 2022 il est de **24,02 %**, soit une hausse de plus de **4 %**. Cette hausse, mise en parallèle avec le maintien de la performance de collecte du monoflux, montre que la qualité de ce dernier s'est dégradée.

L'objectif est de collecter toujours plus de matière valorisable avec un taux de refus le plus faible possible, afin de garantir une bonne qualité du flux.



Le saviez-vous ?

- Qu'est-ce qu'un refus ?

Un refus (appelé plus largement erreur de tri) est un élément dont le recyclage n'est pas développé, et qui n'a donc pas sa place dans le flux « tri sélectif ».

- En quoi c'est un problème ?

Un refus présent dans le « tri sélectif » se verra appliquer un **coût de transport double** (trajet vers le centre de tri + trajet vers le site de traitement), mais également un coût de tri dont il n'aurait pas dû faire l'objet s'il avait suivi le circuit lui correspondant, à savoir un aller simple vers le site de traitement.

Résultats terrains :

Lors des caractérisations (analyse du contenu des sacs jaunes), des erreurs manifestes de collecte sont relevées avec la présence de sacs noirs et de sacs jaunes utilisés comme sacs noirs. A plusieurs reprises, **des déchets médicaux** souillés ont été retrouvés dans les sacs jaunes. Ce type de déchet n'est pas recyclable et doit suivre une filière spécifique (DASRI), car il représente un risque de contamination.

En extension des consignes de tri, le refus de tri est composé d'environ **86 % de refus dit « habitant »** (déchets ultimes, déchets de déchèterie). Le reste est du refus process lié uniquement à la limite technique à pouvoir séparer les matériaux au niveau du centre de tri (éléments complexes, petits éléments, déchets imbriqués...).

Les refus les plus récurrents : déchets ultimes (salle de bain et autres), essuie-tout, mouchoirs, masques, mauvais plastiques (non emballage, jouet, objet), papier avec du plastique, petite bouteille de verre (boisson, cosmétique), papier broyé (fibre déchirée qui termine en refus process), médicaments, les très petits éléments (fines), gaspillage alimentaire.



Le verre

La collecte du verre

La diminution de la collecte du verre constatée depuis plusieurs années sur le territoire du SEROC s'est arrêtée. La tendance s'est inversée depuis l'année 2022. Un changement de consommation de la part des habitants du territoire semble avoir eu lieu. L'année 2022 se rapproche d'une année normale en termes d'activités économiques et sociales. Les habitants se sont de nouveaux tournés vers la consommation de denrées conditionnées dans des emballages en verre.

Les tonnages par adhérent

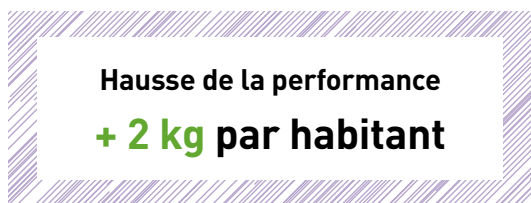
	2021	2022	RATIO 2021 KG/HAB/AN	RATIO 2022 KG/HAB/ AN	EVOLUTION RATIO 2021/2022
COLLECTÉA	3 123	3 382	48	52	9 %
SEULLES TERRE ET MER	443	470	43	46	6 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 120	1 105	45	44	- 1 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	1 405	1 412	42	42	1 %
SEROC	6 091	6 369	45	48	5 %

L'investissement matériel

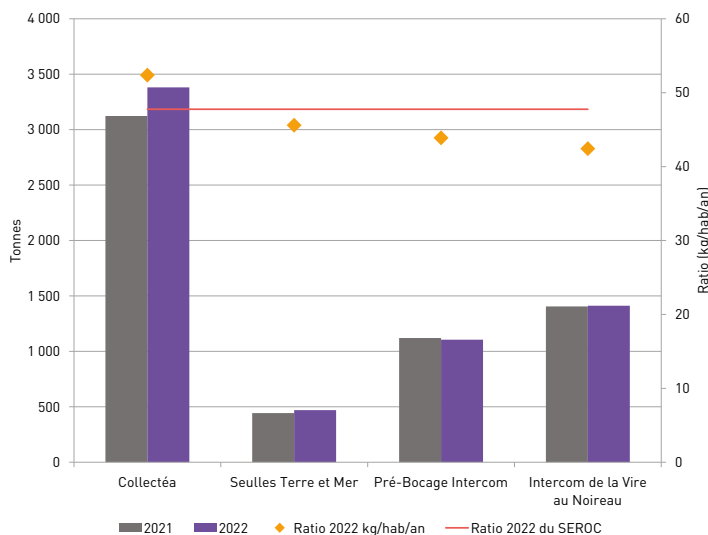
Le SEROC a encouragé ses adhérents à s'inscrire dans une logique d'amélioration des performances. Les adhérents ont donc renouvelé leur parc de conteneurs d'apport volontaire afin de les rendre plus attrayants. Ils ont également étudié le maillage des conteneurs afin d'optimiser leur emplacement, et ainsi améliorer leur rendement.

La communication

Il reste encore du verre dans les déchets ultimes et le monoflux. Une marge de progrès à ce niveau est donc possible. Les chargés d'animation du SEROC continuent à diffuser un message sur la qualité du tri du verre.



Les tonnages et ratios par adhérent



48 kg
par an et par habitant
Calvados = **36 kg/an/hab.**



POURQUOI RECYCLER LE VERRE D'EMBALLAGE ?

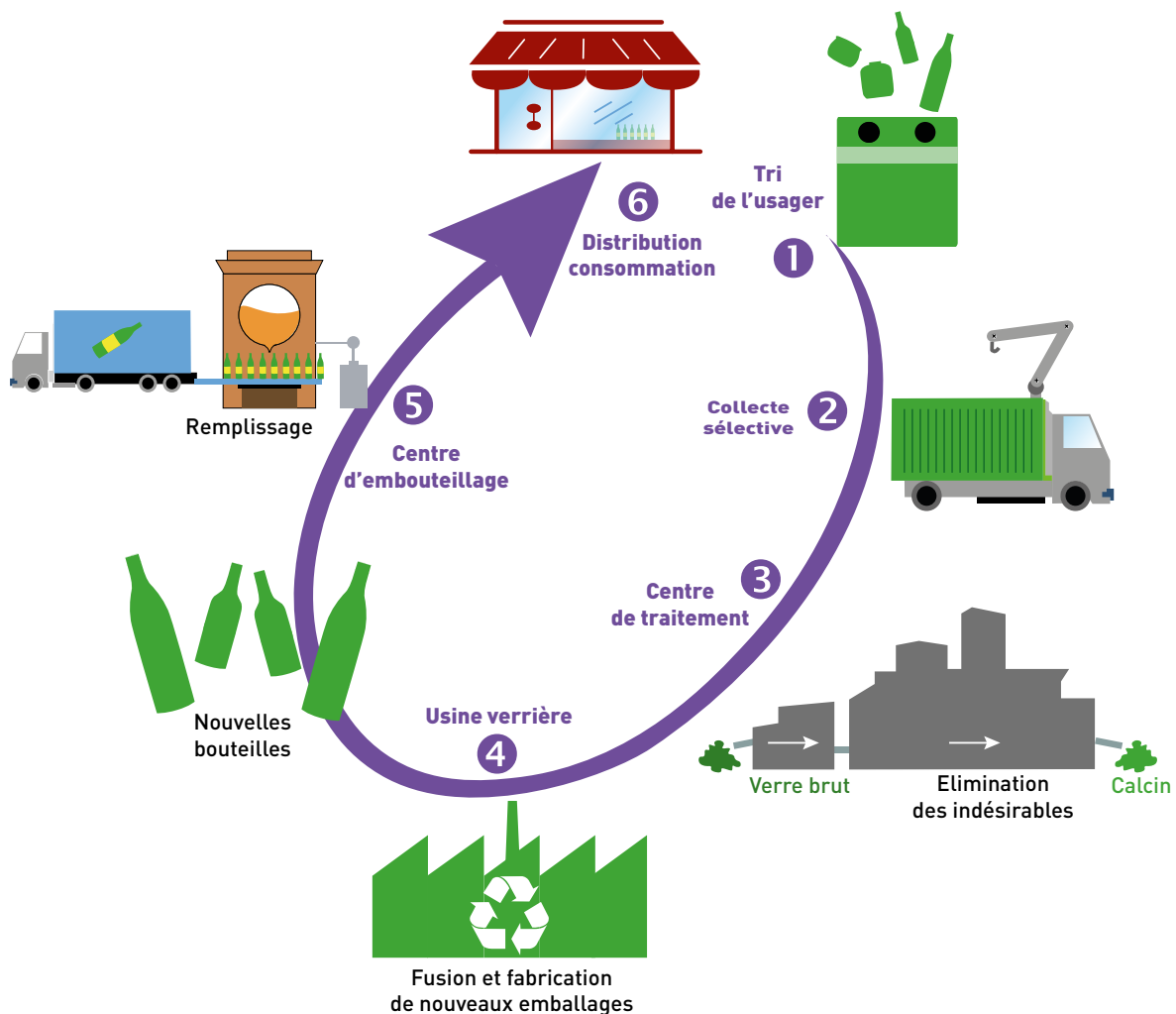
Un matériau recyclable à l'infini

Il existe plusieurs bonnes raisons de recycler le verre d'emballage :

- Le verre est un matériau d'emballage **recyclable à 100 % et à l'infini** sans perte de qualité.
- En faisant fondre une tonne de verre collecté, on obtient une tonne de verre de même qualité, c'est un cycle perpétuel.
- Le recyclage du verre s'inscrit dans un objectif de protection de l'environnement et de valorisation maximale des déchets ménagers. En recyclant le verre, on évite la mise en décharge ou l'incinération.
- Le recyclage du verre permet aussi de faire des économies. En réutilisant le verre collecté, on prélève moins de matières premières dans la nature.

Grâce à la méthode d'économie circulaire pratiquée par les acteurs du recyclage, une bouteille redevient une

bouteille. Cette chaîne apporte une réponse efficace au problème du traitement et de l'élimination des déchets ménagers. C'est la qualité des rapports logistiques entre tous ces acteurs qui permet aujourd'hui de récupérer, de traiter et de recycler plus d'une bouteille sur deux.



Le recyclage du verre est un enjeu très important pour diminuer la facture engendrée par le traitement des déchets ménagers.

A noter cependant que l'opération de recyclage du verre (collecte, transformation, réutilisation) est consommatrice d'énergie. Là aussi, il convient d'en raisonner l'usage autant que possible.

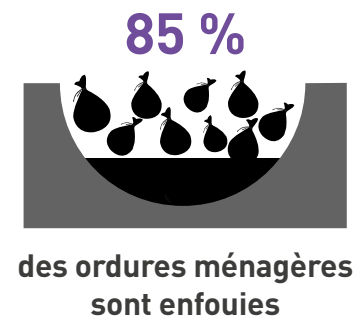
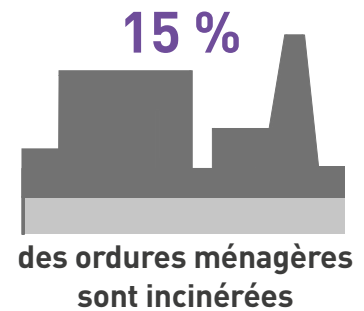
Les déchets ultimes

Le SEROC assure le traitement et l'élimination des déchets ultimes (DU) produits sur l'ensemble de son territoire. Les déchets ultimes ne bénéficient d'aucune valorisation matière et d'une valorisation réduite si ces derniers sont envoyés à l'incinération (valorisation énergétique). Le traitement de ces déchets est le poste de dépenses le plus élevé et le plus polluant du SEROC.

LES EXUTOIRES DE TRAITEMENT

Les capacités d'accueil des déchets issus du SEROC dans l'incinérateur de Colombelles sont relativement faibles en 2022, mais sont supérieures à l'année 2021 (+ 6 %).

	NORD	CENTRE	SUD
SNN (CAUVICOURT LES AUCRAIS, 14) - CENTRE D'ENFOUISSEMENT	12 921 t (53 %)	2 237 t (9 %)	-
LES CHAMPS JOUAULT (CUVES, 50) - CENTRE D'ENFOUISSEMENT	-	706 t (3 %)	4 812 t (20 %)
SIRAC (COLOMBELLES, 14) - CENTRE D'INCINÉRATION	3 562 t (15 %)	-	-



UN COÛT DE TRAITEMENT TOUJOURS PLUS ÉLEVÉ

Au coût de traitement s'ajoute la TGAP, dont chaque producteur de déchet doit s'acquitter. Dans le cadre de la transition énergétique, afin d'encourager la baisse de production des déchets ultimes et surtout limiter progressivement leur enfouissement jugé polluant, les pouvoirs publics ont mis en place une évolution constante de la TGAP.

Evolution de la TGAP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UVE (incinération)	3 € / t	8 € / t	11 € / t	12 € / t	14 € / t	15 € / t
ISDND (enfouissement)	18 € / t	30 € / t	40 € / t	51 € / t	58 € / t	65 € / t

IMPACT FINANCIER DIRECT POUR LES COLLECTIVITÉS

Glossaire

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ISDND : Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (Centre d'enfouissement)

UVE : Unité de Valorisation Énergétique (Incinérateur)

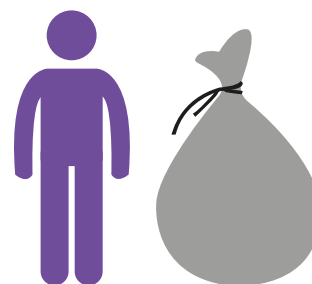
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles



PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ULTIMES POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

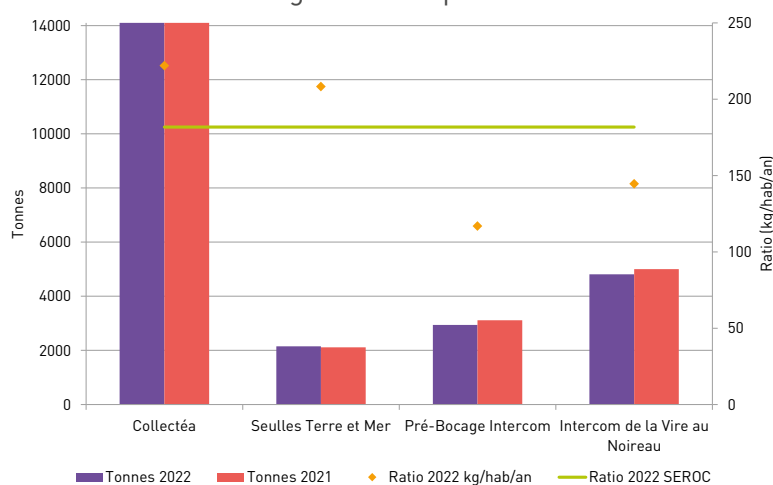
Les tonnages par adhérent

	2021	2022	RATIO 2021 KG/HAB/AN	RATIO 2022 KG/HAB/AN	EVOLUTION 2021/2022
COLLECTÉA	14 142	14 333	219	222	2 %
SEULLES TERRE ET MER	2 116	2 150	205	208	2 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	3 115	2 943	124	117	- 6 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	5 005	4 812	149	145	- 3 %
SEROC	24 378	24 238	182	182	- 0,2 %



182 kg
par an et par habitant
- 0,2 % (2021>2022)

Les tonnages et ratio par adhérent



- 0,4 kg par habitant de déchets ultimes produit
- 140 tonnes de déchets ultimes traitées

Cela fait maintenant deux ans que l'ensemble du territoire du SEROC a mis en place l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et petits aluminiums.

Les nouveaux plastiques, tels que les pots, barquettes, films plastiques, et les capsules de café en aluminium ont pu être sortis des poubelles grises afin de suivre une filière de recyclage.

Les actions quotidiennes du SEROC pour réduire les ordures ménagères :

- Le développement du **compostage individuel et partagé** des biodéchets.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire par des actions de sensibilisation dans les écoles, collèges et lycées.
- Une sensibilisation constante pour une amélioration du tri sélectif des usagers, en quantité et en qualité.

COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le SEROC réalise tous les deux ans une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de l'ensemble du territoire permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets.

Composition majoritaire :

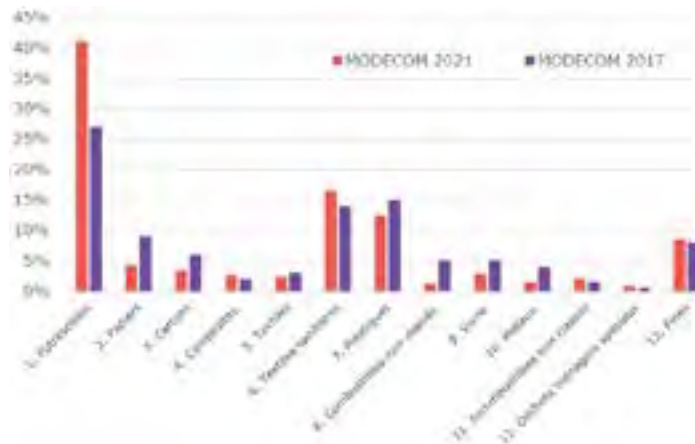
41 % de putrescibles
13 % d'emballages plastiques
17 % de textiles sanitaires

Les **déchets putrescibles** représentent une part importante des déchets produits sur le territoire. Ce sont principalement des déchets alimentaires (31,1 %). Les déchets de jardin, représentent quant à eux 2,1 % du total. La majorité des déchets putrescibles dans les déchets ultimes est composée de déchets alimentaires non consommés (59 %) dont 39 % qui pourraient faire l'objet de compostage à domicile. **Le gaspillage alimentaire** représente 8 % des putrescibles présents dans les OMR.

13 % **des textiles** présents dans les OMR pourraient être envoyés vers une filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) de collecte des textiles. Les 87 % restant correspondent aux textiles sanitaires dont 52 % de fraction hygiénique (masques notamment).

Secteur d'intervention prioritaire : les zones urbaines.

Composition des ordures ménagères résiduelles



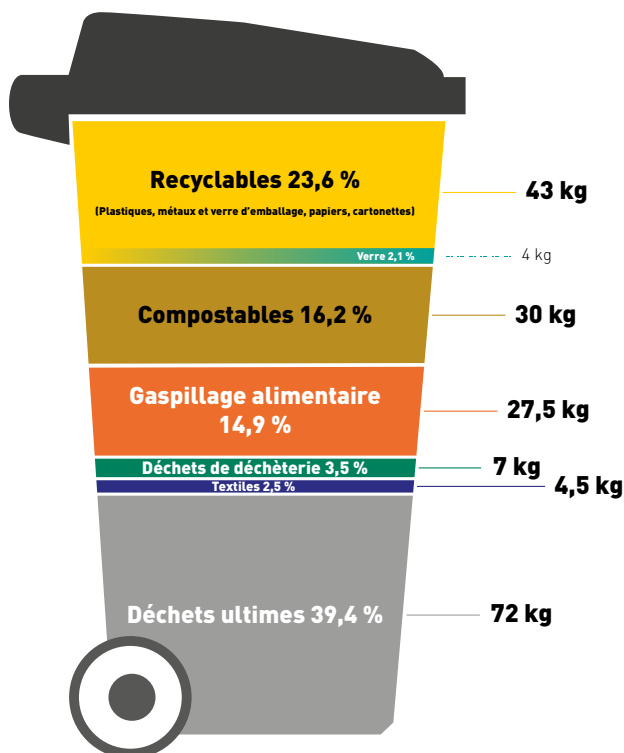
Explications

La crise sanitaire COVID-19 et les conflits économiques ont modifié les habitudes de consommation. Les exemples sont multiples : la mise en place du télétravail et donc l'augmentation des repas pris au domicile, l'augmentation du nombre de colis livrés ainsi que le recours quasi systématique aux plastiques de protection.

Ces habitudes ont notamment engendré :

- Une hausse de la production des biodéchets malgré les campagnes de communication visant à réduire leur production au sein des ménages du territoire du SEROC,
- Des consommations de plastiques importantes, notamment sur le grand collectif.

Composition du bac d'ordures ménagères moyen - SEROC 2021



Depuis plusieurs années, les caractérisations réalisées montrent qu'une part non négligeable des déchets ultimes n'est pas composée de déchets « ultimes » et peut être détournée. Les principaux déchets pouvant faire l'objet d'actions ciblées sont :

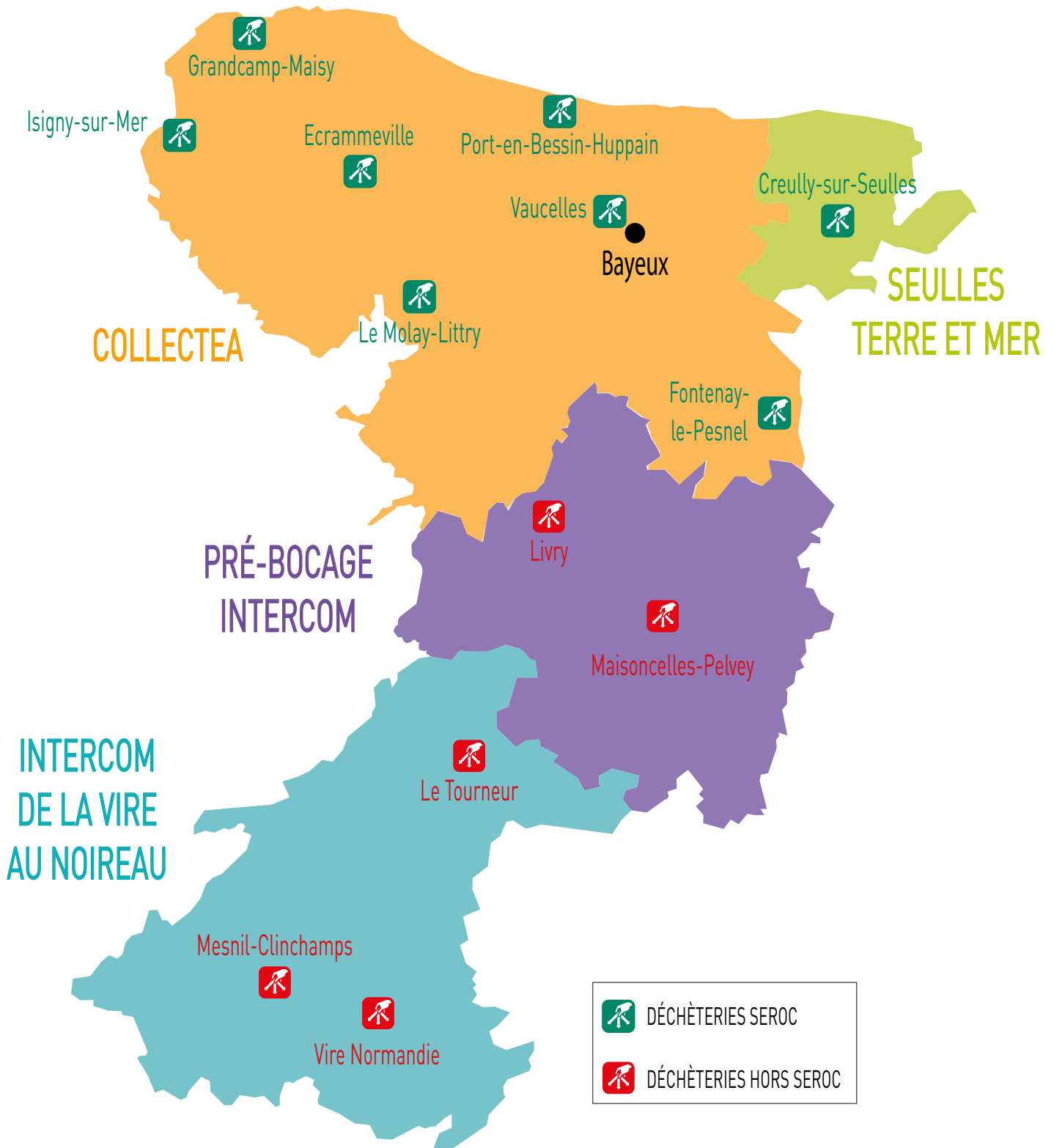
- **Les déchets putrescibles** qui représentent plus de 40 % des déchets ultimes du SEROC

- **Les déchets plastiques** : l'extension des consignes de tri mise en place en octobre 2020 n'est pas encore complètement acquise par les usagers puisque la majorité des plastiques présents dans les déchets ultimes correspond à ce flux.

A noter que les autres déchets recyclables faisant l'objet d'une collecte sélective sont moins importants dans les OMR que ceux constatés dans le cadre du MODECOM 2017.

Les déchets de déchèteries

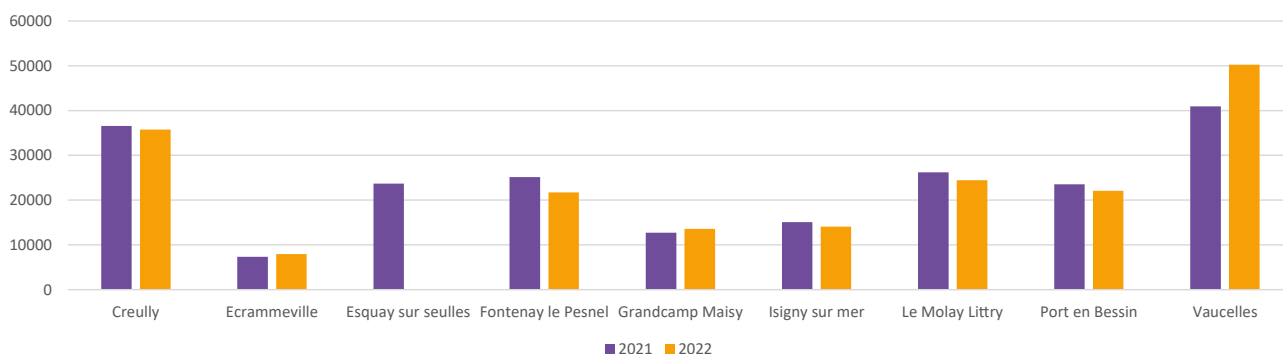
Les déchèteries sont des espaces permettant aux particuliers, ainsi qu'aux professionnels (dans certaines conditions et sur facturation), d'apporter des déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des déchets. Les déchets doivent être triés par l'utilisateur lui-même afin de permettre la valorisation de certains matériaux. En 2022, 13 déchèteries sont à disposition des usagers dont 8 exploitées par le SEROC. Les 5 autres sites sont gérés par les intercommunalités compétentes.



UNE FRÉQUENTATION EN BAISSÉ

Le réseau du SEROC enregistre 189 833 passages en 2022 contre 211 196 passages en 2021, soit une baisse de fréquentation de 10,1 %. Seules les déchèteries d'Ecrammeville, Grandcamp-Maisy et Vaucelles ont une fréquentation en augmentation. L'augmentation, très forte pour Vaucelles, + 22,7 %, est due à la fermeture du site d'Esquay-sur-Seulles au 31/12/2021. La déchèterie de Vaucelles dépasse les 50 000 passages à l'année.

Evolution fréquentation déchèteries 2021/2022



189 833

passages sur le réseau déchèteries

- 10 % (2021>2022)



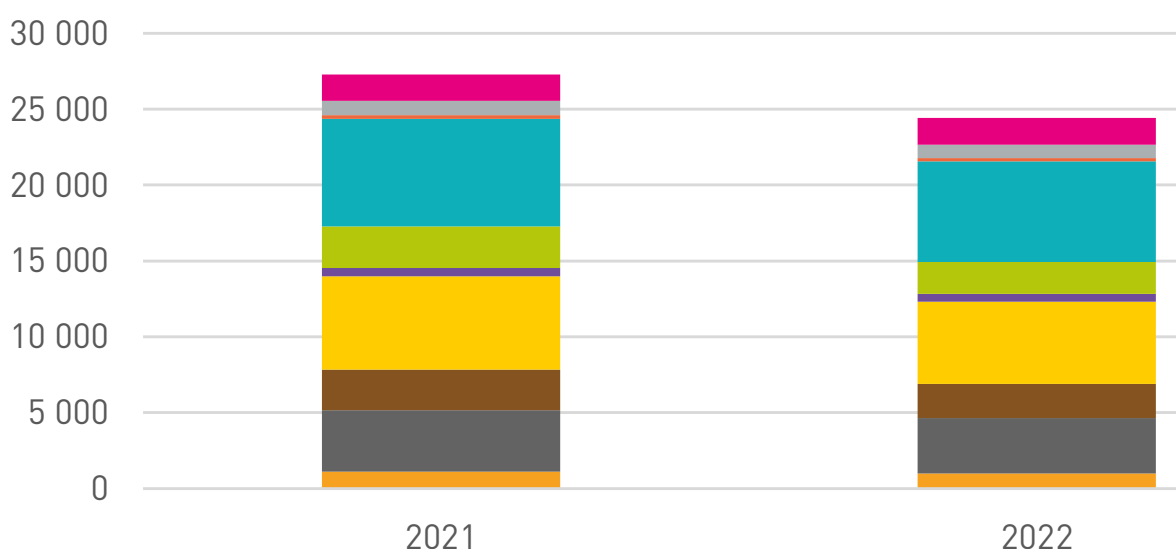
LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES EN BAISSÉ

24 655 tonnes de déchets ont été apportées en déchèteries contre 27 487 en 2021, soit une baisse de 10,3 %.

Cette baisse des tonnages suit logiquement la courbe de la fréquentation dans les mêmes proportions.

Les déchets verts (tontes et branchages) sont en baisse (- 11,1 %) en 2022 et représentent 35 % des apports en déchèteries. On note que cette baisse est essentiellement due aux tontes (- 23 %). Ces apports sont très fluctuants d'une année sur l'autre car ils dépendent principalement de la météo.

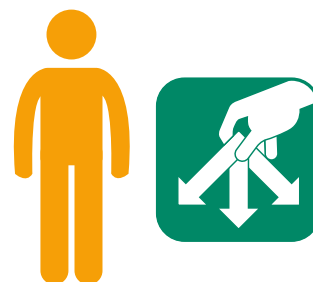
Répartition par flux de déchets



- Ferraille
- Déchets enfouis
- Bois
- Gravats
- Cartons
- Tontes
- Branchages
- DMS
- D3E
- ECO MOBILIER
- PLATRE

Répartition par flux de déchets

	2020	2021	2022	2021/ 2022
FERRAILLE	1 150	1 111	1 010	- 9,1 %
DÉCHETS ENFOUIS	4 176	4 051	3 632	- 10,3 %
BOIS	3 118	2 686	2 265	- 15,7 %
GRAVATS	5 128	6 135	5 424	- 11,6 %
CARTONS	517	545	500	- 8,3 %
TONTES	2 344	2 755	2 120	- 23 %
BRANCHAGES	5 308	7 076	6 616	- 6,5 %
DMS	208	240	248	3,4 %
BATTERIES	18	20	14	- 29,6 %
VIDANGE	32	36	33	- 7,3 %
FRITURE	2	7	9	26,1 %
PILES	11	11	10	- 11,7 %
AMIANTE	19	38	13	- 65,3 %
TEXTILE + RÉEMPLOI	74	95	115	21 %
DEEE	895	955	874	- 8,4 %
ECO MOBILIER	479	1 727	1 773	2,6 %
PLÂTRE	19			
TOTAL	23 498	27 487	24 655	- 10,3 %



- 10 %
 de déchets apportés en déchèterie
 par rapport à 2021



ZOOM SUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels et les services techniques du territoire ont accès aux déchèteries du SEROC sous certaines conditions. Ils paient selon le poids et la nature du déchet. Les tarifs sont révisés chaque année lors d'un comité syndical après avoir été présentés en commission déchèterie.

En 2022, 5 200 professionnels et collectivités ont fréquenté les déchèteries et ont déposé 3 469 tonnes tous déchets confondus. Ils représentent 2,7 % de la fréquentation du réseau et 14 % des tonnages.

LES FILIÈRES REP, RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Les objectifs et obligations des filières REP :

- Développer le recyclage des déchets et augmenter la performance de recyclage
- Décharger les collectivités des coûts de gestion des déchets : transfert du contribuable au consommateur
- Internaliser dans le prix de vente final du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé, afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception.

La REP est assurée par les metteurs sur le marché au travers d'un éco-organisme.

Actuellement, 4 types de déchets de déchèterie sont en filières REP sur le territoire :

DÉCHETS	ECO-ORGANISME
Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA)	Ecomobilier
Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (D3E)	Ecosystem
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	EcoDDS
Piles	Corepile

Ces filières REP vont se multiplier dans les années à venir. Pour le SEROC, la mise en place de nouvelles filières sera à étudier au cas par cas (Jouets, Articles de Sports et Loisirs, Articles de Bricolage et Jardin, Bâtiment...).



DÉCHETS VERTS

8 736 tonnes
COMPOSTAGE



BOIS

2 265 tonnes
VALORISATION
MATIÈRE OU
ÉNERGETIQUE



DÉCHETS ENFOUIS

3 632 tonnes
ENFOUISSEMENT



CARTONS

500 tonnes
RECYCLAGE



MÉTAUX

1 010 tonnes
RECYCLAGE



GRAVATS

5 424 tonnes
ENFOUISSEMENT



DÉCHETS ÉLECTRIQUES

874 tonnes
RECYCLAGE
& VALORISATION



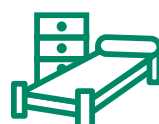
DMS

248 tonnes
RECYCLAGE
& VALORISATION



AMIANTE

13 tonnes
ENFOUISSEMENT



ÉCO-MOBILIER

1 773 tonnes
RECYCLAGE



TEXTILES

47 tonnes
RECYCLAGE



RÉCUP' SOLIDAIRE

68 tonnes de meubles
RECYCLAGE &
VALORISATION

Les unités de transfert

Trois pôles de logistique sont répartis sur le territoire du SEROC : Bayeux, Maisoncelles-Pelvey, Vire. Selon les sites, les unités de transfert réceptionnent des déchets différents, l'objectif étant d'optimiser le transport vers les exutoires ou centres de tri dédiés.

UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX

Les déchets concernés : les ordures ménagères, les déchets recyclables, le tout-venant, et les cartons issus des déchèteries.

Les ordures ménagères proviennent de Collectéa et Seulles Terre et Mer. Elles sont acheminées pour partie vers l'incinérateur de Colombelles et vers le centre d'enfouissement Les Aucrais à Cauvicourt.

Les déchets recyclables sont transportés vers le centre de tri de Paprec à Rennes.

Le tout-venant issu des déchèteries est acheminé vers le centre d'enfouissement Les Aucrais à Cauvicourt.

Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques en fond mouvant par le transporteur Mauffrey.

UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES-PELVEY

Les déchets concernés : les ordures ménagères et les déchets recyclables.

Les ordures ménagères proviennent de Pré-Bocage Intercom et sont acheminées vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves puis par sous-traitance chez Suez au Aucrais.

Les déchets recyclables sont transportés vers le centre de tri de la Sphère à Villedieu-les-Poêles.

Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques en fond mouvant par le transporteur Le Goff.

UNITÉ DE TRANSFERT DE VIRE

Les déchets concernés : les ordures ménagères et le verre des conteneurs en apport volontaire.

Les ordures ménagères proviennent de l'Intercom de la Vire au Noireau et sont acheminées vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves.

Le transport de ces déchets se fait en régie à l'aide de caissons compacteur.

Le Verre est transporté vers le repreneur Sibelco via le transporteur Soluvrac.

Nombre de rotations par déchet

Secteur NORD en prestation	2020	2021	2022	2021/2022
ORDURES MÉNAGÈRES	624	628	631	+ 0,5 %
SÉLECTIF	267	346	388	+ 12,1 %
TOUT VENANT	289	247	222	- 10,1 %
CARTONS	54	84	67	- 20,2 %
PAPIERS	10	0	0	
Total Nord	1 244	1305	1 308	- 0,5 %

→ **26 325 tonnes**
de déchets ont transité
via l'unité de Bayeux

Nombre de rotations par déchet

Secteur CENTRE en prestation	2020	2021	2022	2021/2022
ORDURES MÉNAGÈRES	135	125	96	- 23,2 %
SÉLECTIF	153	136	106	- 22,1 %
Total Centre	288	261	202	- 22,6 %

→ **4 444 tonnes**
de déchets ont transité
via l'unité de Maisoncelles-Pelvey

Nombre de rotations par déchet

Secteur SUD en prestation	2020	2021	2022	2021/2022
ORDURES MÉNAGÈRES	531	510	488	- 4,3 %
Total Sud	531	510	488	- 4,3 %

→ **6 223 tonnes**
de déchets ont transité
via l'unité de Vire

Les plateformes de compostage

Le SEROC traite les déchets verts du Bessin grâce à ses deux plateformes de compostage. Ces plateformes situées à Ryes et Formigny sont exploitées par Bio Bessin Energie via une délégation de service public jusqu'en 2026.



Plateforme de Formigny



Plateforme de Ryes

Evolution des tonnages de déchets verts

	2021	2022	2021/2022
ISSUS DES DÉCHÈTERIES	9 831	8 736	- 11,1 %
DIRECT PLATEFORME DE RYES	1 766	1 059	- 40 %
DIRECT PLATEFORME DE FORMIGNY	647	1 063	64,3 %*
Total	12 244	10 858	- 11,3 %

* En 2021, le porte-à-porte de Collectéa en déchets verts était dirigé vers la plateforme de compostage de Ryes, tandis qu'en 2022, il a été dirigé vers la plateforme de Formigny.

10 858 tonnes
de déchets verts traitées
sur les plateformes

- 11 % (2021>2022)

Les déchets verts sont séparés en deux flux, les tontes et les branchages, dans la mesure où ils nécessitent un traitement différent sur les plateformes. En effet, les branchages sont broyés en copeaux puis disposés en andains pour maturation. Les tontes sont quant à elles directement incorporées aux andains. Au terme de leur maturation, les déchets sont criblés afin d'écartier les indésirables et produire du compost.



ENSEMBLE DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES, D'UNITÉS DE TRANSFERT ET DE PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Tableau des tonnages par site

	2021	2022	2021/2022
DÉCHÈTERIES	27 487	24 656	- 10,3 %
UNITÉS DE TRANSFERT	513	289	- 43,7 %
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE	2 413	2 121	- 12,1 %
Total	30 413	27 065	- 11 %

Les filières de traitement

DÉCHETS	REPRENEURS	TRAITEMENT
DÉCHETS VERTS	Bio Bessin Energie	Compostage
GRAVATS	Sacab	Enfouissement
DÉCHETS ENFOUIS	Suez	Enfouissement
BOIS	Bio Bessin Energie	Valorisation
MOBILIER	Ecomobilier	Recyclage et valorisation
FERRAILLE	Caen Métal Recyclage	Recyclage
DEEE	Ecosystèmes	Démontage et valorisation
CARTONS	Revival	Mise en balle puis recyclage
DMS	Chimirec	Traitement et valorisation
RÉEMPLOI	Bacer et Emmaüs	Réemploi
AMIANTE	Chimirec	Traitement et Enfouissement
HUILES DE VIDANGE	Chimirec	Traitement et recyclage
BATTERIES	Revival	Recyclage
PILES	Corepile	Recyclage
HUILES DE FRITURE	Chimirec	Traitement et recyclage



de déchets de déchèterie

(déchets issus des déchèteries + unités de transfert + plateformes de compostage)

soit



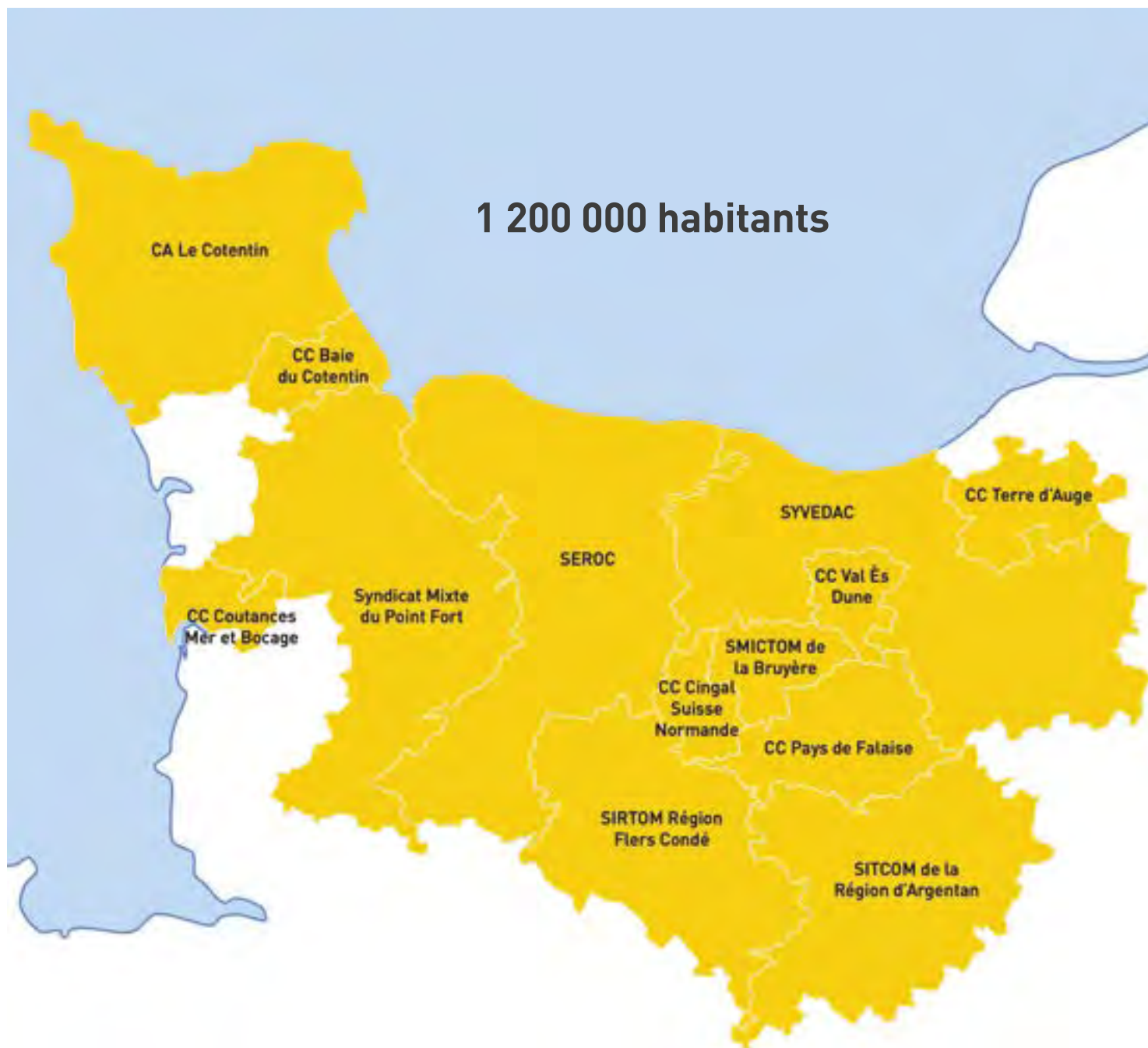
Population desservie par une déchèterie du réseau SEROC :
74 890 habitants



Unité de transfert de Bayeux

Les créations d'équipements

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE POUR LE TRI DES RECYCLABLES



Engagement de
13 collectivités
pour la création d'une SPL

SPL NORMANTRI : acteur opérationnel dédié au transport, au tri et au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, y compris commercialisation des produits valorisables et traitement des refus de tri (en favorisant la valorisation énergétique). NORMANTRI regroupe 13 collectivités bas normandes.

Les missions

- La mutualisation des coûts de transport et de tri.
- Le transport des déchets ménagers et assimilés, soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres.
- La conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri des collectes sélectives (hors verre), situé à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles. A cette fin, il sera envisagé la passation d'un marché public global de performances avec un opérateur économique désigné après publicité et mise en concurrence.
- La passation de marchés de tri pour le tri des tonnages excédentaires.
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri.

Etat d'avancement

- **1^{er} trimestre 2020** : Recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la passation d'un Marché Public Global de Performance (MPGP). L'AMO retenue est Elcimai.
- **2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2020** : Etude technique et rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- **Au cours de l'année 2020** : Plusieurs groupes de travail se sont réunis sur les thématiques suivantes : centre de tri, transport, négoce, défense incendie. L'objectif est de construire le MPGP en collaboration avec les 13 EPCI de la SPL.
- **Novembre 2020** : Mise en ligne de la publicité du MPGP.
- **2^{ème} semestre 2021** : Remise des offres, phases de négociation pour l'attribution du marché, études d'exécution. L'un des candidats non-retenu conteste le résultat de la consultation et engage une procédure de référé précontractuel. **Attribution du MPGP retardée.**
- **Mai 2022** : Relance de la consultation du MPGP, pour une attribution prévue le premier trimestre 2023.

PÔLE ENVIRONNEMENT DE VIRE

Le projet du SEROC et de l'Intercom de la Vire au Noireau est destiné à créer **une déchèterie, une unité de transfert** des déchets ménagers, et **une plateforme de stockage du verre**, en remplacement des équipements en place sur le site de Canvie (Vire) devenus obsolètes.

Suite à une première étude, la superficie du terrain retenu est de 33 800 m² et se situe dans le parc d'activité « La Papillonière » à Vire. La proposition d'aménagement spatial au regard des besoins de chacun, réalisée par le Bureau d'étude ANTEA, prévoit le découpage prévisionnel suivant :

- 23 000 m² pour la déchèterie d'IVN
- 10 800 m² pour l'unité de transfert du SEROC



Unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey

En mai et juin 2022, le SEROC et l'IVN ont délibéré sur le principe de lancer **un marché de maîtrise d'œuvre en commun** (groupement de commande), et ainsi faciliter la coordination entre les deux projets. Le SEROC sera le coordonnateur du groupement de commande et se chargera du lancement du marché et de son attribution prévue au 2^{ème} trimestre 2023.



Réduire

- Réemploi, réparation, réutilisation (p.36)
- Compostage et réduction des déchets verts (p.38)

Réemploi, réparation, réutilisation

Les actions de réemploi conduites par le SEROC et ses partenaires ont pour objectif de détourner un maximum de flux des déchèteries et notamment les flux des bennes « déchets enfouis » qui font l'objet d'aucune valorisation à ce jour.

TEXTILES ET BENNES RÉCUP' SOLIDAIRE



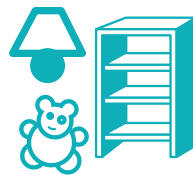
697 tonnes

de textiles collectés

-3 % (2021>2022)

109 bornes textiles

sur l'ensemble du territoire



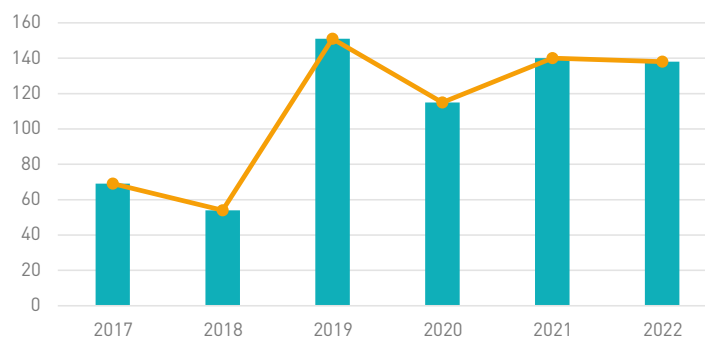
138 tonnes

d'objets et meubles collectés
et remis dans le circuit de la
réutilisation

sur l'ensemble du territoire

- 1 % (2021>2022)

Evolution des tonnages de récup'solidaire



RÉPARE CAFÉ

L'association Deuxième Vie Deuxième Chance de Vire, l'association Répare café de Bayeux et l'association Réparons Ensemble de Grandcamp Maisy ont organisé 27 ateliers en 2022 auxquels 354 personnes ont participé. Ces ateliers ont permis de réparer 263 objets ce qui représentent 1,3 tonnes de déchets détournés des bennes D3E.

Perspectives

Le SEROC souhaite poursuivre et développer sa démarche de réemploi. Il envisage de tester sur une de ces déchèteries un nouvel espace de réemploi pour les objets et matériaux de construction. L'objectif est de permettre aux usagers de déposer et de reprendre gratuitement sur un lieu identifié et ainsi de réduire les déchets déposés dans les bennes « déchets enfouis ».

ZOOM SUR...

... LE VILLAGE DE LA RÉCUP' ET DU ZÉRO DÉCHET, 2^{ÈME} ÉDITION

Après le succès de la première édition qui avait rassemblé 1 535 personnes à Villers-Bocage en 2019, le Village de la Récup' était de retour le dimanche 20 novembre 2022 à la salle La Comète à Bayeux pour une deuxième édition enrichie. Il a rassemblé près de 2 000 visiteurs.

Les objectifs :

- Valoriser les initiatives locales de réemploi et de réduction des déchets,
- Mettre en lumière les acteurs à l'origine de ces initiatives,
- Impulser des changements de comportement et de consommation, avec des solutions inspirantes,
- Donner une image positive et tendance de la récupération, du réemploi et du zéro déchet,
- Mettre en évidence les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du réemploi et du zéro déchet.



Le contenu de l'évènement :

- 24 stands présentant des objets issus du réemploi, de la récupération, de la réutilisation ou des objets favorisant le Zéro déchet.
- 10 ateliers participatifs " minutes " où des acteurs du réemploi et/ou du zéro déchet présentent des astuces simples.
- La fanfare des « Transformateurs Acoustiques » a déambulé avec des instruments de musique fabriqués avec des matériaux de récupération.
- Un « coin enfant » avec des jeux pour sensibiliser les plus jeunes au zéro déchet et au réemploi.
- Une tombola : elle a permis de se faire une idée de l'origine géographique des visiteurs. Sur 615 répondants, 97 % sont du Calvados, et 26 % de Bayeux.
- Un foodtruck.
- Une buvette.

" L'école du réemploi "

Deux projets de jumelage avec des écoles du territoire se sont déroulés en amont de l'évènement, de septembre à novembre 2022.

Deux artistes (Art Itinérant et Art de la Récup') avaient carte blanche au sein des établissements pour présenter leur métier et encadrer des ateliers autour de leur activité avec les élèves. Les réalisations en récup de chacune des écoles ont ensuite été exposés le jour J.



Compostage

COMPOSTAGE – FOCUS SUR LES BIODÉCHETS

La composition des ordures ménagères fait régulièrement l'objet d'analyses, de manière à catégoriser les déchets qui s'y trouvent. A l'aide de ces données, le SEROC met en œuvre différents dispositifs pour inciter ses usagers à changer leurs habitudes de tri, afin de valoriser tout ce qui peut l'être et ainsi détourner des filières d'élimination les déchets recyclables.

Il reste encore du chemin à parcourir pour ce qui concerne les emballages, les textiles et le verre encore présents dans les ordures ménagères, mais la plus grande marge de progression concerne aujourd'hui les biodéchets définis comme tels : « *les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires* (Code de l'environnement - Article L. 541-1-1) ».

41 % des ordures ménagères traitées par le SEROC sont composées de biodéchets, dont il est possible d'extraire deux catégories :

- Les déchets alimentaires : les épluchures de fruits et de légumes, le marc de café, les feuilles de thé, les os etc., autrement dit tous les restes alimentaires que nous ne pouvons pas consommer.
- Le gaspillage alimentaire : les restes de repas, les denrées alimentaires, le pain, autrement dit tous les aliments qui sont devenus des déchets et qui auraient dû être consommés.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la loi du 10 février 2020 Anti-Gaspillage et pour une Economie Circulaire (dite loi AGEC) prévoit la généralisation du tri à la source de tous les biodéchets : ces derniers ne devront plus être déposés dans les bacs à ordures ménagères, mais séparés et recyclés pour un retour à la terre de qualité des déchets organiques. Dans ce cadre, et suite à l'étude menée en 2021 sur le sujet, le SEROC a candidaté en 2022 à l'appel à projet « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Normandie » porté par l'ADEME et la Région Normandie. L'objectif était d'être soutenu financièrement dans le développement à grande échelle du compostage individuel et collectif partout sur le territoire sur 3 ans (2023-2025). Le SEROC n'a pas été retenu, mais a décidé d'engager malgré tout ce virage dans la gestion des déchets sur ses fonds propres dans l'attente de possibles financements (enveloppe du Fond vert) dès 2023.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le SEROC permet depuis plus de 20 ans à ses usagers de disposer à prix subventionné d'un composteur individuel, et accompagne tout projet de compostage collectif sur le territoire depuis plus de 10 ans. Le compostage des biodéchets est la solution la plus simple et la moins coûteuse : les déchets ne sont plus collectés, sont recyclés sur place sans infrastructure coûteuse et polluante, et apportent un bénéfice direct sous forme d'une matière fertilisante, le compost.

Le compostage de proximité, c'est potentiellement 10 000 tonnes de déchets en moins à transporter et à traiter à l'échelle du SEROC. C'est une réduction significative de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre liés au transport routier, à l'incinération des déchets ou à la mise en décharge de matière organique.

Taux d'équipement par adhérent

	FOYERS ÉQUIPÉS EN 2022	NOMBRE DE FOYERS ÉQUIPÉS DEPUIS 2001	% DE FOYERS ÉQUIPÉS DEPUIS 2001
COLLECTEA (ISIGNY OMAHA INTERCOM ET BAYEUX INTERCOM)	549	6430	28,8 %
CDC SEULLES TERRE ET MER	127	1463	36,8 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	139	2226	24,9 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	278	2753	24 %

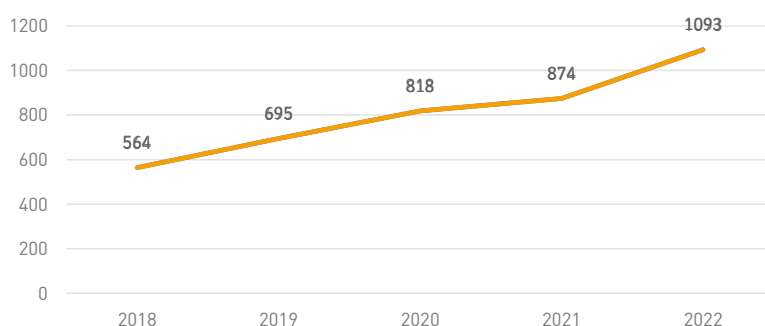


27,5 % des foyers équipés
(soit 12 872)

1 093 foyers en 2022
+ 219 (2021>2022)

En 2022, 20 distributions ponctuelles se sont tenues dans les communes de Maisoncelles-Pelvey, Vire-Normandie, Ver-sur-Mer, Le Molay-Littry, Fontenay-le-Pesnel, La Graverie, Formigny, Creully-sur-Seulles, Saint-Sever-Calvados, le Bény-Bocage, Grandcamp-Maisy, Tilly-sur-Seulles, Mandeville-en-Bessin et Saint-Georges-d'Aunay, et ont permis d'équiper 715 foyers. Ces distributions « hors les murs » représentent plus de 60 % des foyers équipés en 2022 et ont été rendues possibles par la mise en service d'un nouveau mode de distribution : un ancien caisson de déchèterie a été aménagé, permettant de disposer d'un stock mobile important qui peut stationner facilement, et permet donc d'honorer les réservations sur tout le territoire.

Evolution 2018-2022 du nombre de foyers individuels équipés par le SEROC



En 2022

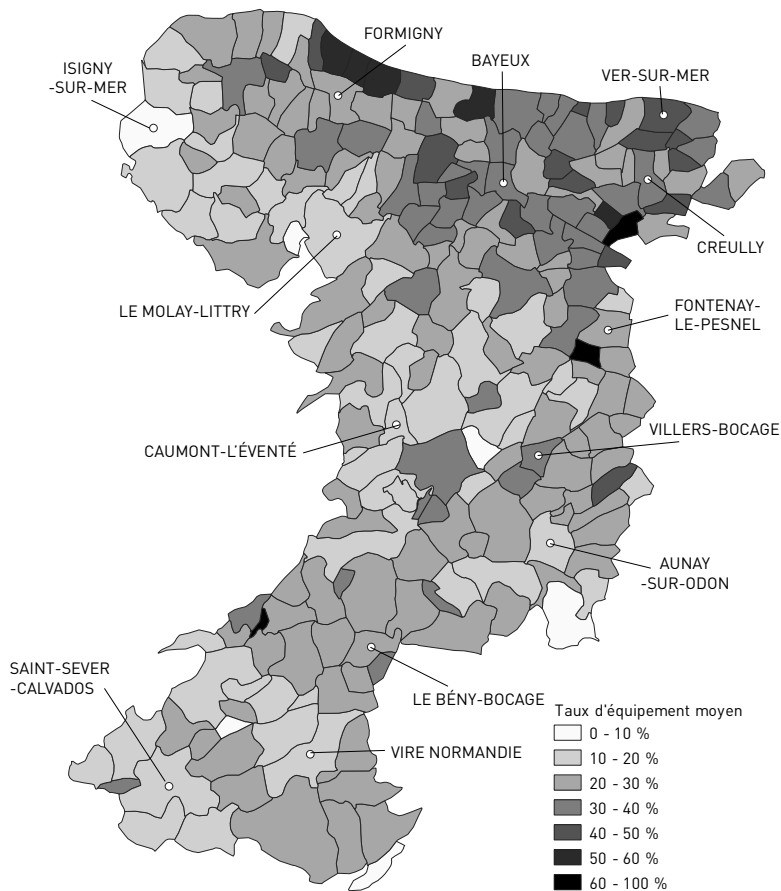
66 permanences de distribution

60 % des foyers équipés lors de distributions ponctuelles

46 permanences de distribution se sont tenues au SEROC, pour 452 composteurs distribués.

Pour obtenir son composteur, il suffit de se rendre sur le site du SEROC, www.seroc14.fr et de saisir un formulaire de réservation. Des permanences de distributions se tiennent chaque semaine et un calendrier de distributions ponctuelles sur le territoire permet à tous les usagers du SEROC de disposer de ce service au plus proche de chez eux.

Taux d'équipement moyen en composteurs individuels - SEROC 31/12/2022



LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Le compostage collectif est une solution simple et efficace pour trier à la source et recycler les biodéchets produits par les habitants d'une même résidence, d'un quartier, mais également par les salariés d'une même entreprise à l'occasion de leurs pauses-café ou de leurs repas. Les hôtels, les restaurants, et tous les établissements disposant d'une cuisine peuvent contacter le SEROC pour une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une zone de compostage.

Un composteur n'est pas une poubelle, ni un moyen d'élimination des biodéchets, mais un outil permettant leur recyclage et leur valorisation sans transport, sans

apport extérieur d'énergie et sans émission de gaz à effet de serre. Le processus biologique à l'œuvre dans un composteur doit être compris, c'est pourquoi le SEROC forme les usagers, accompagne la mise en place des bacs et effectue les suivis des sites.

Plus de 100 sites de compostage collectif sont aujourd'hui en fonctionnement sur le territoire et suivis par le SEROC. Pour chacun d'entre eux, au moins un référent de site est nécessaire pour permettre un contrôle et un entretien des installations, et un relai dans les immeubles ou entreprises équipés auprès des autres usagers.

16 nouveaux sites équipés en 2022 :

1 site en pied d'immeuble : résidence Le Hameau, avenue Conseil à Bayeux

3 sites en établissements touristiques et de restauration : Camping municipal de Trévières, restaurant de la brigade de gendarmerie mobile d'Aunay-sur-Odon, Village Vacances Les Tourelles à Asnelles

2 sites en entreprise : PBI siège de l'Intercommunalité à Aunay-sur-Odon, Axanté à Bayeux

2 sites en établissement d'hébergement : IME L'Espoir à Vaux-sur-Aure, S.A.F.E. de l'Orangerie à Bayeux

2 crèches : pôle petite enfance à Bayeux, micro-crèche l'Arche des bébés à Saint-Martin-des-Besaces

4 sites en établissements scolaires : collège/lycée Jeanne d'Arc à Bayeux, école primaire de Lantheuil, Collège du Bois d'Orceau à Tilly-sur-Seulles, école primaire d'Audrieu

1 site artisanal : Roline Spirit aux Oubeaux (Isigny-sur-Mer)

1 site communal : stade de Cormolain



Informer

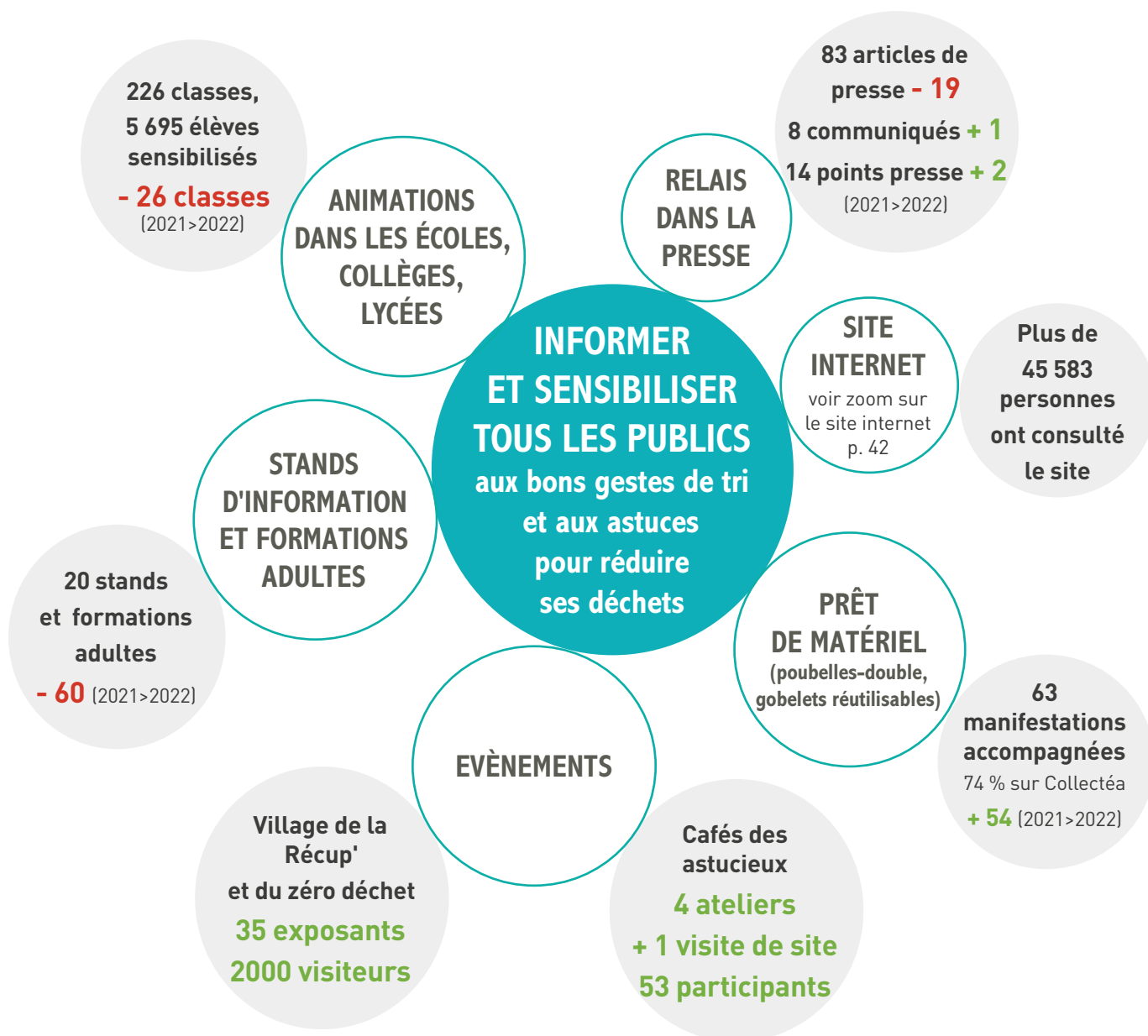
- Sensibilisation des publics (p.42)

Sensibilisation des publics

BILAN DES ACTIONS MENÉES



8 555 personnes sensibilisées sur l'année
soit **- 3 %**



Explications

Après une année 2021 exceptionnelle liée à l'effet rebond post-covid, on constate une légère baisse du nombre de personnes sensibilisées. Si l'on compare à l'année 2019 (avant COVID) le nombre d'animations scolaires et le relai dans la presse restent bien supérieurs en 2022, malgré la baisse par rapport à 2021. Le prêt de matériel connaît quant à lui une hausse spectaculaire, liée au lancement du prêt de gobelets réutilisables pour tout type d'évènement (associatif, municipaux, privés...).

Prêt de matériel

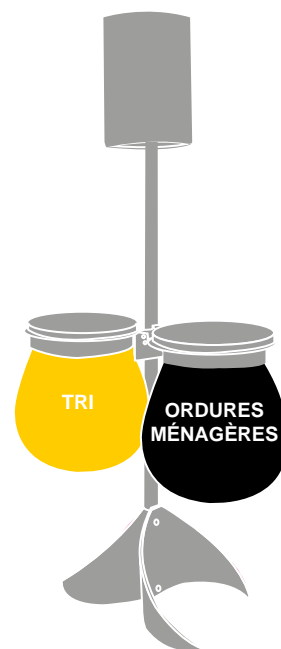
ADHÉRENT	COMMUNE	STRUCTURE	NOMBRE D'INTERVENTIONS
COLLECTÉA	Agy	Comité des fêtes	1
COLLECTÉA	Audrieu	Comité des fêtes	1
COLLECTÉA	Audrieu	Particulier	1
COLLECTÉA	Bayeux	APE Saint-Joseph	1
COLLECTÉA	Bayeux	Asso. Musikoblokos Zique au Parvis	1
COLLECTÉA	Bayeux	Fête de la musique lycée A. de Caumont	1
COLLECTÉA	Bayeux	Particulier	1
COLLECTÉA	Blay	Particulier	1
COLLECTÉA	Bucéels	Comité des fêtes	1
COLLECTÉA	Commes	Rdv Tech & Bio en Normandie	1
COLLECTÉA	Ellon	Mairie	2
COLLECTÉA	Etréham	A.M.A.C.C.	1
COLLECTÉA	Isigny-sur-Mer	Asso. A.M.P.R.E.	1
COLLECTÉA	Isigny-sur-Mer	Particulier	2
COLLECTÉA	Juaye-Mondaye	APE	3
COLLECTÉA	Juaye-Mondaye	Comité d'animation	1
COLLECTÉA	Le Molay-Littry	Isigny Omaha Intercom	3
COLLECTÉA	Le Molay-Littry	Particulier	1
COLLECTÉA	Monceaux-en-Bessin	Comité des fêtes	1
COLLECTÉA	Port-en-Bessin	Le goût du large	1
COLLECTÉA	Saint-Côme-du-Fresné	Comité des fêtes	1
COLLECTÉA	Saint-Côme-du-Fresné	Particulier	2
COLLECTÉA	Saint-Paul-du-Vernay	Mairie	1
COLLECTÉA	Saint-Vigor-le-Grand	APE	1
COLLECTÉA	Subles	APE	1
COLLECTÉA	Subles	Festival du Sport	2
COLLECTÉA	Subles	Mairie	1
COLLECTÉA	Tilly-sur-Seulles	Ecole du Sacré Cœur	1
COLLECTÉA	Tilly-sur-Seulles	Volley Club de Tilly	1
COLLECTÉA	Tournières	Mairie	1
COLLECTÉA	Trévières	APE	1
COLLECTÉA	Trévières	Festival Patrimoine et Nature	1
COLLECTÉA	Trévières	Journée "Sport en famille"	1
COLLECTÉA	Trévières	Mairie	1
IVN	Vire Normandie	MJC	1
PBI	Aunay-sur-Odon	Rassemblement musical Les Monts d'Aunay	1
PBI	Jurques	Particulier	1
PBI	Ondfontaine	Particulier	1
PBI	Tournay-sur-Odon	Comité des fêtes	1
PBI	Tracy-Bocage	Particulier	1
PBI	Villy-Bocage	Asso. Villy Découvertes	3
STM	Fontaine-Henry	Mairie	1
STM	Moulins-en-Bessin	Cully Animation	1
STM	Saint-Gabriel-Brécy	Asso. S.O.P.H.I.A.	1
STM	Saint-Gabriel-Brécy	Bouge ton Bessin	1

Stands

STRUCTURE	COMMUNE	NOMBRE D'INTERVENTIONS
DISTRIBUTION BACS JAUNES	Le Molay-Littry	2
DISTRIBUTION BACS JAUNES	Bayeux	1
DISTRIBUTION SACS JAUNES	Villers-Bocage	1
ÉVÈNEMENT AURE SÉRIE	Bayeux	1
PETIT-DÉJEUNER DES ÉCO-ENTREPRENEURS	Creully	1

Formations adultes

STRUCTURE	COMMUNE	NOMBRE D'INTERVENTIONS
ACSEA	Bayeux	4
CPIE	Formigny	1
MAIRIE	Saint-Paul-du-Vernay	1
SEROC (ATELIER)	Bayeux	1



ZOOM SUR... ... LE SITE INTERNET

Plus de 45 583 personnes ont consulté le site.

La fréquentation est en baisse par rapport aux années précédentes. Or, on aurait pu penser que le lancement de la page Facebook aurait servi de relai vers le site et que le Village de la Récup' et du Zéro déchet aurait également engendré une fréquentation plus importante. Cela n'a pas été le cas. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- L'utilisation par les usagers de l'outil Google (fiche établissement à droite des recherches) pour se renseigner sur les horaires et lieux des déchèteries
- La baisse de 10 % de la fréquentation en déchèterie
- La non reconduction d'opérations qui ont pu augmenter la fréquentation sur le site les années passées (exemple : opération de subvention à l'achat d'un broyeur).

Les pages " déchèteries " sont les plus consultées.



... LE TRI DANS LES ESPACES COMMUNAUX

L'objectif est de travailler en partenariat avec les communes pour arriver à un tri optimal et de qualité dans les locaux communaux (salles des fêtes, services techniques...). Pour se faire, un questionnaire a été envoyé à toutes les mairies du territoire pour recenser les besoins.

En 2022, 75 communes ont été équipées d'une signalétique adaptée, soit 47 %. L'opération va se poursuivre en 2023 avec un objectif de 100 % de communes équipées.

Par ailleurs, l'équipement des cimetières en signalétique de tri se poursuit. En 2022, 20 cimetières supplémentaires ont été équipés. En tout, 40 % des communes du territoire ont reçu cette signalétique. Une relance est prévue tous les ans avant la Toussaint.



... LE PROJET « LE PARC, UNE VITRINE HUMAINE ET VIVANTE DES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE »

Le projet :

Raconter l'histoire d'un site pollué qui renaît de ses cendres pour offrir aux habitants un lieu de rencontres et d'échanges sur les problématiques environnementales. C'est une compensation positive des atteintes environnementales qu'a subi le site dans le passé.

4 axes :

- Un jardin éco-exemplaire
- Un pôle autour de la transition écologique
- Un espace patrimonial qui s'inscrit dans l'offre touristique du Bessin
- Un lieu éco-artistique

Avancement des travaux :

Après les mises aux normes et les contrôles réglementaires en 2021, l'année 2022 a vu la réalisation d'investissements incontournables au développement du site : l'acheminement des réseaux d'eau et d'électricité. S'en est suivi la réalisation de dalles béton et la pose sur ces dernières de conteneurs maritimes achetés d'occasion, qui seront bardés de bois en 2023. Ces derniers, équipés de l'électricité, serviront de lieu de stockage pour les écoles et artistes intervenant sur le site. Des aménagements (clôtures, abri) ont également été réalisés pour la mise en place de l'éco-pâturage. Le Parc accueille depuis le printemps 2022 11 chèvres des fossés et 4 moutons pour l'entretien de 9 000 m².

Afin d'obtenir des financements pour poursuivre ce projet, le SEROC a candidaté à l'appel à projet « Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » dans le cadre des Fonds FEDER portés par la Région Normandie. Si le SEROC est lauréat, ces fonds permettront de couvrir jusqu'à 60 % des dépenses concernant des prestations externalisées (hors bâti) entre 2021 et 2027.



NOUVEAUTÉS 2022

Les cafés des astucieux, Saison 1

Objectif : donner des solutions simples, pratiques au quotidien et dans différents domaines pour réduire ses déchets.

- 9 types d'ateliers gratuits (fabrication de cosmétiques et de produits ménagers, couture récup', réparation de vélos, fabrication de meubles en palettes...)
- Des visites de sites (unité de transfert, UVE (unité de valorisation énergétique), centre d'enfouissement,

plateforme de compostage)

- Pour tous, dans les lieux de vie des territoires.

Résultats :

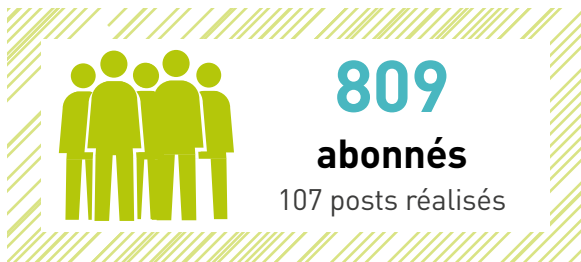
- Entre septembre et décembre 2022, 53 participants, soit un taux de remplissage de 79 %.
- La majorité des participants sont novices dans la réduction des déchets. Ce projet touche donc pleinement son cœur de cible.

Lancement de la page Facebook du SEROC



En 2022, le SEROC a développé sa présence sur les réseaux sociaux, en continuant d'animer la page Instagram (créé en 2021)

et en créant une page Facebook en février 2022. La page Facebook « Les Cafés des astucieux » est également toujours exploitée pour la promotion de la saison d'ateliers et de visites du même nom.



COUVERTURE ET VISITES DE LA PAGE

5 012 personnes sont allées sur la page Facebook du SEROC en cliquant sur le profil ou en faisant une recherche dans la barre de recherche.

83 080 profils Facebook ont vu un des contenus de la page apparaître dans leur fil d'actualité dont 44 431 sont issus des posts " sponsorisés " (pub payante) pour la promotion du Village de la Récup' et du zéro déchet.

Âges des utilisateurs

ÂGES DES UTILISATEURS	%
ENTRE 35 ET 44 ANS	35 %
ENTRE 45 ET 54 ANS	24 %
ENTRE 25 ET 34 ANS	18 %
ENTRE 55 ET 64 ANS	12 %
65 ET +	9 %
ENTRE 18 ET 24 ANS	2 %

Top 5 des origines géographiques

TOP 5 DES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES	%
BAYEUX INTERCOM	21,8 %
PBI	12,7 %
STM	5,4 %
CAEN LA MER	4,9 %
IVN	2,1 %

On constate la nécessité de développer l'audience sur les territoires d'Isigny Omaha Intercom et de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Cependant, les statistiques Facebook sont restreintes et ne présentent pas les chiffres des communes de moins de 1 %. Nous ne connaissons l'origine géographique que de 47 % des utilisateurs de la page.

MEILLEUR POST



1) Distributions de composteurs de l'automne
de 13 septembre 2022 (81 réactions, 54 commentaires, 71 partages, 247 clics sur le lien)

Le profil Instagram du SEROC compte 301 followers. Comparé à l'année 2021, la page Instagram a moins bien marché en 2022 (- 14 % de fréquentation), avec seulement 257 visites du profil et 56 nouveaux followers. On constate que la page Instagram est nettement moins fréquentée que la page Facebook, malgré son ancienneté.



Indicateurs financiers

- Indicateurs économiques (p.48)
- Liste des marchés en cours (p.51)

Indicateurs économiques

Le SEROC étant assujéti à la TVA, tous les montants sont en euros hors taxe.

FONCTIONNEMENT

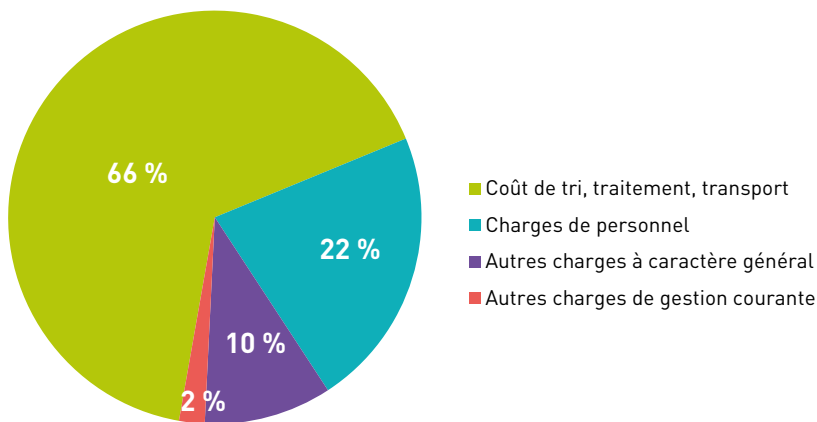
Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	EVOLUTION EN %
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	6 533 057,31 €	6 845 109,80 €	4,78 %
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 929 552,68 €	2 007 728,01 €	4,05 %
65 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 756,61 €	150 047,65 €	18,37 %
66 - CHARGES FINANCIERES	28 127,05 €	23 934,42 €	- 14,91 %
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 458,13 €	3 009,17 €	- 91,01 %
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	20 077,42 €	0,00 €	-
TOTAL	8 671 029,20 €	9 029 829,05 €	4,14 %

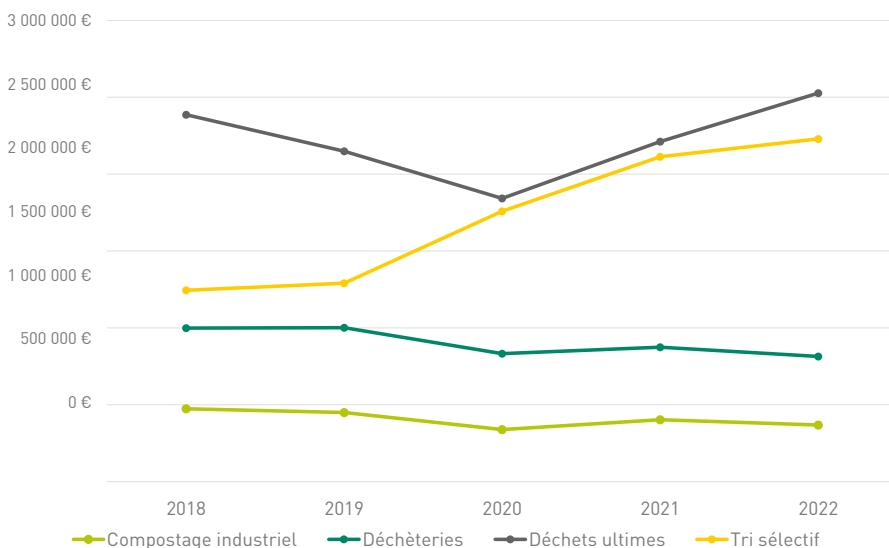
Explications

4,1 % d'augmentation des dépenses réelles réalisées de fonctionnement entre 2021 et 2022. Cela concerne surtout les charges à caractère général et les dépenses de personnel. L'augmentation des dépenses du Syndicat est liée aux coûts de traitement des déchets, notamment la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette dernière est passée de 30 € par tonne en 2021 à 40 € par tonne en 2022.

Répartition des dépenses réelles



Évolution des dépenses de traitement par déchets



Focus dépenses

- Concernant les coûts de tri, traitement et transport des déchets :

Les dépenses ont baissé, notamment sur le compostage industriel (- 9 %) et sur les déchèteries (- 7 %). Ces diminutions sont dû à une baisse de tonnage pour ces deux activités (entre 11 et 13 % de baisse). Également, le prix du bois B est atténué par la présence de bennes Ecomobilier dans la majeure partie des déchèteries du SEROC.

Les dépenses ont augmenté sur les postes liés au tri sélectif (+ 5 %) et au déchets ultimes (+ 14 %). En 2022, les prix, révisés semestriellement, sont directement impactés par l'augmentation liée à l'inflation. L'augmentation la plus forte se fait sur le montant de la TGAP qui est passée de 680 272 € en 2021 à 862 900 € en 2022, soit + 27 %.

La mise en place de l'extension des consignes de tri nécessite un process techniquement plus performant et engendre une augmentation de la dépense du tri des recyclables.

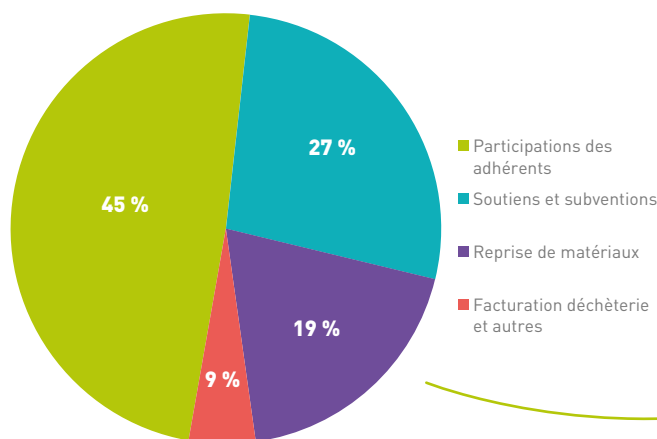
Néanmoins, l'augmentation des prix de vente des matériaux permet de neutraliser cette hausse des dépenses de tri. A noter toutefois, qu'au cours du 2^{ème} semestre les prix de reprise ont amorcé une diminution.

CHAPITRE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	ÉVOLUTION EN %
013 - ATTENUATION DE CHARGES	58 347,93 €	51 639,36 €	- 11,50 %
70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	1 741 472,17 €	2 122 155,40 € *	21,86 %
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 390 701,40 €	7 248 222,69 €	- 1,93 %
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 020,09 €	39 556,82 €	107,97 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 385,92 €	16 503,01 €	- 47,42 %
Recettes réelles	9 240 927,51 €	9 478 077,28 €	2,57 % *

* Recettes réelles : + 2,57 % de recettes en 2022

* Chiffre de l'année 2022 : + 380 000 € lié à la vente des recyclables.

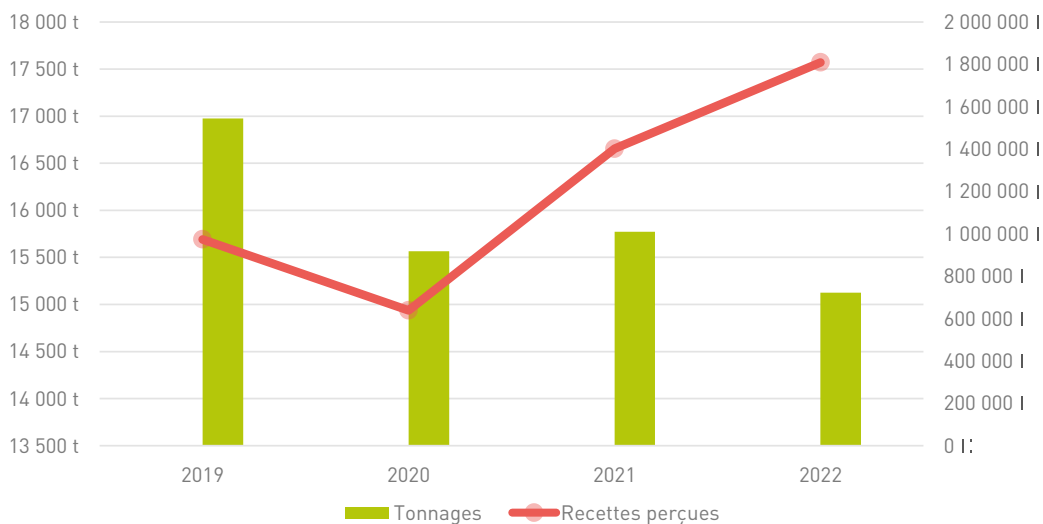
Répartition des recettes réelles



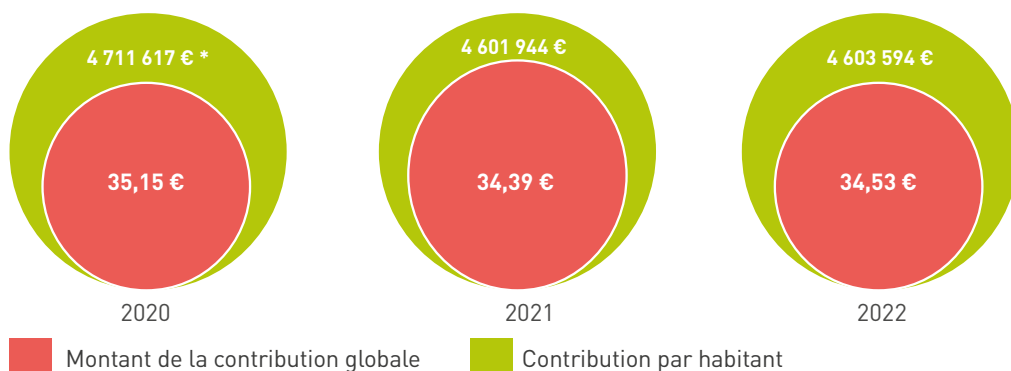
En bref

- + 49 % de recettes de déchets issus du tri sélectif (1 574 000 € de réalisés en 2022 contre 1 056 000 € de réalisés en 2021).
- - 33 % de recettes des déchets issus des déchèteries (231 000 € de réalisés en 2022 contre 346 000 € de réalisés en 2021).

Évolution des recettes issues de la vente des matériaux entre 2019 et 2022



Évolution des contributions entre 2020 et 2022



*La reprise des excédents et provisions constituées par le syndicat a permis de réduire la contribution par habitant en 2020, et de maintenir cette dernière sur les années suivantes.

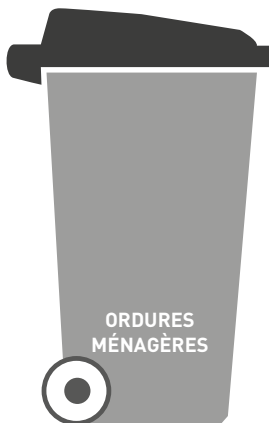
PRENONS L'EXEMPLE DE MARIE, HABITANTE DU MOLAY-LITTRY

CHIFFRES BASÉS SUR LE TONNAGE 2022

Le coût par habitant prend en compte les charges de structure, la communication, la prévention, le transport, le traitement, le tri, la valorisation matière et/ou énergétique, l'élimination, les soutiens, les subventions, la TGAP et la mutualisation des contributions des collectivités adhérentes.



Marie a payé **38 €**
pour **la collecte et le traitement des déchets**
qu'elle a apporté en **déchèterie**.
16 % de TGAP, soit 6 € pour le traitement du tout-venant



Marie a payé **24 €**
pour le **traitement de ses ordures ménagères**.
42 % de TGAP, soit 10 €

Grâce au tri de Marie et de chaque habitant du SEROC



il a été déduit
-9,9 € =
de la facture de Marie.

- **1,3 €**
tri des emballages
en verre

- **8,6 €**
tri du papier
des emballages

COÛT POUR L'HABITANT : 52,1 € *

* Hors coût de collecte - Chiffres basés sur le tonnage 2022

Liste des marchés en cours

SERVICE	OBJET DE LA PRESTATION	DURÉE MAXI	TITULAIRE	MONTANT HT 2022	DATE DE FIN DU MARCHÉ
ADMINISTRATIF	Refonte site internet	5 ans	MEDIAPILOTE (14)	1 180 €	08/01/2023
	Maintenance et hébergement site internet	5 ans	MEDIAPILOTE (14)	700 €	31/12/2023
	Mission d'audit, conseil et assistance pour passation et suivi des marchés d'assurances	-	ARIMA CONSULTATION (75)	Sans objet	31/12/2025
	Assurance dommages aux biens et risques annexes centre exploitation	5 ans	SMACL (79)	4 550 €	31/12/2025
	Assurance protection juridique collectivité	5 ans	PILLIOT (62)	500 €	31/12/2025
	Analyse financière pour l'optimisation du mode de calcul des contributions des adhérents	-	CALIA CONSEIL	15 550 €	-
	Entretien des locaux du siège	5 ans	DECA PROPRETE (61)	14 504 €	30/09/2026
PRÉVENTION	Étude du tri à la source des déchets alimentaires des ménages et professionnels	-	BIOMASSE (14) ELCIMAI (77)	10 638 €	-
COMPOSTAGE INDUSTRIEL	Traitement et valorisation des tontes	19,5 ans	BIO BESSIN ENERGIE (14)	71 264 €	30/04/2026
	Traitement et valorisation des branchages	19,5 ans	BIO BESSIN ENERGIE (14)	304 872 €	30/04/2026
DÉCHÈTERIES	Transport, valorisation et élimination du tout-venant des déchèteries du Nord	5 ans	SUEZ RV NORMANDIE (14)	338 062 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination des gravats des déchèteries du Nord	5 ans	SACAB (14)	15 071 €	31/12/2022
	Enlèvement et traitement des DMS et amiante	5 ans	CHIMIREC (35)	160 233 €	31/12/2022
	Groupement de commande fourniture d'électricité des déchèteries	1 an	EKWATEUR	9 900 €	31/12/2022
	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une déchèterie à Bayeux	-	EODD	14 155 €	-
DÉCHETS ULTIMES	Traitement des ordures ménagères secteur Nord	5 ans	SUEZ RV NORMANDIE (14)	1 628 837 €	31/12/2022
	Traitement des ordures ménagères secteur Centre	5 ans	LES CHAMPS JOUVAULT (50)	256 686 €	31/12/2022
	Traitement des ordures ménagères secteur Sud	5 ans	LES CHAMPS JOUVAULT (50)	419 634 €	31/12/2022
	Fourniture de composteurs et bio-seaux	4 ans	EMERAUDE (22) ECOBA (69)	54 963 €	31/12/2024
SERVICES MULTIPLES	Traitement et valorisation du bois	19,5 ans	BIO BESSIN ENERGIE (14)	178 562 €	30/04/2026
	Transfert des déchets de l'unité de transfert de Maisoncelles Pelvey	4 ans	LE GOFF BREHALAISE (50)	98 870 €	31/12/2025
	Location et entretien des vêtements de travail	5 ans	ANETT (14)	31 314 €	30/09/2026
	Transfert des déchets de l'unité de transfert de Bayeux	5 ans	MAUFFREY SEINE (76)	531 988 €	27/06/2023
	Fourniture, pose et dépannage des pneumatiques	4 ans	LAGUERRE (14)	7 700 €	22/04/2024
	Groupement de commande fourniture d'électricité du centre d'exploitation et des unités de transfert des déchets	4 ans	TOTALENERGIES (75)	40 147 €	31/12/2023
	Assurance dommages aux biens et risques annexes déchèteries et unités transfert	5 ans	SMACL (79)	17 487 €	31/12/2025
	Assurance responsabilité civile générale et pollution à l'environnement	5 ans	SMACL (79)	11 729 €	31/12/2025
	Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus	5 ans	SMACL (79)	332 €	31/12/2025
	Assurance flottes véhicules, marchandises transportées et auto collaborateur	5 ans	SMACL (79)	24 283 €	31/12/2025
	Assurance des risques statutaires des agents	5 ans	SOFCAP GRP SOFAXIS (18)	54 790 €	31/12/2025
	Fourniture de tickets restaurants	4 ans	BIMPLI (75) NATIXIS (31)	66 465 €	31/12/2024
	TRANSPORT (RÉGIE)	Location longue durée de deux camions	5 ans	FRAIKIN (92)	53 842 €
Location longue durée de deux camions		6 ans	FRAIKIN (92)	55 392 €	30/04/2026
Location longue durée d'un camion		5 ans	LOCAMAX (14)	14 880 €	13/06/2026
Peinture et réparation des caissons de déchèteries		4 ans	CMBC (14)	17 610 €	07/07/2026
TRI SÉLECTIF	Transfert transport sélectif secteur Sud	4 ans	GDE REVIVAL (14)	161 591 €	31/12/2025
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - secteur Sud	4 ans	SPHERE (50)	360 522 €	31/12/2025
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - secteur Nord	5 ans	PAPREC (35)	1 069 184 €	30/06/2025
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - secteur Centre	5 ans	SPHERE (50)	263 576 €	30/06/2025



**Retrouvez d'avantage
d'informations sur
www.seroc14.fr**



02.31.51.69.60
1 rue Marcel Fauvel – ZAC de Bellefontaine
14400 BAYEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

14. Compte financier Unique 2023

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Compte Financier Unique (CFU) remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce compte retrace les opérations budgétaires, les opérations de trésorerie, les investissements patrimoniaux et les valeurs d'exploitation de l'ensemble des budgets de Vire Normandie.

Le Conseil Municipal a Corentin GOETHALS en qualité de Président. Madame la Maire a assisté à la discussion mais elle se retire au moment du vote. Elle n'est pas comptée dans les membres présents pour le calcul du quorum.

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	1 674 330,40	9 965 351,92	8 766 744,64	-1 198 607,28	475 723,12
Fonctionnement	5 172 267,89	28 124 000,25	29 733 630,10	1 609 629,85	6 781 897,74
Total	6 846 598,29	38 089 352,17	38 500 374,74	411 022,57	7 257 620,86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du **budget principal de Vire Normandie** :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Budget annexes « Le pont de la Londe » à Coulonces :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	85 281,65	120 703,70	35 422,05	35 422,05
Fonctionnement	0,00	130 907,70	137 743,25	6 835,55	6 835,55
Total	0,00	216 189,35	258 446,95	42 257,60	42 257,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Lotissement Pont de la Londe » à COULONCES :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Ajoncs » à Maisoncelles la Jourdan :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	70 989,83	80 000,00	9 010,17	9 010,17
Fonctionnement	0,00	85 722,26	105 373,26	19 651,00	19 651,00
Total	0,00	156 712,09	185 373,26	28 661,17	28 661,17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Lotissement Les Ajoncs » à MAISONCELLES LA JOURDAN :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Bleuets » à Truttemer le grand :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	26 149,72	41 680,00	15 530,28	15 530,28
Fonctionnement	0,00	54 297,58	54 297,58	0,00	0,00
Total	0,00	80 447,30	95 977,58	15 530,28	15 530,28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Lotissement Les Bleuets » à TRUTTEMER LE GRAND :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Muriers » à Vaudry :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	112 183,50	175 383,50	63 200,00	63 200,00
Fonctionnement	0,00	112 183,50	112 183,50	0,00	0,00
Total	0,00	224 367,00	287 567,00	63 200,00	63 200,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Les Muriers » à Vaudry :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « St Martin » à Vire :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	2 700,00	50 000,00	47 300,00	47 300,00
Fonctionnement	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	0,00
Total	0,00	5 400,00	52 700,00	47 300,00	47 300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « St Martin » à Vire :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



Budget Annexe « la Clé des Champs » à Roullours :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	41 351,02	315 151,02	273 800,00	273 800,00
Fonctionnement	0,00	41 351,02	41 351,02	0,00	0,00
Total	0,00	82 702,04	356 502,04	273 800,00	273 800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « la Clé des Champs » à Roullours :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « L'écrin vert » à St Germain :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	14 248,29	250 010,00	235 761,71	235 761,71
Fonctionnement	0,00	14 248,29	14 248,29	0,00	0,00
Total	0,00	28 496,58	264 258,29	235 761,71	235 761,71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « L'écrin vert » à St Germain :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Le petit Versailles » à Vire :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	111 960,50	273 940,50	161 980,00	161 980,00
Fonctionnement	0,00	154 932,50	154 932,50	0,00	0,00
Total	0,00	266 893,00	428 873,00	161 980,00	161 980,00

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-2024-0416-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Le petit Versailles » à Vire :
 Pour : 45 dont 10 pouvoirs
 Contre : 0
 Abstention : 0

Budget Annexe « Le Clos normand » à Truttemer le Grand :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	175 076,92	217 340,92	42 264,00	42 264,00
Fonctionnement	0,00	175 076,92	175 076,92	0,00	0,00
Total	0,00	350 153,84	392 417,84	42 264,00	42 264,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Le Clos Normand » à Truttemer le Grand :
 Pour : 45 dont 10 pouvoirs
 Contre : 0
 Abstention : 0

Budget Annexe du Cinéma :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-57 500,80	38 814,35	124 600,44	85 786,09	28 285,29
Fonctionnement	7 318,87	546 428,61	539 473,80	-6 954,81	364,06
Total	-50 181,93	585 242,96	664 074,24	78 831,28	28 649,35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « CINEMA » à VIRE :
 Pour : 45 dont 10 pouvoirs
 Contre : 0
 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



Budget Annexe du Village Equestre :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-100 557,30	101 463,74	173 970,06	72 506,32	-28 050,98
Fonctionnement	0,00	103 541,19	103 541,19	0,00	0,00
Total	-100 557,30	205 004,93	277 511,25	72 506,32	-28 050,98

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « VILLAGE EQUESTRE » à VIRE :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du Golf :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-30 023,55	43 760,91	59 206,55	15 445,64	-14 577,91
Fonctionnement	9 151,80	293 761,88	313 744,92	19 983,04	29 134,84
Total	-20 871,75	337 522,79	372 951,47	35 428,68	14 556,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « GOLF » à VIRE :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe Location de salles :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	1 987,37	70 554,70	68 596,61	-1 958,09	29,28
Total	1 987,37	70 554,70	68 596,61	-1 958,09	29,28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240419-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LOCATIONS DES SALLES » :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du SPANC :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	1 719,57			0,00	1 719,57
Fonctionnement	35 938,32	320,00	13 830,17	13 510,17	49 448,49
Total	37 657,89	320,00	13 830,17	13 510,17	51 168,06

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « SPANC » :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe PIPA II :

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-1 242 209,68	0,00	5 783,40	5 783,40	-1 236 426,28
Fonctionnement	34 013,40	0,00	0,00	0,00	34 013,40
Total	-1 208 196,28	0,00	5 783,40	5 783,40	-1 202 412,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LA PAPILLONNIERE II » :

Pour : 45 dont 10 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/14 du 8 avril 2024 à 18h45





Rapport du Compte Financier 2023

VIRE NORMANDIE

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Sommaire :

I.	Synthèse compte financier budget principal 2023.....	4
1.	La section de fonctionnement du budget principal 2023	5
2.	La section d'investissement du budget principal 2023	15
II.	Les budgets annexes lotissements à usage d'habitation	19
1.	Coulonces « le pont de la Londe »	19
2.	Maisoncelles « Les Ajoncs »	19
3.	Truttemer le Grand « Les bleuets »	20
4.	Vaudry « Les muriers »	20
5.	Vire « St Martin »	20
6.	Roullours « la clé des champs »	21
7.	St germain « l'écrin vert »	21
8.	Le petit Versailles	21
9.	Le Clos Normand	21
III.	Les autres budgets annexes	22
1.	Le budget annexe du cinéma	22
2.	Le budget annexe du Village Equestre	22
3.	Le budget annexe du Golf	22
4.	Le budget annexe locations de salles	23
5.	Le budget annexe du SPANC	23
IV.	Les budgets annexes Zones d'Activité Economique	23
1.	PIPA II	23

I. Synthèse compte financier budget principal 2023

A partir de 2024, toutes les collectivités territoriales et leurs groupements devront appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57. La collectivité a décidé d'appliquer le nomenclature M57 pour l'exercice 2023. Par rapport à la nomenclature M14, cette nouvelle nomenclature budgétaire et comptable a entraîné des évolutions sur les fonctions et les natures de comptes.

Par ailleurs, la collectivité a décidé de mettre en place le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le compte de gestion et le compte administratif. Les objectifs nationaux relatifs à la mise en place du CFU sont de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le résultat de l'exercice 2023 fait ressortir un résultat excédentaire de 411 022,57€ réparti comme suit :

- 1 609 629,85€ pour la section de fonctionnement
- - 1 198 607,28€ pour la section d'investissement

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023
Investissement	9 965 351,92	8 766 744,64	-1 198 607,28
Fonctionnement	28 124 000,25	29 733 630,10	1 609 629,85
Total	38 089 352,17	38 500 374,74	411 022,57

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	1 674 330,40	9 965 351,92	8 766 744,64	-1 198 607,28	475 723,12
RAR		2 428 267,92	2 182 915,99	-245 351,93	-245 351,93
Total investissement	1 674 330,40	12 393 619,84	10 949 660,63	-1 443 959,21	230 371,19
Total Fonctionnement	5 172 267,89	28 124 000,25	29 733 630,10	1 609 629,85	6 781 897,74
Total	6 846 598,29	40 517 620,09	40 683 290,73	165 670,64	7 012 268,93

1. La section de fonctionnement du budget principal 2023

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses courantes de l'année pour le fonctionnement de la collectivité. Elles sont réparties par chapitres et se décomposent entre les dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses relatives aux opérations d'ordre (notamment de transfert entre sections).

Les dépenses de fonctionnement sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	6 516 643,70	6 718 917,23	6 728 274,52	6 690 964,57	6 344 727,28	6 727 389,20
012	Charges de personnel	11 326 078,29	11 628 044,91	11 930 944,85	12 420 434,42	12 844 546,16	13 209 076,28
14	Atténuation de produits	436,00	75 849,00	22 502,72	23 239,53	12 694,00	10 572,00
65	Autres charges de gestion courante	4 450 300,84	4 724 523,66	5 485 889,86	4 681 598,03	4 894 220,66	5 585 564,24
Total des dépenses de gestion courante		22 293 458,83	23 147 334,80	24 167 611,95	23 816 236,55	24 096 188,10	25 532 601,72
66	Charges financières	164 143,65	134 307,58	108 150,66	76 361,16	61 172,81	70 287,61
67	Charges exceptionnelles	168 803,95	156 758,67	202 747,03	452 671,29	580 246,68	967,19
68	Provisions				33 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 626 406,43	23 438 401,05	24 478 509,64	24 378 269,00	24 837 607,59	25 703 856,52
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 193 430,83	2 092 384,00	3 243 222,63	2 216 094,66	1 697 480,45	2 420 143,73
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 819 837,26	25 530 785,05	27 721 732,27	26 594 363,66	26 535 088,04	28 124 000,25

Les charges de gestion courante présente une forte évolution de l'ordre de 1 436k€ entre 2022 et 2023. Cette évolution est liée au charges à caractère générales pour 383k€ (dont 238k€ pour les charges d'énergie), aux charges de personnel pour 365k€ et au charges de gestion courantes pour 691k€. Les évolutions constatées sur chaque chapitre seront expliquées dans la suite du rapport.

En outre, les charges réelles de fonctionnement augmentent de 866k€ du fait d'une dépense moins importante au niveau des charges exceptionnelles. Pour mémoire, en 2022 la régularisation des rattachements de recette a occasionné une recette plus importante sur le chapitre 70 compensée par des écritures de régularisation sur le chapitre de charges exceptionnelles (67) en dépenses.

Le chapitre 042 sur la section de fonctionnement a un effet inverse sur la section d'investissement au travers du chapitre 040. Infra, une analyse plus détaillée par chapitre explicitera notamment les charges concernées par le chapitre 042.

Chapitres 011 : charges à caractère général

Nature	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6042	Achat de prestations de services	32 207	33 238	27 805	24 461	71 133	99 768
60611	Eau et assainissement	13 525	172 995	92 095	143 063	96 082	95 700
60612	Electricité	693 974	849 453	657 291	803 313	847 911	1 038 484
60613	Chauffage urbain	39 824	50 294	43 171	54 399	52 591	56 261
60621-22	Combustibles et carburant	368 250	349 450	401 514	482 756	505 205	548 854
60623	Alimentation	171 399	181 180	162 492	183 694	209 046	265 664
60628	Autres fournitures non stockées	7 446	5 239	245 221	70 282	30 089	26 280
6063	Fournitures d'entretien, voirie et petit équipement	277 174	284 286	314 324	297 642	244 034	316 901
60636	Vêtements de travail	39 300	36 304	48 275	19 766	30 929	21 635
6064	Fournitures administratives	35 531	40 956	44 497	44 373	49 839	36 332
6065	Fourniture médiathèque	40 457	32 181	40 055	36 946	35 687	32 662
6067	Fournitures scolaires	44 095	41 407	34 430	41 163	37 725	39 093
6068	Autres matières et fournitures	639 087	756 727	731 671	697 959	610 651	692 734
611	Contrat prestations de services	442 403	207 719	354 440	313 757	391 053	235 521
6122	Credit bail immobilier	5 616	5 616	5 616	5 616	5 616	9 968
613	Locations mobilières et immobilières	163 299	204 968	203 932	204 746	193 308	198 806
614	Charges locatives et copropriété	3 034	2 663	1 856	0	771	0
61521	Entretien terrain	44 670	27 501	13 368	26 913	59 680	40 990
61522	Entretien des bâtiments	199 079	211 831	207 903	189 055	234 634	263 907
61523	Entretien voirie et réseaux	337 423	450 278	296 986	396 542	430 379	541 384
61551	Entretien matériel roulant	38 706	30 524	58 842	88 856	59 349	45 145
61558	Entretien autres biens immobiliers	149 941	140 178	180 474	128 711	150 912	120 757
6156	Maintenance	180 158	182 142	277 396	285 965	277 231	331 888
616	Assurances	95 660	136 117	156 396	122 078	106 003	108 290
617	Etudes et recherches	75 215	27 589	44 309	90 745	23 716	39 461
6182	Documentation générale et technique	35 371	36 320	33 927	59 581	42 586	19 557
6184	Organismes de formation	48 423	72 822	71 063	57 649	96 474	71 516
618	Autres frais divers	53 252	50 260	25 910	47 529	60 894	49 543
622	Indemnités régisseurs, honoraires, frais d'actes et de contentieux, autre	249 850	232 205	201 183	238 622	219 463	188 722
6231	Annonces et insertions	62 261	78 627	51 530	56 192	34 774	39 683
6236	Catalogues et imprimés (dont publications en 2023)	7 496	4 348	344	8 018	6 158	83 625
6237	Publications	68 346	62 649	41 740	80 223	84 318	0
6232	Fêtes et manifestations	286 697	320 029	146 750	104 221	223 531	214 072
6238	DIVERS	24 883	24 086	21 252	201 573	87 843	132 394
624	Transports de biens et transports collectifs	918 068	813 712	918 527	550 774	140 256	160 277
625	Déplacements, missions et réceptions	53 014	42 254	29 011	15 341	26 457	20 672
6261	Frais d'affranchissement	63 698	63 020	61 346	57 931	53 112	48 282
6262	télécommunications	236 775	229 978	218 314	192 146	225 460	195 951
627	Frais et services bancaires	485	4 545	392	465	3 618	1 544
628	Concours, gardiennage et remboursement de frais	69 955	43 557	44 374	64 177	57 105	32 948
635-637	Autres impôts taxes et versements assimilés	200 594	179 673	218 253	203 723	229 104	262 119
	Total	6 516 644	6 718 917	6 728 275	6 690 965	6 344 727	6 727 389

Les dépenses du chapitre 011 s'établissent à 6 727k€ pour un budget initial de 6 345k€ et un budget après décision modificative de 6 730k€. Les charges à caractère général sont en augmentation de l'ordre de 383k€ principalement impactées par les dépenses d'énergies pour 238k€, les dépenses d'entretien de voirie et réseaux 106k€ et les dépenses de maintenance (+55k€).

Au niveau des énergies, l'augmentation des dépenses avait été anticipée au budget du fait de l'augmentation des tarifs. Concernant les dépenses d'entretien de voirie et réseaux, une dépense ponctuelle de 68k€ a été réalisée pour le schéma directeur eau ainsi qu'une dépense d'enrobé pour finaliser un effacement de réseau (64k€).

Chapitre 012 : charges de personnel

Nature	Libellé nature	2018	2019	2020	2021	2022	2023
621	Personnel extérieur	88 678	116 486	191 577	183 059	117 343	155 021
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	158 854	163 358	156 322	174 488	186 722	193 796
6411	Personnel titulaire	6 096 149	6 350 269	6 449 998	6 415 664	6 848 375	6 872 140
6413	Personnel contractuel	1 461 025	1 514 303	1 619 018	1 810 868	1 809 604	1 946 201
6416-7	Emplois d'avenir, insertion, apprentis	240 227	185 909	154 542	142 101	79 999	98 632
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 147 886	3 178 382	3 231 763	3 353 210	3 454 342	3 591 939
647	Autres charges sociales	117 386	118 174	126 126	278 130	348 162	351 348
648	Autres charges de personnel	15 872	1 164	1 600	62 914		
	Total	11 326 078	11 628 045	11 930 945	12 420 434	12 844 546	13 209 076

Les charges de personnel sont en augmentation de 364k€ intégrant la prime pour le pouvoir d'achat à hauteur de 165k€.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Nature	Libellé nature	2018	2019	2020	2021	2022	2023
651	Redevance brevet licences	0,00	0,00	0,00	5 820,00	2 640,00	3 540,00
6521-65821	Déficits budgets annexes	109 323,40	112 966,42	279 057,57	273 324,09	562 456,26	422 471,10
653	Indemnités élus	560 613,26	573 726,91	498 766,98	456 470,86	472 912,56	472 883,66
654	Admissions en non valeur et créances éteintes	76 903,83	10 071,66	912 215,30	2 745,20	5 407,08	8 856,46
6553	Contingent incendie	608 514,00	608 514,00	608 514,00	608 514,00	456 088,00	456 088,00
6548	Contributions SDEC et SIVOS Coulonces	426 462,90	580 606,36	268 690,25	416 662,68	419 182,34	451 940,71
6558	DSP Centre aquatique	561 727,69	628 804,86	641 291,62	563 500,00	584 366,61	1 046 978,04
6573	CCAS	180 000,00	250 000,00	440 000,00	500 000,00	553 021,58	600 000,00
65738	Convention université	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions aux associations	1 872 102,08	1 952 827,86	1 837 353,07	1 854 225,02	1 838 144,28	2 110 595,89
658	Autres charges	4 653,68	7 005,59	1,07	336,18	1,95	12 210,38
	Total	4 450 300,84	4 724 523,66	5 485 889,86	4 681 598,03	4 894 220,66	5 585 564,24

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 691k€ par rapport à 2022. Cette évolution est principalement liée à des éléments ponctuels qui ont impacté l'année 2023.

D'une part, une charge exceptionnelle de 312k€ liée au Centre Aquatique a été versée au concessionnaire de la précédente DSP afin de solder l'impact sur l'exploitation de la période COVID et de l'augmentation non prévue sur les dépenses d'énergie (Délibération 15 du 27 mars 2023). Par ailleurs, le coût de la compensation et des prestations pour contraintes institutionnelles a évolué de

+144k€. Cette évolution est liée à l'évolution des coûts de l'énergie et à un coût de compensation plus important la première année de la nouvelle DSP.

D'autre part, au niveau des subventions versées, plusieurs facteurs expliquent l'évolution de la dépense. D'abord, la problématique relative à la régularisation de la contribution à l'école privée sous contrat pour la période 2016 à 2021 a été réalisée par la signature d'un protocole d'accord entraînant le versement d'un montant de 108k€ (délibération 6 du 18 décembre 2023). Aussi, le reversement à la société des courses pour les paris hippiques n'avait pas été réalisé en 2022. Un reversement a été réalisé en 2023 avec un rattrapage sur l'exercice 2022 pour un montant de 54k€. La subvention à l'association USMV a été augmentée de 46k€ pour régulariser le coût effectif de l'usage du centre aquatique entre 2022 et 2023. De même, une régularisation de la subvention pour l'association « belouga » pour l'utilisation du centre aquatique a occasionné une charge supplémentaire de 45k€. Enfin, une subvention exceptionnelle de 50k€ a été versée à l'AFV en lien avec son accession à niveau National 2.

En 2023, Les compensations vers les budgets annexes sont en diminution par rapport à 2022.

	2022	2023	Evolution	Commentaire
BA Golf	219 000	219 000	0	
BA Salle	26 408	4 985	-21 423	Reprise des locations sur 2023
BA Village Equestre	83 382	14 069	-69 312	Subvention exceptionnelle pour travaux en 2022
BA Cinéma-Théâtre	233 666	184 417	-49 249	Diminution de la subvention d'équilibre lié à l'évolution du nombre d'entrées entre 2022 et 2023
Total	562 456	422 471	-139 984	

Par ailleurs, la participation sur le CCAS a été revalorisée de 50k€ sur l'exercice 2023.

Chapitre 66 : Charges financières

Nature	Libellé nature	2018	2019	2020	2021	2022	2023
66	Intérêts des emprunts	164 143,65	134 307,58	108 150,66	76 361,16	61 172,81	70 287,61
	Total	164 143,65	134 307,58	108 150,66	76 361,16	61 172,81	70 287,61

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Nature	Libellé nature	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6744	Subvention BA Cinéma-théâtre	156 044,79	125 349,37	191 435,02	146 304,76		
6748	Subvention BA Lotissements	470,60	0,00	0,00	285 022,32	103 932,55	
	Autres charges exceptionnelles	12 288,56	31 409,30	11 312,01	21 344,21	476 314,13	967,19
	Total	168 803,95	156 758,67	202 747,03	452 671,29	580 246,68	967,19

Concernant les autres charges exceptionnelles, la régularisation des écritures de rattachement pèse pour 449k€ en charge sur l'exercice 2022. Cette écriture est compensée par une recette plus importante

sur le chapitre 70. Par ailleurs, en lien avec la M57, des dépenses antérieurement comptabilisées sur le chapitre 67 ont été basculées sur le chapitre 65.

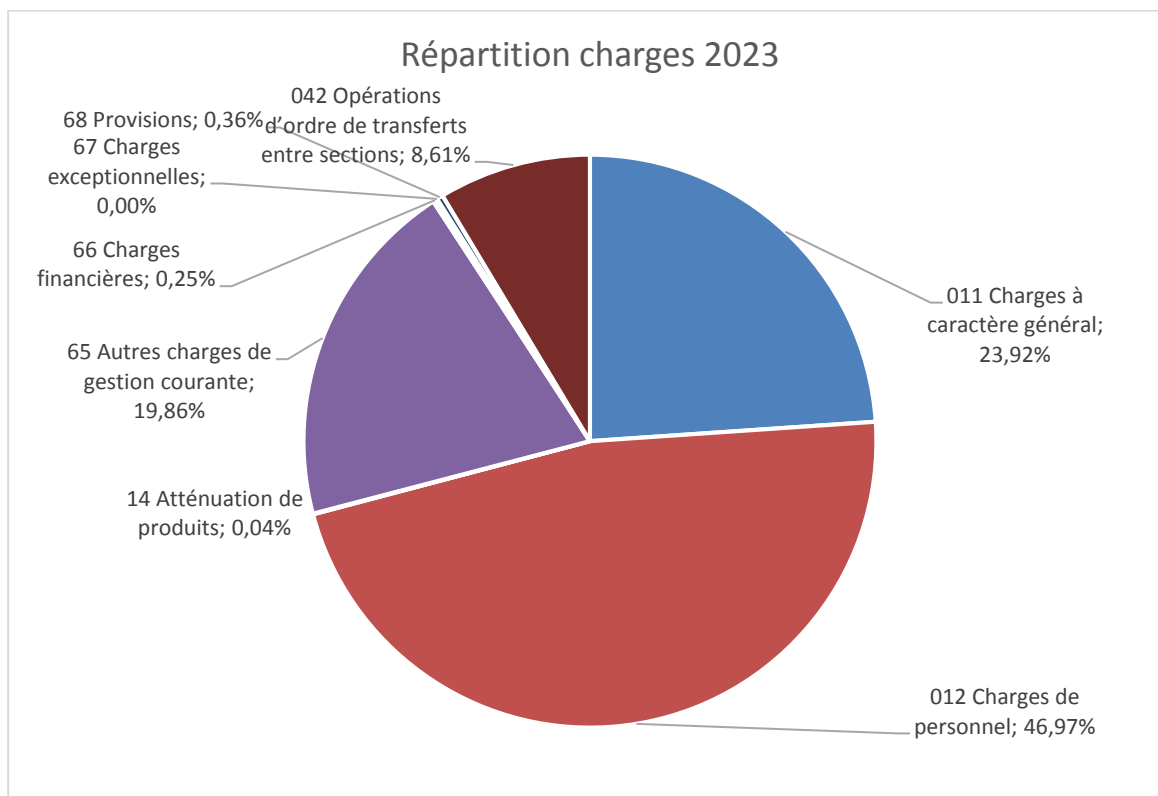
Chapitre 68 : Provision

En 2023 la commune a réalisé une provision à hauteur de 100k€ relative au risque d'effondrement de murs. (Délibération du Conseil Municipal 9 du 22 mai 2023). Le niveau de la provision pour les contentieux relatifs aux murs s'établit au 31/12/2023 à 200k€.

Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections

Les opérations d'ordre entre sections comprennent :

- Les dotations aux amortissements : 1 490 704,21€
- Les valeurs comptables des actifs cédés : 736 217,52€
- Les différences sur réalisations positives de transfert : 193 222€



Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
13	Atténuation de charges	285 297,19	171 007,71	165 447,35	233 346,44	266 456,51	249 786,51
70	Ventes de produits	1 264 770,34	1 815 297,22	1 513 126,68	1 725 207,07	2 181 547,61	1 712 735,01
73	Impôts et taxes	17 237 045,18	17 806 308,95	17 895 327,58	17 045 052,45	16 946 706,19	17 621 465,95
74	Dotations et participations	8 011 583,94	8 336 065,59	8 211 018,81	9 221 659,27	8 617 844,43	8 898 594,73
75	Autres produits de gestion courante	299 621,26	446 503,88	271 318,03	731 123,71	186 178,45	263 970,79
Total des recettes de gestion courante		27 098 317,91	28 575 183,35	28 056 238,45	28 956 388,94	28 198 733,19	28 746 552,99
76	Produits financiers	12,40	6,20	0,01	4,60	6,00	0,00
77	Produits exceptionnels	252 268,87	560 846,97	2 407 100,88	880 406,59	492 517,44	731 632,59
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 350 599,18	29 136 036,52	30 463 339,34	29 836 800,13	28 691 256,63	29 478 185,58
42	Opérations d'ordre	93 090,79	488 644,77	982 028,83	132 076,04	121 287,58	255 444,52
TOTAL		27 443 689,97	29 624 681,29	31 445 368,17	29 968 876,17	28 812 544,21	29 733 630,10

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Nature	Libellé nature	2018	2019	2020	2021	2022	2023
64x9	Remboursement sur personnel et charges	285 297,19	171 007,71	165 447,35	233 346,44	266 456,51	249 786,51
	Total	285 297,19	171 007,71	165 447,35	233 346,44	266 456,51	249 786,51

Le chapitre 013 comptabilise les remboursements sur la rémunération et les charges de personnel dont les reversements au titre des tickets restaurants (86k€ en 2023).

Nat.	Libellé compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7021	ventes de récoltes	210,00	310,00	100,00	520,00	100,00	70,00
70311	concession dans les cimetières (produit net)	18 874,00	25 992,18	13 280,00	25 132,91	9 095,00	32 692,62
70312	redevances funéraires	2 555,00	830,00	140,00	4 840,00	0,00	
70321	droits de stationnement et location voie publique	3 183,80	3 459,75	4 009,29	2 178,00	5 829,50	3 529,00
70323	redev. d'occupat. du domaine public communal	73 917,86	81 958,82	87 069,29	102 197,46	22 500,32	75 207,92
70328	autres droits de stationnement et de location		2 987,50	3 815,90	4 390,32	6 418,20	8 352,65
70388	autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	4 157,00	0,00	6 441,22	
704	travaux	7 736,77	3 434,46	4 314,19	4 370,65		1 918,21
7062	redevances et droits des services a caract. culture	99 437,48	103 795,60	75 706,59	54 624,02	106 712,15	89 883,12
70631	a caractère sportif	9 321,70	8 832,80	1 972,50	3 284,55	3 288,00	66,00
70632	a caractère de loisir						59 091,06
7066	redevances et droits des services a caract. social	130 211,76	131 077,32	135 869,46	127 984,28	124 519,30	128 426,22
7067	redevan. et droits sces periscolaires et enseig.	507 408,94	461 736,73	301 124,29	407 124,32	492 180,98	403 629,72
70688	autres prestations de service	66 071,10	74 237,95	57 751,92	52 522,75	49 663,00	41 371,53
7078	autres marchandises	332,00	146,50	487,00	0,00	1 418,45	
7083	locations diverses (autres qu'immeubles)	5 562,40	6 195,85	3 533,00	3 007,40	0,00	1 525,50
70841	aux budg. annex., regies municipales, ccas et cde	33 008,83	636,00	990,00	336,00	0,00	
70846	au gfp de rattachement	54 548,18	199 796,37	152 724,00	158 419,28	0,00	
70848	aux autres organismes	12 340,78	396 376,21	275 155,45	416 742,31	366 240,07	233 675,65
70873	par les ccas	12 121,73	76 455,95	74 366,66	70 421,17	16 827,16	137 103,25
70875	par les communes membres du gfp			80 000,00	80 000,00	0,00	6 756,59
70876	par le gfp de rattachement	0,00	0,00	7 691,00	7 793,00	677 588,04	352 051,50
70878	par d'autres redevables	224 408,01	232 377,23	227 289,14	197 318,65	292 548,42	137 384,47
7088	autres produits d'activités annexes	3 520,00	4 660,00	1 580,00	2 000,00	177,80	
	Total	1 264 770,34	1 815 297,22	1 513 126,68	1 725 207,07	2 181 547,61	1 712 735,01

Pour mémoire, en 2022, l'évolution des recettes sur ce chapitre est notamment impactée par la régularisation des rattachements de recettes facturées au titre des prestations de services pour l'IVN, le CCAS et les services eau et assainissement (+422k€ nature 70846 à 70878). Comme indiqué au chapitre 67 de dépenses, cette augmentation est liée à une régularisation comptable compensée en dépenses au chapitre 67.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Nat.	Libellé compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023
73111	taxes foncieres et d'habitation	9 015 023,00	9 466 814,00	9 618 610,00	8 839 367,00	9 125 590,00	9 844 068,00
7318-73118	autres impots locaux ou assimilés	57 378,00	44 097,00	47 356,00	12 635,00	24 028,00	101 303,00
73211	attribution de compensation	5 993 276,00	5 843 365,00	5 843 365,00	5 578 002,00	5 253 674,00	5 209 368,00
73221	fngir	1 219 890,00	1 220 824,00	1 220 824,00	1 220 824,00	1 220 824,00	1 220 824,00
73223	fonds de perequation des ress. communales et interc	221 844,00	256 082,00	263 461,00	261 998,00	255 287,00	258 632,00
	versement du prelevement de l'etat sur les produ			20 603,72	20 505,53	0,00	
7336-73154	droits de place	17 859,21	18 736,99	8 114,00	8 231,68	9 085,29	11 566,58
7337	droits de stationnement	3 733,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
7351-73141	taxe sur l'electricite	294 700,59	339 263,05	356 493,33	239 649,39	300 086,13	286 129,49
7363-731731	impot sur les spectacles	46,21	65,17	121,13	62,38	460,30	62,00
7368-73174	taxe locale sur la publicite exterieure	72 971,77	179 349,57	8 760,40	168 227,70	168 178,10	158 586,40
7381-73123	taxe addit. droits mutation ou pub fonciere	340 323,00	437 712,17	507 619,00	695 549,77	589 493,37	530 926,48
	Total	17 237 045,18	17 806 308,95	17 895 327,58	17 045 052,45	16 946 706,19	17 621 465,95

Les recettes du chapitre 73 augmentent de l'ordre de 675k€ entre 2022 et 2023. Cette évolution est notamment liée aux recettes fiscales qui évoluent de +719k€ du fait de l'augmentation des bases par l'état. Par ailleurs, les recettes liées aux droits de mutation diminuent de l'ordre de 59k€ mais restent à un niveau relativement important (530k€).

Chapitre 74 : Dotations et participations

Nat.	Libellé compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7411-74111	dotation forfaitaire	4 797 888,00	4 736 328,00	4 682 017,00	4 619 396,00	4 553 558,00	4 585 535,00
74121-741121	dotation de solidarite rurale	426 320,00	481 135,00	531 434,00	579 873,00	605 010,00	680 084,00
74123-741123	dotation de solidarite urbaine	603 044,00	617 280,00	631 226,00	641 039,00	649 854,00	661 089,00
74126	dotation de compensation					1 064,00	
74127	dotation nationale de perequation	200 250,00	116 722,00	9 646,00	0,00		
744	dotations : regularisation de l'exercice ecoule	26 553,00	62 054,00	9 673,00	86 090,85	48 252,72	41 983,79
7461	d.g.d.	10 270,00	10 270,00	10 270,00	10 270,00		
74718	autres	148 171,88	142 952,24	194 197,31	150 552,27	84 116,83	105 924,32
7472	regions	374 706,00	374 706,00	394 706,00	377 706,00	20 000,00	5 000,00
7473	departements	92 776,02	56 599,00	80 238,00	74 614,03	59 820,00	87 166,00
74748	autres communes	12 182,00	10 897,00	9 373,40	6 935,50	3 234,00	4 586,40
74758	autres groupements	0,00	16 318,32	1 894,40	5 369,92	7 489,68	0,00
7477	budget communautaire et fonds structurels	4 025,78	46 147,10	0,00			
7478-747888	autres organismes	90 484,26	443 893,93	397 241,70	343 029,75	246 682,20	236 402,22
748313-748312	dotat. de compens. de la reforme de la taxe prof.	798 348,00	781 746,00	773 433,00	773 433,00	785 572,00	785 572,00
74832	attrib.fonds departement.de taxe prof.	16 038,00	12 142,00	12 139,00	12 139,00		
74834-74833	etat - compensat. exonérations taxes foncieres	48 950,00	48 725,00	48 297,00	1 534 700,00	1 535 355,00	1 647 120,00
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation						31 525,00
7484	Dotation de recensement					3 206,00	3 234,00
7485	Dotation titres sécurisés					14 630,00	23 000,00
74835	etat - compensat. exonérations taxe habitation	360 143,00	376 328,00	408 736,00	0,00		
748388	autres		1 822,00	16 497,00	6 510,95		373,00
	Total	8 010 149,94	8 336 065,59	8 211 018,81	9 221 659,27	8 617 844,43	8 898 594,73

Les recettes du chapitre 74 augmentent de 281k€. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dotations de l'état (Dotation forfaitaire, DSR et DSU : +118k€) et l'évolution de la compensation sur l'exonération des taxes foncières (+112k€).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Nat.	Libellé compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023
752	revenus des immeubles	241 081,71	267 937,78	270 343,92	266 922,05	181 691,94	163 350,99
7551-75821	excédent des budg. annex. a caract. admini	58 380,94	177 199,98	0,00	457 228,72	4 485,69	17 513,58
756	Libéralités reçues						7 000,00
758	produits divers de gestion courante	158,61	1 366,12	974,11	6 972,94	0,82	76 031,22
	Total	299 621,26	446 503,88	271 318,03	731 123,71	186 178,45	263 895,79

En lien avec le passage à la M57, les produits de gestion courant qui étaient comptabilisés sur le chapitre 77 sont comptabilisés sur le chapitre 75. Ils correspondent à des recettes diverses notamment les remboursements d'assurance suite à des sinistres et aux ventes de petit matériel sur Agorastore.

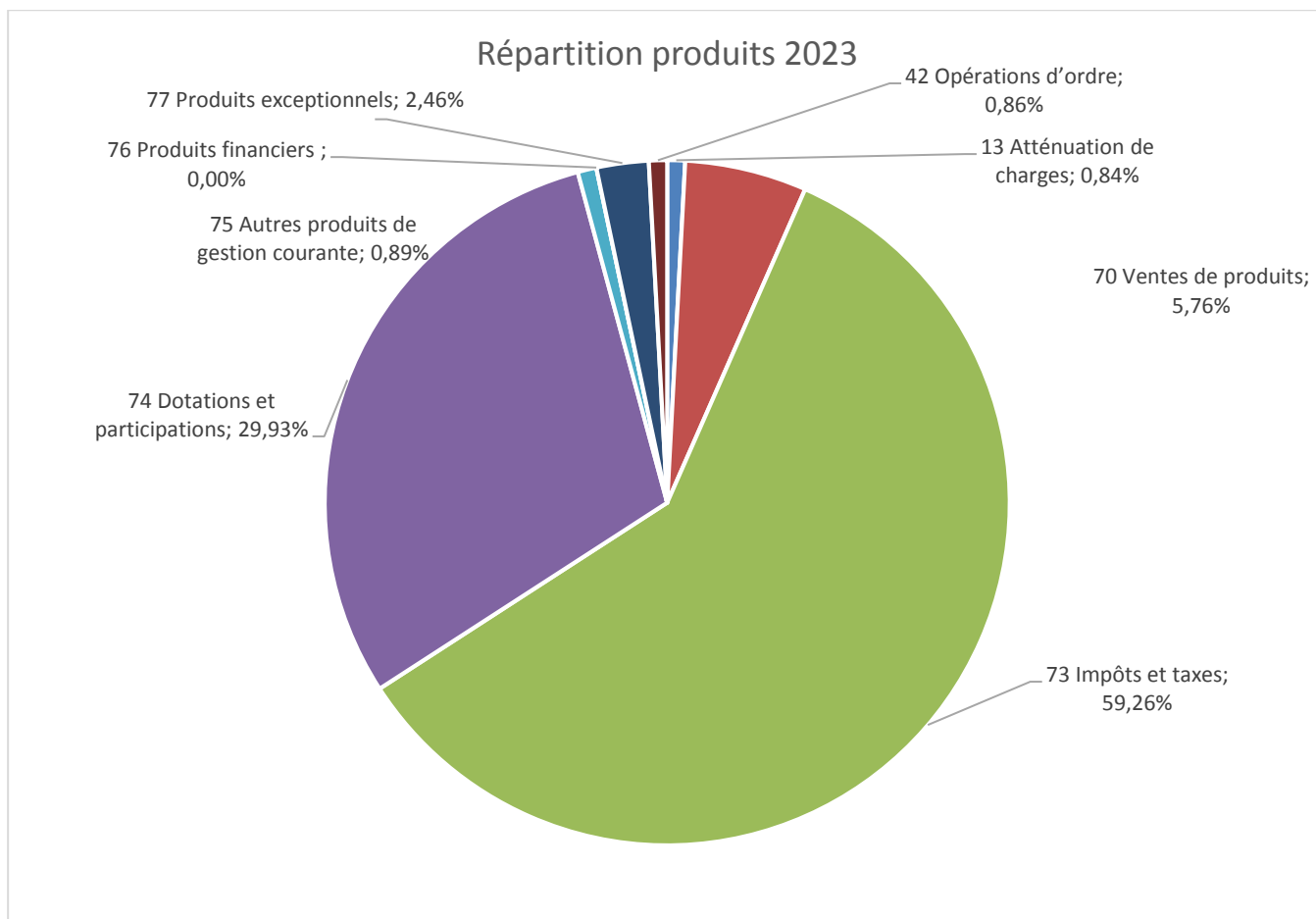
Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Nat.	Libellé compte	2018	2019	2020	2021	2022	2023
771	Autres produits exceptionnels	22 575,49	26 375,56	9 608,35	15 512,63	11 968,54	
773	mandats annules sur exercices antérieurs	19 124,81	7 353,74	58 026,67	30 531,48	73 473,78	4 856,67
775	produits des cessions d'immobilisations	107 971,00	397 179,55	1 857 242,67	745 313,76	343 994,89	726 197,00
7788	produits exceptionnels divers	102 597,57	129 938,12	482 223,19	89 048,72	63 080,23	
	Total	252 268,87	560 846,97	2 407 100,88	880 406,59	492 517,44	731 053,67

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'ordre s'élèvent à 255k€ et concernent :

- Les différences sur réalisations de transfert : 203k€
- Les quotes part de subventions amortissables : 52k€



Le calcul de la Capacité d'Autofinancement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Calcul CAF	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	27 350 599,18	29 136 036,52	30 463 339,34	29 836 800,13	28 691 256,63	29 478 185,58
Dont 775 - cessions	107 971,00	397 179,55	1 857 242,67	745 313,76	343 994,89	726 197,00
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	27 242 628,18	28 738 856,97	28 606 096,67	29 091 486,37	28 347 261,74	28 751 988,58
Dépenses réelles de fonctionnement	22 626 406,43	23 438 401,51	24 478 509,64	24 378 269,00	24 837 607,59	25 703 856,52
Epargne brute (2)	4 616 221,75	5 300 455,46	4 127 587,03	4 713 217,37	3 509 654,15	3 048 132,06
Epargne brute/recettes réelles	16,94%	18,44%	14,43%	16,20%	12,38%	10,60%
Capital de la dette	1 065 665,60	1 133 602,47	1 144 279,58	976 521,63	818 495,94	696 013,55
Epargne nette	3 550 556,15	4 166 852,99	2 983 307,45	3 736 695,74	2 691 158,21	2 352 118,51
Encours de dette (1)	4 704 270,40	4 661 179,67	3 556 126,64	2 622 693,05	4 904 027,99	5 222 998,44
Capacité de désendettement (1) / (2)	1,02	0,88	0,86	0,56	1,40	1,71

Au compte financier 2023, le budget principal présente une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 3,05M€ et une CAF nette de 2,35M€ en diminution par rapport à 2022. Toutefois, l'année 2023 a été marquée par des charges de fonctionnement conjoncturelles qui ont affecté la CAF à hauteur de 593k€ (notamment sur le chapitre 65 avec la régularisation sur le centre aquatique). Hors éléments conjoncturels, la CAF 2023 aurait été légèrement supérieure à la CAF de 2022. La capacité de désendettement de la commune s'établit à 1,7 an.

2. La section d'investissement du budget principal 2023

Les dépenses d'investissement :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
20 – immobilisations incorporelles	274 354,06	191 738,17	156 053,49	146 549,93	115 987,71	99 644,29
204 – Subventions d'équipements versées	377 051,64	244 776,13	292 983,78	329 685,71	260 822,32	746 647,30
21 – immobilisations corporelles	2 694 619,43	2 139 939,99	2 234 526,24	2 672 208,08	3 232 164,66	3 352 606,88
23 – immobilisations en cours	6 715 566,22	10 591 884,63	5 087 609,17	2 327 541,76	608 731,24	3 938 276,15
Total des dépenses d'équipement	10 061 591,35	13 168 338,92	7 771 172,68	5 475 985,48	4 217 705,93	8 137 174,62
10 – Dotations, fonds divers et réserves					22 824,59	
13 – subventions d'investissement	0,00	55 359,08	0,00	0,00	0,00	8 247,00
16 – emprunts	1 065 665,60	1 133 602,47	1 144 279,58	976 521,63	818 495,94	696 013,55
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	405 114,12	506 714,46	817 391,40
Total des dépenses financières	1 065 665,60	1 188 961,55	1 144 279,58	1 381 635,75	1 348 034,99	1 521 651,95
Total des dépenses réelles d'investissement	11 127 256,95	14 357 300,47	8 915 452,26	6 857 621,23	5 565 740,92	9 658 826,57
45- Opérations pour compte de tiers				70 225,75	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 090,79	488 644,77	982 028,83	132 076,04	121 287,58	255 444,52
041 Opérations patrimoniales	78 577,42	1 954 561,47	366 829,57	184 336,66		51 080,83
Total des dépenses d'ordre d'investissement	171 668,21	2 443 206,24	1 348 858,40	316 412,70	121 287,58	306 525,35
TOTAL	11 298 925,16	16 800 506,71	10 264 310,66	7 174 033,93	5 687 028,50	9 965 351,92

En 2023, la commune a réalisé un montant d'investissement à hauteur de 8 137€. Ces investissements concernent les reports 2022 et les investissements 2023.

Chapitre	Intitulé	CA 2023
205	Licences Logiciels informatique	99 644,29
	Total chapitre 20	99 644,29
204	OPAH	91 957,73
	FISAC	48 885,65
	Réserve incendie Truttemer le Grand	803,92
	Friche Chatel INOLYA	200 000,00
	Subvention Inolya lotissement St Germain	405 000,00
	Total chapitre 204	746 647,30
211	Acquisitions de terrains	242 388,20
212	Agencement et aménagements de terrains	380 060,81
213	Construction et aménagements de bâtiments	545 095,47
215	Installation, matériels et outillages	1 388 359,99
216	Collections et œuvres d'art	4 410,00
2182	Matériel de transport	256 601,56
2183	Matériel de bureau informatique	160 247,87
2184	Mobilier	31 254,55
2185-8	Autres immobilisations corporelles	344 188,43
	Total chapitre 21	3 352 606,88
23	Immobilisations en cours	3 938 276,15
	Total immobilisations	8 137 174,62

Les principaux investissements réalisés sont pour le chapitre 20 les logiciels informatiques et notamment pour le logiciel ASTEC (20k€), interface module portage de repas (14k€), reprise de données Styx (15k€).

Au niveau du chapitre 21, les acquisitions de terrain (211) correspondent à l'achat du terrain pour le Campus de Vire (150k€), maison rue de la Redettiere (37k€) et terrain bourg Lopin (30k€).

Les aménagements de terrains (212) sont principalement liés aux plantations d'arbres (17,5k€), à la végétalisation des cimetières (122,5k€), des aires de jeux notamment dans le cadre de l'aménagement du parc de l'Europe (156k€) et un mur ruelle de la Besnardière (43k€).

Les principales dépenses comptabilisées au (213) concernent la vidéo protection (159k€), la halle couverte de St Germain (59,5k€) et des aménagements sur le théâtre (39k€),

Les dépenses au (215) correspondent notamment au travaux de voirie (887k€ dont la rue Girard), le déplacement du marché (185,5k€), investissements éclairage public (177,7k€), les réserves incendie (26,2k€) et les réseaux d'eau pluviales (34,5k€).

Au niveau du (218), la commune a réalisé des acquisitions de matériel roulants (256k€), du matériel informatique (160k€) et du mobilier (14k€ notamment mobilier ergonomique), des instruments pour le conservatoire (8,8k€), des livres pour la médiathèque (15k€)

Enfin, le chapitre 23 les travaux en cours qui se réalisent sur plusieurs exercices. Ils seront réintégrés dans l'actif au terme de leur réalisation. Les dépenses relatives aux autorisations de programme présentées dans le tableau ci-dessous sont comptabilisées sur ce chapitre (hors églises) :

Intitulé AP	CA 2022	CA 2023	RAR 2023 sur 2024	Total
AP Vire côté fleuve	14 790	10 368	339 576	364 734
AP Rénovation énergétique des bâtiments	74 017	2 843 767	1 104 144	4 021 928
AP Pistes Cyclables	64 875	931 823	2 043	998 741
AP Rénovation patrimoine séculaire	296 465	36 387	25 146	357 998
AP Sport		7 332	0	7 332
Total	450 147	3 829 677	1 470 909	5 750 733

Par ailleurs, la commune a remboursé le capital de sa dette pour un montant de 694k€.

Les dépenses portées sur le chapitre 27 correspondent principalement aux avances faites aux budgets annexes lotissements afin de financer leurs travaux 817k€ (La clé des champs à Roullours : 277k€, L'écrin vert à St Germain : 244k€, Les muriers à Vaudry : 70k€, Le clos Normand à Truttemer le Grand : 50k€, St Martin à Vire : 121k€, Le petit Versailles à Vire : 120k€).

Les recettes d'investissement :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
13 – Subventions d'investissement	1 523 871,75	3 419 506,51	2 917 026,96	1 324 126,94	520 072,24	308 311,64
16 – Emprunts et dettes assimilés		1 000 000,00	6 867,02	5 952,07	3 104 510,58	1 015 811,24
21 – Immobilisations corporelles		118 066,76	827,64	949,58	0,00	0,00
23 – Immobilisations en cours	830 511,13	1 495,00	2 591,02	4 141,72	14 346,33	0,00
Total des recettes d'équipement	2 354 382,88	4 539 068,27	2 927 312,64	1 335 170,31	3 638 929,15	1 324 122,88
10 – Dotations, fonds divers et réserves FCTVA + Taxe d'aménagement	526 804,33	1 170 618,09	1 209 565,37	2 939 882,77	881 059,72	1 219 965,01
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	7 000 000,00	6 515 009,26	4 444 270,02	2 109 657,03	1 568 053,33	3 469 598,77
165 – Dépôts et cautionnements reçus	6 365,66	600,00	214,54	1 017,08	0,00	1 800,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00	16 000,00	858 647,59	72 335,43	166 335,33	280 033,42
Total des recettes financières	7 533 169,99	7 702 227,35	6 512 697,52	5 122 892,31	2 615 448,38	4 971 397,20
45- opérations pour le compte de tiers			286 668,50	70 225,75	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	9 887 552,87	12 241 295,62	9 726 678,66	6 528 288,37	6 254 377,53	6 295 520,08
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	1 193 430,83	2 092 384,00	3 243 222,63	2 216 094,66	1 697 480,45	2 420 143,73
041 – opérations patrimoniales	78 577,42	1 954 561,47	366 829,57	184 336,66	0,00	51 080,83
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 272 008,25	4 046 945,47	3 610 052,20	2 400 431,32	1 697 480,45	2 471 224,56
TOTAL	11 159 561,12	16 288 241,09	13 336 730,86	8 928 719,69	7 951 857,98	8 766 744,64

Les principales recettes de fonctionnement sont précisées ci-dessous :

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Intitulé	Réalisé 2023
ACOMPTÉ 1 - EGLISE ST AMAND MAISONCELLES LA JOURDAN	31 783,62
ACQUISITION PIÈCES MUSÉE	3 976,00
FACTURE ORNALLIA - 025594 - ACHAT ZOE DY-924-PE PRIME A LA RECONVERSION	2 500,00
FONDS EUROPEEN AGRICOLE DEVELOPPEMENT RURAL PROGRAMME 2014 - 2020 - SOLDE	50 000,00
FRAR 2021 ACQUISITION ENSEMBLE DE COSTUMES ET DE COIFFES	5 300,00
FRAR 2021 PANNEAU PUBLICITAIRE ANDOUILLE DANJOU	984,00
MISE EN PLACE DEFENSE INCENDIE MAISONCELLES	3 732,00
MODERNISATION A LA TRANSITION ENERGETIQUE 2023	11 914,11
SOLDE SUBVENTION JEAN MOULIN COVID	20 069,06
SOLDE SUBVENTION DSIL 2019 - MENUISERIES EXTERIEURS MUSÉE	1 471,49
SUBVENTION DETR PORCHE + CHAPELLE VAUDRY	4 949,18
SUBVENTION DETR SECURISATION DES LOCAUX GENDARMERIE RUE AUX TEINTURES	40 982,43
SUBVENTION FEADER CREATION D'UNE MAISON BOTANIQUE	21 119,75
SUBVENTION ROUE DU MOULIN DE ROULLOURS SF19-01712P - ROUE DU MOULIN DE ROULLOURS	3 000,00
SUBVENTION ROUE DU MOULIN DE ROULLOURS SF20-00558P - ROUE DU MOULIN	25 269,00
SUBVENTION TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES PETITS GRADINS DU THEATRE	15 000,00
Total	242 050,64

La recette pour les amendes de police sont également comptabilisées sur le chapitre 13 pour un montant de 66k€.

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserve

Ce chapitre concerne les recettes de FCTVA (879k€), les recettes de taxe d'aménagement (341k€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 470k€. Les recettes relatives à la taxe d'aménagement sont en partie reversées à l'intercommunalité conformément à la délibération 6 du 4 juillet 2018.

Chapitre 27 : correspond aux remboursements d'avances des budgets annexes lotissement Les ajoncs (36k€), le Pont de la Londe (50k€), au remboursement du prêt rénovation énergétique par le SIVOS Coulonces Campagnolles (9k€) et au remboursement de la caution qui avait été versée au titre du parc photovoltaïque (185k€).

Informations financières – ratios		Valeurs communale	Valeurs communale	Valeurs communale	Valeurs communale	Valeurs Communale	Valeurs Communale	Moyennes nationale
Population totale (INSEE)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	10 000 à 20 000 habitants
		18 722 h	18 303 h	18 069 h	17 774 h	17 774 h	17481	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 202 €	1 233 €	1 297 €	1 377 €	1 355 €	1 399 €	1 164 €
2	Produits des impositions directes / population	473 €	492 €	524 €	541 €	567 €	593 €	596 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 483 €	1 494 €	1 612 €	1 713 €	1 624 €	1 606 €	1 358 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	305 €	532 €	715 €	437 €	313 €	240 €	352 €
5	Encours de la dette / population	308 €	257 €	258 €	200 €	151 €	282 €	807 €
6	DGF / population	319 €	329 €	329 €	329 €	329 €	332 €	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	50.54%	50.18 %	49.61 %	48.74 %	50,95%	51,71%	59,62%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement <i>Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.</i>	86.18 %	86.41 %	84 .33 %	84.11 %	84,98%	86,60%	
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20.47 %	35.61 %	43.92 %	25.50 %	18,35%	14,70%	
11	Capacité d'autofinancement brute						206	194
12	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	20.87 %	17.19 %	15.99 %	11.67 %	8,79%	17,09%	

Les données 2023 ne sont pas encore connues.

II. Les budgets annexes lotissements à usage d'habitation

En 2023, 9 budgets annexes lotissements à usage d'habitation étaient ouverts au sein de la collectivité. Trois budgets annexes lotissement sont en phase de fin de commercialisation et 6 BA lotissements sont en cours de réalisation.

1. Coulonces « le pont de la Londe »

Le lotissement « le pont de la Londe » a été réalisé en deux phases. Une première phase de 6 parcelles dont 6 ont été vendues et une seconde phase de 7 parcelles. En 2023, 5 parcelles ont été vendues. Au 31/12/2023, il reste 2 parcelles à vendre.

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	85 281,65	120 703,70	35 422,05	35 422,05
Fonctionnement	0,00	130 907,70	137 743,25	6 835,55	6 835,55
Total	0,00	216 189,35	258 446,95	42 257,60	42 257,60

2. Maisoncelles « Les Ajoncs »

Le lotissement les Ajoncs comportait initialement 16 lots sur la tranche 1 et un complément de 4 lots a été ajouté. Au 31/12/2023, il reste 2 lots en vente.

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	70 989,83	80 000,00	9 010,17	9 010,17
Fonctionnement	0,00	85 722,26	105 373,26	19 651,00	19 651,00
Total	0,00	156 712,09	185 373,26	28 661,17	28 661,17

3. Truttemer le Grand « Les bleuets »

Trois parcelles complémentaires ont été commercialisée sur le lotissement. Deux parcelles ont été vendues en 2023. Au 31/12/2023, il reste 1 parcelle à vendre.

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	26 149,72	41 680,00	15 530,28	15 530,28
Fonctionnement	0,00	54 297,58	54 297,58	0,00	0,00
Total	0,00	80 447,30	95 977,58	15 530,28	15 530,28

4. Vaudry « Les muriers »

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	112 183,50	175 383,50	63 200,00	63 200,00
Fonctionnement	0,00	112 183,50	112 183,50	0,00	0,00
Total	0,00	224 367,00	287 567,00	63 200,00	63 200,00

En 2023, une avance de 70k€ a été faite par le budget principal au budget lotissement afin de financer une partie des travaux.

5. Vire « St Martin »

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	2 700,00	50 000,00	47 300,00	47 300,00
Fonctionnement	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	0,00
Total	0,00	5 400,00	52 700,00	47 300,00	47 300,00

6. Roullours « la clé des champs »

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	41 351,02	315 151,02	273 800,00	273 800,00
Fonctionnement	0,00	41 351,02	41 351,02	0,00	0,00
Total	0,00	82 702,04	356 502,04	273 800,00	273 800,00

7. St germain « l'écrin vert »

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	14 248,29	250 010,00	235 761,71	235 761,71
Fonctionnement	0,00	14 248,29	14 248,29	0,00	0,00
Total	0,00	28 496,58	264 258,29	235 761,71	235 761,71

8. Le petit Versailles

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	111 960,50	273 940,50	161 980,00	161 980,00
Fonctionnement	0,00	154 932,50	154 932,50	0,00	0,00
Total	0,00	266 893,00	428 873,00	161 980,00	161 980,00

9. Le Clos Normand

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00	175 076,92	217 340,92	42 264,00	42 264,00
Fonctionnement	0,00	175 076,92	175 076,92	0,00	0,00
Total	0,00	350 153,84	392 417,84	42 264,00	42 264,00

III. Les autres budgets annexes

1. Le budget annexe du cinéma

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-57 500,80	38 814,35	124 600,44	85 786,09	28 285,29
Fonctionnement	7 318,87	546 428,61	539 473,80	-6 954,81	364,06
Total	-50 181,93	585 242,96	664 074,24	78 831,28	28 649,35

2. Le budget annexe du Village Equestre

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	RAR recettes	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-100 557,30	101 463,74	173 970,06	33 837,89	106 344,21	5 786,91
Fonctionnement	0,00	103 541,19	103 541,19		0,00	0,00
Total	-100 557,30	205 004,93	277 511,25	33 837,89	106 344,21	5 786,91

3. Le budget annexe du Golf

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-30 023,55	43 760,91	59 206,55	15 445,64	-14 577,91
Fonctionnement	9 151,80	293 761,88	313 744,92	19 983,04	29 134,84
Total	-20 871,75	337 522,79	372 951,47	35 428,68	14 556,93

4. Le budget annexe locations de salles

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	1 987,37	70 554,70	68 596,61	-1 958,09	29,28
Total	1 987,37	70 554,70	68 596,61	-1 958,09	29,28

5. Le budget annexe du SPANC

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	1 719,57			0,00	1 719,57
Fonctionnement	35 938,32	320,00	13 830,17	13 510,17	49 448,49
Total	37 657,89	320,00	13 830,17	13 510,17	51 168,06

Conformément à la délibération 1 du 27 mars 2023 relative à la fusion des syndicats d'eau, les résultats du budget SPANC vont être reversés au nouveau syndicat d'Eau.

IV. Les budgets annexes Zones d'Activité Economique

1. PIPA II

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat global 2023
Investissement	-1 242 209,68	0,00	5 783,40	5 783,40	-1 236 426,28
Fonctionnement	34 013,40	0,00	0,00	0,00	34 013,40
Total	-1 208 196,28	0,00	5 783,40	5 783,40	-1 202 412,88

ANNEXES DU COMPTE FINANCIER 2023

RESULTATS 2023

N° budget	Budget	Investissement							Fonctionnement					Global	
		Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Report de résultat 2022	Solde d'exécution	RAR Dépenses	RAR Recettes	Cumul fin exercice 001	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Report de résultat 2022	Fonctionnement (002)	Cumul fin exercice (001+002)
76200	Budget principal	9 965 351,92	8 766 744,64	-1 198 607,28	1 674 330,40	475 723,12	2 428 267,92	2 182 915,99	230 371,19	28 124 000,25	29 733 630,10	1 609 629,85	5 172 267,89	6 781 897,74	7 012 268,93
76205	Budget Cinéma	38 814,35	124 600,44	85 786,09	-57 500,80	28 285,29	0,00	0,00	28 285,29	546 428,61	539 473,80	-6 954,81	7 318,87	364,06	28 649,35
76204	Budget location de salles			0,00	0,00	0,00			0,00	70 554,70	68 596,61	-1 958,09	1 987,37	29,28	29,28
76206	Budget golf	43 760,91	59 206,55	15 445,64	-30 023,55	-14 577,91	9 562,50	0,00	-24 140,41	293 761,88	313 744,92	19 983,04	9 151,80	29 134,84	4 994,43
76207	Budget Village equestre	101 463,74	173 970,06	72 506,32	-100 557,30	-28 050,98	0,00	33 837,89	5 786,91	103 541,19	103 541,19	0,00		0,00	5 786,91
76201	Budget SPANC	0,00	0,00	0,00	1 719,57	1 719,57			1 719,57	320,00	13 830,17	13 510,17	35 938,32	49 448,49	51 168,06
76216	Le pont de la londe Coulonces	85 281,65	120 703,70	35 422,05	0,00	35 422,05			35 422,05	130 907,70	137 743,25	6 835,55		6 835,55	42 257,60
76217	Les ajoncs Maisoncelles	70 989,83	80 000,00	9 010,17	0,00	9 010,17			9 010,17	85 722,26	105 373,26	19 651,00		19 651,00	28 661,17
76218	Les bleuets Truttemer le grand	26 149,72	41 680,00	15 530,28	0,00	15 530,28			15 530,28	54 297,58	54 297,58	0,00		0,00	15 530,28
76221	La mercerie Vire			0,00	0,00	0,00			0,00			0,00		0,00	0,00
76225	Lotissement Roullours	41 351,02	315 151,02	273 800,00	0,00	273 800,00			273 800,00	41 351,02	41 351,02	0,00		0,00	273 800,00
76226	Lotissement les écrins verts St Germain	14 248,29	250 010,00	235 761,71	0,00	235 761,71			235 761,71	14 248,29	14 248,29	0,00		0,00	235 761,71
76223	Lotissement les muriers Vaudry	112 183,50	175 383,50	63 200,00	0,00	63 200,00			63 200,00	112 183,50	112 183,50	0,00		0,00	63 200,00
76224	Lotissement St Martin	2 700,00	50 000,00	47 300,00	0,00	47 300,00			47 300,00	2 700,00	2 700,00	0,00		0,00	47 300,00
76228	Le petit Versailles	111 960,50	273 940,50	161 980,00	0,00	161 980,00			161 980,00	154 932,50	154 932,50	0,00		0,00	161 980,00
76227	Le Clos Normand TT GD	175 076,92	217 340,92	42 264,00		42 264,00			42 264,00	175 076,92	175 076,92	0,00		0,00	42 264,00
76210	ZAE PIPA II	0,00	5 783,40	5 783,40	-1 242 209,68	-1 236 426,28			-1 236 426,28	0,00	0,00	0,00	34 013,40	34 013,40	-1 202 412,88
76211	ZAE La Doultée			0,00		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembs (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu.					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					11 086 776,00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 086 776,00									
20082	Société de Financement Local	31/07/2008	01/01/2009	01/02/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 5,20%	5,200%	5,200%	EUR	A	C	O	A-1
20102	Caisse d'Epargne de Normandie	30/12/2009	23/04/2010	25/07/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3,65%	3,650%	3,650%	EUR	T	C	O	A-1
20111	Caisse d'Epargne de Normandie	03/01/2011	15/04/2011	05/08/2011	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2,83%	2,830%	2,830%	EUR	T	C	O	A-1
048498E	Caisse d'Epargne de Normandie	04/11/2019	15/11/2019	05/03/2020	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,39%	0,390%	0,390%	EUR	T	C	O	A-1
559784E	Caisse d'Epargne de Normandie	02/05/2022	16/08/2022	05/12/2022	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1,20%	1,200%	1,200%	EUR	T	C	O	A-1
559792E	Caisse d'Epargne de Normandie	02/05/2022	16/08/2022	05/12/2022	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,19%	1,190%	1,190%	EUR	T	C	O	A-1
772947E	Caisse d'Epargne de Normandie	08/08/2023	01/12/2023	05/06/2024	413 000,00	F	Taux fixe à 2,95%	2,950%	2,950%	EUR	S	C	O	A-1
772948E	Caisse d'Epargne de Normandie	08/08/2023	01/12/2023	05/06/2024	600 000,00	F	Taux fixe à 3,85%	3,850%	3,850%	EUR	S	C	O	A-1
1220139	Caisse des Dépôts et Consignations	03/04/2012	01/05/2012	01/05/2013	233 776,00	F	Taux fixe à 4,51%	4,510%	4,510%	EUR	A	P	O	A-1
2084623	Caisse d'Epargne de Normandie		16/10/2006	16/03/2007	600 000,00	F	Taux fixe à 3,83%	3,830%	3,830%	EUR	A	P	O	A-1
4384951	Caisse d'Epargne de Normandie		02/02/2015	15/05/2015	250 000,00	F	Taux fixe à 1,64%	1,640%	1,640%	EUR	T	P	O	A-1
4461779	Caisse d'Epargne de Normandie	19/05/2015	01/06/2015	15/09/2015	100 000,00	F	Taux fixe à 1,64%	1,640%	1,640%	EUR	T	P	O	A-1
20300365	Caisse d'Epargne de Normandie	17/11/2003	01/12/2003	01/03/2004	300 000,00	F	Taux fixe à 4,65%	4,650%	4,650%	EUR	T	P	O	A-1
10000047106	Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine	17/12/2013	26/12/2013	15/03/2014	350 000,00	F	Taux fixe à 3,34%	3,340%	3,340%	EUR	A	P	O	A-1
10000174555	Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine	17/08/2015	01/09/2015	15/09/2016	200 000,00	F	Taux fixe à 2,07%	2,070%	2,070%	EUR	A	P	O	A-1
A141406Z	Caisse d'Epargne de Normandie	06/06/2014	21/08/2014	21/11/2014	220 000,00	F	Taux fixe à 2,09%	2,090%	2,090%	EUR	T	C	O	A-1
MON239248EUR	Société de Financement Local	03/05/2006	30/06/2006	01/02/2007	220 000,00	F	Taux fixe à 4,06%	4,060%	4,060%	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 086 776,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2023											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 222 998,44					694 029,55	73 898,31	0,00	20 046,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 222 998,44					694 029,55	73 898,31	0,00	20 046,54
20082	N		A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 5,20%	5,20%	63 655,11	3 310,07		0,00
20102	N		A-1	150 000,00	1,32	F	Taux fixe à 3,65%	3,65%	100 000,00	7 756,26		1 003,75
20111	N		A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 2,83%	2,83%	41 666,82	442,19		0,00
048498E	N		A-1	600 000,00	5,93	F	Taux fixe à 0,39%	0,39%	100 000,00	2 583,76		169,00
559784E	N		A-1	1 008 333,35	13,69	F	Taux fixe à 1,20%	1,20%	73 333,32	12 650,00		873,89
559792E	N		A-1	1 833 333,35	13,69	F	Taux fixe à 1,19%	1,19%	133 333,32	22 808,33		1 575,65
772947E	N		A-1	413 000,00	14,94	F	Taux fixe à 2,95%	2,95%				1 015,29
772948E	N		A-1	600 000,00	14,94	F	Taux fixe à 3,85%	3,85%				1 925,00
1220139	N		A-1	78 127,90	3,33	F	Taux fixe à 4,51%	4,51%	17 471,22	4 311,52		2 349,05
2084623	N		A-1	118 465,66	2,21	F	Taux fixe à 3,83%	3,83%	36 611,82	5 939,47		3 591,98
4384951	N		A-1	33 532,74	1,13	F	Taux fixe à 1,64%	1,64%	26 336,68	820,44		70,27
4461779	N		A-1	16 062,99	1,46	F	Taux fixe à 1,64%	1,64%	10 491,65	371,19		11,71
20300365	N		A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4,65%	4,65%	22 465,76	656,12		0,00
10000047106	N		A-1	116 905,01	3,21	F	Taux fixe à 3,34%	3,34%	26 903,52	4 803,20		3 102,01
10000174555	N		A-1	43 343,45	1,71	F	Taux fixe à 2,07%	2,07%	21 014,72	1 332,21		264,18
A141406Z	N		A-1	118 250,00	10,65	F	Taux fixe à 4,64%	4,64%	11 000,00	1 915,93		609,64
MON239248EUR	N		A-1	93 643,99	7,09	F	Taux fixe à 4,06%	4,06%	9 745,61	4 197,62		3 485,12
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 222 998,44					694 029,55	73 898,31	0,00	20 046,54

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2023 après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

LISTE DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

N°	Intitulé	Société	Date notification
	Mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Le fournisseur en bois énergie	VIRIA	24/08/2005
VN22002	Mise à disposition, maintenance et entretien des abris pour voyageurs et supports d'informations pour la Commune de Vire Normandie	URBAN CONNECT	22/04/2022
VN22007	Concession pour l'exploitation de marchés d'approvisionnement	MANDON	05/07/2022
VN22020	Exploitation du centre aquatique	Oikos (Aquavire 14)	19/10/2022

CESSIONS IMMOBILIERES 2023

Intitulé du dossier	Commune déléguée	Identité de l'acquéreur	Description du bien			Motivation	Valeur de cession		Transfert de propriété		
			référence cadastrale	nature	surface m2		avis des domaines	Prix TTC	Délibération	Notaire en charge du dossier	date de l'acte de vente
BP											
Bâtiment du champ de foire	Vire	Mission locale du bassin au Virois	AC0184	Bâtiment			510 000	485 000	Délib 27 du 26 septembre 2022	Maître Johann NOEL	10/01/2023
Maison Redetièrre	Vire	Particulier	AN 710, 712, 714, 716	Maison	3 890			110 500	Délib 17 du 6 février 2023	Maître Richard POULIN	19/05/2023
Parcelle André Halbout	Vire	Particulier	AD23	Parcelle	1 178			42 000	Délib 22 du 27 mars 2023	Maître Richard POULIN	29/06/2023
Vente parcelle Rue Guy Degrenne	Vire	Société	BH46	Parcelle	581			21 000	Délib 37 du 23 mai 2022	Maître Charly PAQUET-HEURTEVENT	08/02/2023
Parcelle rue de la planche	Vire	Société	AZ26	Parcelle	92			1 000	Délib 20 du 26 décembre 2022	Maître Richard POULIN	28/04/2023
Bâtiment (ex local SDF)	Vire	Particulier		Bâtiment	262			5 000	Délib 22 du 22 mai 2023	Maître DUBOIS-BERTAUX	16/10/2023
Parcelle Rue de la Redetièrre	Vire	Particulier	AN718	Parcelle	567			25 800	Délib 17 du 6 février 2023	Maître Aline LEMARECHAL	05/10/2023
BA Lotissement Pont de la Londe	Coulonces										
Parcelle Lot 3		Particulier	187ZC97	Parcelle	1 063			24 796	Délib 33 du 26 décembre 2022	Maître DUBOIS-BERTAUX	05/06/2023
Parcelle Lot 11		Particulier	187ZC100	Parcelle	1 062			24 772	Délib 34 du 26 décembre 2022	Maître DUBOIS-BERTAUX	25/08/2023
Parcelle Lot 12		Particulier	187ZC101	Parcelle	999			23 303	Délib 35 du 26 décembre 2022	Maître Aline LEMARECHAL	14/06/2023
Parcelle Lot 2		Particulier	187ZC96	Parcelle	994			23 186	Délib 4 du 27 novembre 2023	Maître DUBOIS-BERTAUX	15/12/2023
Parcelles lots 13		Particulier	187 ZC 102 et 105	Parcelle	997			23 256	Délib 37 du 25 septembre 2023	Maître Aline LEMARECHAL	07/12/2023
BA Les Ajoncs	Maisoncelles										
Parcelle		Particulier	388D 777 et 762	Parcelle	922			27 660	Délib 35 du 26 septembre 2022	Maître Johann NOEL	09/11/2023
2 Parcelles		Particulier	388D 774 et 775	Parcelle	1 679			50 370	Délib 45 du 23 mai 2022	Maître Johann NOEL	27/02/2023
BA Les bleuets	Truttemer le Grand										
Parcelle		Particulier	717ZL207	Parcelle	568			14 200	Délib 41 du 26 septembre 2022	Maître Aline LEMARECHAL	06/04/2023
Parcelle		Particulier	717ZL 199, 205, 208	Parcelle	612			15 300	Délib 35 du 27 mars 2023	Maître DUBOIS-BERTAUX	27/10/2023

ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2023

Intitulé du dossier	Commune déléguée	Identité du vendeur	Description du bien			Motivation	Valeur d'acquisition		Transfert de propriété		
			référence cadastrale	nature	surface		avis des domaines	Prix	Délibération	Notaire en charge du dossier	date de l'acte de vente
ACQUISITION MAISON 9 RUE DE LA REDETTIERE	Vire	Commune de Vire	AN 710, 712, 714, 716	Maison	3890	Transfert du budget annexe lotissement de la partie fiche immobilisation		37 304			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

15. Affectation des résultats 2023

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Après avoir pris connaissance du compte financier 2023, il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023.

- Budget Principal

Constatant que le compte financier 2023 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de	6 781 897,74 €
- un solde d'exécution de la section d'investissement de	475 723,12
- un solde des restes à réaliser d'investissement de	- 245 351,93

Décide d'affecter le résultat au budget principal de Vire Normandie comme suit :

- à l'excédent de fonctionnement 002	6 781 897,74 €
--------------------------------------	----------------

- Golf

Constatant que le compte financier 2023 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de	29 134,84 €
- un solde d'exécution de la section d'investissement de	- 14 577,91
- un solde des restes à réaliser d'investissement de	- 9 562,50

Décide d'affecter le résultat au budget Golf comme suite :

à la couverture du besoin de financement section d'investissement (compte 1068) 24 140,41 €

Le solde en report à nouveau excédentaire. 4 994,43€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/15 du 8 avril 2024 à 18h45



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur l'affectation du résultat pour l'année 2023
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	10
Vote Pour	46	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/15 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/15 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/15 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

16. Révision des autorisations de programme

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération 6-2022 en date du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place de 5 autorisations de programmes d'investissements. Une actualisation des AP a été réalisée par la délibération 7 en date du 27 mars 2023. La présente délibération présente l'exécution des AP et réalise les ajustements nécessaires.

La réalisation des projets structurant est conditionnée par un objectif de subvention de 60%.

AP Vire Côté Fleuve :

AP Vire côté fleuve	Total AP	2022	2023	2024	2025
Vire côté fleuve : quartier St Anne	1 890 000	400 000	450 000	350 000	690 000
Crédits décalé	532 976		47 710	437 500	47 766
Evolution AP	2 375 266	352 290	497 710	787 500	737 766
Réalisé (dont RAR)	1 890 000	352 290	12 444	787 500	737 766
Ecart	485 266	0	485 266	0	0
Réajustement AP	1 890 000	352 290	12 444	787 500	737 766
Subventions initiales prévues	1 134 000	240 000	270 000	210 000	414 000
Subventions obtenues	0				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/16 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Rénovation énergétique des bâtiments :

AP Rénovation énergétique des bâtiments	Total AP	2 022	2 023	2 024
Rénovation énergétique des bâtiments	2 600 000	500 000	2 100 000	
Report crédits n sur n+1	93 013		93 013	
Evolution coût projet	1 543 928		1 421 928	122 000
Evolution AP	4 143 928	406 987	3 614 941	122 000
Réalisé (dont RAR)	4 143 928	406 987	3 614 941	122 000
Ecart	0	0	0	0
Réajustement AP	4 143 928	406 987	3 614 941	122 000

Subventions initiales prévues	851 758	100 000	751 758	
Subventions obtenues	1 237 676	722 802	514 874	

AP aménagement de pistes cyclables :

AP Pistes Cyclables	Total AP	2022	2023	2024	2025
Pistes Cyclables	1 700 000	300 000	900 000	500 000	
Réalisé 2022	25 926	25 926			
Report crédits 2022	521 179		274 074	-150 000	397 105
Evolution AP	1 947 105	25 926	1 174 074	350 000	397 105
Réalisé (dont RAR)	1 700 000	25 926	926 969	350 000	397 105
Ecart	247 105	0	247 105	0	0
Réajustement AP	1 700 000	25 926	926 969	350 000	397 105

Subventions initiales prévues	1 020 000	180 000	540 000	300 000
Subventions obtenues	364 334	364 334		

AP vestiaires et tribunes du stade Pierre Compte :

AP Sport	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Stade Pierre compte : Vestiaires et tribunes	3 550 000	20 000	1 275 000	1 355 000	900 000			
Réalisé 2022	3 400	3 400						
Report crédits 2022	16 600		16 600					
Evolution coût projet	1 981 936		-791 600	-1 255 000		500 000	2 539 268	989 268
Evolution AP	4 500 000	3 400	7 332	100 000	900 000	500 000	2 000 000	989 268
Réalisé (dont RAR)	4 500 000	3 400	7 332	100 000	900 000	500 000	2 000 000	989 268
Réajustement AP	4 500 000	3 400	7 332	100 000	900 000	500 000	2 000 000	989 268

Objectif de Subventions	2 160 000				1 000 000	1 000 000	160 000	
-------------------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------	---------	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/16 du 8 avril 2024 à 18h45



AP rénovation du patrimoine séculaire :

AP Rénovation patrimoine séculaire	Total AP	2022	2023	2024
AP Rénovation patrimoine séculaire	803 854	383 854	0	420 000
Réalisé 2022	728 861	308 861		420 000
Réajustement crédits 2022	60 000		60 000	
Evolution AP	788 861	308 861	60 000	420 000

Subventions prévues	389 963	95 963	0	294 000
Subventions obtenues	347 323	195 963	151 360	

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur la révision des autorisations de programme
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	10
Vote Pour	46	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/16 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/16 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/16 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

17. Fiscalité – vote des taux 2024

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des impôts et de l'article L 161.2.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal communal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est depuis 2021 compensée pour les communes par le transfert de la part départementale (taux : 22,1%) de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué en 2021 en vue d'assurer l'équilibre entre la perte de produit de taxe d'habitation et le produit supplémentaire de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour mémoire,

Par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2016, le conseil municipal a décidé :

- *D'appliquer l'intégration fiscale progressive du taux de la taxe d'habitation, du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties sur une période de 12 ans.*

Les taux appliqués sur chaque commune historique seront calculés par la Direction Départementale des Finances Publiques. L'année 2029 où l'intégration fiscale progressive sera terminée, les taux votés s'appliqueront uniformément sur tout le territoire de la commune de Vire Normandie. Il convient de rappeler que le montant des impositions perçues par la Commune de Vire Normandie est égal au produit des bases imposables par les taux communaux avec application du coefficient correcteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240417-17-1845-1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/17 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2023, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : **46.61 % (dont 22,1% part département)**
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34.09 %**
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **21,58%**

	Base d'imposition provisoire 2024	Taux d'imposition
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21 862 000	46,61 %
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	1 355 000	34.09 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	999 317	21,58 %

A ce jour, la DGFIP n'a pas encore adressé les bases définitives d'imposition 2024 aux collectivités.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De reconduire les taux 2023 pour l'année 2024, à savoir
 - 46,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 34.09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 21,58% taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	10
Vote Pour	46	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/17 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/17 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/17 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

18. Rapport du Budget 2024 et taux pour les virements de crédits

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2311- 11 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
- Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de moins de 3500 habitants,
- Vu les articles L 2311-5 et R 2311-13 du CGCT la reprise anticipée doit être justifiée (annexe au budget) par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable. Les résultats 2023 repris dans le budget 2024 sont conformes au Compte Financier unique 2023 présenté.
- Vu la délibération du 21 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires;

Suite au passage à la norme comptable M57 et conformément au rapport budgétaire et financier, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux retenu pour les virements de crédits.

Le taux proposé est de 7,5%.

Considérant le rapport du budget primitif 2024 ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'adopter le budget primitif 2024 de Vire Normandie comme suit :

Section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Proposition 2024
011	Charges à caractère général	6 977 335,00
012	Charges de personnel	14 000 000,00
014	Atténuation de produits	11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 554 990,00
	Total dépenses de gestion courante	26 543 325,00
66	Charges financières	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
68	Dotations aux provisions	150 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	26 803 325,00
023	Virement à la section d'investissement	3 213 994,24
042	Opération ordre transfert entre sections	1 500 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 713 994,24
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 517 319,24
Chapitre	Libellé	Proposition 2024
013	Atténuation de charges	280 000,00
70	Produits services, domaines	1 770 000,00
73	Impôts et taxes	17 593 571,00
74	Dotations et participations	8 853 761,00
75	Autres produits de gestion courante	224 400,00
	Total recettes de gestion courante	28 721 732,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprise sur provision	
	Total recettes réelles de fonctionnement	28 721 732,00
042	Opération ordre transfert entre sections	174 000,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	174 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	28 895 732,00
002	Résultat reporté	6 781 897,74
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	35 677 629,74

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



- Section d'investissement budget principal 2024 par chapitres :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	RAR 2023 + Proposition 2024
20	Immobilisations incorporelles	138 642,68	141 500,00	280 142,68
204	Subventions d'équipement versées	6 000,00	270 000,00	276 000,00
21	Immobilisations corporelles	783 534,38	6 882 700,00	7 666 234,38
23	Immobilisations en cours	1 500 090,86	1 779 500,00	3 279 590,86
	Total des dépenses d'équipement	2 428 267,92	9 073 700,00	11 501 967,92
10	Dotations fonds divers et réserves		80 000,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		680 000,00	680 000,00
165	Dépôts et cautionnements		20 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières		142 236,00	142 236,00
020	Dépenses imprévues			0,00
	Total des dépenses financières	0	922 236,00	922 236,00
45	Opérations pour compte de tiers		100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		174 000,00	174 000,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre investissement	0	474 000,00	474 000,00
	Total dépenses d'investissement	2 428 268	10 469 936,00	12 898 203,92
	Résultat reporté			
	Total global des dépenses	2 428 268	10 469 936,00	12 898 203,92

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Proposition 2024	RAR 2023 + Proposition 2024
13	Subventions d'investissement	2 182 916	534 000,01	2 716 916,00
16	Emprunts et dettes assimilées		2 000 000,00	2 000 000,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
	Total des recettes d'équipement	2 182 916	2 534 000,01	4 716 916,00
10	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA + TA		1 835 036	1 835 036,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			0,00
165+167	Dépôts et cautionnements		20 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières		236 534,56	236 534,56
024	Produits des cessions		600 000,00	600 000,00
	Total des recettes financières	0	2 691 570,56	2 691 570,56
45	Opérations pour compte de tiers		100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 213 994,24	3 213 994,24
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		1 500 000,00	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'ordre	0	4 913 994,24	4 913 994,24
	Total recettes d'investissement	2 182 916	10 239 564,81	12 422 480,80
	Résultat reporté		475 723,12	475 723,12
	Total global des recettes	2 182 916	10 715 287,93	12 898 203,92

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 33 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 9

Abstentions : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



Vu les articles L 2511-36 à L 2511-45 du CGCT relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon qui sont applicables en matière budgétaire aux communes déléguées, Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les états spéciaux des communes déléguées comme suit :

Communes déléguées	Dotation d'animation locale	Dotation gestion locale	Total
	Proposition 2024	Proposition 2024	Proposition 2024
Coulonces	18 000	238 700	256 700
Maisoncelles la Jourdan	6 100	65 750	71 850
Roullours	25 500	229 200	254 700
Saint Germain de Tallevende	20 000	371 700	391 700
Truttemer le Grand	6 520	127 280	133 800
Truttemer le Petit	3 290	32 650	35 940
Vaudry	14 500	385 700	400 200
Vire	1 103 700	3 730 800	4 834 500
Total	1 197 610	5 181 780	6 379 390

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

- Budgets annexes à usage d'habitation :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024

du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Le Pont de la Londe » à COULONCES, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	13 949,16	42 600,00	70 908,44	0,00
Opérations d'ordre	35 486,39	0,00	0,00	35 486,39
Résultat reporté		6 835,55		35 422,05
Total	49 435,55	49 435,55	70 908,44	70 908,44

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Accusé de réception - Mairie de Vire - 42 votes pour

014-200060176-20240418-18-DE - 9 votes contre

Accusé certifié exécutoire - 2 abstentions

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Les ajoncs » à MAISONCELLES, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	80 010,00	95 294,67	123 945,84	80 000,00
Opérations d'ordre	34 935,67	0,00	0,00	34 935,67
Résultat reporté		19 651,00		9 010,17
Total	114 945,67	114 945,67	123 945,84	123 945,84

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 202 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Les bleuets » à TRUTTEMER LE GRAND, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00	26 150,00	41 680,28	0,00
Opérations d'ordre	26 150,00	0,00	0,00	26 150,00
Résultat reporté				15 530,28
Total	26 150,00	26 150,00	41 680,28	41 680,28

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « la clé des champs » à ROULLOURS, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	320 000,00	0,00	0,00	46 200,00
Opérations d'ordre	41 351,02	361 351,02	361 351,02	41 351,02
Résultat reporté				273 800,00
Total	361 351,02	361 351,02	361 351,02	361 351,02

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Accusé de réception - Motrice
014-200060176-20240418-18 DE
Abstentions : 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « L'écrin vert » à ST GERMAIN, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	235 761,71	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	14 248,29	250 010,00	250 010,00	14 248,29
Résultat reporté				235 761,71
Total	250 010,00	250 010,00	250 010,00	250 010,00

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Les muriers » à VAUDRY, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	63 200,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre	112 183,50	175 383,50	175 383,50	112 183,50
Résultat reporté				63 200,00
Total	175 383,50	175 383,50	175 383,50	175 383,50

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Le Clos Normand » à TRUTTEMER LE GRAND, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	58 300,00	0,00	0,00	16 036,00
Opérations d'ordre	2 700,00	61 000,00	61 000,00	2 700,00
Résultat reporté				42 264,00
Total	61 000,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « **St Martin** » à Vire, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	47 300,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre		47 300,00	47 300,00	0,00
Résultat reporté				47 300,00
Total	47 300,00	47 300,00	47 300,00	47 300,00

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « **Le petit Versailles** » à Vire, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	161 980,00		0,00	
Opérations d'ordre	111 960,50	273 940,50	273 940,50	111 960,50
Résultat reporté				161 980,00
Total	273 940,50	273 940,50	273 940,50	273 940,50

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Les autres budgets annexes :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : **CINEMA**, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	526 300,00	570 525,94	26 500,00	0,00
Opérations d'ordre	60 000,00	15 410,00	15 410,00	60 000,00
Résultat reporté		364,06		28 285,29
Total	586 300,00	586 300,00	41 910,00	88 285,29

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : **VILLAGE EQUESTRE**, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	16 748,22	52 698,22	41 739,02	33 840,00
Opérations d'ordre	97 350,00	61 400,00	61 400,00	97 350,00
Résultat reporté			28 050,98	
Total	114 098,22	114 098,22	131 190,00	131 190,00

Votants : 44 dont 09 pouvoirs
 Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs
 Vote contre : 0
 Abstentions : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : **GOLF**, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	281 494,43	313 000,00	46 062,50	24 140,41
Opérations d'ordre	38 950,00	2 450,00	2 450,00	38 950,00
Résultat reporté		4 994,43	14 577,91	
Total	320 444,43	320 444,43	63 090,41	63 090,41

Votants : 44 dont 09 pouvoirs
 Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs
 Vote contre : 0
 Abstentions : 2

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : **LOCATION DE SALLES**, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	78 000,00	77 970,72
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		29,28
Total	78 000,00	78 000,00

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
 014-200060176-20240418-18-DE
 Votants : 44 dont 09 pouvoirs
 Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs
 Vote contre : 0
 Abstentions : 2

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe : PIPA II, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et en suréquilibre sur la section d'investissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2,00	1 208 198,28	5 783,40	0,00
Opérations d'ordre	1 242 209,68	0,00	0,00	1 242 209,68
Résultat reporté		34 013,40	1 236 426,28	
Total	1 242 211,68	1 242 211,68	1 242 209,68	1 242 209,68

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 42 dont 9 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/18 du 8 avril 2024 à 18h45





BUDGET PRIMITIF 2024
VIRE NORMANDIE

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Sommaire :

I.	Le budget 2024.....	5
1.	La section de fonctionnement	6
a)	Synthèse de la section de fonctionnement.....	6
b)	Les dépenses de fonctionnement.....	7
c)	Les recettes de fonctionnement.....	13
2.	La section d'investissement	17
a)	Synthèse de la section d'investissement	18
b)	Les dépenses de la section d'investissement	19
c)	Les recettes de la section d'investissement	24
II.	La Dette.....	25
III.	Les Lotissements à usage d'habitation	26
1.	Lotissement « Le pont de la Londe » à Coulonces.....	26
2.	Lotissement « Les ajoncs » Maisoncelles la Jourdan.....	27
3.	Lotissement « les Bleuets » Truttemer le grand	28
4.	Lotissement « La clé des champs » Roullours.....	29
5.	Lotissement « l'écrin vert » St Germain.....	30
6.	Lotissement « les muriers » Vaudry.....	31
7.	Lotissement « le clos Normand » Truttemer le grand	32
8.	Lotissement « St Martin » Vire	33
9.	Lotissement « le petit Versailles » Vire.....	34
IV.	Les autres budgets annexes.....	35
1.	Le budget annexe du cinéma-théâtre	35
2.	Le budget annexe du Village Equestre	37
3.	Le budget annexe du Golf	38
4.	Le budget annexe des locations de salles	39
V.	Les budgets annexes du développement économique.....	40
1.	Le budget annexe La PIPA II.....	40

I. Le budget 2024

Le budget principal de la commune se décompose en deux sections. D'une part, la « section de fonctionnement » qui correspond à l'ensemble des dépenses et des recettes courantes de fonctionnement. D'autre part, la « section d'investissement » qui comprend les dépenses et les recettes d'investissement. Les dépenses sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par nature.

Les résultats 2023 ont été intégrés au budget suite au vote du compte financier. Sur l'excédent de fonctionnement cumulé 2023 qui s'établit à 6 781 897,74€.

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Section de fonctionnement	31 517 319	35 677 630	4 160 311
Section investissement	12 898 204	12 898 204	0
Total	44 415 523	48 575 834	4 160 311

Budget en suréquilibre de fonctionnement (Article 1612-7 CGCT) : **4 160 311 €**

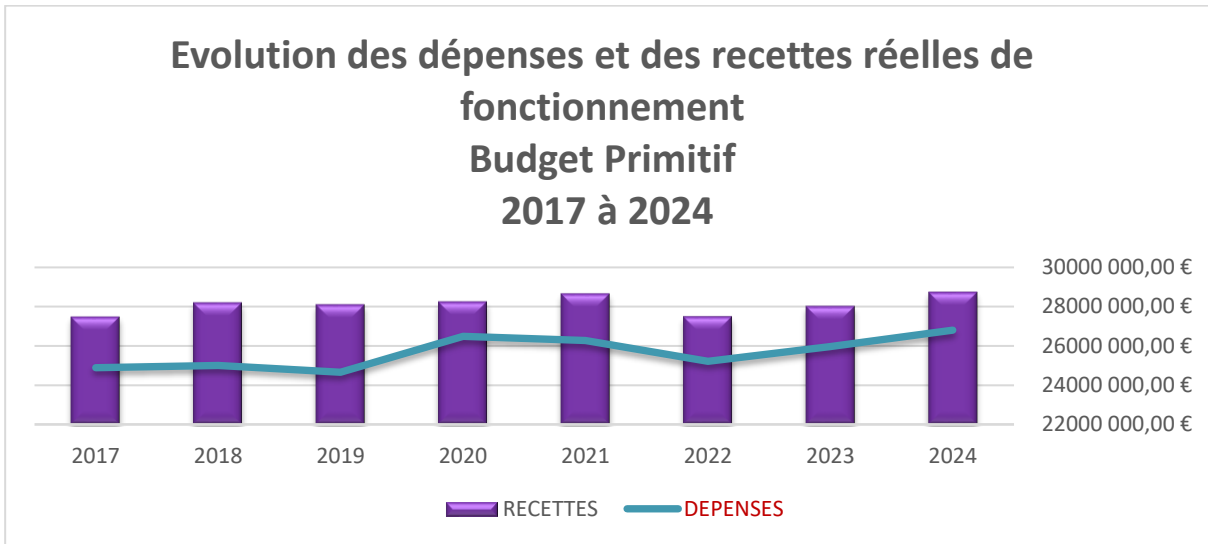
1. La section de fonctionnement

a) Synthèse de la section de fonctionnement

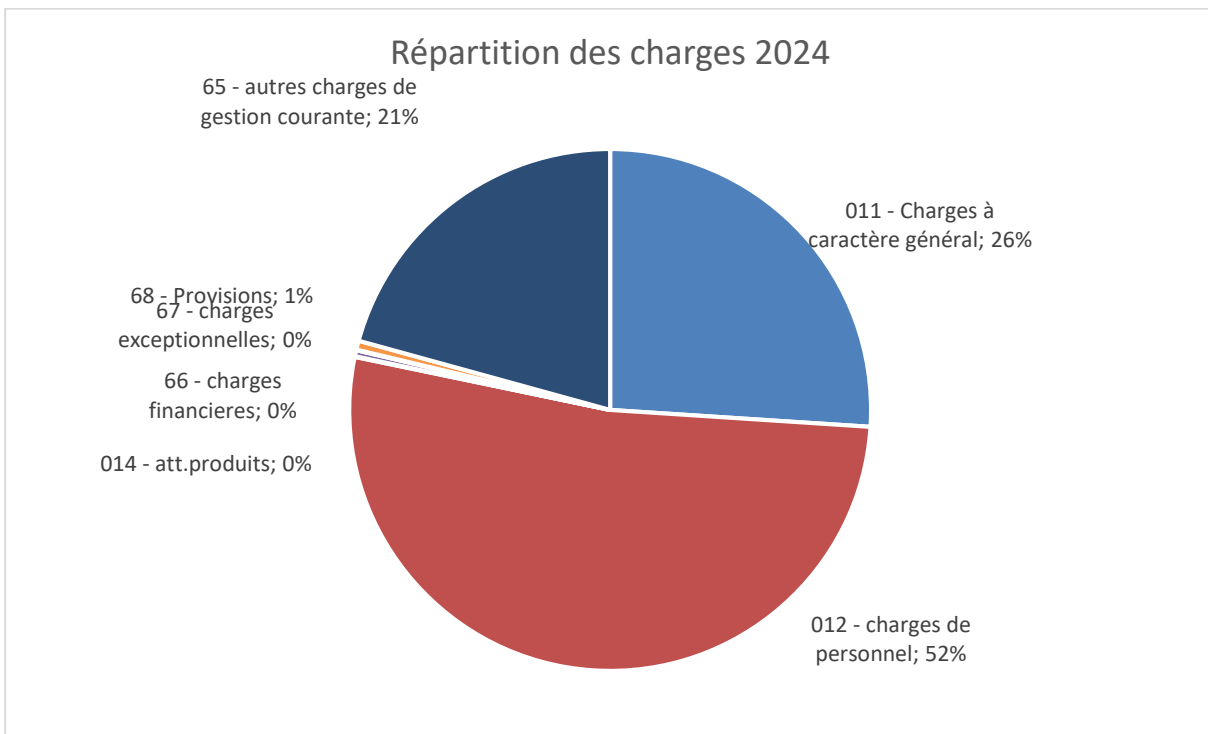
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP+DM 2023	Realisé 2023	Proposition 2024
011	Charges à caractère général	6 651 781	6 729 505	6 727 389,20	6 977 335,00
012	Charges de personnel	13 350 000	13 350 000	13 209 076,28	14 000 000,00
014	Atténuation de produits	5 000	10 572	10 572,00	11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 744 260	5 849 488	5 585 564,24	5 554 990,00
	Total dépenses de gestion courante	25 751 041	25 939 565	25 532 601,72	26 543 325,00
66	Charges financières	75 000	75 000	70 287,61	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	33 000	33 000	967,19	10 000,00
68	Dotations aux provisions	100 000	100 000	100 000,00	150 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	25 959 041	26 147 565	25 703 856,52	26 803 325,00
023	Virement à la section d'investissement	975 151	1 072 935		3 213 994,24
042	Opération ordre transfert entre sections	1 500 000	1 500 000	2 420 143,73	1 500 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 475 151	2 572 935	2 420 143,73	4 713 994,24
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 434 192	28 720 500	28 124 000,25	31 517 319,24
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP+DM 2023	Realisé 2023	Proposition 2024
013	Atténuation de charges	280 000	280 000	249 786,51	280 000,00
70	Produits services, domaines	1 740 700	1 799 800	1 712 735,01	1 770 000,00
73	Impôts et taxes	17 119 664	17 119 664	17 621 465,95	17 593 571,00
74	Dotations et participations	8 626 053	8 744 261	8 898 594,73	8 853 761,00
75	Autres produits de gestion courante	240 000	240 000	263 970,79	224 400,00
	Total recettes de gestion courante	28 006 417	28 183 725	28 746 552,99	28 721 732,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels			731 632,59	0,00
78	Reprise sur provision				
	Total recettes réelles de fonctionnement	28 006 417	28 183 725	29 478 185,58	28 721 732,00
042	Opération ordre transfert entre sections	174 000	174 000	255 444,52	174 000,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	174 000	174 000	255 444,52	174 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	28 180 417	28 357 725	29 733 630,10	28 895 732,00
002	Résultat reporté	5 172 268	5 172 268	5 172 268	6 781 897,74
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	33 352 685	33 529 993	34 905 897,99	35 677 629,74

En lien avec le passage avec la nomenclature M57, le chapitre lié aux dépenses imprévues n'existe plus.

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services communaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle comprend également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services.



b) Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement, par nature, se décomposent comme suit :

Au chapitre 011. les charges à caractère général :

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
6042	Achats de prestations de services	40 900,00	47 900,00
60611	Eau et Assainissement	120 000,00	120 000,00
60612	Energie - Electricité	1 213 250,00	1 303 500,00
60613	Chauffage urbain	50 000,00	60 000,00
60621	Combustibles	57 200,00	54 200,00
60622	Carburants	405 400,00	406 400,00
60623	Alimentation	217 150,00	232 450,00
60624	Produits de traitement	1 850,00	7 850,00
60628	Autres fournitures non stockées (masques)	4 750,00	9 150,00
60631	Fournitures d'entretien dont gels, lingettes, désinfectants	59 800,00	58 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	135 270,00	138 750,00
60633	Fourniture de voirie	138 500,00	135 500,00
60636	Vêtements de travail	27 800,00	23 100,00
6064	Fournitures administratives	33 250,00	42 850,00
6065	Livres, Disques, Cassettes (Biblio, Médiathèque)	4 700,00	1 500,00
60650	Livres de Bibliothèque	6 500,00	14 500,00
60651	Abonnement - Revues	11 550,00	11 110,00
60652	Disques Compacts-Cassettes Audio	4 000,00	2 000,00
60653	Dvd ou cassette vidéo	11 500,00	11 000,00
6067	Fournitures scolaires	42 244,00	44 320,00
6068	Autres matières et fournitures	687 570,00	685 000,00
611	Contrat de prestations de services	293 800,00	138 750,00
61221	Crédit-bail mobilier	14 500,00	12 300,00
6132	Locations immobilières	55 300,00	57 760,00
61358	Locations mobilières	136 200,00	139 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	100,00	150,00
61521	Terrains	40 000,00	36 500,00
615221	Bâtiments publics	146 300,00	143 600,00
615228	Autres bâtiments	67 700,00	72 800,00
615231	Voiries	213 450,00	208 000,00
615232	Réseaux	208 900,00	253 300,00
61551	Matériel roulant	59 600,00	59 000,00
61558	Autres biens mobiliers	150 900,00	146 900,00
6156	Maintenance	344 800,00	370 100,00
6161	Multirisques	109 800,00	194 600,00
6162	Assurance dommage ouvrage	0,00	40 000,00
6168	Autre assurance	8 000,00	8 000,00
617	Etudes et recherches	7 500,00	4 000,00
6182	Documentation générale et technique	27 550,00	34 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	101 000,00	100 000,00
6188	Autres frais divers	38 325,00	65 175,00
62268	Autres honoraires conseils	97 800,00	84 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	31 000,00
6228	Divers	65 800,00	65 550,00
6231	Annonces et insertions	57 200,00	60 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	249 212,00	232 200,00
6234	Reception	10 500,00	13 500,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	82 600,00	83 250,00
6238	Divers	105 500,00	211 170,00
6247	Transports collectifs	161 300,00	210 500,00
6248	Divers	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 290,00	6 550,00
6261	Frais d'affranchissement	49 200,00	48 400,00
6262	Frais de télécommunications	225 000,00	231 000,00
6281	Concours divers (cotisations ...)	450,00	450,00
6282	Frais de gardiennage (églises)	720,00	720,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 300,00	19 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 800,00	1 800,00
63512	Taxes foncières	192 700,00	171 050,00
63513	Autres impôts locaux	13 300,00	12 480,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	200,00
637	Autres impôts, taxes et vers. Assimilés (autres)	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	6 651 781,00	6 977 335,00

Chapitre 012. les charges de personnel de Vire Normandie

Les dépenses du personnel proposées pour l'année 2024 s'élèvent à 14 M€ soit une augmentation de 4,87% par rapport au budget primitif 2023.

L'augmentation des charges du chapitre 012 est liée d'une part aux mesures règlementaires liées à des décisions gouvernementales et d'autre part à des recrutements pour la mise en œuvre de projets.

Les principaux éléments sur les évolutions règlementaires du budget sont :

- Evolution du point d'indice (impact en année pleine) : 167 000€
- Attribution de 5 point d'indice : 126 500€
- Revalorisation grilles indiciaires : 17 000€
- Augmentation contribution patronale CNRACL : 50 000€
- Augmentation assurance statutaire : 62 000€
- Avancements d'échelons : 80 000€

Par ailleurs, un crédit prévisionnel de 100 000 € est inscrit au chapitre 011 au titre de la formation.

La répartition du budget sur les différentes natures est présenté ci-dessous :

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	60 000,00	5 000,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	65 230,00	128 920,00
Sous total 62		125 230,00	133 920,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	38 320,00	40 740,00
63361	COTISATIONS C.N.F.P.T. PERSONNEL TITULAIRE	103 430,00	105 460,00
63362	COTISATIONS C.N.F.P.T. PERSONNEL NON TITULAIRE	32 180,00	38 230,00
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	22 970,00	24 560,00
Sous total 63		196 900,00	208 990,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	5 674 340,00	5 755 010,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	54 440,00	55 240,00
64113	NBI	42 730,00	42 560,00
641181	HEURES SUPPLEMENTAIRES PERSONNEL TITULAIRE	194 110,00	233 900,00
641182	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	1 104 290,00	1 102 220,00
641311	REMUNERATION PRINCIPALE	1 456 030,00	1 714 250,00
641312	HEURES SUPPLEMENTAIRES ET PRIMES	0,00	
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	7 060,00	9 550,00
64134	PERSONNEL NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION	0,00	
64138	AUTRES INDEMNITES	324 470,00	376 270,00
6415	CONGES PAYES	35 560,00	30 430,00
64164	EMPLOIS D'INSERTION - INDEMNITE INFLATION	0,00	
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	32 290,00	12 230,00
64171	APPRENTIS - REMUNERATIONS	55 990,00	70 960,00
64172	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION	0,00	
64511	COTISATIONS U.R.S.S.A.F. PERSONNEL TITULAIRE	925 100,00	894 200,00
64512	COTISATIONS U.R.S.S.A.F. PERSONNEL NON TITULAIRE	550 140,00	667 710,00
64531	COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE PERSONNEL TITULAIRE	1 724 100,00	1 800 000,00
64532	COTISATIONS CAISSE RETRAITE PERSONNEL NON TITULAIRE	75 830,00	88 960,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	73 280,00	86 160,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	230 000,00	260 000,00
6456	VERSEMENT AU FCN SUPP FAMIL		15 000,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	21 380,00	21 830,00
64731	VERSEES DIRECTEMENT	2 980,00	1 500,00
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	71 350,00	71 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	39 800,00	42 000,00
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	272 600,00	246 110,00
6488	AUTRES CHARGES	60 000,00	60 000,00
Sous total 64		13 027 870,00	13 657 090,00
Total général		13 350 000,00	14 000 000,00

Chapitre 014 : Atténuation de produits :

Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
739113	versements conventionnels de fiscalite		
7391171	degrev. taxe fonciere sur les propr. non baties	5 000,00	11 000,00
739118	autres versements de fiscalite		
739213	revers.du prel.du bloc communal sur le produit bru		
739218	autres prelevements pour revers.de fiscalite entre		
7398	versements, restitutions et prelev. divers		
014	Atténuation de produits	5 000,00	11 000,00

Au chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante comprennent :

Les indemnités des élus : 515k€

Les admissions en non-valeur et créances éteintes : 26k€

La contribution au SDIS : 465k€

Les contributions au SDEC et pour le SIVOS Coulonces-Campagnolles : 580k€

L'exploitation du centre aquatique : 772,5k€

La contribution au CCAS : 630k€

Les subventions aux associations : 1,7M€ (en diminution par rapport au BP 2023 en lien avec le transfert de la CAF vers la commune)

Par ailleurs, en lien avec le passage à la nomenclature comptable M57, la subvention d'équilibre pour la ZAE PIPA II à hauteur de 340k€ est budgétée sur ce chapitre.

Subventions d'équilibres des budgets annexes :

Budget Annexe Golf: 219 000 € - Budget Village équestre : 25k€ - Budget Cinéma 200k€. Budget Locations des salles 15 000 €

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
6518	autres		
65311	indemnités	419 540,00	434 700,00
65312	frais de mission	7 350,00	2 940,00
65313	cotisations de retraite	30 850,00	32 600,00
65314	cotisations de sécurité sociale - part patronale	32 560,00	33 700,00
65315	formation		10 900,00
6541	créances admises en non-valeur	28 000,00	8 000,00
6542	créances éteintes	10 000,00	18 000,00
6553	service d'incendie	456 100,00	465 200,00
65548	autres contributions	466 010,00	579 700,00
65568	autres contributions		
6558	autres contributions obligatoires	1 062 000,00	772 500,00
65821	déficits budgets annexes lotissements et zae	350 350,00	395 250,00
6573621	déficits budgets annexes à caractère administratif	474 000,00	459 000,00
65737	autres établissements publics locaux	600 000,00	630 000,00
65748	subv. fonctionnement associations et autres	1 800 000,00	1 700 000,00
6583	Intérêts moratoires sur pénalités de marché		5 000,00
65888	autres	7 500,00	7 500,00
65	Autres charges de gestion courante	5 744 260,00	5 554 990,00

Au chapitre 66 : Intérêts des emprunts

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
66111	intérêts régles à échéance	90 000,00	100 000,00
66112	intérêts - rattachement des icnes	-15 000,00	
6615	intérêts des comptes courants et de dépôts		
6688	autres		
66	Charges financières	75 000,00	100 000,00

Le chapitre 66 du budget principal concerne le paiement des intérêts des emprunts relatifs au budget principal uniquement.

Au chapitre 67 : Les charges exceptionnelles

Les crédits inscrits au chapitre 67 ont pour objectif de permettre une annulation de titre sur exercice antérieur ou de payer des intérêts moratoires.

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
6711	interets moratoires et penalites sur marches	3 000	
6713	secours et dots		
6714	bourses et prix		
6718	autres charges exceptionnelles sur ope de gestion		
673	titres annules (sur exercices anterieurs)	30 000	10 000
67441	aux budg. annex. aux regies dotees la seule auto f		
6745	subventions aux personnes de droit prive		
6748	autres subventions exceptionnelles (deficits budgets annexes lotissements et zae)		
678	autres charges exceptionnelles		
67	Charges exceptionnelles	33 000	10 000

Au chapitre 68 : Provisions

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
68	Dotation aux provisions	100 000	150 000
68	Provisions	100 000	150 000

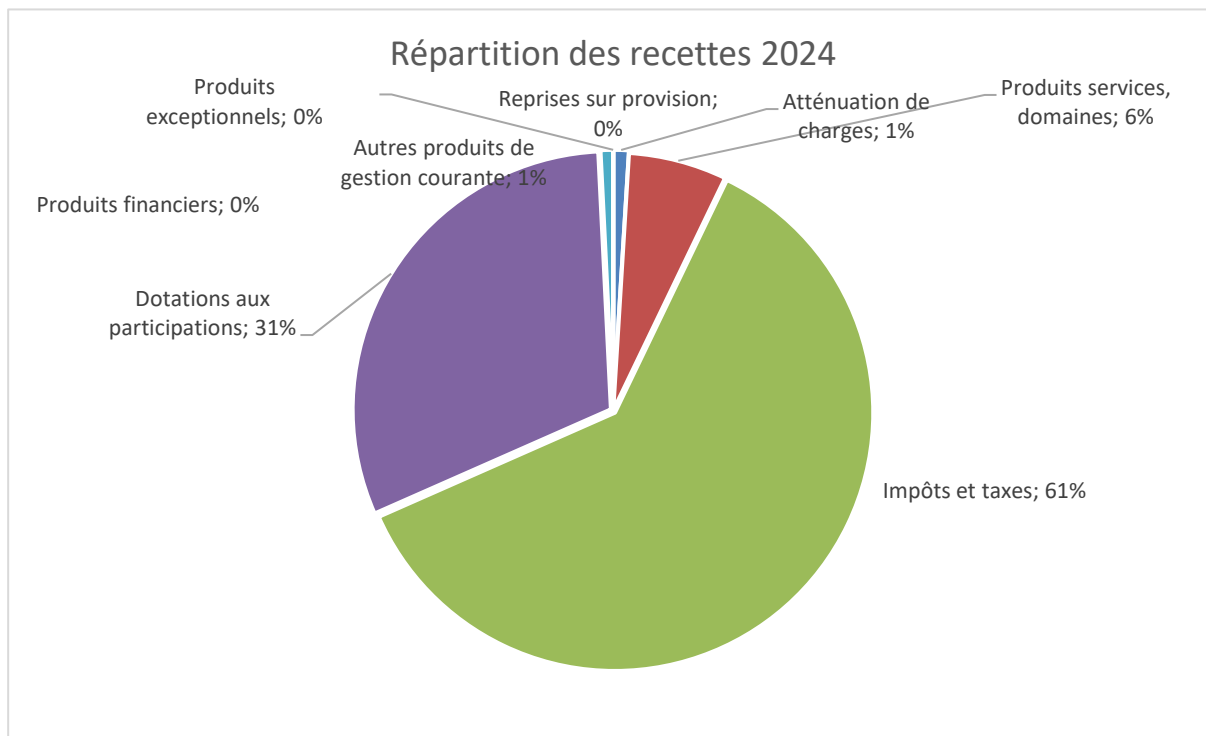
Une provision de 200k€ a été constituée (sur 2022 et 2023) afin d'anticiper un risque d'entretien sur les murs de soudainement. Le budget 2024 prévoit d'alimenter cette provision à hauteur de 150k€ complémentaires.

Opérations d'ordre

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
023	Virement à la section d'investissement	975 151	3 213 994
042-6811	Dotations aux amortissements	1 500 000	1 500 000
	Dépenses d'ordre	2 475 151	4 713 994

Les opérations d'ordre comprennent le montant prévu de virement à la section investissement intégrant notamment les dotations aux amortissements.

c) Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement par nature se décomposent comme suit :

Chapitre 013 Atténuation de charges

Nature 6419 : remboursements sur rémunération des personnels ou charges sociales, à hauteur de 180 000€.

Par ailleurs, La participation des agents pour les titres restaurant est inscrite en recette sur la nature 6479 à hauteur de 100k€.

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
6419	remboursements sur remunerations du personnel	180 000	180 000
6459	remboursements sur charges de s.s et prevoyance		
6479	remboursements sur autres charges sociales	100 000	100 000
013	Atténuation de charges	280 000	280 000

Chapitre 70 : Produits des services facturés

Par le produit de la tarification des services publics (restauration scolaire, garderies, après-midis loisirs, droits d'entrée...), fabrication des repas (CCAS), par le produit de l'occupation ou de l'utilisation du domaine communal (droits de place, redevances...) et la mise à disposition de personnel (EPCI, CCAS et pour l'EPIC uniquement les agents fonctionnaires détachés).

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
7021	ventes de récoltes	200	200
70311	concession dans les cimetières (produit net)	20 000	20 000
70312	redevances funéraires	2 000	2 000
70321	droits de stationnement et location voie publique	4 000	400
70323	redev. d'occupat. du domaine public communal	60 000	68 400
70328	autres droits de stationnement et de location	3 500	3 500
70388	autres redevances et recettes diverses		
704	travaux	4 000	4 000
7062	redevances et droits des services à carac. culture	105 000	127 000
70631	à caractère sportif		
7066	redevances et droits des services à caract. social	135 000	137 500
7067	redevan. et droits sces periscolaires et enseig.	420 000	420 000
70688	autres prestations de service	42 000	42 000
70845			
70846	au gfp de rattachement		
70848	aux autres organismes	320 000	320 000
70873	par les ccas	75 000	75 000
70875	par les communes membres du gfp		
70876	par le gfp de rattachement	350 000	350 000
70878	par d'autres redevables	200 000	200 000
7088	autres produits d'activités annexes		
70	Produits services, domaines	1 740 700	1 770 000

Au chapitre 73 : Impôts et Taxes

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
73111	Impôts directs locaux	9 638 093	10 112 000
7318	autres impôts locaux ou assimilés		
73211	attribution de compensation	5 185 747	5 185 747
73221	fngir	1 220 824	1 220 824
73223	fonds de péréquation des ress. communales et interc	175 000	175 000
7323	versement du prélèvement de l'état sur les produ		
7336	droits de place		
7351	taxe sur la consommation finale d'électricité	300 000	300 000
7363	impôt sur les cercles et maisons de jeux		
7368	taxe locale sur la publicité extérieure	180 000	180 000
7381	taxe addit. droits mutation ou pub foncière	420 000	420 000
73	Impôts et taxes	17 119 664	17 593 571

Le montant encaissé en 2023 au titre de la fiscalité (nature 73111) est de 9 844k€. La recette prévisionnelle inscrite pour les recettes de fiscalité, l'estimation a été réalisée par la trésorerie.

Au chapitre 74 : Dotations et participations

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
7411	dotation forfaitaire	4 553 500	4 585 535
74121	dotation de solidarite rurale	605 000	680 084
74123	dotation de solidarite urbaine	650 000	661 089
74127	dotation nationale de perequation		
744	fctva	30 000	30 000
7461	d.g.d.		
74718	autres	60 000	60 000
7472	regions		
7473	departements	60 000	60 000
74748	autres communes	10 000	10 000
74758	autres groupements		159 500
7478	autres organismes	225 000	175 000
748313	dotat. de compens. de la reforme de la taxe prof.	773 433	773 433
74832	attrib.fonds departement.de perequation de la taxe		
74834	etat - compensat. exonerations taxes foncieres	1 647 120	1 647 120
74835	etat - compensat. exonerations taxe habitation		
748388	autres		
7484	dotation de recensement		
7485	dotation pour les titres securises	12 000	12 000
7488	autres attributions et participations		
74	Dotations aux participations	8 626 053	8 853 761

Au BP 2024, les crédits inscrits pour les dotations (forfaitaire, DSR et DSU) correspondent au montant notifiés en 2023. L'augmentation de la population légale de Vire Normandie entre 2023 (base INSEE 2020 : 16 935 habitants) et 2024 (base INSEE 2021 : 17 135 habitants) devrait impacter positivement la dotation forfaitaire.

Les participations diverses proviennent des services déconcentrés de l'Etat (DRAC), du Ministère de l'Education Nationale (Fonds de soutien au développement des activités périscolaires et l'aide majorée), d'autres collectivités ou organismes publics (la CAF pour les politiques enfance-jeunesse, le Conseil Départemental pour occupation des équipements sportifs par les collégiens ...).

Une recette exceptionnelle est inscrite sur la nature 74758 pour 159 500€ Elle correspond à un remboursement du SDEC pour la revalorisation des droits ARENTH sur le marché de l'énergie.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante proviennent des loyers pour occupation du domaine privé communal à 150 000€.

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
752	revenus des immeubles	180 000	150 000
7551	excédent des budg. annex. a caract. administr.		13 900
756	Libéralités reçues	10 000	
75888	autres produits divers de gestion courante	50 000	60 500
75	Autres produits de gestion courante	240 000	224 400

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Les recettes de produits exceptionnels et libéralités reçues qui étaient comptabilisées sur le chapitre 77 en M14 sont comptabilisées sur le chapitre 75 en M57.

Au chapitre 042, Opérations d'ordre :

Le chapitre 042 correspond aux opérations de transfert entre sections (fonctionnement, investissement). Elles intègrent les travaux en régie et les quotes part de subventions amortissables (amortissement des subventions liées à l'acquisition d'un bien amortissable).

Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024
722	immobilisations corporelles (travaux en régie)	120 000	120 000
7761	différences sur réalisations (positive) transf.en		
777	quote part subv. d'invest. transf. cpte de resulta	54 000	54 000
7811	rep. sur amo. des immo. incorpor. et corpor.		
7866	Reprise sur provisions		
791	transfert de charges de gestion courante	100 000	
77	Produits exceptionnels	274 000	174 000

Les états spéciaux des communes déléguées :

Communes déléguées	Dotation d'animation locale		Dotation gestion locale		Total	
	2023	Proposition 2024	2023	Proposition 2024	2023	Proposition 2024
Coulonces	15 000	18 000	317 430	238 700	332 430	256 700
Maisoncelles la Jourdan	4 700	6 100	94 250	65 750	98 950	71 850
Roullours	25 500	25 500	178 600	229 200	204 100	254 700
Saint Germain de Tallevende	32 000	20 000	382 900	371 700	414 900	391 700
Truttemer le Grand	6 520	6 520	149 780	127 280	156 300	133 800
Truttemer le Petit	2 790	3 290	33 150	32 650	35 940	35 940
Vaudry	14 100	14 500	440 600	385 700	454 700	400 200
Vire	1 450 634	1 103 700	3 522 320	3 730 800	4 972 954	4 834 500
Total	1 551 244	1 197 610	5 119 030	5 181 780	6 670 274	6 379 390

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et les avances remboursables versées aux budgets annexes afin de l'équilibre. Le financement de la section d'investissement est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, par l'affectation des excédents de résultat des exercices précédents, des versements au titre du FCTVA, de la taxe d'aménagement, des subventions d'équipements, des produits de cession.

Des autorisations de programme (AP/CP) ont été présentées en application de l'article L 2311-3 du CGCT et sont en cours d'exécution. Les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une délibération relative à l'actualisation de AP est présentée au Conseil Municipal et intégrée au budget.

a) Synthèse de la section d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2023+RAR+ DM	Realisé 2023	RAR 2023	Proposition 2024	RAR 2023 + Proposition 2024
20	Immobilisations incorporelles	242 159	99 644	138 642,68	141 500,00	280 142,68
204	Subventions d'équipement versées	763 911	746 647	6 000,00	270 000,00	276 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 667 810	3 352 607	783 534,38	6 882 700,00	7 666 234,38
23	Immobilisations en cours	6 872 644	3 938 276	1 500 090,86	1 779 500,00	3 279 590,86
	Total des dépenses d'équipement	14 546 524	8 137 175	2 428 267,92	9 073 700,00	11 501 967,92
10	Dotations fonds divers et réserves	80 000	0		80 000,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement	9 000	8 247			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000	696 014		680 000,00	680 000,00
165	Dépôts et cautionnements	20 000	1 984		20 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières	818 794	817 391		142 236,00	142 236,00
020	Dépenses imprévues					0,00
	Total des dépenses financières	1 677 794	1 523 636	0	922 236,00	922 236,00
45	Opérations pour compte de tiers	95 000	0		100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	174 000	255 445		174 000,00	174 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000	51 081		200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre investissement	469 000	306 525	0	474 000,00	474 000,00
	Total dépenses d'investissement	16 693 318	9 967 336	2 428 268	10 469 936,00	12 898 203,92
	Résultat reporté					
	Total global des dépenses	16 693 318	9 967 336	2 428 268	10 469 936,00	12 898 203,92

Chapitre	Libellé	BP 2023+RAR+ DM	Realisé 2023	RAR 2023	Proposition 2024	RAR 2023 + Proposition 2024
13	Subventions d'investissement	2 818 444	308 312	2 182 916	534 000,01	2 716 916,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000	1 013 000		2 000 000,00	2 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0	0			0,00
23	Immobilisations en cours	0	0			0,00
	Total des recettes d'équipement	5 318 444	1 321 312	2 182 916	2 534 000,01	4 716 916,00
10	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA + TA	2 580 000	1 219 965		1 835 036	1 835 036,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 469 599	3 469 599			0,00
165+1676	Dépôts et cautionnements	20 000	4 611		20 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières	85 000	280 033		236 534,56	236 534,56
024	Produits des cessions	678 000			600 000,00	600 000,00
	Total des recettes financières	6 832 599	4 974 208	0	2 691 570,56	2 691 570,56
45	Opérations pour compte de tiers	95 000			100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	975 151			3 213 994,24	3 213 994,24
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 500 000			1 500 000,00	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000			200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'ordre	2 675 151	0	0	4 913 994,24	4 913 994,24
	Total recettes d'investissement	14 921 194	6 295 520	2 182 916	10 239 564,81	12 422 480,80
	Résultat reporté	1 674 330	1 674 330		475 723,12	475 723,12
	Total global des recettes	16 595 524	7 969 850	2 182 916	10 715 287,93	12 898 203,92

b) Les dépenses de la section d'investissement

Au niveau de projets d'investissement, 5 autorisations de programme ont été votées en 2022 et actualisées pour 2024. Elles concernent les principaux projets pour les années à venir. Elles sont présentées ci-dessous :

Intitulé AP	2024	2025	2026	Total
AP Vire côté fleuve	787 500	737 766		1 525 266
AP Rénovation énergétique des bâtiments	122 000			122 000
AP Pistes Cyclables	350 000	397 105		747 105
AP Rénovation patrimoine séculaire	420 000			420 000
AP Sport	100 000	900 000	500 000	1 500 000
Total	1 779 500	2 034 871	500 000	8 876 057

La mise à jour des autorisations de programme est présentée par une délibération spécifique. Des objectifs de financements (notamment de subventions) sont prévus à titre indicatif. Le niveau de subvention obtenu conditionnera la poursuite et la réalisation des projets.

Par ailleurs, en sus des autorisations de programme les crédits ci-dessous sont prévus au budget primitif 2024 :

Commune déléguée de Vire :

Intitulé	BP 2024
Voirie	300 000
Matériel espace public (VRD + espace vert)	30 000
Eclairage public	150 000
Modernisation transition énergétique	12 000
Bâtiments	170 000
Matériel bâtiments (gros outillage)	10 000
Grosses réparations réseau eaux pluviales	15 000
Gros entretien Equipements sportifs	40 000
Matériels, engins et véhicules	310 000
Acquisitions foncières	50 000
Acessibilité	20 000
Mobilier urbain (bancs, poubelles.....)	20 000
Mobilier dans les écoles	20 000
Service restauration	10 000
Grosses réparations de murs	150 000
Renouvellement illuminations Noël	10 000
Remplacement lisses béton dangereuses en ville	40 000
Renouvellement et mises aux normes des aires de jeux	20 000
Matériel PIJ/EPN	3 000
Maison des associations	30 000
La Gallonnière	40 000
Déplacement du marché	130 000
Air de camping cars	20 000
PUP suite construction nouveau centre commercial + EP (frais d'étude)	30 000
Végétalisation dans les écoles	150 000
Ecole PMF (Quartier St Nicolas)	150 000
Colombarium	32 000
Voirie	150 000
Grosses réparations réseau eaux pluviales	120 000
Mobilier urbain (bancs, poubelles.....)	20 000
Remplacement lisses béton dangereuses en ville	40 000
Maison des solidarités	6 000
Centre de loisirs Olivier BASSELIN	30 000
Jardin de l'Allière	13 000
Sanitaires Castel	120 200
Total	2 461 200

Commune déléguée de Coulonces :

Objet	BP 2024
Route des corvées	167 000
MO et travaux Eglise	420 000
TOTAL	587 000

Commune déléguée de Roullours :

Objet	BP 2024
Acquisitions foncières	3 000
Cimetière+accessibilité ancien cimetière	181 500
Maison le Val (réseaux + rénovation)	15 500
Pavillon de chasse	122 000
Abords salle: jeux, plantations ...	150 600
TOTAL	472 600

Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan :

Objet	BP 2024
Travaux déplacement mairie (dont MO)	130 000
Panneaux	500
Colombarium	6 100
TOTAL	136 600

Commune déléguée de Saint Germain :

Objet	BP 2024
Voirie	100 000
Bâtiments (peintures des classes, chauffage salle des fêtes, toitures école-mairie, amélioration énergétique, autres travaux,	80 000
Matériels atelier, mairie, stade,	5 000
Aménagement place et rue de l'église	250 000
Lavoir	50 000
Ancienne chaudière et local église	30 000
Aire jeux petits parc mairie	25 000
Aire jeux ados terrain de sport	45 000
Aménagement terrain sport	15 000
Mobilier urbain	5 000
Complément voirie campagne	100 000
Acquisition tracteur	50 000
TOTAL	755 000

Commune déléguée de Truttemer le Petit :

Intitulé	BP 2024
Voirie	5 300
TOTAL	5 300

Commune déléguée de Truttemer le Grand :

Objet	BP 2024
Voirie	52 400
Accessibilité Eglise cimetière	72 400
TOTAL	124 800

Commune déléguée de Vaudry :

Objet	BP 2024
Voirie	250 000
grosse rénovation	40 000
Aquisition de matériels - mobilier urbain	7 000
Chemin du manoir	90 000
Total	387 000

Commune de Vire Normandie :

Objet	BP 2024	Autorisation de programme
Vidéo protection	90 700	
Incendie	88 000	
Ponts	130 000	
Adressage	450 000	
Quartier St Anne (Vire Côté fleuve) => pas d'AP pour le moment	787 500	AP
Transition écologique des bâtiments	122 000	AP
Récupération Eaux pluviales	190 000	
Arbres	30 000	
Végétalisation des cimetières	95 000	
Serres	19 000	
Politique numérique	280 000	
Centre aquatique	30 000	
OPAH	100 000	
Aide à l'investissement commerce	20 000	
Pistes cyclable	350 000	AP
Restauration d'œuvres Musée	16 000	
Médiathèque réorganisation espaces + eventuellement 1 automatisation retours	20 000	
Lives médiathèque	16 000	
Théâtre	60 000	
La halle modernisation	17 000	
Renouvellement instruments et materiel	7 600	
Stade Pierre Compte (Vestiaires)	100 000	AP
Accès base nautique la Dathée	100 000	
Foot à 5 Vaudry	150 000	
Aménagements sportifs Vaudry (tennis, basket, ping pong pétanque)	100 000	
Voirie Vaudry	250 000	
Travaux RD 524 Truttemer Petit et Grand	137 000	
Sport nature	60 400	
Equipement Restaurant scolaire	10 000	
Jeunesse	5 000	
Acces et aménagement Maupas	120 000	
Mise aux normes sanitaire du restauration scolaire	50 000	
Centre aquatique	15 000	
Vidéo protection	20 000	
Renouvellement Materiel communication	8 000	
Conseiller prévention	20 000	
Etude programmiste château du Côtin	40 000	
Etude faisabilité réseau ce chaleur	40 000	
Total	4 144 200	

L'ensemble de ces crédits sont ventilés sur les chapitres 20, 204, 21 et 23.

Au chapitre 204, sont enregistrées les subventions d'équipement versées aux organismes publics ou aux personnes privées, notamment les subventions dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé (OPAH) : 100 000 € et l'aide à l'investissement des commerces 20k€.

Au chapitre 27, l'avance remboursable de 142,2k€ € correspond aux avances pour les budgets annexes lotissements (Les ajoncs : 80k€, La clé des champs : 46,2k€ et le clos Normand : 16k€).

c) Les recettes de la section d'investissement

Au chapitre 10, sont enregistrées les recettes attendues du fonds de compensation de la TVA et le produit de la taxe d'aménagement.

Au chapitre 16, remboursement des cautions pour les loyers.

Les recettes de ventes 024 correspondent notamment aux cessions des pavillons de St Germain (400k€) et de l'ancienne mairie de Maisoncelles la Jourdan (130k€).

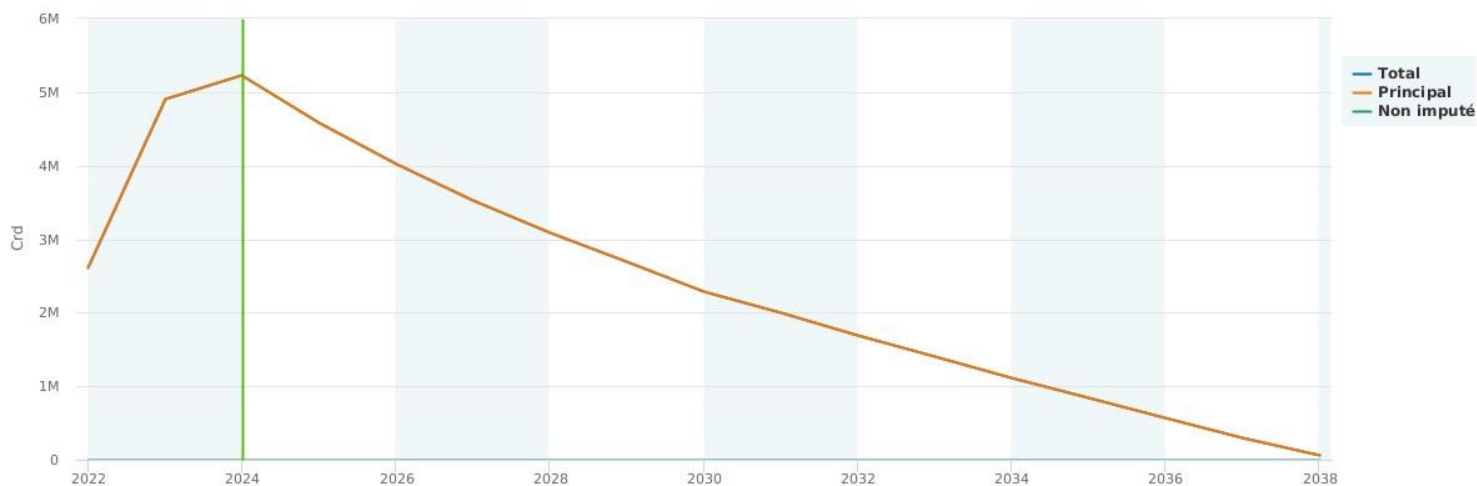
Au chapitre 13, sont inscrites les différentes subventions d'investissements. Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente les restes à réaliser sur les subventions attribuées à la commune :

Projet	Financier	Type subvention	Montant notifié	Montant perçu	Reste à percevoir au 01/01/2024
Cœur de bourg Roullours	Etat	DETR	120 000	36 000	84 000
Maison de la mobilité	ADEME		60 000	0	60 000
Ecoquartier St Germain	Etat	DETR	248 000	191 187	56 813
Acquisition instrument	Coseil départemental		1 853	0	1 853
FISAC opération en milieu rural	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE		85 000	34 000	51 000
Rénovation de 5 églises	Etat	DSIL	95 963	31 784	64 180
Socle numérique dans les écoles	Etat	DETR	60 372	0	60 372
Création serres maraichères	Etat		36 216	25 124	11 092
Rénovation thermique de 5 bâtiments	Etat	DSIL	722 802	0	722 802
Végétalisation cimetière de St Martin	Conseil départemental		52 048	0	52 048
Création activité maraichère	Etat		17 108	0	17 108
Végétalisation cimetière de Vire	Etat		63 189	0	63 189
Pistes cyclables	Conseil régional	FEDER	364 000	0	364 000
Toiture eglise St Germain	Conseil départemental		50 000	0	50 000
Rénovation salle multifonction Truttemer le Grand	Etat		29 761	0	29 761
Accessibilité cimetière et école Truttemer le Grand	Etat		25 664	0	25 664
Mise en sécurité école maternelle de Vaudry	Etat		7 607	0	7 607
Accessibilité cimetière de Vaudry	Etat		4 914	0	4 914
Subvention rénovation thermique des 5 bâtiments	Etat	DETR	305 152	0	305 152
Réhabilitation de l'église de Coulonces	Etat	DSIL	151 360	0	151 360
				0	
Total			2 501 010	318 094	2 182 916

II. La Dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 5 222 998,44 €

Etat de la dette Budget Principal :



Capital restant dû au 01/01/2024	Remboursement Capital 2024	Remboursement Intérêts 2024
5 222 998,44€	638 302,35€	96 923,07€

Ratio 5 = dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Population municipale INSEE au 01/01/2024 : 17 135 habitants

Moyenne nationale communes hab = 788€/h (donnée 2022)	Vire Normandie = 304,81€ (donnée 01/01/2024)
---	--

Source : Plateforme tealys

Au 1^{er} janvier 2024, la dette par habitant de Vire Normandie est de 304,81€/hab.

III. Les Lotissements à usage d'habitation

1. Lotissement « Le pont de la Londe » à Coulonces

Le lotissement du « pont de la Londe » avait une surface initiale cessible de 13 609m². Il a été réalisé en deux tranches. Une première tranche de 5 346m² (5 parcelles) et une seconde de 8 263m² (8 parcelles).

Sur la première tranche, toutes les parcelles sont vendues.

Concernant la tranche 2, il reste deux parcelles à vendre. Le prix de cession des parcelles est de 20€ HT le m². Le budget prévisionnel 2024 prévoit la vente des deux dernières parcelles et le remboursement total de l'avance au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté	0,00	0,00	002	excédent reporté	0,00	6 835,55
011-6045	Charges à caractère Général			70-7015	Vente de terrains	60 000,00	42 600,00
65-6582	Autres charges de gestion courante	10 204,74	13 949,16	7788	Produits exceptionnels		
	Total Dépenses Reelles	10 204,74	13 949,16		Total Recettes Reelles	60 000,00	42 600,00
042-7133	Opérations d'ordre	21 254,66		042-7133	Opérations d'ordre		
042-71355	Opérations d'ordre	99 449,04	35 486,39	042-71355	Opérations d'ordre	70 908,44	
	Total dépenses de fonctionnement	130 908,44	49 435,55		Total Recettes de fonctionnement	130 908,44	49 435,55
Résultat fonct 2024							0,00

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté	0,00	0,00	001	excédent reporté		35 422,05
16-168748	remboursement avance	49 795,26	70 908,44	16-168748	Avance remboursable		
	Total Dépenses Reelles	49 795,26	70 908,44		Total Recettes Reelles	0,00	0,00
040-3355	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3355	Opérations d'ordre	21 254,66	0,00
040-3555	Opérations d'ordre	70 908,44	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	99 449,04	35 486,39
	Total dépenses d'investissement	120 703,70	70 908,44		Total Recettes d'investissement	120 703,70	70 908,44
Résultat invest 2024							0,00

2. Lotissement « Les ajoncs » Maisoncelles la Jourdan

Le lotissement « les Ajoncs » avait une surface initiale cessible de 10 617m² pour 16 parcelles. 15 des 16 parcelles de la tranche 1 sont vendues. Une 2^{ème} tranche est mise en vente pour une surface cessible d'environ 3 524m² découpé en 4 parcelles. Au 01/01/2024, il reste deux parcelles à vendre. Le budget prévisionnel 2024 prévoit la vente des deux dernières parcelles et le remboursement total de l'avance du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		19 651,00
011-605	Charges à caractère Général	12 500,00	80 000,00	70-	Vente de terrains	39 190,60	42 500,00
011-6015	Acquisition du terrain						
65-	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	75-757	Produits exceptionnels	9 373,56	52 794,67
	Total Dépenses Reelles	12 510,00	80 010,00		Total Recettes Reelles	48 564,16	95 294,67
042-7133	Opérations d'ordre			042-7133	Opérations d'ordre		
042-71355	Opérations d'ordre	80 000,00	34 935,67	042-71355	Opérations d'ordre	43 945,84	
	Total dépenses de fonctionnement	92 510,00	114 945,67		Total Recettes de fonctionnement	92 510,00	114 945,67
Résultat fonct 2024				0,00			

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté			001	excédent reporté		9 010,17
16-168748	remboursement avance	36 054,16	123 945,84	16-168748	Avance remboursable		80 000,00
	Total Dépenses Reelles	36 054,16	123 945,84		Total Recettes Reelles	0,00	80 000,00
040-3355	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3355	Opérations d'ordre	0,00	0,00
040-3555	Opérations d'ordre	43 945,84	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	80 000,00	34 935,67
	Total dépenses d'investissement	80 000,00	123 945,84		Total Recettes d'investissement	80 000,00	123 945,84
Résultat invest 2024				0,00			

3. Lotissement « les Bleuets » Truttemer le grand

3 parcelles ont été rattachées au lotissement les Bleuets pour une surface cessible de 2 129m².

Au 01/01/2024, il reste une parcelle à vendre. Le BP 2024 prévoit la vente de cette parcelle et le solde du remboursement de l'avance au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
011-	Charges à caractère Général	5 308,00		70-	Vente de terrains	11 928,00	23 700,00
65-	Autres charges de gestion courante	7 953,39		77-774	Autres prod de gestion courante		
66-66111	Charges financières				Produits exceptionnels	751,00	2 450,00
	Total Dépenses Reelles	13 261,39	0,00		Total Recettes Reelles	12 679,00	26 150,00
042-7133	Opérations d'ordre	41 680,00		042-7133	Opérations d'ordre		
042-71355	Opérations d'ordre		26 150,00	042-71355	Opérations d'ordre	43 013,39	0,00
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	54 941,39	26 150,00		Total Recettes de fonctionnement	55 692,39	26 150,00
	Résultat fonct 2024		0,00				

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté			001	excédent reporté		15 530,28
16-168748	remboursement avance		41 680,28	16-168748	Avance remboursable	1 333,39	
16-1641	Remboursement kl emprunt						
	Total Dépenses Reelles	0,00	41 680,28		Total Recettes Reelles	1 333,39	0,00
040-3355	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3355	Opérations d'ordre	41 680,00	0,00
040-3555	Opérations d'ordre	43 013,39	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	0,00	26 150,00
	Total dépenses d'investissement	43 013,39	41 680,28		Total Recettes d'investissement	43 013,39	41 680,28
	Résultat invest 2024		0,00				

4. Lotissement « La clé des champs » Roullours

La commune déléguée de Roullours va créer un lotissement de 22 parcelles pour une surface cessible de 11 709m². Le budget annexe relatif à cette opération a été ouvert par délibération du Conseil Municipal le 29 mars 2021.

En 2024, il est prévu de débiter les travaux de la première tranche pour la création de 12 parcelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
011-605	Charges à caractère Général	276 995,00	319 990,00	70-	Vente de terrains		
011-6015	Acquisition terrain				Autres prod de gestion courante		
65-	Autres charges de gestion courante	5,00	10,00	74-	Produits exceptionnels		
66-	Charges financières						
	Total Dépenses Reelles	277 000,00	320 000,00		Total Recettes Reelles	0,00	0,00
042-7133	Opérations d'ordre	38 151,02	41 351,02	042-7133	Opérations d'ordre	315 151,02	361 351,02
042-71355	Opérations d'ordre			042-71355	Opérations d'ordre		
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	315 151,02	361 351,02		Total Recettes de fonctionnement	315 151,02	361 351,02
			Résultat fonct 2024				0,00

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté			001	excédent reporté		273 800,00
16-168748	remboursement avance			16-168748	Avance remboursable	277 000,00	46 200,00
16-	Remboursement kl emprunt						
	Total Dépenses Reelles	0,00	0,00		Total Recettes Reelles	277 000,00	46 200,00
040-3355	Opérations d'ordre	315 151,02	361 351,02	040-3355	Opérations d'ordre	38 151,02	41 351,02
040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	315 151,02	361 351,02		Total Recettes d'investissement	315 151,02	361 351,02
			Résultat invest 2024				0,00

5. Lotissement « l'écrin vert » St Germain

La commune déléguée de St Germain va créer un lotissement de 8 lots pour une surface cessible de 4 310m².

Le budget annexe relatif à cette opération a été ouvert par délibération du Conseil Municipal le 29 mars 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
011-605	Charges à caractère Général	243 995,00	235 751,71	70-	Vente de terrains		
011-6015	Acquisition de terrain				Autres prod de gestion courante		
65-	Autres charges de gestion courante	5,00	10,00	77-774	Produits exceptionnels		
66-	Charges financières						
	Total Dépenses Reelles	244 000,00	235 761,71		Total Recettes Reelles	0,00	0,00
042-7133	Opérations d'ordre		14 248,29	042-7133	Opérations d'ordre		
042-71355	Opérations d'ordre	6 010,00		042-71355	Opérations d'ordre	250 010,00	250 010,00
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	250 010,00	250 010,00		Total Recettes de fonctionnement	250 010,00	250 010,00
			Résultat fonct 2024			0,00	

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté			001	excédent reporté		235 761,71
16-168748	remboursement avance			16-168748	Avance remboursable	244 000,00	
16-	Remboursement kl emprunt						
	Total Dépenses Reelles	0,00	0,00		Total Recettes Reelles	244 000,00	0,00
040-3355	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3355	Opérations d'ordre	0,00	14 248,29
040-3555	Opérations d'ordre	250 010,00	250 010,00	040-3555	Opérations d'ordre	6 010,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	250 010,00	250 010,00		Total Recettes d'investissement	250 010,00	250 010,00
			Résultat invest 2024			0,00	

6. Lotissement « les muriers » Vaudry

La commune déléguée de Vaudry va créer un lotissement de 21 lots pour une surface cessible de 11 142m². Le budget annexe relatif à cette opération a été ouvert par délibération du Conseil Municipal le 29 mars 2021.

En 2024, il est prévu de faire le permis d'aménager et les consultations des entreprises pour les travaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
011-605	Charges à caractère Général	69 995,00	63 190,00	70-	Vente de terrains		
011-6015	Acquisition terrain				Autres prod de gestion courante		
65-	Autres charges de gestion courante	5,00	10,00	74-	Produits exceptionnels		
66-	Charges financières						
	Total Dépenses Reelles	70 000,00	63 200,00		Total Recettes Reelles	0,00	0,00
042-7133	Opérations d'ordre	105 383,50	112 183,50	042-7133	Opérations d'ordre		175 383,50
042-71355	Opérations d'ordre			042-71355	Opérations d'ordre	175 383,50	
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	175 383,50	175 383,50		Total Recettes de fonctionnement	175 383,50	175 383,50
			Résultat fonct 2024				0,00

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté			001	excédent reporté		63 200,00
16-168748	remboursement avance			16-168748	Avance remboursable	70 000,00	
16-	Remboursement kl emprunt						
	Total Dépenses Reelles	0,00	0,00		Total Recettes Reelles	70 000,00	0,00
040-3355	Opérations d'ordre	0,00	175 383,50	040-3355	Opérations d'ordre	105 383,50	112 183,50
040-3555	Opérations d'ordre	175 383,50	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	175 383,50	175 383,50		Total Recettes d'investissement	175 383,50	175 383,50
			Résultat invest 2024				0,00

7. Lotissement « le clos Normand » Truttemer le grand

Une parcelles d'une surface totale de 65 222 m² a été achetée sur la commune de Truttemer le grand. Il est prévu de réaliser un lotissement sur une surface de 19 038m² en deux phases. La première phase concernerait 9 parcelles sur une surface de 6 140m².

L'acquisition du terrain a été réalisée en 2022.

En 2024, des études sont en cours (étude géotechnique et plan topographique) pour travailler sur les plans du lotissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
011-011-6015	Charges à caractère Général Acquisition terrain	49 995,00	58 290,00	70-70-	Vente de terrains Autres prod de gestion courante		
65-65-	Autres charges de gestion courante	5,00	10,00	74-74-	Produits exceptionnels		
66-66-	Charges financières						
	Total Dépenses Reelles	50 000,00	58 300,00		Total Recettes Reelles	0,00	0,00
042-7133	Opérations d'ordre	167 340,92	2 700,00	042-7133	Opérations d'ordre	217 340,92	61 000,00
042-71355	Opérations d'ordre			042-71355	Opérations d'ordre		
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	217 340,92	61 000,00		Total Recettes de fonctionnement	217 340,92	61 000,00
			Résultat Fonc 2024				0,00

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté			001	excédent reporté		42 264,00
16-168748	remboursement avance			16-168748	Avance remboursable	50 000,00	16 036,00
16-16-	Remboursement kl emprunt						
	Total Dépenses Reelles	0,00	0,00		Total Recettes Reelles	50 000,00	16 036,00
040-3355	Opérations d'ordre	217 340,92	61 000,00	040-3355	Opérations d'ordre	167 340,92	2 700,00
040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	217 340,92	61 000,00		Total Recettes d'investissement	217 340,92	61 000,00
			Résultat invest 2024				0,00

8. Lotissement « St Martin » Vire

Les premières prévisions portent sur un lotissement pour un site d'une surface de 19 950m² dont une partie sera réservée à un espace public. La surface cessible sera d'environ 13 500m².

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
011-605	Charges à caractère Général	50 000,00	47 300,00	70-	Vente de terrains		
65-	Autres charges de gestion courante			74-	Autres prod de gestion courante		
66-	Charges financières				Produits exceptionnels		
	Total Dépenses Reelles	50 000,00	47 300,00		Total Recettes Reelles	0,00	0,00
042-7133	Opérations d'ordre			042-7133	Opérations d'ordre	50 000,00	47 300,00
042-71355	Opérations d'ordre			042-71355	Opérations d'ordre		
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	50 000,00	47 300,00		Total Recettes de fonctionnement	50 000,00	47 300,00
Résultat fonct 2024				0,00			

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté			001	excédent reporté		47 300,00
16-168748	remboursement avance			16-168748	Avance remboursable	50 000,00	
16-	Remboursement kl emprunt						
	Total Dépenses Reelles	0,00	0,00		Total Recettes Reelles	50 000,00	0,00
040-3355	Opérations d'ordre	50 000,00	47 300,00	040-3355	Opérations d'ordre	0,00	0,00
040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	50 000,00	47 300,00		Total Recettes d'investissement	50 000,00	47 300,00
Résultat invest 2024				0,00			

9. Lotissement « le petit Versailles » Vire

En 2021, la commune de Vire Normandie a acquis une maison avec un four à pain et une parcelle d'environ 9000m². La maison et une parcelle de terrain ont été vendues en 2023.

Le lotissement va s'établir sur une surface cessible d'environ 8 500m².

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
011-605	Charges à caractère Général	255 000,00	161 970,00	70-	Vente de terrains	129 750,00	
011-6015	Acquisition terrain				Autres prod de gestion courante		
65-	Autres charges de gestion courante		10,00	75-	Produits exceptionnels	4 642,00	
66-	Charges financières						
	Total Dépenses Reelles	255 000,00	161 980,00		Total Recettes Reelles	134 392,00	0,00
042-7133	Opérations d'ordre	153 332,50	111 960,50	042-7133	Opérations d'ordre	18 940,50	273 940,50
042-71355	Opérations d'ordre			042-71355	Opérations d'ordre		
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	408 332,50	273 940,50		Total Recettes de fonctionnement	153 332,50	273 940,50
	Résultat fonct 2024		0,00				

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2023
001	déficit reporté			001	excédent reporté		161 980,00
16-168748	remboursement avance			16-168748	Avance remboursable	120 608,00	
16-	Remboursement kl emprunt						
	Total Dépenses Reelles	0,00	0,00		Total Recettes Reelles	120 608,00	0,00
040-3355	Opérations d'ordre	18 940,50	273 940,50	040-3355	Opérations d'ordre	153 332,50	111 960,50
040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	18 940,50	273 940,50		Total Recettes d'investissement	273 940,50	273 940,50
	Résultat invest 2024		0,00				

IV. Les autres budgets annexes

A compter du 1^{er} janvier 2024, le budget SPANC a été repris par le syndicat d'eau

La compétence le budget a été transféré et ne dépend plus des comptes de la commune.

1. Le budget annexe du cinéma-théâtre

Ce budget annexe intègre depuis 1997 l'ensemble des dépenses concernant le cinéma et le théâtre en dehors des activités théâtre et saison culturelle gérées par le Centre Dramatique National « Le Préau ».

Pour mémoire, la délibération 11 du 27 septembre 2021 du Conseil Municipal a requalifié le budget du Cinéma en Service Public Administratif (SPA).

Les investissements prévisionnels pour le cinéma sont :

Objet	Montant TTC
Ordinateurs portables	2 500
matériel accessibilité (boucle magnétique, tablettes)	2 000
meublier espace détente hall (fauteuils)	2 000
Aménagement de la caisse pour vente confiserie	20 000
Total	26 500

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	248 650,00	250 000,00
012	Charges de personnel	232 000,00	275 000,00
65	Autres charges de gestion courant	2 000,00	800,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	500,00
68	Dotations aux provisions		
	Total dépenses réelles	483 350,00	526 300,00
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre	51 000,00	60 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement	534 350,00	586 300,00
Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	5 000,00	5 000,00
70	Vente de produits fabriqués	250 271,13	304 635,94
74	Dotations et participations	236 350,00	237 350,00
75	Autres produits de gestion	20 000,00	23 540,00
77	Produits exceptionnels		
	Total recettes réelles	511 621,13	570 525,94
042	Opérations d'ordre	15 410,00	15 410,00
	Total des recettes de fonctionnement	527 031,13	585 935,94
	Résultat reporté	7 318,87	364,06
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	33 068,20	26 500,00
	Emprunts et dettes assimilées		
	Total dépenses réelles	33 068,20	26 500,00
042	Opération d'ordre	15 410,00	15 410,00
	Total des dépenses d'investissement	48 478,20	41 910,00
Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
	Subventions (fond de soutien SFIEC)	54 979,00	
10	Excédent fonctionnement capitalisé	17 689,88	
	Total recettes réelles	72 668,88	0,00
042	Opérations d'ordre	51 000,00	60 000,00
023	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total des recettes d'investissement	123 668,88	60 000,00
	Excedent d'investissement	99 632,95	28 285,29
	RESULTAT	174 823,63	46 375,29

2. Le budget annexe du Village Equestre

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	5 000,00	14 948,22
012	Charges de personnel		
66	Charges financières	1 500,00	1 300,00
65	Charges exceptionnelles	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions		
	Total dépenses réelles	7 000,00	16 748,22
042	Virement à la section d'investissement	97 350,00	97 350,00
023	Opérations d'ordre	24 225,66	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement	128 575,66	114 098,22
Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
013	Attenuation de charges		
70	Vente de produits fabriqués		
74	Dotations et participations	39 594,66	24 698,22
75	Autres produits de gestion	27 600,00	28 000,00
77	Produits exceptionnels		
	Total recettes réelles	67 194,66	52 698,22
042	Opérations d'ordre	61 381,00	61 400,00
	Total des recettes de fonctionnement	128 575,66	114 098,22
	Résultat reporté	0,00	0,00
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	42 995,31	13 989,02
	Remboursement capital emprunt	27 100,00	27 750,00
	Total dépenses réelles	70 095,31	41 739,02
	Opération d'ordre	61 381,00	61 400,00
	Total des dépenses d'investissement	131 476,31	103 139,02
Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
10	Excédent fonctionnement capitalisé	76 620,06	0,00
13	Subventions	33 837,89	33 840,00
	Total recettes réelles	110 457,95	33 840,00
021	Opérations d'ordre	24 225,66	0,00
042	Opérations d'ordre	97 350,00	97 350,00
	Total des recettes d'investissement	232 033,61	131 190,00
	Résultat reporté section investissement	-100 557,30	-28 050,98
	RESULTAT	0,00	0,00

3. Le budget annexe du Golf

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	269 691,80	280 494,43
012	Charges de personnel		
65	Autres charges de gestion courant		
67	Charges exceptionnelles		
66	Charges financières	1 300,00	1 000,00
	Total dépenses réelles	270 991,80	281 494,43
023	Virement à la section d'investissement	28 750,00	9 750,00
042	Opérations d'ordre	29 183,00	29 200,00
	Total des dépenses de fonctionnement	328 924,80	320 444,43
Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
013	Attenuation de charges		
70	Vente de produits fabriqués	80 000,00	80 000,00
74	Dotations et participations	219 000,00	214 500,00
75	Autres produits de gestion	18 340,00	18 500,00
77	Produits exceptionnels		
	Total recettes réelles	317 340,00	313 000,00
042	Opérations d'ordre	2 433,00	2 450,00
	Total des recettes de fonctionnement	319 773,00	315 450,00
	Résultat reporté	9 151,80	4 994,43
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	14 000,00	14 062,50
	Emprunts et dettes assimilées	41 500,00	32 000,00
	Total dépenses réelles	55 500,00	46 062,50
	Opération d'ordre	2 433,00	2 450,00
	Total des dépenses d'investissement	57 933,00	48 512,50
Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
	Participation budget principal		
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	30 023,55	24 140,41
13	Subvention		0,00
	Total recettes réelles	30 023,55	24 140,41
040	Opérations d'ordre	29 183,00	29 200,00
021	Opérations d'ordre	28 750,00	9 750,00
	Total des recettes d'investissement	87 956,55	63 090,41
	Report d'investissement	-30 023,55	-14 577,91
	RESULTAT	0,00	0,00

4. Le budget annexe des locations de salles

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	72 440,87	76 500,00
012	Charges de personnel		
65	Autres charges de gestion courant	500,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	500,00
68	Dotations aux provisions		
	Total dépenses réelles	73 940,87	78 000,00
023	Virement à la section d'investissement		
	Opérations d'ordre		
	Total des dépenses de fonctionnement	73 940,87	78 000,00
Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
013	Attenuation de charges		
70	Vente de produits fabriqués	1 000,50	1 000,00
74	Dotations et participations	14 953,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion	56 000,00	61 970,72
77	Produits exceptionnels		
	Total recettes réelles	71 953,50	77 970,72
042	Opérations d'ordre		
	Total des recettes de fonctionnement	71 953,50	77 970,72
	Résultat reporté	1 987,37	29,28
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

V. Les budgets annexes du développement économique

Le rapport de la chambre régionale des comptes a indiqué à la commune que les budgets annexes relatifs aux zones d'activité économiques devaient être transférés à l'intercommunalité et fermés au niveau de la commune.

A ce jour, 3 des 4 budget annexes de zone d'activité économiques ont été fermés. Cependant, concernant le budget annexe PIPA II, le transfert des terrains à l'intercommunalité est prévu au fur et à mesure des ventes. En effet, à ce jour, la communauté de commune n'a pas les moyens financiers d'acquérir l'ensembles des terrains de cette zone d'activité.

1. Le budget annexe La PIPA II

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - nature	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024
002	déficit reporté			002	excédent reporté	34 013,40	34 013,40
011-	Charges à caractère Général	2 000,00		70-	Vente de terrains	864 722,30	864 722,30
65-	Autres charges de gestion courante		2,00	75-	Autres prod de gestion courante		
66-	Charges financières				Produits exceptionnels	339 690,58	343 475,98
	Total Dépenses Reelles	2 000,00	2,00		Total Recettes Reelles	1 204 412,88	1 208 198,28
042-7133	Opérations d'ordre	1 236 426,28	1 242 209,68	042-7133	Opérations d'ordre		0,00
042-71355	Opérations d'ordre			042-71355	Opérations d'ordre		
043-608	Opérations d'ordre			043-608	Opérations d'ordre		
	Total dépenses de fonctionnement	1 238 426,28	1 242 211,68		Total Recettes de fonctionnement	1 238 426,28	1 242 211,68
Résultat fonctionnement 2024							0,00

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre - nature	Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	Chapitre - nature	Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
001	déficit reporté	1 213 979,68	1 236 426,28	001	excédent reporté		
16-168748	Subvention remboursement avance		5 783,40	16-168748	Avance remboursable		
16-	Remboursement kl emprunt				Subvention		
	Total Dépenses Reelles	0,00	5 783,40		Total Recettes Reelles	0,00	0,00
040-3355	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3355	Opérations d'ordre	1 236 426,28	1 242 209,68
040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040-3555	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement	1 213 979,68	1 242 209,68		Total Recettes d'investissement	1 236 426,28	1 242 209,68
Résultat investissement 2024							0,00



**CONVENTION RELATIVE AU
CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022-2026
DE L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
avec la COMMUNE de VIRE-NORMANDIE**

Entre,

Le Département du Calvados, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, agissant en application d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 17 octobre 2022,

Ci-après désigné le *DÉPARTEMENT*,

Et

La commune de Vire-Normandie, représentée par son Maire, Monsieur Marc ANDREU-SABATER, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date,

Ci-après désignés le *MAITRE D'OUVRAGE*.

Il a été convenu ce qui suit,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-9 et L. 1111-10 ;

Vu Le SRADET ;

Vu la convention territoriale d'exercice concerté prévue au V de l'article L. 1111-9-1 ;

Préambule

✓ **Calvados territoires 2030 : une stratégie départementale d'aide aux territoires**

La loi NOTRe renforce le Département dans son rôle de partenaire privilégié des territoires. Le Département est ainsi compétent pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental. A ce titre il peut contribuer au financement des projets d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande, à travers des dispositifs d'aide financière déployés dans le cadre d'une stratégie départementale renouvelée : Calvados Territoires 2030.

✓ **Un dialogue partenarial étroit et des objectifs partagés pour cinq ans**

Dans le cadre de sa politique en faveur des territoires, le Département a décidé de dédier, sur une période de 5 années, une enveloppe financière globale de 150 millions d'euros aux territoires, dont 100 millions d'euros à travers les contrats de territoire. Cette enveloppe globale est répartie par territoire intercommunal à partir de critères de péréquation.

Le Département propose à chaque territoire son Accord Calvados 2030.

A travers cet accord Calvados 2030, le Département et les collectivités éligibles au contrat de territoire 2022-2026 partagent un portrait de territoire permettant d'identifier les enjeux locaux, au regard des priorités départementales de financement déclinées dans la stratégie Calvados Territoires 2030.

Par ailleurs, cet accord Calvados 2030 renvoie à une feuille de route élaborée par le Département et le territoire en listant, à titre indicatif et de manière évolutive, les projets pressentis sur la durée du contrat de territoire 2022-2026.

Sur la base de cet accord, le Département rencontre régulièrement les maîtres d'ouvrage éligibles au contrat de territoire pour échanger sur les enjeux locaux identifiés dans le portrait de territoire et les projets envisagés par les maîtres d'ouvrage pour y répondre. Des réunions techniques semestrielles sont organisées pour faire le suivi des contrats de territoire à l'appui de la feuille de route du contrat de territoire.

✓ **Une enveloppe déterminée par territoire**

Conformément à la délibération du conseil départemental en date du 27 juin 2022, le Département a défini une enveloppe mobilisable par le territoire pendant la période 2022-2026. Cette enveloppe permet de financer les projets des maîtres d'ouvrage éligibles qui répondent aux enjeux locaux et aux priorités départementales. Les taux d'interventions dépendent de la qualité des projets. Des fiches indicatives sur les taux d'intervention du Département sont réunies au sein du guide des aides départementales.

Le financement des dépenses d'investissement accordées par le Département au maître d'ouvrage dans le cadre du présent contrat se fera selon les modalités définies ci-après.

Ceci ayant été rappelé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET DURÉE DU CONTRAT

La présente convention précise les modalités de mise en œuvre du dispositif « contrat départemental de territoire » sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau et les modalités d'attribution des subventions du Département au Maître d'ouvrage, pour les projets éligibles qui lui auront été présentés. Il définit les engagements réciproques des parties et se substitue au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat (contrat de territoire 2017-2021 ou contrat APCR).

Le présent contrat est établi pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2026. Il définit les modalités d'attribution et de paiement des subventions d'investissement accordées par la commission permanente du Département dans le cadre de la stratégie Calvados Territoires 2030.

ARTICLE 2 : AIDE FINANCIERE ET TAUX D'INTERVENTION

2.1 Aide financière

Pour la durée du présent contrat de territoire (2022-2026), le Département peut accompagner financièrement le Maître d'ouvrage après transmission d'une demande de subvention pour un projet d'investissement répondant aux priorités de la stratégie Calvados Territoires 2030.

2.2 Taux d'intervention

Le taux d'intervention du Département pour un projet est fixé par l'assemblée départementale, pour chaque politique thématique (les taux indicatifs d'intervention sont réunis au sein du guide des aides départementales). A défaut de taux fixé par l'assemblée départementale, le taux d'intervention peut varier selon une fourchette allant de 10 % à 80 % du montant HT dans la limite de l'enveloppe mobilisable par le territoire et dans la limite des taux légaux d'aide publique en vigueur.

Le montant plancher de dépense éligible est fixé à 50 000 € HT, sauf pour les projets d'adressage (1000 € HT) et les projets de développement de services dans les bibliothèques (5 000 € HT).

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

3.1 Modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers sont déposés par chaque Maître d'ouvrage auprès du Département :

- Au stade esquisse/avant-projet sommaire (APS), pour avis d'opportunité (éligibilité ou non au titre du contrat de territoire et définition d'un taux maximum d'intervention) ;
- Au stade résultat d'appel d'offre, pour accord de subvention, sous-réserve d'obtention d'un avis d'opportunité favorable.

L'instruction au titre de l'avis d'opportunité ne donne pas lieu à une validation du montant de la subvention par la commission permanente.

3.2 Instruction des dossiers

A chaque étape (avis d'opportunité et accord de subvention) le dossier fait l'objet d'une instruction par les services départementaux et les commissions thématiques, qui peuvent demander des pièces complémentaires ou solliciter une modification du projet au maître d'ouvrage.

Les commissions thématiques étudient le projet :

- au stade avis d'opportunité (esquisse/APS);
- au stade accord de subvention (résultat d'appel d'offre), avant passage du dossier en commission permanente.

Si le projet n'a pas fait l'objet de demande de modification au stade avis d'opportunité, une autorisation de commencement des travaux est attribuée à réception du dossier final complet (résultat d'appel d'offre).

3.3 Validation en commission permanente

Lorsque le projet est présenté en phase résultat d'appel d'offre, la commission permanente du Département délibère et fixe le montant de l'aide attribuée, le cas échéant.

Il est rappelé que seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut accord de subvention.

3.4 Démarrage des travaux

Le Maître d'ouvrage dispose d'un délai de 2 ans à compter de la notification de l'attribution de la subvention par la Commission Permanente pour commencer les travaux / l'opération.

Le montant de la subvention attribuée sur un projet ne peut plus être modifié après l'accord de subvention par la Commission Permanente.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le Département s'engage à accompagner les actions menées sur le territoire intercommunal dans la limite du Département du Calvados selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le Maître d'ouvrage s'engage à exécuter ses programmes d'investissement dans le respect des critères d'éco-conditionnalité.

Le Maître d'ouvrage s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Présence du logo ou de toute autre signalétique du Département et mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux de chantier ; Le Département s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo.
- Lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, vernissage, fin des travaux, événementiels, etc.), une ou des invitations selon l'importance de l'événement seront systématiquement adressées au Président du Conseil Départemental avec mention du Département comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation.
- Une mention du financement du Département et la présence du logo du Département sur tous les supports de communication relatifs aux opérations concernées (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées sont demandées.

Le respect des obligations en matière de communication conditionne le versement de la subvention.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

5.1 Modalités de versement des subventions

Le versement des subventions interviendra au fur et à mesure de l'inscription au budget départemental des crédits nécessaires.

Un premier versement de 50% de la subvention pourra être versé au démarrage du chantier, sur demande du maître d'ouvrage et présentation de l'ordre de service de démarrage de l'opération. Le Maître d'ouvrage ne pourra solliciter plus d'un acompte avant le versement du solde. Aucun acompte ne pourra être inférieur à 10 % de la subvention octroyée.

Le solde de la subvention est versé sur production des justificatifs de dépense.

Les acomptes et le solde de la subvention sont versés au prorata des dépenses réalisées sur la base des justificatifs suivants :

- certificat administratif visé par le comptable public ou l'autorité compétente justifiant des factures acquittées pour l'opération,
- pièces justifiant du respect des obligations en matière de communication tels que, par exemple, photo du panneau de chantier avec logo et participation du Conseil Départemental, publication, invitation à la pose de la 1^{ère} pierre.

Le paiement s'effectue au prorata de la dépense réellement effectuée selon le taux de subvention et la dépense subventionnable adoptés en Commission permanente.

Par ailleurs, le versement du solde est subordonné à :

- la production des actes attributifs des autres subventions publiques (plan de financement définitif) ;
- la production d'un décompte définitif du coût de l'opération : tableau récapitulatif des mandatements certifié acquitté par le trésorier ;
- la transmission d'un relevé certifié des sommes payées ;
- au respect des obligations en matière de communication dûment justifiés tels que, par exemple, l'invitation à l'inauguration, carton d'invitation avec logo du Conseil Départemental.

5.2 Délais de caducité des subventions

Le délai de versement de la subvention **est limité à trois ans** après la date de la Commission permanente attribuant la subvention. Au-delà de ce délai, la subvention est considérée comme caduque.

Toute opération programmée non déposée avant le 30 septembre 2026 en vue d'être présentée à la dernière Commission permanente de décembre 2026 ne pourra faire l'objet d'un financement sur le contrat de territoire 2022-2026.

La durée effective du contrat est indiquée à l'article 12, elle prend en compte la période pendant laquelle le maître d'ouvrage est susceptible d'obtenir le paiement de ses subventions, dans le respect des règles de caducité susmentionnées.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES SOMMES INDÛMENT VERSÉES

Le Département est fondé à demander le remboursement des sommes indûment versées.

Les subventions attribuées par le Département ne peuvent en aucun cas être affectées à un autre objet que celui pour lequel elles ont été versées.

Le Département bénéficie d'un droit de reprise qui s'exerce s'il est constaté un arrêt des opérations, la modification de l'affectation des biens subventionnés, ou une absence de démarrage des travaux dans les 2 ans impartis.

Le manquement de l'une des parties à ses obligations contractuelles pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière du Département ;
- la demande de remboursement en totalité ou en partie des montants alloués.

Par ailleurs, en cas de non-respect manifeste des obligations du bénéficiaire de la subvention départementale, notamment en matière d'information ou aux dispositions de l'article 5, le Département pourra également demander le remboursement de ladite subvention versée dans le cadre du présent contrat.

Dans l'hypothèse où le montant du projet aidé serait inférieur au montant prévu initialement, le versement de la subvention sera ajusté au montant réalisé, et le solde pourra être remobilisé par les maîtres d'ouvrage éligibles au contrat, pour un autre projet, étant précisé que la demande complète devra parvenir aux services départementaux avant le 30 septembre 2026 pour être prise en compte dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 7 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Le contrat est évolutif et les projets financés peuvent évoluer en fonction des besoins nouvellement identifiés et des crédits disponibles dans la limite de l'enveloppe mobilisable par le territoire entre 2022 et 2026.

L'utilisation de l'enveloppe affectée au territoire pouvant être évolutive tout au long du contrat, le maître d'ouvrage s'engage à suivre l'exécution des projets subventionnés par le Département de manière à pouvoir rendre compte de l'avancement des travaux et de l'utilisation des crédits inscrits dans l'enveloppe globale.

Les parties assurent conjointement le suivi de l'exécution du présent contrat. Ils s'engagent à s'informer mutuellement et à se communiquer tout document utile.

ARTICLE 8 : CONTRÔLE

Le Département pourra exercer, à tout moment, un contrôle sur place et sur pièces des actions financées auprès du Maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification jugée significative par l'une des parties à la présente convention fait l'objet d'un avenant selon les mêmes formes et procédures que celles prises pour la présente.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation de la convention le Département pourra demander reversement de tout ou partie des sommes versées.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La Convention est soumise au droit français.

En cas de différend né de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat, les Parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations. A défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 12 : DURÉE DU PRÉSENT CONTRAT

La présente convention contrat de territoire 2022-2026 prend fin au plus tard le 31 décembre 2026 étant précisé qu'il durera jusqu'à extinction des obligations réciproques des parties.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Caen,
le

Jean-Léonce DUPONT
Président du conseil départemental
du Calvados

Marc ANDREU-SABATER
Maire de la commune
de Vire-Normandie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

19. Signature du contrat de territoire départemental 2022-2026

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du modèle de contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Délibération n°2024/04/08/19 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat départemental de territoire 2022- 2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;
- De solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour les projets intégrés au contrat de territoire
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	44	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/19 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240411_19 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/19 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/19 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

20. Demande de subvention – 80ème anniversaire du débarquement

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour le 80ème anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, la commune de Vire Normandie a la volonté de mettre en place un programme qui s'étend jusqu'aux journées du patrimoine (3^{ème} week-end de septembre) avec 2 temps forts : le week-end du 6 juin et celui du 8 août.

Plan financement des dépenses éligibles :

<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>
Dépenses éligibles:		AIDES PUBLIQUES		
spectacle Libération 44	4 170,62 €	Office de Tourisme	1 250,00 €	5.87%
têtes brûlées en action	6 000,00 €	Conseil départemental	6 385.99€	30,00%
Association souvenir du bocage du bocage virois-commémoration 8 aout-véhicules et tenues d'époque	2 500.00€			0,00%
lecture théâtralisée du livre de Michel Bussy « Gravé dans le sable »	1 000,00 €			0,00%
E.Blanchet (conférence+exposition+film)	3 750,00 €			0,00%
panneaux exposition témoignages	1 264,00 €			0,00%
Communication	2602.00€			0,00%
		Sous-total 1 ⁽¹⁾	7 635.99€	35.87%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	13 650.63 €	64.13 %
		Emprunts		0,00%
		Autres : (à préciser)		0,00%
Sous-total	21 286.62€			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Délibération n°2024//08/20 du 8 avril 2024 à 18h45



<u>À déduire des dépenses :</u>				0,00%
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)		Sous-total 2	13 650.63€	64.13%
Remboursement de sinistre par l'assurance				
TOTAL H.T.	21 286.62€	TOTAL H.T.	21 286.62€	100%

VU la délibération n°08 «80ème anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie » prise par la commune de Vire Normandie

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents partenaires une subvention
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	44	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024//08/20 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240411_04 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024//08/20 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024//08/20 du 8 avril 2024 à 18h45





CONVENTION CADRE 2024 – 2026

ENTRE

LA COMMUNE DE VIRE NORMANDIE

ET LE CCAS DE VIRE NORMANDIE



ENTRE :

La Commune de VIRE NORMANDIE, représentée par son Maire en exercice, Madame Nicole DESMOTTES, agissant en vertu de la délibération n° 2024/02/14-03 du Conseil Municipal en date du 14 février 2024.

Ci-après dénommée « La Commune de VIRE NORMANDIE », d'une part

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) représenté par sa Vice-Présidente en exercice, Madame Catherine MADELAINE, agissant en vertu de la délibération du conseil d'administration du 23 juillet 2020,

Ci-après dénommé « Le CCAS », d'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT

Préambule :

La loi détermine le statut des CCAS (Code de l'Action Sociale et des Familles : article L123.4 et suivants).

En tant qu'établissement public administratif, le CCAS dispose d'une personnalité juridique de droit public, de compétences propres, d'une existence administrative et financière distincte de la commune.

En tant que personne morale de droit public, le CCAS a donc une personnalité juridique distincte, avec son conseil d'administration qui détermine ses orientations, un budget propre, un personnel propre.

Le CCAS est à ce titre chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ des solidarités.

a) L'action sociale dans l'action territoriale

La commune a annoncé son engagement pour un territoire solidaire. Il s'agit donc de définir et asseoir une politique publique pour les solidarités au plan local, en prévenant les vulnérabilités et en accompagnant les virois à tous les âges de la vie, en particulier ceux qui sont en situation de fragilité. L'enjeu est de parvenir tout à la fois à consolider la solidarité existante et à recréer des liens de solidarité entre habitants et générations, en favorisant les initiatives permettant un partage des cultures, modes de vie, savoir-faire. La politique sociale doit redonner aux habitants les plus fragiles du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité.

Le CCAS est un outil central de mise en œuvre de la politique publique de solidarités souhaitée par la commune, dont les axes ont été définis dans un rapport d'orientation pour le mandat 2021-2026 (cf annexe jointe à cette convention). Ainsi, le rôle du CCAS est aujourd'hui d'organiser et de piloter l'action sociale au plan local en particulier dans une logique préventive, et non pas uniquement d'être le guichet d'aide sociale. Les logiques institutionnelles et organisationnelles de la commune et du CCAS doivent se compléter dans un schéma dynamique. Il est important de cultiver la porosité entre les services en agissant par exemple, sur les circuits de validation des deux instances (conseil municipal et conseil d'administration). Cette dynamique est en cours sur plusieurs sujets majeurs tels l'inclusion numérique, la lutte contre la précarité énergétique, le soutien aux personnes âgées et à leurs aidants, l'action publique en direction des jeunes, notamment en matière de logement. La politique publique des solidarités doit ainsi entrer en résonance et s'articuler avec la politique éducative, la politique culturelle, le développement des droits culturels et aussi toutes les actions qui font de Vire Normandie un territoire en transition.

Par la composition de son conseil d'administration, le CCAS peut porter la préoccupation d'action sociale dans toute l'action publique territoriale au-delà même et, dans une certaine mesure, surtout, dans les services qui ne sont pas de sa compétence directe. L'articulation de son action avec celle du Département, des services de l'Etat dont la direction départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités (D.D.E.T.S), de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou encore des caisses de retraite, est fondamentale.

b) Statut et forme des CCAS

Loin d'être le lieu unique de l'action sociale, le CCAS est un instrument particulier dont la caractéristique majeure est constituée par la gestion paritaire du conseil d'administration.

Exemple rare de gestion partagée entre membres élus démocratiquement et membres désignés en raison de leur engagement citoyen, solidaire ou humanitaire, le CCAS constitue un lieu d'action et de réflexion propre à l'innovation sociale.

Cette composition renforce la légitimité de la mission première des CCAS qui est la coordination des acteurs publics, associatifs et privés qui œuvrent au plan local sur le champ des solidarités.

Ceci implique des règles de partage clair entre les services municipaux et le CCAS, permettant de créer les conditions d'une transversalité effective dans la conduite et la mise en œuvre de la politique d'action sociale.

Le CCAS constitue ainsi, conformément à son statut, l'outil privilégié de la commune pour animer et développer ses actions dans le champ social (accompagnement des publics vulnérables ou en situation de précarité, développement des liens intergénérationnels, de la solidarité, de la citoyenneté).

c) Formalisation des rapports Commune/CCAS

L'action sociale est nécessairement un champ partagé. Ceci nécessite de se donner des principes de fonctionnement toujours évolutifs en assurant la transparence nécessaire à toute action publique.

De 2019 à 2020, des conventions cadres annuelles avaient été élaborées. A partir de 2021 une convention pluriannuelle sur la période 2021-2023 a été établie.

L'élaboration de cette convention cadre est de nature à faciliter la mise en œuvre de la politique d'action sociale et des solidarités.

Les recettes d'exploitation et de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale peuvent comprendre notamment les subventions versées par la commune. Le CCAS reçoit une subvention de la commune de Vire Normandie, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

L'établissement d'une convention pluriannuelle permet d'ajuster l'activité et les projets en fonction des capacités contributives du CCAS, dont une partie des ressources provient de la subvention communale.

De 2021 à 2023, l'évolution de la subvention communale avait pu être définie de la façon suivante :

Exercice 2021 : 500 000 € soit 43.5 % des recettes de fonctionnement du budget principal

Exercice 2022 : 550 000 € soit 46.33 % des recettes de fonctionnement du budget principal

Exercice 2023: 600 000 € soit 44.61 % des recettes de fonctionnement du budget principal

L'évolution de la subvention sur la période de 2021 à 2023 a permis la restructuration du C.C.A.S pour répondre à la mise en place de la politique publique des solidarités de Vire Normandie.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Commune de Vire Normandie, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la commune s'engage à apporter au CCAS et pour certaines fonctions son savoir-faire et son expertise.

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT

Article 1 : objet

La présente convention a pour but de définir :

- D'une part, le champ d'action règlementaire du CCAS défini dans le Code d'Action Sociale et des Familles (CASF) et de rappeler les actions qui ont été développées par le Conseil d'Administration du CCAS de Vire Normandie.
- D'autre part, de préciser la nature des missions confiées par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale ainsi que la nature et l'étendue des concours apportés par la commune au CCAS et inversement.

Article 2 : nature des missions assurées par le CCAS de VIRE NORMANDIE dans le cadre de ses obligations légales, règlementaires et facultatives :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vire Normandie, établissement public administratif, exerce les compétences telles que définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles :

- a- Actions en faveur des personnes en situation de précarité :
 - Instruction des aides légales
 - Instruction et octroi des aides facultatives

- Accompagnement social individuel des personnes en situation de précarité (accès aux droits, santé, logement, budget...)
 - Election de domicile pour les personnes sans résidence stable
 - Développement d'actions de prévention
 - Développement des partenariats facilitant l'accès aux droits (permanences au sein du CCAS).
- b- Actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Gestion d'un pôle Autonomie
 - Un service d'aide à la personne en mode mandataire
 - Un service de portage de repas à domicile
 - Une gestion de 2 résidences autonomie
 - Développement d'actions de préventions, d'actions favorisant les liens intergénérationnels, d'actions favorisant la lutte contre l'isolement non choisi
- c- Actions inscrites dans le cadre du développement social local :
- Analyse des besoins sociaux : une nouvelle analyse sera réalisée en 2024-2025 dans une dynamique partenariale
 - Soutien et développement du partenariat avec le secteur associatif
 - Coordination des acteurs autour des projets développés par le CCAS
- d- Actions en faveur des jeunes
- Diversification de l'offre de logement en faveur des jeunes de 16 à 25 ans
 - Gestion de deux résidences jeunes + 2 appartements en colocation
 - Accompagnement social des jeunes accueillis dans les résidences (budget, démarches...)
- e Actions inscrites dans le cadre de la petite enfance :
- Gestion du relais petite enfance
 - Co-animation du réseau de coordination REAAP
 - Coordination de la Semaine Nationale de la Petite Enfance
- f- Lutte contre les violences intrafamiliales :
- Gestion de l'appartement de mise à l'abri pour les personnes victimes de violences conjugales
 - Gestion de l'appartement de transition pour les personnes victimes de violences intrafamiliales
 - Accueil de groupes de paroles
- g Actions en faveur de la politique santé de l'intercom de la Vire au Noireau
- Actions de prévention à l'image par exemple du ciné-débat qui est une action de prévention et promotion de la santé en direction des collégiens et Lycéens du territoire

Ce périmètre de compétences est donné à titre indicatif et pourra être enrichi en fonction des besoins constatés par la population.

Article 3 : nature des missions déléguées par la Commune au CCAS :

- Soutien, accompagnement des personnes dans le cadre des dossiers relatifs à l'Habitat Dégradé en lien avec l'intercom de la Vire au Noireau
- Prévention des expulsions
- Participation aux commissions d'attribution de logements (CALEOL)
- Tenue du registre des personnes vulnérables et gestion des plans d'alerte et d'urgence (canicule, grand froid...)
- Animation de la démarche « Commune amie des aînés »

Article 4 : liens fonctionnels entre le CCAS et la Commune de VIRE NORMANDIE

La Direction du Centre Communal d'Action Sociale peut adresser directement aux services compétents de la commune, toutes demandes utiles à la mise en œuvre des tâches et des missions qui lui sont nécessaires.

Le CCAS, dans le cadre de la mutualisation des services, pourra solliciter les services de la Commune de VIRE NORMANDIE pour des besoins spécifiques :

a) La Direction des Finances et de la commande publique

Le CCAS de Vire Normandie pourra bénéficier de l'expertise des professionnels de la direction des finances pour la gestion comptable et financière, du service de la commande publique pour la constitution des marchés, y compris les groupements.

b) La Direction des Ressources Humaines :

Le CCAS de Vire Normandie assure la gestion des Ressources Humaines. Toutefois le volet administratif du suivi des carrières et la gestion des paies ont été confiés par mutualisation des services au service ressources humaines de la commune. La commune et le CCAS disposent d'instances paritaires communes (Comité Social Territorial et Formation Spécialisée de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail).

La direction du CCAS sera associée à la préparation de ces instances.

Le CCAS de Vire Normandie sollicitera, à des fins de conseils, d'expertise, le conseiller en prévention, responsable en sécurité incendie, les assistants de prévention.

c) La Direction des Systèmes d'Information :

Le CCAS de Vire Normandie sollicitera la DSI afin de bénéficier de l'expertise de ses professionnels, selon la convention de mutualisation.

d) La Direction des affaires juridiques, de la citoyenneté et des assemblées :

Le CCAS de Vire Normandie pourra bénéficier de l'expertise des professionnels du service juridique pour la gestion de dossiers ou / et de situations complexes.

e) Le service de la communication :

Le CCAS de Vire Normandie, dans le cadre de sa politique de communication, sollicitera le service communication pour mieux valoriser les services et les actions déployées, y compris celles menées en partenariat.

f) La Direction des services techniques :

Le CCAS de Vire Normandie sollicitera la Direction des services techniques et ses services dans le cadre :

- . De la maintenance et la modernisation du patrimoine immobilier de la commune, occupé par les services du C.C.A.S en fonction des besoins des salariés et des publics reçus,
- . En cas d'absence de l'agent technique, pour venir en relais pour l'exécution de travaux urgents au sein des résidences autonomie, jeunes, propriété d'INOLYA et gérées par le CCAS,
- . D'un besoin de soutien et de renfort de l'équipe technique du C.C.A.S. par l'équipe volante en cas de travaux importants (exemple : la gestion des déménagements de mobilier...)
- . De la gestion du parc automobile du C.C.A.S,
- . De besoins de matériels et de conseils par le Service des Espaces publics au sein des locaux gérés par le CCAS

g) La Direction de l'Education :

Le CCAS de Vire Normandie sollicitera la Direction de l'éducation et ses services dans le cadre :

- . De la gestion de son service portage de repas,
- . Du déploiement des actions et animations co-animées avec le service jeunesse et le centre social municipal auprès des publics accueillis au C.C.A.S,

g) Les services culturels :

Le CCAS de Vire Normandie sollicitera les services culturels dans le cadre :

- . Du déploiement des actions co-animées avec le musée, la médiathèque, le cinéma, le conservatoire auprès des habitants.

h) La Direction des sports, de la vie associative et de la démocratie locale :

Le CCAS de Vire Normandie sollicitera la Direction dans le cadre :

- . Du déploiement des animations organisées en partenariat,

Article 5 : modalité de refacturation entre la Commune de VIRE NORMANDIE et le CCAS

Refacturation de la Commune vers le CCAS :

- a) Le montant des prestations facturées par la Commune de VIRE NORMANDIE au CCAS au coût réel concerne les frais administratifs, les repas (portage de repas à domicile), les frais RH et système d'informations prévus dans les conventions de mutualisation ainsi que les fournitures prises en magasin et les carburants.

Refacturation du CCAS vers la Commune :

- b) Le CCAS facturera à la Commune de VIRE NORMANDIE les mises à disposition de personnel ou le coût des missions ponctuelles qui pourraient être confiées au CCAS en sus de celles décrites ci-dessus.
- c) Le CCAS facturera à la Commune de VIRE NORMANDIE les consommations de gaz supportées par le CCAS pour le gymnase le Cotin et les bureaux, situés rue François Gallet, alimentés par la chaudière gaz de la résidence Jeunes du Cotin.

Article 6 : Montant de la subvention d'équilibre et Mise à disposition d'un immeuble

Pour permettre au CCAS de remplir les missions visées ci-dessus, et développer de nouvelles actions dans le respect des orientations définies dans le projet de mandat 2021-2026, la Commune de Vire Normandie a inscrit une subvention 2024 de 629 400 € à son budget primitif en faveur du CCAS.

Les subventions pour 2025 et 2026 seront basées sur l'évolution ::

- De l'indice des prix à la consommation
- De la politique des aides facultatives et des projets

Ces prévisions seront à confirmer dans le cadre du vote des budgets primitifs de la commune en 2025 et 2026.

Il est à noter que le soutien de la commune en direction du C.C.A.S se traduit également par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Ainsi pour son siège administratif et le bon fonctionnement de ses services, le C.C.A.S bénéficie de la mise à disposition à titre gracieux d'un bâtiment situé place du Château et la prise en charge des fluides.

Article 7 : Echancier de paiement

Le versement de la subvention s'effectuera sur appel de fonds du Centre Communal d'Action Sociale dans la limite du montant maximum précité,

Pour les 3 années concernées, le premier versement de 80% du montant de la subvention interviendra au cours du premier semestre de l'année, juste après le vote du budget primitif de la commune. Le solde (20%) sera versé au second semestre.

Article 8 : dispositif de suivi de la présente convention

Un bilan annuel d'activités sera présenté par le Centre Communal d'Action Sociale à la commune au cours du 1^{er} semestre de chaque année.

Article 9 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans, à compter du 1er Janvier 2024. Elle annule et remplace toutes les autres conventions.

Toute modification fera l'objet d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

Article 10 : Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de CAEN. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

FAIT à VIRE NORMANDIE, le

La Vice-Présidente du CCAS

Le Maire

Catherine MADELAINE

Nicole DESMOTTES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

21. Convention cadre commune CCAS 2024-2026

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le CCAS est un outil central de mise en œuvre de la politique publique de solidarités souhaitée par la commune, dont les axes ont été définis dans un rapport d'orientation pour le mandat 2021-2026.

Les logiques institutionnelles et organisationnelles de la commune et du CCAS doivent se compléter dans un schéma dynamique.

Cette dynamique est en cours sur plusieurs sujets majeurs tels que l'inclusion numérique, la lutte contre la précarité énergétique, le soutien aux personnes âgées et à leurs aidants, l'action publique en direction des jeunes, notamment en matière de logement. La politique publique des solidarités doit ainsi entrer en résonance et s'articuler avec la politique éducative, la politique culturelle, le développement des droits culturels et aussi toutes les actions qui font de Vire Normandie un territoire de transition.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention cadre pour la période 2024 à 2026.

La présente convention cadre a pour but de :

- Définir le champ d'action règlementaire du CCAS défini dans le Code d'Action Sociale et des Familles (CASF) et de rappeler les actions qui ont été développées par le Conseil d'administration du CCAS de Vire Normandie.
- Préciser la nature des missions confiées par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale et les liens fonctionnels entre le CCAS et la Commune de Vire Normandie.
- Fixer les modalités de refacturation

Pour permettre au CCAS de remplir les missions visées ci-dessus, et développer de nouvelles actions dans le respect des orientations définies dans le projet de mandat, la Commune de Vire Normandie a inscrit une subvention 2024 de 630 000 € à son budget primitif en faveur du CCAS.

Le calcul de la subvention pour 2025 et 2026 sera basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation et, le cas échéant, sur celle de la politique des aides facultatives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/21 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention cadre avec le CCAS.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	44	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/21 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINÉ Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/21 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/21 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

22. Précision délibération n° 41 du 20 décembre 2021 sur le transfert de compétence au SDEC pour la distribution du gaz

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par la délibération 41 du 20 décembre 2021, la commune de Vire Normandie a acté le transfert de compétences de la concession gaz au SDEC ENERGIE.

Dans la délibération, seul les communes déléguées concernées par la distribution de gaz avaient été mentionnées.

Toutefois, le transfert de la compétence doit porter sur l'ensemble du territoire de la commune de Vire Normandie.

La présente délibération a pour objet de préciser le périmètre géographique prévu dans ce transfert de compétence. Le SDEC Energie peut donc exercer au lieu et perçoit la rémunération correspondante « redevance de concession » pour l'ensemble du territoire de la commune de Vire Normandie.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/22 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur le transfert de compétence au SDEC pour la distribution de gaz
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	44	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/22 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINÉ Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/22 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/22 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

23. Marché Assurances

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le marché d'assurances conclu à compter du 1er janvier 2021 ont été conclus pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois 1 an, soit 4 ans toutes périodes confondues.

Ce marché comportait 4 lots, tel qu'énumérés ci-dessous :

- Lot 1 Dommages aux Biens et Risques annexes
- Lot 2 Responsabilité Civile Générale et Défense Recours
- Lot 3 Flotte Automobile
- Lot 4 Protection Juridique Générale

Par courrier en date du 20 mars 2023, la MAIF (titulaire du lot 1 « dommage aux biens ») a informé la collectivité de son intention de résilier le contrat d'assurance au 31 décembre 2023. C'est pourquoi un appel d'offre propre à ce lot a été relancé en amont et notifié pour un démarrage au 1er janvier 2024 au nouveau titulaire SMACL.

Concernant les autres lots, les contrats seront échus au 31 décembre 2024.

Les marchés arrivant à leur terme, une nouvelle procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offre ouvert (A00) en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Le marché est alloti tel qu'indiqué ci-dessous:

LOTS	INTITULE
1	Responsabilité Civile Générale et Défense Recours
2	Flotte Automobile
3	Automission
4	Protection Juridique Générale et défense pénale
5	Tout risque exposition

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240418-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 1 an. Le nombre de période de reconduction est fixée à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

Délibération n°2024/04/08/23 du 8 avril 2024 à 18h45



Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur techniques (Nature des garantis, Montant des garanties, Méthode d'indemnisation, Franchise, gestion et suivi des sinistres)	50.0
2- Conditions tarifaires	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de passation du marché d'assurances
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché d'assurances ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	44	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/23 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-23-DE

Accusé certifié exécutoire - LE DREAU Nathalie

Réception par le préfet - LEFEBVRE Yoann

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/23 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/23 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

24. Marché entretien du golf

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le marché actuellement conclu par la commune de Vire Normandie a été notifié le 8 novembre 2019 pour une période initiale de 1 an reconductible 4 fois 1 an, soit 5 ans toutes périodes confondues. La date de fin des prestations est fixée au 31/12/2024.

Le marché arrivant à son terme, une nouvelle procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 1 an. Le nombre de période de reconduction est fixée à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

Le marché est non alloti car l'allotissement ne permet pas d'identifier des prestations distinctes.

En vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, ce contrat est réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes du secteur du handicap, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/24 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Les moyens humains (composition de l'équipe, compétences, expérience des intervenants, formation...)	10.0
2.2-Les moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations	10.0
2.3-La méthodologie d'organisation mise en œuvre (planning prévisionnel, traitements prévus, période d'arrosage...)	10.0
3-Critère de performance environnementale évaluée au vu de la méthode de fertilisation et les moyens mis en œuvre afin de minimiser l'impact environnemental, notamment au vu de l'utilisation et de la préservation de l'eau (limitation du gaspillage).	20.0

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
 Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,
 Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif à l'entretien du parcours 18 trous au Golf Municipal de Vire la Dathée
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à l'entretien du parcours 18 trous au Golf Municipal de Vire la Dathée ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	44	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 M. le Maire de Vire la Dathée, M. le Maire Adjoint RENAULT

Nicole DESMOTTES

014-200060176-20240416-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
 Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/24 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-24-DE

Accusé certifié exécutoire - LE DREAU Nathalie

Réception par le préfet - LEFEBVRE Yoann

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/24 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/24 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

25. Adressage – lancement du marché

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération n°10 du conseil municipal du 21 février 2024, relative à la mise en œuvre de l'adressage sur le territoire de Vire Normandie,

Vu l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS ».

La Commune de Vire Normandie a été créée par délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 14 décembre 2015, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Vire en date du 21 décembre 2015.

La création de cette commune nouvelle a permis de mettre en avant des doublons de dénominations de voies et de rues entre les huit communes historiques, d'où une confusion sur l'adressage. Deux autres paramètres sont à prendre en compte, la loi 3DS et la fibre optique.

L'article L2121-30 II) du Code générale des collectivités territoriale énonce que : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

Pour ce faire, il convient de lancer un marché de fourniture et pose de panneaux et plaques de rues.

La fourniture et pose de plaque et numéro de rue est un marché mixte comportant à la fois des prestations de fournitures courantes et services et des prestations de travaux (art. L1111-5 CCP). L'objet principal du marché étant la fourniture des plaques et numéro de rue, il s'agit d'un marché de fournitures courantes et services.

Aussi, au vu de l'estimation financière du marché, la procédure de passation utilisée sera l'appel d'offre ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Le marché sera conclu à « prix mixte » combinant à la fois des prix unitaires et des prix forfaitaires. Le

Le marché devra préciser et individualiser clairement les prestations relevant du prix forfaitaire et du prix unitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Enfin, le marché ne comporte pas d'allotissement car il serait de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations (contrôle du lieu de pose et de la bonne dénomination de rue par les techniciens de la collectivité).

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée en fonction du cadre des réponses remis par le candidat	50.0
1.1-Le planning optimisé	20.0
1.2-La note méthodologique évaluée notamment en fonction des moyens humains mis à disposition pour l'exécution de la prestation (composition de l'équipe, compétences, expérience des intervenants, formation...) et des moyens matériels proposés pour l'exécution de la prestation	15.0
1.3-La qualité des matériaux évaluée en fonction des échantillons et des fiches techniques remises	15.0
2-Prix des prestations forfaitaires et unitaires	40.0
3-Critère de performance environnementale évaluée au vu des propositions afférentes au recyclage ou la revalorisation des panneaux et plaques déposés, au cycle de vie des panneaux et plaques posés et à la réutilisation de matériaux ainsi qu'à la limitation des émissions de poussières	10.0

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 20 Mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif à la fourniture et la pose de panneaux et plaques de rue
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à la fourniture et la pose de panneaux et plaques de rue ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	44	9
Vote Pour	43	9
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 16/04/2024

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINÉ Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/25 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

26. Lotissement « La Clé des Champs » - Marché de travaux

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de Roullours a lancé la création d'un lotissement communal dénommé « la Clé des Champs », situé à l'entrée du bourg près du groupe scolaire, sur la parcelle n°545 ZB 125 d'une superficie de 1 ha 81 a 74 ca. Le lotissement comprendra 22 lots de 405 m² à 800 m².

En vue de répondre à l'O.A.P., des chemins piétonniers et une zone végétalisée seront créés. La voirie sera bordée d'une part d'un trottoir et d'autre part, de noues permettant d'absorber les eaux pluviales. Les aires de stationnement seront également alvéolées.

Une procédure doit être lancée pour la viabilisation du lotissement.

La procédure de passation utilisée est le marché à procédure adaptée (MAPA) en application des articles L.2123 et R.2123-1 1° et suivants du Code de la commande publique.

Le marché sera alloté de la manière suivante :

Lot 1 : Terrassements et Voirie - Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées

Lot 2 : Tranchées communes, Eau Potable, et Téléphone

Lot 3 : Aménagements paysagers

Les lots 1 et 3 seront fractionnés en deux tranches :

Tranche Ferme 1 : Terrassements, voirie définitive de la voie à l'Ouest aux abords des parcelles construites, voirie provisoire, assainissement EP et EU, réseaux souples, fourreaux éclairage public, aménagements paysagers

Tranche Optionnelle 1 : Voirie définitive, pose des candélabres et finition des aménagements paysagers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-26-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/26 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le montant estimatif des travaux se décompose ainsi :

	Tranche ferme	tranche optionnelle	Total HT	Total TTC
Lot 1	304 628,00 €	128 405,50 €	433 033,50 €	519 640,20 €
Lot 2	83 000,00 €	- €	83 000,00 €	99 600,00 €
Lot 3	31 827,50 €	41 190,00 €	73 017,50 €	87 621,00 €
total	419 455,50 €	169 595,50 €	589 051,00 €	706 861,20 €

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix	50 %
2 – Valeur technique	40 %
2.2 - Mémoire technique <u>dédié au chantier</u> et engagement de l'entreprise sur les procédures : qualité, sécurité, protection de l'environnement, méthodes d'exécution, analyse des difficultés particulières du chantier, engagement sur les fournitures mise en œuvre, fiches techniques des principales fournitures	20 %
2.3 – L'établissement d'un planning détaillé et cohérent	20 %
3 – Critère de performance environnementale évalué en fonction de la gestion des déchets et de l'eau, ainsi que des mesures proposées en faveur du développement durable tel que : - Utilisation de matériaux durable ou recyclé, - Provenance des matériaux utilisés, - Norme française ou labellisation des matériaux - Entreprise ayant un RGE en lien avec le marché	10 %

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif aux travaux pour la viabilisation du lotissement de Roullours « la Clé des Champs »
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-26-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/26 du 8 avril 2024 à 18h45



- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif aux travaux pour la réalisation d'aménagement, de réparation et d'entretien de voirie, de réseaux d'assainissement eaux pluviales et de travaux divers sur l'ensemble des communes de Vire Normandie ainsi que tout document afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	08
Vote Pour	42	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-26-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/26 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419-26-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/26 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-26-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/26 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture


Musée

27. Vente produits saison 2024

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'ouverture de saison 2024 et de l'exposition Magie noire - magie blanche en Normandie, nous proposons de compléter les références de la boutique du musée par les produits suivants :

Créations dans le cadre de l'exposition				
<i>Magie noire- Magie blanche en Normandie</i>				
	Libellé des produits	Nombre mis en vente	prix d'achat en ttc à l'unité	prix de vente proposé
	Catalogue de 80 pages	260 exemplaires (40 exemplaires placés dans le stock gratuit)	12,67 euros	18 euros
	Affiche promotionnelle « Magie »	30	1,46 euros	2 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/27 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



	Carte postale « Magie »	170 (30 cartes postales placés dans le stock gratuit)	0,81 centimes	2 euros
Produits réalisés avec des bâches imprimées dans le passé pour le musée par l'ESAT « Les Tilleuls » de Condé-en -Normandie				
PHOTO de démonstration (il ne s'agit pas de celles du musée !)	Libellé des produits	Nombre mis en vente	prix d'achat en ttc à l'unité	prix de vente proposé
	PORTE-MONNAIE BERLINGOT	14	4,62 euros	7 euros
	TROUSSE AUMONIERE	12	10,50 euros	15 euros
	SAC PETIT SKIPPER EN BACHE AVEC BIAIS RECOUVRANT LES COUTURES	6	29,40 euros	35 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/27 du 8 avril 2024 à 18h45



	<p>PETITE POCLETTE</p>	<p>14</p>	<p>7,60 euros</p>	<p>12 euros</p>
	<p>SAC A COURSES MAILLE MICRO PERFOREE</p>	<p>6</p>	<p>14,64 euros</p>	<p>18 euros</p>
<p>En dépôt-vente :</p> <p>L'ouvrage publié début mars 2024 par Patrice Lajoye professeur à l'université de Caen, docteur en histoire des religions comparées. Il interviendra gratuitement le samedi 5 octobre à Vire pour une rencontre sur son sujet.</p>				
<p>"Alors que les procès à caractère religieux n'existent plus depuis la Révolution française, on peut s'étonner de voir les pages des journaux du XIXe siècle remplies d'affaires de sorcellerie. Il faut dire que les gens portent alors souvent plainte, mais au motif d'exercice illégal de la médecine ou d'escroquerie. Grâce à cette source abondante, il est possible de retracer le portrait de dizaines de sorciers et guérisseurs rien que pour la Basse-Normandie, durant tout le XIXe siècle."</p>	<p>LIVRE de 278 pages édité par Lingva, intitulé : <i>Sorciers et guérisseurs au XIXe siècle: Enquête en Basse-Normandie et dans les îles anglo-normandes</i></p>	<p>40 exemplaires</p>		<p>23 euros</p>

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 14 mars,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/27 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur la vente de ces produits pour l'année 2024.
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	08
Vote Pour	42	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/27 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20240416-27-A1 Accusé certifié exécutoire RÉCEPTION PAR LE PRÉFET Publication : 16/04/2024	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/27 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-27-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/27 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Conservatoire

28. Tarifs 2024 – 2025

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les tarifs augmenteront en septembre prochain, de manière à suivre l'indice moyen de l'inflation.

La hausse moyenne est de 4,9 %. Un arrondi au nombre entier inférieur a été appliqué, pour rendre possible le calcul des différentes réductions (-25% pour le deuxième élève d'une famille, -50% pour les suivants).

Les tarifs proposés sont les suivants pour la période septembre 2024 à août 2025 :

GRILLE 2024/2025	Tranche Quotient Familial	MUSIQUE			OPTION	DANSE		Location Instrument	
		Cursus, Parcours	Pratique Collective			Cursus	Cours unique		
			Unique	Avec techniqu e vocale ou FM					
Enfants (Jusqu'à 17 ans au 1 ^{er} septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	15,00 €	23,00 €	0,00 €	0,00 €	104,00 €	
		2	41,00 €	20,00 €	31,00 €	26,00 €	37,00 €		29,00 €
		3	92,00 €	27,00 €	40,00 €	52,00 €	83,00 €		65,00 €
		4	146,00 €	33,00 €	50,00 €	78,00 €	131,00 €		92,00 €
		5	205,00 €	39,00 €	59,00 €	104,00 €	184,00 €		134,00 €
		6	272,00 €	47,00 €	70,00 €	131,00 €	246,00 €		173,00 €
		7	344,00 €	54,00 €	81,00 €	157,00 €	308,00 €		220,00 €
		8	394,00 €	61,00 €	92,00 €	183,00 €	356,00 €		268,00 €
	Hors Territoire		419,00 €	75,00 €	113,00 €	188,00 €	386,00 €		293,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/28 du 8 avril 2024 à 18h45



Adultes (18 et plus au 1 ^{er} septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	41,00 €	62,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125,00 €
		2	46,00 €	46,00 €	69,00 €	31,00 €	41,00 €	32,00 €	
		3	100,00 €	50,00 €	75,00 €	62,00 €	90,00 €	70,00 €	
		4	159,00 €	54,00 €	81,00 €	94,00 €	142,00 €	104,00 €	
		5	222,00 €	58,00 €	88,00 €	125,00 €	201,00 €	151,00 €	
		6	293,00 €	62,00 €	94,00 €	157,00 €	272,00 €	194,00 €	
		7	369,00 €	67,00 €	100,00 €	188,00 €	344,00 €	257,00 €	
		8	423,00 €	71,00 €	107,00 €	220,00 €	394,00 €	293,00 €	
	Hors Territoire	461,00 €	83,00 €	125,00 €	262,00 €	436,00 €	335,00 €		

Tarif dégressif famille	
2ème personne	Réduction -25%
3ème personne et suivantes	Réduction -50%

Le tarif Option concerne :	
Danse pour les élèves musiciens	
Jardin, Éveil, Initiation, Découverte	
2ème instrument, Technique Vocale, FM seule	

Frais d'inscription : 30,00 € par famille	
---	--

Calcul du Quotient Familial :	
(Revenu Fiscal de Référence année N-1/12) /Nbre de parts	
Quotient Familial	Tranche
0,01 ≤ QF ≥ 257,00	1
257,01 ≤ QF ≥ 463,00	2
463,01 ≤ QF ≥ 669,00	3
669,01 ≤ QF ≥ 875,00	4
875,01 ≤ QF ≥ 1184,00	5
1184,01 ≤ QF ≥ 1493,00	6
1493,01 ≤ QF ≥ 1802,00	7
QF supérieur à 1802,01	8

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 14 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/28 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur les tarifs du Conservatoire pour la période de septembre 2024 à août 2025.
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	08
Vote Pour	42	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/28 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-28-DE

Accusé certifié exécutoire - LE DREAU Nathalie

Réception par le préfet - LEFEBVRE Yoann

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/28 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/28 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

29. Evolution de postes

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

1) Commune déléguée de Vaudry

Un agent a été recrutée sur un emploi d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire à temps non complet à raison de 24h/semaine. Ce poste été vacant suite à un départ en retraite. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi à savoir adjoint technique territorial et adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour permettre de titulariser l'agent en poste.

Les missions de l'emploi d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire sont :

- Effectuer l'entretien courant (ranger, balayer, laver, désinfecter les locaux au quotidien) et ranger le matériel,
- Entretien des sanitaires (nettoyer, laver et désinfecter) et les vitres intérieures et extérieures,
- Appliquer les règles de sécurité (fermer les portes et fenêtres...),
- Contrôler l'approvisionnement des produits et du matériel et approvisionner les distributeurs d'hygiène,
- Veiller au respect des économies d'énergie et assurer le tri et l'évacuation des déchets,
- Contrôler l'état de propreté des lieux accueillant les enfants,
- Assurer la surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants,
- Gérer les transmissions d'informations durant les temps périscolaires et faire remonter des informations à la hiérarchie,
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



2) Direction des services techniques – Service espace public – Secteur paysage

Un jardinier qui du fait de problèmes physiques ne peut plus exercer son métier doit être réaffecté et reclassé. L'agent jusqu'à présent en arrêt maladie était remplacé sur son poste. Cependant depuis le 8 janvier 2024, l'agent est placé sur le dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR), l'agent est donc en position d'activité. Pour permettre de continuer de le remplacer pendant cette période transitoire, il est proposé de créer un emploi non permanent de jardinier pour accroissement temporaire (article L.332-23 1°) d'activité pour une durée de 11 mois sur le grade d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Les missions de l'emploi de jardinier sont :

- Préparer les sols (terrassement, labour, dressage de surfaces),
- Assurer le suivi et l'entretien des espaces verts publics (surfaces engazonnées, minérales, végétales),
- Effectuer les semis et plantations,
- Assurer les traitements curatifs et préventifs, nettoyer et effectuer l'entretien de premier niveau des équipements (outils, machines et véhicules) spécifiques au domaine d'activité,
- Assurer la manutention du matériel sportif et leur montage dans les règles de l'art,
- Préserver la qualité du site et prévenir les risques,
- Assurer la propreté du domaine communal (ramassage de détritux, de feuilles...),
- Assurer les arrosages et les applications de produits phytosanitaires et biocides,
- Assurer la réalisation et le suivi de diverses créations (fleurissement saisonnier, plantation, engazonnement, décor éphémère),
- Participer à la préparation des manifestations sportives et toute demande de collectivité,
- Visualiser les équipements et les risques d'accidents.
- Participation aux activités de maraîchage (production, récolte) suivant la saisonnalité.

3) Direction générale adjointe – Service citoyenneté et formalités administratives

Un agent a été recrutée sur un emploi d'agent technique chargé du funéraire et agent de surveillance de la voie publique à temps complet. Ce poste été vacant suite à un départ en retraite. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi à savoir adjoint technique territorial et adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour permettre de titulariser l'agent en poste.

Les missions de l'emploi d'agent technique chargé du funéraire et agent de surveillance de la voie publique sont :

- Assister aux inhumations/exhumations, procéder à la fermeture/ouverture des cimetières matin et soir, réaliser les constats avant/après travaux,
- Orienter les usagers et les pompes funèbres dans les cimetières,
- Assurer une présence dans les cimetières afin de constater les éventuels désordres,
- Faire respecter la législation/réglementation dans les cimetières,
- Verbaliser les stationnements gênants, en zones bleues et contrevenants aux arrêtés de voirie du Maire et de manière générale, faire respecter la législation/réglementation en matière de stationnement,
- Renseigner avec pédagogie les usagers sur la législation/réglementation en matière de stationnement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Recenser les véhicules épaves et ventouses et faire respecter la législation en lien avec la gendarmerie pour les mises en fourrière,
Rédiger des comptes rendus, des rapports d'activité et de surveillance,

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



- Signaler tout dysfonctionnement, incident ou risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques,
- Participer à la réflexion sur le stationnement au sein de la Ville.
- Assurer une présence lors des fêtes et manifestations de la commune,
- Réaliser des boîtages occasionnels pour la commune,
- Assurer la surveillance de l'accès à des bâtiments ou à des services,
- Assurer les missions de maître de cérémonie,
- Assurer des constats pour des occupations illicites de voirie et les abandons de déchets.

4) Direction des finances et de la commande publique – Service financier

Un agent occupant l'emploi d'assistant de gestion comptable a quitté la collectivité. Il est proposé pour pouvoir la remplacer d'ouvrir cet emploi à temps complet sur les grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Les missions de l'assistant de gestion comptable (pôle recettes) sont :

- Assurer la facturation des prises en charge par différents organismes sociaux (CCAS, CAF...) et autres organismes (Intercommunalité, service Eau et Assainissement),
- Emettre des titres de recettes pour l'ensemble des budgets (loyers, facturations diverses...),
- Assurer le traitement des P503 et des admissions en non-valeur,
- Refacturer les services mutualisés (carburant, affranchissement, personnel),
- Être le régisseur de la régie de produits divers,
- Être le mandataire suppléant de la régie de recettes scolaires (cantines, garderie, périscolaire...),
- Assurer la gestion comptable des autres régies sur retour de la Trésorerie,
- Assurer la gestion administrative des régies (modification),
- Etablir la déclaration FCTVA,
- Mandater les subventions aux associations,
- Gérer les tiers débiteurs,
- Effectuer la télédéclaration de la TVA pour les budgets annexes,
- Apporter un soutien à la prise en charge des factures du pôle dépenses de fonctionnement.

Un second agent occupant l'emploi d'assistant de gestion comptable va quitter prochainement la collectivité. Il est proposé pour pouvoir la remplacer d'ouvrir cet emploi à temps complet sur les grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Les missions de l'assistant de gestion comptable (pôle dépenses) sont :

- Etablir ou vérifier la bonne imputation, viser et éditer les bons de commande tout en assurant leur suivi, - Enregistrer, contrôler et mandater les factures,
- Assurer le suivi des retours de la Trésorerie sur les mandatements et prendre en compte leurs demandes spécifiques,
- Vérifier et calculer les révisions de prix pour les marchés publics,
- Etablir les certificats de paiement pour les marchés publics,
- Créer des tiers dans le logiciel CIRIL,
- Renseigner les interlocuteurs en interne et en externes,
- Classer et archiver les factures, les bons de commande, les bons de livraison et les devis.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20240416-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



5) Direction de l'éducation – Centre social

Un agent occupant le poste de Référent insertion socioprofessionnelle et animateur en environnement du centre social a obtenu une mutation. Pour permettre son remplacement tout en tenant compte des évolutions du centre social, il vous est proposé de créer un poste d'animateur de développement social à temps complet sur les grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, animateur, animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe. Le poste actuel vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil municipal après avis du CST.

Les missions de l'animateur de développement social sont :

- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets pédagogiques du service,
- Coordonner, animer et assurer le suivi de l'atelier Vélo Solidaire et petit électroménager,
- Coordonner et suivre le développement de la fiche action « l'outil en main »,
- Coordonner, proposer et animer des petits chantiers collectifs sur la thématique de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD),
- Coordonner et animer des actions, projets ou événements liés à l'implication et/ou à la solidarités en faisant participer la population sur des temps forts,
- Animer en vis à vis pédagogique des ateliers de pratiques et participer de manière transversale à toutes actions potentielle liées au projet social,
- Préparer, animer et rendre compte des différentes réunions de coordination du dispositif,
- Rédiger des comptes-rendus, des bilans et renseigner les outils de suivi du dispositif,
- Travailler en lien avec les différents partenaires,
- Participer à la fonction accueil de la structure.

6) Direction de l'éducation – Services enseignement et jeunesse

Un agent occupant les fonctions de référent périscolaire/médiateur du restaurant scolaire s'est vu accordé une disponibilité. Pour permettre son remplacement par un agent titulaire, il vous est proposé de créer un emploi de Directeur de site – médiateur scolaire à temps complet sur les grades d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, d'animateur, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe. L'emploi de référent périscolaire/médiateur du restaurant scolaire vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil municipal après avis du CST.

Les missions du directeur de site – médiateur scolaire sont :

- Participer à la définition des orientations du Projet éducatif de territoire (PEDT),
- Piloter et animer l'élaboration du projet pédagogique de la structure en concertation avec l'équipe d'animation et en concordance au PEDT,
- Vérifier la cohérence des projets d'activités de l'équipe d'animation et ajuster les propositions,
- Animer, organiser et coordonner l'ensemble des activités proposées par l'équipe en maintenant la dynamique de groupe,
- Gérer les équipements (sécurité des locaux, demandes de travaux...) et contrôler l'application des règles d'hygiène et des consignes de sécurité (suivi des PAI),

Accusé de réception - Ministère de l'Éducation Nationale

014-200060176-20240416-29-RE Réviser la gestion administrative péri et extrascolaire, Rédiger des compte rendu d'activités,

Accusé certifié exécutoire. Préparer des cycles d'activités,

Réception par le préfet : 16/04/2024 - Suivre la gestion financière et la gestion des ressources humaines,
Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



- Entretien et développer les partenariats internes et externes,
- Assurer la médiation avec les familles en lien avec les référents périscolaires.

7) Médiathèque

Un agent s'apprête à partir en retraite suite à un long arrêt maladie. Cet agent titulaire d'un grade de catégorie B d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe serait remplacé par un agent de catégorie C. L'emploi d'assistant de conservation vous sera proposé en suppression lors d'une prochaine commission.

Ce poste d'agent d'accueil polyvalent à temps complet serait ouvert sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine. Les missions de cet emploi seraient :

- Assurer des plages de services publics en roulement avec l'ensemble de l'équipe
- Proposer des actions de médiation, en particulier à destination des publics vulnérables (être force de proposition, animer, évaluer)
- Assurer la gestion physique et/ou intellectuelle des documents
- Participer aux tâches quotidiennes en roulement avec l'ensemble de l'équipe : bulletinage, rangement des collections, traitement des réservations
- Favoriser l'ancrage territorial de la Médiathèque : liens avec les acteurs du territoire, projets hors-murs, médiathèque participante et participative

8) Direction de l'éducation – Cuisine centrale

Un agent de la cuisine centrale exerçant des fonctions d'agent polyvalent de restauration est sur un emploi à 20H issu de la déprécarisation. Depuis la réorganisation, cet agent est amené à réaliser 32H hebdomadaire de manière annualisé. Il vous est proposé de régulariser cette situation. L'emploi à 20H serait amené à vous être proposé en suppression dans le cadre d'une prochaine commission.

Les missions de cet agent sont :

- Préparer et nettoyer la salle accueillant les enfants
- Participer à la préparation des repas
- Assurer le service des repas dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène
- Assurer le nettoyage du linge
- Assurer le nettoyage de la grosse et de la petite vaisselle
- Participer à l'entretien des locaux
- Trier et évacuer les déchets

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 25 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De décider de créer les emplois suivants :
 - 1) un emploi d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire à temps non complet à raison de 24h/semaine, sur les grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



- 2> un emploi non permanent de jardinier pour accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 1° du code général de la fonction publique) pour une durée de 11 mois sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - 3> un emploi d'agent chargé du funéraire et agent de surveillance de la voie publique à temps complet sur les grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
 - 4> deux emplois d'assistant de gestion comptable à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
 - 5> un emploi d'animateur de développement social à temps complet sur les grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, animateur, animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe ;
 - 6> un emploi de Directeur de site – médiateur scolaire à temps complet sur les grades d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, d'animateur, d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe ;
 - 7> un emploi d'agent d'accueil polyvalent à temps complet sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ;
 - 8> un emploi d'agent polyvalent de restauration à temps non complet (32h/35h) sur le grade d'adjoint technique ;
- De Décider de permettre l'ouverture du recrutement des emplois mentionnés aux points 4, 5 et 7 dans les conditions de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique.
 - De Donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/29 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

30. Création des emplois saisonniers

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23, 2°

Conformément à l'article L313-1 de la loi susmentionnée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des départs en congés d'été des agents de la collectivité et afin d'assurer la continuité de certains services qui le nécessitent, il est proposé de procéder, comme chaque année, au recrutement de jeunes entre le 24 juin et le 31 août 2024.

Pour le service citoyenneté, le besoin en emploi saisonnier ne se situe pas sur la période estivale mais sur les 3 derniers mois de l'année.

Il est nécessaire de créer des emplois de contractuels de droit public durant cette période pour faire face temporairement à ces besoins.

Les critères de sélection de ces emplois saisonniers sont :

- être majeur,
- permettre à un stagiaire non gratifié de bénéficier d'une reconnaissance de son travail,
- étude de la candidature et du profil au regard des besoins de la collectivité.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 25 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DE PROCÉDER à la création des 17 emplois saisonniers, ci-après, pour la période estivale :

Budget principal de Vire Normandie :

- 14 postes d'adjoint technique à temps complet pour les services techniques
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour la médiathèque
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour l'enseignement
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour le musée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/30 du 8 avril 2024 à 18h45

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- DE PROCÉDER à la création d'un emploi saisonnier, ci-après, pour la période d'octobre à décembre 2024 :

Budget principal de Vire Normandie :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le service citoyenneté
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/30 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/30 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/30 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

31. Création d'un emploi d'apprenti en peinture

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Dans le cadre du recensement des besoins en apprentissage, un nouveau besoin a été remonté au niveau de l'atelier peinture de la Direction des services techniques.

L'objectif est de transmettre les savoir-faire en peinture tout en apportant un soutien à l'équipe.

Le diplôme ciblé est un CAP peintre en bâtiment, applicateur de revêtements.

Il vous est proposé de créer cet emploi de nouveau pour l'intégrer au sein du tableau des emplois et des effectifs.

Le tableau des emplois qui vous sera présenté lors d'un prochain conseil municipal intégrera ces modifications.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 25 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/31 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De Décider de créer un emploi d'apprenti peinture
- D'adopter cette modification au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/31 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/31 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/31 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

32. Elections européennes

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales : « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Vu le Code général de la fonction publique,

A l'occasion des élections européennes dont le scrutin se déroulera 9 juin 2024, les agents municipaux vont être amenés à effectuer des travaux supplémentaires.

Ces travaux peuvent être compensés de 3 manières différentes :

- 1) Récupération de ces heures sous forme de repos compensateur,
- 2) Indemnisation par le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) si le grade le permet (agents de catégories C + agents de catégorie B à l'exception de la filière culturelle artistique).

Le taux de l'heure supplémentaire est calculé comme suit :

Taux horaire de base :

$$\frac{\text{Traitement brut annuel (traitement de base + NBI)}}{\text{Nombre réglementaire d'heures hebdomadaires de travail x 52, soit 1820 heures.}}$$

Pour les agents à temps complet :

Une majoration de ce taux horaire est réalisée aux taux de :

- 1,25 pour les 14 premières heures,
- 1,27 pour les heures suivantes,
- 1,25 ou 1,27 x 2 quand l'heure supplémentaire est effectuée de nuit (entre 22 heures et 7 heures),
- 1,25 ou 1,27 x 1,66 quand l'heure supplémentaire est accomplie un dimanche ou un jour férié.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/32 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Pour les agents à temps partiel :

Le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1820 la somme du montant annuel du traitement indiciaire brut d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Pour les agents à temps non complet :

Elles sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduit pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures) et sont rémunérées au taux normal, c'est-à-dire sur la même base que le salaire de l'agent sans majoration. Au-delà de ce seuil, l'agent percevra des IHTS aux mêmes taux que ceux prévus pour les agents à temps plein.

3) Paiement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, si le grade détenu ne permet pas de percevoir des IHTS (agents de catégorie A + agents de catégorie B de la filière artistique).

Le versement de cette indemnité forfaitaire complémentaire se fait dans la double limite :

- d'un crédit global affecté,
- et d'un montant individuel maximum,

calculés par référence au taux moyen annuel de l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires).

Le crédit global pour chaque tour de scrutin correspond au 1/12ème du taux moyen annuel d'IFTS des attachés mis en place dans la collectivité, multiplié par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi.

Le montant individuel maximal est égal au quart de l'IFTS annuel maximum des attachés de la collectivité.

La commune ayant choisi de verser l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) en lieu et place de l'IFTS, il est proposé de maintenir le coefficient retenu lors des précédentes consultations électorales, soit le taux 7, pour le calcul du crédit global, d'où :

CREDIT GLOBAL = 1146,87 € / 12 mois x coef.7 = 669.00 € x nombre d'agents concernés.

MONTANT INDIVIDUEL MAXIMAL = 1146.87 x 7 x ¼ = 2007.02 €.

Le crédit sera réparti entre chaque agent au prorata du nombre d'heures de travail réalisé le jour du scrutin.

Il est rappelé que le conseil municipal a la faculté de voter des taux inférieurs à ceux qui découlent de l'application des textes réglementaires.

Tel était le cas lors des dernières consultations électorales pour lesquelles le taux retenu par l'assemblée délibérante était de 30.93 brut de l'heure maximum.

Il est donc proposé de retenir ce même taux maximal pour le scrutin de 2024.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour indemniser, dans les conditions susmentionnées, les agents municipaux qui interviendront lors des prochaines élections.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 25 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/32 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord pour indemniser, dans les conditions susmentionnées, les agents municipaux qui interviendront lors des élections européennes
- De dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/32 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/32 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/32 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

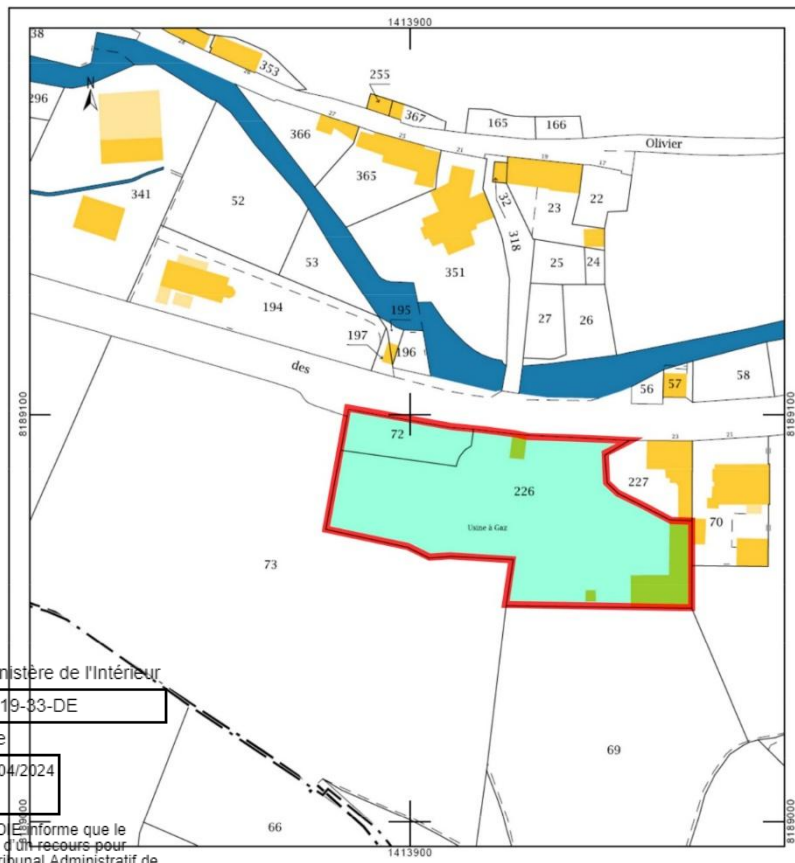
33. Lancement de la démarche visant la dépollution de l'ancienne usine à gaz route des Vaux

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune a été sollicitée par la société Brownfields début février à propos d'un terrain dont ils ont la propriété et qui correspond à une ancienne usine à gaz située au n°25 de la route des Vaux. Une première rencontre avec Brownfields a été organisée le 21 février 2024 afin d'évoquer le devenir de ce terrain et l'intérêt que ce dernier pourrait représenter pour la Ville, une fois celui-ci dépollué.

Ce terrain regroupe deux parcelles – cadastrées AK 72 et AK 226 – représentant une surface totale de 2 834 m².



18h45

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La société Brownfields

Brownfields est une société spécialisée dans la dépollution et la reconversion de sites pollués.

Son objectif est d'accélérer la réhabilitation des friches industrielles, en rachetant en l'état des terrains pollués, en procédant à leur dépollution en conformité avec l'usage futur, et le cas échéant à leur aménagement.

Brownfields est financé par des investisseurs institutionnels (Caisse des dépôts, Banque européenne d'investissement).

Historique du site

Le site fait partie de l'ancienne usine à gaz de Vire, qui a été exploitée de 1853 à 1987. L'usine produisait du gaz de ville, utilisé notamment pour l'éclairage public. Le gaz était produit par distillation de la houille, puis soumis à des traitements de purification. Ce procédé conduit à la fabrication de divers sous-produits, entre autres du coke, du goudron, des cyanures.

Entre 2007 et 2017, plusieurs bâtiments (garage, local plomberie, salle des fours) ont été démolis.

En 2019, la société Speed Rehab (dont Brownfields est l'actionnaire majoritaire) a acheté à Engie un portefeuille de 50 sites, tous d'anciennes usines à gaz, dont le site de Vire fait partie. Plusieurs de ces sites ont déjà été reconvertis par Brownfields, qui a depuis acquis un second portefeuille de 70 sites, tous également d'anciennes usines à gaz, soit un total de 120 sites répartis sur l'ensemble du territoire national. Brownfields possède donc une solide expérience dans la dépollution des anciennes usines à gaz, qui lui permet de mener à bien des projets de reconversion de toutes sortes. A titre d'exemple, l'ancienne usine à gaz de Blois accueille désormais un projet de forêt urbaine.

Etat actuel du site



Figure 4: Carte de localisation des prélèvements d'eaux souterraines et superficielles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/33 du 8 avril 2024 à 18h45



Le reste du site est constitué de surfaces non bâties, découvertes (sol enherbé).

Position de Brownfields vis-à-vis du site

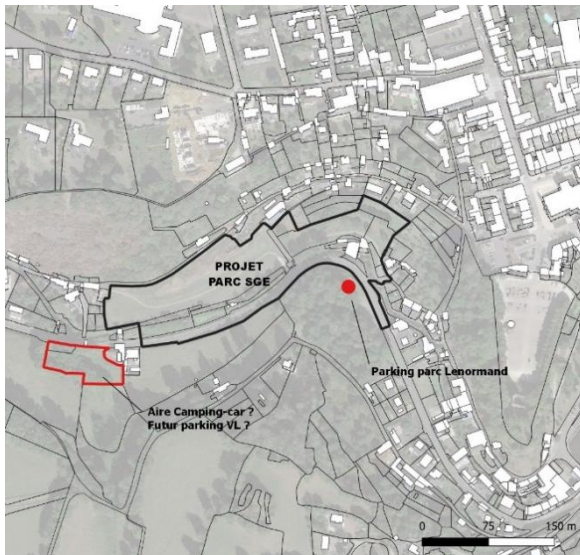
Brownfields s'est engagé auprès d'Engie à réaliser les études et travaux nécessaires à la mise en compatibilité sanitaire et environnementale du site, pour son usage futur. Néanmoins, avant de pouvoir lancer les études préalables aux travaux de dépollution, il faut connaître l'usage futur qui sera fait du site. Brownfields n'a aucun projet défini, et n'envisage pas de lancer une opération de promotion, qu'il s'agisse de logement, de commerce ou d'activité. L'idée est donc de proposer à la commune de Vire de définir un projet qui ait du sens et soit bénéfique pour elle. Une possibilité est de faire, sur tout ou partie du terrain, de la renaturation, ce qui peut intéresser la ville dans le cadre de la loi ZAN.

Les coûts de dépollution étant très élevés, il ne fait aucun doute que l'opération sera déficitaire pour Brownfields. Son objectif est donc de réduire ce déficit en sollicitant des subventions (fonds vert, ADEME, Agence de l'eau...) pour la réalisation d'un projet établi en concertation avec la ville.

Brownfields n'a pas vocation à rester propriétaire du site : l'idée est que la ville acquière le terrain, au prix fixé par les Domaines, et que la ville soit partie prenante des démarches d'obtention des subventions – dossier réalisé par la direction de l'environnement de Brownfields – permettant la réalisation de ce projet vertueux.

Les pistes évoquées lors de la réunion du 21 février 2024

Il est ressorti de cette réunion que ce terrain pourrait intéresser la ville, en raison de sa proximité immédiate avec l'ancienne friche SGE qui pourrait être transformée en parc urbain prochainement.



Ce terrain pourrait être utilisé pour réaliser un **parking VL**, contribuant ainsi à garantir l'attractivité du parc.

Ce projet est d'autant plus intéressant, qu'il y a peu d'espace disponible aux abords du site, pour aménager des places de parking.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

La création d'une **aire d'accueil pour camping-car** a également été évoquée.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/33 du 8 avril 2024 à 18h45



Le site n'étant pas complètement plat, il pourrait être envisagé de créer un parking sur la partie plane, et de faire de la renaturation sur le reste de la parcelle. Dans cet esprit de renaturation, le ruisseau qui traverse le site, et qui est actuellement busé, pourrait également être ramené à la surface (le ruisseau est visible sur le schéma plus haut).

Suites de la démarche

Suite à la réunion du 21/02, Brownfields souhaite savoir si la Ville confirme son intérêt pour l'acquisition de ce terrain après dépollution et mise en conformité sanitaire par Speed Rehab pour l'usage retenu. Une délibération du conseil municipal autorisant la demande d'expertise de la valeur du terrain par les Domaines pour une future acquisition et le futur usage projeté pour ce site serait suffisante pour leur permettre d'avancer dans l'élaboration d'un plan de gestion, d'initier les démarches auprès de la préfecture pour les travaux de réhabilitation du site, et auprès des organismes concernés pour l'élaboration d'un dossier de demande de subvention.

Une fois cette confirmation de la ville obtenue, Brownfields pourra lancer les études, qui aboutiront à un plan de gestion, décrivant les mesures de dépollution à mettre en œuvre pour rendre le site conforme à son nouvel usage. La durée de cette phase d'étude est de 3 mois environ.

Sur la même période, un cahier des charges de la renaturation pourra être défini en concertation avec la ville.

Une fois le projet clairement défini et les études réalisées, Brownfields s'occupera de contacter la préfecture pour présenter un mémoire de réhabilitation dans le cadre de la procédure « Tiers demandeur ». Cette procédure permet à Brownfields de se substituer au dernier exploitant (Engie) pour assurer la dépollution. Les mesures de dépollution seront alors encadrées par un arrêté préfectoral. Il faut compter environ un an d'instruction du dossier, à la suite de quoi les travaux de dépollution pourront débuter.

Brownfields se chargera également de monter les dossiers nécessaires à l'obtention de subventions, avec l'appui de la ville, qui sera partie prenante dans ce montage.

Il est difficile à ce stade de fixer une échéance précise pour la vente des terrains, néanmoins Brownfields estime qu'elle pourrait intervenir au cours de l'année prochaine. Les modalités de l'aménagement du parking (ou d'un autre projet) seront définies en temps utiles, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 18 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/33 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer son intérêt pour la démarche proposée par Brownfields,
- D'autoriser Brownfields à solliciter les Domaines en vue d'une expertise sur la valeur du terrain,
- D'autoriser Brownfields à engager les études préalables aux travaux de dépollution.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/33 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/33 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/33 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

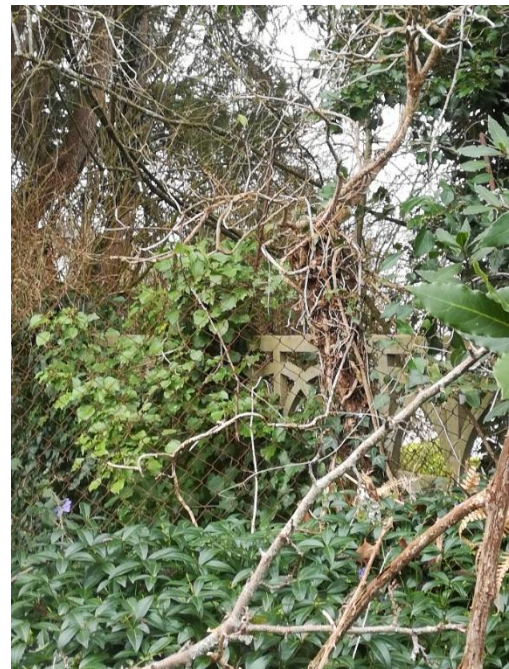
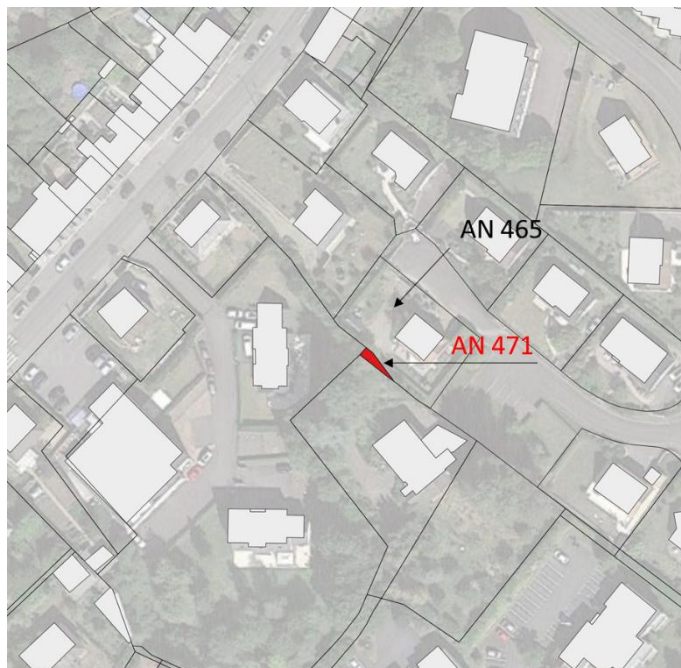
Patrimoine

34. Cession de la parcelle cadastrée AN 471

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les propriétaires de la parcelle AN 465 (située rue du Mondial 98), souhaitent acquérir la parcelle AN 471 (16 m2), propriété de la ville.



Cette parcelle, qui constitue aujourd'hui **une friche sans intérêt pour la commune**, résulte d'une erreur d'appréciation au moment du bornage de la parcelle AN 465.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/34 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Dans son avis en date du 1^{er} mars 2024, le service des Domaines a estimé la valeur du terrain à 4 € le m², assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
 Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 18 mars 2024,
 Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,
 Vu l'avis des Domaines en date du 1^{er} mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'autoriser la cession de la parcelle AN 471 au prix de 55 euros, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Secrétaire de Séance

014-200060176-20240416-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Dimitri RENAULT

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/34 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/34 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/34 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

35. Acquisition partielle parcelle cadastrée AE 399 (9002 Place Sainte Anne)

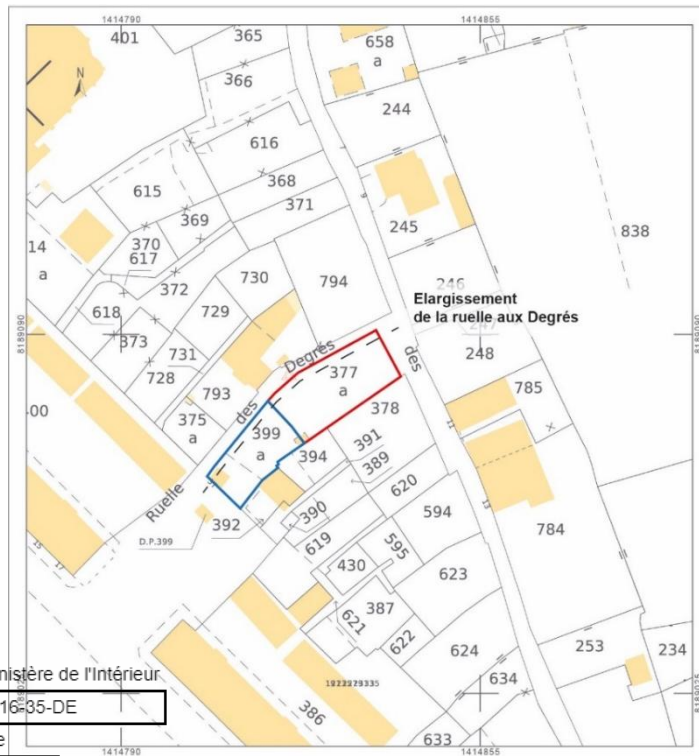
Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Lors de la séance du 3 juillet 2023, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle AE 377, faisant suite à une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) adressée en mairie le 15 juin 2023.

Suite à divers échanges avec l'acquéreur et compte tenu du fait que cette première acquisition avait pour seule finalité l'élargissement de la ruelle des Degrés, la commune ne s'est finalement portée acquéreur que d'une bande de terrain d'un mètre de large.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/35 du 8 avril 2024 à 18h45

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée AE 399 – présent le jour du bornage de la parcelle AE 377 – a fait savoir à la commune qu'il consentait également à céder une partie de sa parcelle en vue de la poursuite de l'élargissement de la ruelle ; à charge pour la commune de lui faire une offre.

Intérêt de l'acquisition :

Comme déjà présenté, préalablement à l'acquisition de la parcelle AE 377, cette seconde acquisition présenterait un double intérêt :

- un intérêt sur le plan fonctionnel, en renforçant le maillage des déplacements doux depuis et vers le quartier Sainte-Anne ; un cheminement qui constitue une des séquences du Chemin des Étalards, une boucle de randonnée inscrite au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées),
- un intérêt sur le plan paysager et en termes d'image, en remettant le cheminement actuel à la bonne échelle, tout en s'interrogeant sur le fonctionnement et le traitement du domaine public à l'interface des deux immeubles-barre à l'alignement de la place Sainte-Anne.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 18 mars 2024,
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord de principe pour acquérir la bande de terrain souhaitée,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à conduire les négociations relatives à la cession de la bande de terrain souhaitée,
- D'acter que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/35 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/35 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/35 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

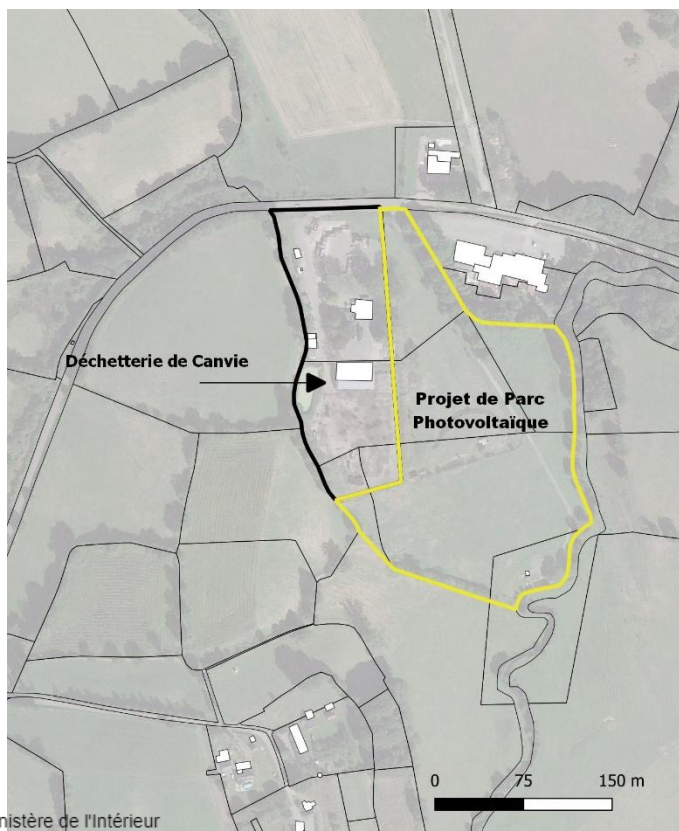
36. Implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de Canvie

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune a été sollicitée fin janvier par la société Gen-EnR afin d'étudier la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque sur le site de Canvie, sur un terrain de 4 ha environ propriété de la Ville.

La



société Gen-EnR est une entreprise familiale créée en 2010, dont le siège social est situé à Verson.

Historiquement, l'entreprise se nomme GEN - GROUPE EOLIEN NORMAND et développe des projets éoliens en Région Normandie. En 2020, elle devient Gen-EnR Générateur d'Énergies Renouvelables et propose un panel de solutions EnR (éoliennes, solaires, stockages etc.) aux territoires dans le cadre de la transition énergétique voulue par le Gouvernement Français.

Gen-EnR, s'intéresse aux enjeux des EnR sur le territoire Normand. Son objectif, est d'être force de propositions auprès des collectivités locales dans la ou les solutions EnR à envisager sur leur(s) territoire(s). Cette entreprise développe à la fois des projets d'énergies renouvelables, des projets éoliens, des projets photovoltaïques et des projets de stockages de l'énergie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le 2 février 2024 a été organisée une rencontre entre la Ville et David FERY, le gérant de Gen-EnR.

Délibération n°2024/04/08/36 du 8 avril 2024 à 18h45



En termes de montage, plusieurs pistes ont été évoquées : bail emphytéotique, cession...

En cas de cession, cet opérateur pourrait consentir à acquérir le terrain au prix de 6 euros le m² (terrain classé en zone naturelle) ; soit un prix de cession situé aux alentours de 240 000 euros.

Suites de la démarche

En cas d'accord de la commune sur le principe, la société Gen-EnR se propose de réaliser à sa charge l'ensemble des études de faisabilité nécessaires à la définition du projet.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 18 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer son intérêt pour la démarche proposée par la société Gen-EnR,
- De veiller, en cas de cession, à ce que le chemin existant soit maintenu et à ce qu'une servitude de passage au bénéfice de la commune soit créée afin de garantir le libre accès à la prise d'eau existante au sud du terrain,
- De donner son accord à la société Gen-EnR en vue du lancement des études préalables.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/36 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/36 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/36 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

37. Cession de la parcelle cadastrée BN 0017 (Rue André Malraux)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal de Vire-Normandie s'est prononcé en faveur de la cession partielle de la parcelle cadastrée BN 0017 dont la commune est propriétaire.

Cette parcelle, d'une surface de 6 800 m², située rue André Malraux et couverte par la zone N du PLU (zone naturelle), est aujourd'hui libre de toute occupation et sans usage.

Courant 2022, la société Vire Chaudronnerie avait en effet fait savoir à la commune qu'elle était intéressée par l'acquisition d'une partie de la parcelle BN 0017 (1 600 m² environ) afin que ses collaborateurs puissent bénéficier d'un espace dédié lors de leur pause déjeuner.

Le conseil municipal au travers de la délibération susmentionnée :

- autorisa donc Monsieur le Maire ou son représentant à conduire les négociations relatives à la cession de la parcelle BN 0017,
- donna son accord de principe pour céder une partie de ladite parcelle à la société Vire Chaudronnerie,
- acta que les frais d'acte et de géomètre seraient à la charge de l'acquéreur,
- acta que Monsieur le Maire ou son représentant présente au conseil municipal une nouvelle délibération précisant les conditions de cession de la parcelle.

Depuis cette date, le service des Domaines a été consulté, permettant ainsi d'engager les négociations avec la société Vire Chaudronnerie. Dans son avis daté du 9 janvier 2023, ce dernier a ainsi estimé la valeur du terrain à 12 800 € (assortie d'une marge d'appréciation de 10 %) ; soit, 8 euros le m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

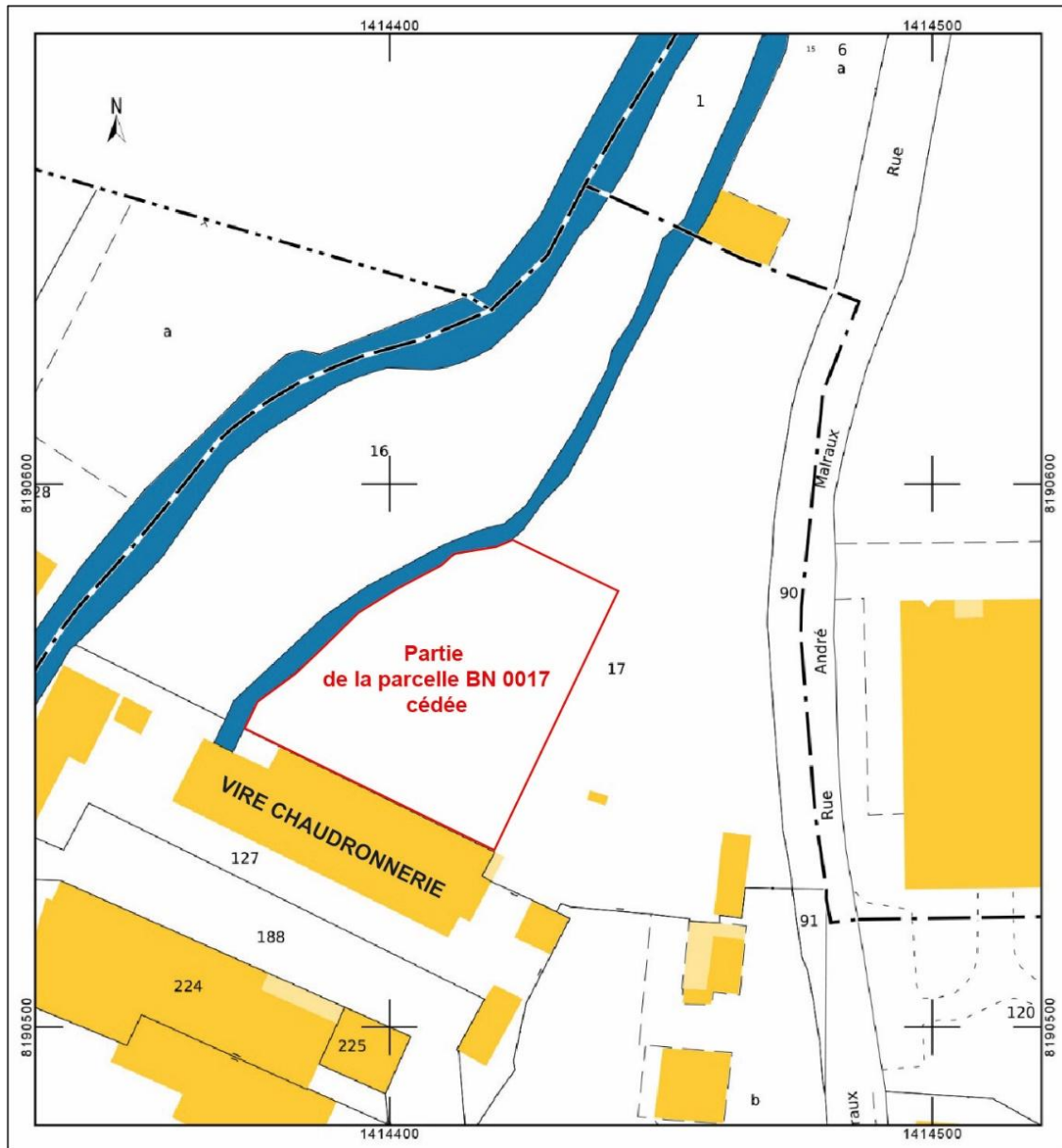
Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/37 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.





Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 18 mars 2024,
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/37 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la cession de la partie de la parcelle BN 0017 intéressant la société Vire Chaudronnerie au prix de 7 € le m², les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de cette dernière,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/37 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/37 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/37 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

38. Proposition de Périmètres Délimités de Abords de monuments historiques sur les communes déléguées de Saint Germain de Tallevende et de Vaudry

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

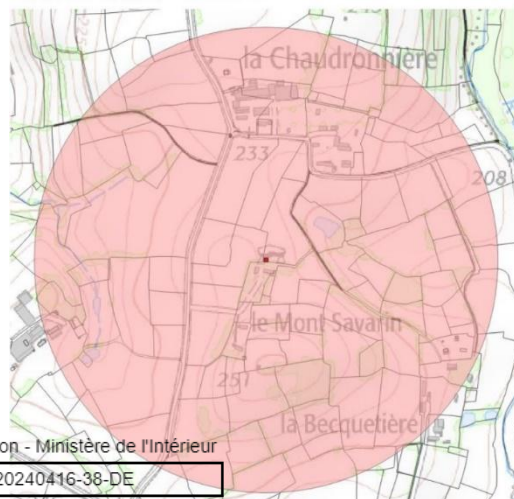
La commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende compte sur son territoire un monument historique faisant l'objet d'un classement : le Dolmen de la Loge aux Sarrazins classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 26 juin 1934.

De même, la commune déléguée de Vaudry compte sur son territoire un monument historique faisant l'objet d'un classement : l'ancien portail du couvent des Bénédictines de Viré, actuellement au Couvent de Blon (cad. AB 188), inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 22 septembre 1986

En application de l'article L.621-30-1 du code du patrimoine relatif à la protection des abords des monuments historiques inscrits ou classés, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé aux deux communes déléguée de mettre en place de nouvelles délimitations des périmètres de protection des monuments, en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres.

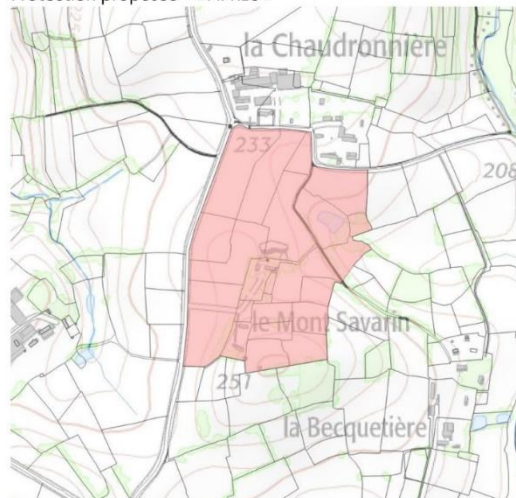
Dolmen de la Loge aux Sarrazins

Protection actuelle – « AVANT »



Les abords de 500 mètres couvrent une surface de 80 ha.

Protection proposée – « APRES »

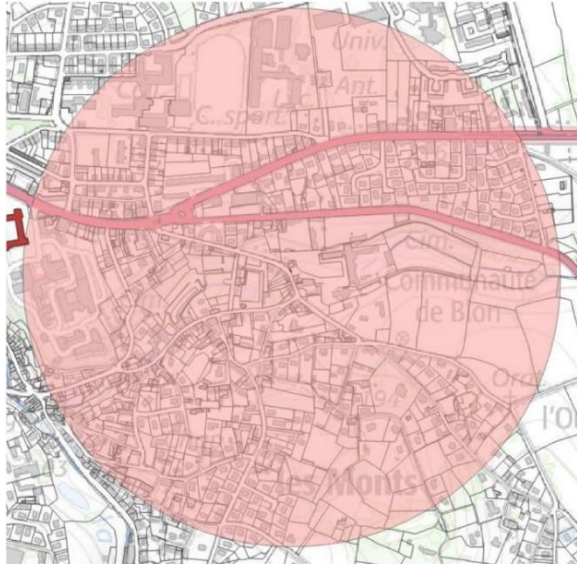


Délibération n°2024/04/08/38 du 8 avril 2024 à 18h45



Ancien portail du couvent des Bénédictines de Viré

Protection actuelle – « AVANT »



Les abords de 500 mètres couvrent une surface de 80 ha.

Protection proposée – « APRES »



Le périmètre délimité des abords proposé couvre 11,6 hectares, soit 14,5 % de la surface initiale des abords de 500 mètres.

Pour rappel, depuis la loi du 25 février 1943, qui complète celle du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, les abords des monuments historiques ont été institués. Ces périmètres sont définis en traçant un cercle de rayon de 500 mètres autour des monuments historiques. Ils ne prennent pas en compte les éléments préexistants constitutifs du paysage, le découpage parcellaire, ni la réalité topographique des lieux.

En 2000 et 2005, le Ministère de la culture a modifié la loi de manière à pouvoir substituer à ces « rayons de 500 mètres » des périmètres plus adaptés (initialement appelé Périmètre de Protection Modifié – PPM) prenant en compte la réalité de découpage administratif du territoire et les enjeux patrimoniaux de l’environnement du monument.

L’intérêt de ce nouveau Périmètre Délimité des Abords (P.D.A) est de déterminer sur le terrain ce qui participe réellement du cadre de présentation du monument et qui doit faire l’objet d’une attention particulière.

L’étude réalisée par le S.T.A.P a abouti à une proposition. Cette proposition résulte d’une analyse du paysage bâti et de l’environnement paysager des monuments historiques. A l’issue de la mise en place de ce périmètre, l’Architecte des Bâtiments de France n’intervient plus dans la partie exclue des périmètres délimités (une consultation à titre de conseil étant toujours possible hors périmètres).

Il est proposé au conseil municipal de valider le périmètre défini et de le soumettre à enquête publique, conjointement à l’enquête publique qui sera organisée dans le cadre de la procédure de modification du PLU actuellement en cours.

Vu la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine,

Vu le dispositif de mise en place des PDA codifié dans le code du patrimoine (articles L.621- 30 à L.621-32 et R.621-96 à R.621-96-17),

Vu la circulaire du 6 août 2004 relative à la mise en œuvre des périmètres de protection modifiés,

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

014-200060176-20240408-Proposition

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Vu la proposition d’un Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques par l’Architecte des Bâtiments de France en avril 2023,
Vu le Code de l’Urbanisme,

Délibération n°2024/04/08/38 du 8 avril 2024 à 18h45



Vu le Code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L.123-1 et suivants, et les articles R.123-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 novembre 2016,

Vu la prescription de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme prise par délibération du conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 17 novembre 2022,

Considérant que le Périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France sera plus adapté à la réalité du terrain, ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords des monuments historiques concernés, que l'actuel rayon de protection de 500 mètres,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée sur le projet de PDA,

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à la proposition de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) relatif au Dolmen de la Loge aux Sarrazins sur la commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende et relatif à l'ancien portail du couvent des Bénédictines de Viré, actuellement au Couvent de Blon sur la commune déléguée de Vaudry,
- De préciser que le dossier dudit périmètre sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,
- De charger Madame le Maire de Vire Normandie ou son représentant de prendre toutes les mesures utiles à la poursuite de la procédure et ce, jusqu'à son approbation,
- De rappeler qu'après éventuelles modifications suite aux conclusions du commissaire enquêteur, le Préfet arrête et notifie l'arrêté de création des périmètres délimités aux communes déléguées.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/38 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/38 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/38 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

39. OPAH RU 2020-2025 : opération façade – subventions

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Une action de valorisation des façades « Opération façade » avait été définie dans l'ancien PLH (2013- 2019), celle-ci a permis de valoriser plus d'une vingtaine d'immeubles.

La collectivité a ainsi souhaité maintenir ce dispositif en l'intégrant au dispositif de l'OPAH RU.

En effet et en parallèle de la rénovation « intérieure » des logements, il apparaît nécessaire d'accompagner cette dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements par la mise en valeur de l'architecture locale, et notamment celle de la reconstruction, qui doit encore être reconnue.

La commune de Vire Normandie a donc engagé une démarche incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation patrimoniale de leurs façades d'immeubles (monopropriétés, copropriétés) situés dans le périmètre de l'OPAH RU et dans le respect des préconisations locales.

Pour cette action, Vire Normandie a prévu un budget de 130 000 € jusqu'à juillet 2025.

Le montant de la subvention est calculé sur le coût hors taxe des travaux et varie selon la somme totale des travaux :

- 15 % du coût HT des travaux, (subvention plafonnée à 4 000 €) pour un montant de travaux inférieur à 40 000 € HT
- 10 % du coût HT des travaux, (subvention plafonnée à 5 000 €) pour un montant des travaux compris

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-39-DE

Accusé certifié exécutoire

à 70 000 € HT

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/39 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le montant des investissements éligibles doit être au minimum égal à 1 000 €.

L'aide dédiée à la valorisation, préservation et/ou restauration des façades pourra être complétée par une prime supplémentaire liée au surcoût architectural pour la restauration de portes et/ou portails. Cette aide est applicable pour la restauration d'un ouvrage d'époque présentant des qualités architecturales particulières. Le remplacement à l'identique peut être éligible à cette aide en fonction des cas de figure mais la restauration sera privilégiée.

Cette aide peut être cumulative ou indépendante de la subvention de base. Le montant de l'aide sera calculé sur le montant HT des travaux :

- 30 % du montant hors taxe des travaux dans la limite d'un montant de travaux établi à 5000 € HT, pour la restauration d'un(e) porte/portail de la Reconstruction.
- 20 % du montant hors taxe des travaux dans la limite d'un montant de travaux établi à 5000 € HT, pour la restauration d'un(e) porte/portail ancien(ne).

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure ci-dessous respecte les critères d'éligibilité établis dans la délibération n°39 du Conseil Municipal du 28 mars 2022 validant le nouveau règlement d'intervention de l'opération façade et dans l'avenant n°1 à la Convention d'OPAH RU :

→ Dossier n°F9 OPR 2023 :

- localisation de l'immeuble dans le périmètre de l'opération,
- document d'urbanisme validé avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France : respect des prescriptions,
- type de travaux subventionnable : Remplacement d'une porte de la reconstruction

Ce dossier peut ainsi prétendre à une aide de 962,40 € soit 30 % du montant HT des travaux établi à 3208 € HT.

La DAACT, ainsi que les factures ont été réceptionnées.

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020

Vu la délibération n°39 du Conseil Municipal du 28 mars 2022 approuvant la modification des modalités d'application du dispositif opération façade

Vu la signature de avenants aux Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 6 septembre 2023

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » et l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/39 du 8 avril 2024 à 18h45



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées
- De préciser que la dépense d'un montant total de 962,40 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/39 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/39 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/39 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

40. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accèsion à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Ces deux nouvelles OPAH reprennent notamment après l'ajustement de certains critères le précédent dispositif d'aide à l'accèsion à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans) ; une des actions de l'ancien Programme Local de L'habitat.

De même, ces deux OPAH permettent également la mise en place d'une nouvelle action : l'aide à la transformation d'usage. L'objectif est d'accompagner les propriétaires occupants désireux de créer leur résidence principale dans des immeubles/bâtis dont la vocation est actuellement autre.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Pour chaque OPAH, un objectif quantitatif de 20 logements pour l'aide à l'accèsion d'un logement ancien et de 5 logements pour l'aide à la transformation d'usage a été fixé.

L'aide à l'accèsion pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien s'élève ainsi à 4000 € pour les ménages sans enfant et à 5000 € pour les ménages avec enfant(s), sous conditions. Concernant l'aide à la transformation d'usage, celle-ci s'élève à 1500 €, sous conditions.

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans

l'annexe 1 des Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération

à savoir :

014-200060176-2024/04/16_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

localisation du bien en zone U ou Ah du PLU de Vire Normandie.

Délibération n°2024/04/08/40 du 8 avril 2024 à 18h45

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique pour les logements anciens : améliorer la performance énergétique d'au moins 25 % (bouquet de travaux)
- Critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ.
- Montant minimum de travaux établi à 15 000 € HT
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de la subvention

Ce dossier peut ainsi prétendre à une prime :

→ Madame D. (dossier n°A24 OPR 2023) :

- Acquisition d'un logement ancien de 120 m²
- Réception de l'attestation d'acquisition du bien
- Réalisation d'un bouquet de travaux : remplacement des menuiseries, isolation des murs, installation d'un système de chauffage et rénovation totale de l'installation électrique
- Réception des factures
- Prime de 4000 €

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans.

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020.

Vu la signature des avenants aux Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 6 septembre 2023.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » et l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 4000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/40 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/40 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/40 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

41. Projet installation Ombrières Photovoltaïques à Vaudry – Convention avec le SDEC

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1311-5 à L.1311-8 relative à l'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la proposition spontanée pour l'exploitation d'ombrières photovoltaïque déposée par SEE YOU SUN ;

Vu l'appel à projet publié le 29 février 2024 ;

CONSIDERANT la proposition spontanée de SEE YOU SUN, en lien étroit avec son partenaire SDEC ENERGIE, en date du 19 février 2024, de réaliser et exploiter des ombrières photovoltaïques sur le parking Vaudry par le biais d'une société de projet qu'ils créeront prochainement.

CONSIDERANT que ce projet présente plusieurs intérêts pour la commune :

- il permet de participer à la transition énergétique en produisant localement de l'énergie renouvelable,
- il permet d'apporter un ombrage et une protection contre les intempéries aux usagers du parking,
- il permet à la commune de bénéficier d'une électricité renouvelable à un coût maîtrisé dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.

CONSIDERANT que pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune pour l'exercice d'activités économiques, la commune a publié

un appel à candidature sur la période du 29 février au 29 mars 2024.

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONSIDERANT qu'aucune candidature n'a été déposée au terme de cette publicité.

Il est proposé de mettre à disposition le parking par convention dans les conditions suivantes :

- La société bénéficiaire utilisera le parking pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrières afin de produire et commercialiser de l'électricité, à l'exclusion de tout autre usage,
- La société bénéficiaire est responsable de l'exploitation et du fonctionnement de l'installation,
- La convention est conclue pour une durée de trente ans à compter de la mise en service de la centrale,
- La redevance annuelle d'occupation du domaine public versée par la société bénéficiaire à la commune s'élève à 1 €,
- A l'expiration de la convention, la commune aura le choix entre :
 - o Soit récupérer l'ensemble de l'installation,
 - o Soit demander à la société bénéficiaire de déposer la centrale et remettre en état le parking,
 - o Soit négocier avec la société bénéficiaire une prorogation de la convention faisant l'objet des présentes.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique du 14 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer une convention d'occupation temporaire pour le parking, ne pouvant excéder 30 ans, avec la société de projet créée par See You Sun et son partenaire le SDEC Energie.
- De fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 1 €
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/41 du 8 avril 2024 à 18h45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

42. Installation d'infrastructure(s) de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Place du Château et Place de la Gare

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023,

Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire,

Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n° 2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC Energie en date 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier ; propose d'installer deux bornes de recharge sur le territoire de la commune de VIRE NORMANDIE en 2024,

Considérant que la commune de VIRE NORMANDIE, souhaite voir implanter deux bornes de recharge semi rapide pour véhicules électriques sur son territoire, sur les sites suivants :

- VIRE NORMANDIE Place du château ; voirie communale
- VIRE NORMANDIE Place de la gare ; voirie communale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/42 du 8 avril 2024 à 18h45

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Considérant que l'installation de la borne par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE).

Considérant que les frais de fonctionnement des deux bornes sont pris en charge par le SDEC Energie, qui perçoit également les recettes associées

Considérant que les deux bornes sont installées sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne.

Madame la Maire demande au vu des éléments précédents aux membres du conseil Municipal :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne.
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur VIRE NORMANDIE Place du château et de celle place de la Gare

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique du 14 mars 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne.
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur VIRE NORMANDIE Place du château et de celle place de la Gare.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/42 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/42 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/42 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

ASSOCIATIONS

43. Attributions des subventions aux associations

Marie-Noëlle BALLÉ ou chaque maire délégué(e) donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations diverses et variées existant sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables pour la commune déléguée de vire.

Selon les avis des comités consultatifs, des commissions Education, action sociale et solidarité, culture, sport et vie associative, vous trouverez ci-joint le tableau des subventions 2024 pour les associations locales.

Il est possible de conclure une convention, elle est obligatoire lorsque la subvention dépasse 23 000 €.

Vous les trouverez ci-dessous.

Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
VIRE NORMANDIE			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
ADPCR défense et promotion du chemin de fer	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
USEP Union sportive de l'Enseignement du 1er degré	4000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Mission locale pour CLLAJ	9000	L. BAZIN	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
USMVire Natation créneaux aquavire	75000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
les bélougas plongée créneaux aquavire	55000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
les virevoltés spectacles communes historiques	15000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Entraid'addict (ex alcool assistance croix d'or)	600		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
A.P.A.E.I. du Bocage Virois et de la Suisse Normande	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Prévention routière	300		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Restos du Cœur	2200	M. A. CORDIER	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Secours catholique	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
association de généalogie du bocage Virois AGBV	300	M. DUVAUX	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Le bocage perché	1500	A. ROSSI	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Noel pour tous	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
croix rouge	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
croix rouge projet maraude	2000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
COS Vire Normandie	13000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
COULONCES			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
Société de Chasse intercommunale de Saint Martin de Tvde, St Manvieu, Coulonces, Campagnolles	300		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association sportive COULONCES CAMPAGNOLLES « ASCC »	1300		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
ARIEL Coulonces Campagnolles (APE)	600		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Club de l'Amitié de Coulonces	450		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité des fêtes et de loisirs de Coulonces	1200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Amicale des anciens combattants de Coulonces	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
MAISONCELLES LA JOURDAN			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
Association des Parents d'Élèves	150		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association pour la Valorisation du Patrimoine	300		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité des Fêtes	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Coopérative Scolaire	150		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
club de foot Vaudry/Truttemer	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
ROULLOURS			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
Anciens Combattants de ROULLOURS	240		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Club des Aînés de ROULLOURS	240	N. DESMOTTES	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité des Fêtes de ROULLOURS	240	S. LABROUSSE	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Société de Chasse de ROULLOURS	240		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Les Amis du Moulin de Louis	240	N. DESMOTTES	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
AS VIRE NORMANDIE POKER	240		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
APAEI de Vire (ESAT)	240		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Société d'Agriculture de VIRE	100	F. CHÉNEL	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Prévention Routière	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Noël pour tous	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Patrimoine Culturel	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
AFM Téléthon	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Fondation du Patrimoine	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
CAUE	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
ASVT	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
Activités périscolaires Elémentaire	1275		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Activités périscolaires Maternelle	525		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
APE	350		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Coopérative Elémentaire	850		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Coopérative Maternelle	350		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Club de l'Amitié	560		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Les Doigts d'Or	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Société de Chasse "Amicale 77"	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
société de chasse communale de St Germain de tvde	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
comité des fêtes except course cycliste avril	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
TRUTTEMER LE GRAND			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
Asso sportive Vaudry truttemer	1600		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association des parents d'élèves du RPI Jacques Prévert	600		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Amicale des anciens combattants	100	P. MARTIN	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Club de l'amitié des deux Truttemer	300		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
asso entraide et solidarité aux leucémiques	200	N. LETELLIER	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association de Tir	1100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
coopérative scolaire	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
TRUTTEMER LE PETIT			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
Association pour la valorisation du patrimoine de Truttemer le Petit	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
VAUDRY			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
Club de l'Amitié de Vaudry	400	M.A. CORDIER	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association Gymnastique Détente	350		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	140	D. RENAULT C. GOETHALS M.A. CORDIER	Votants : 37 dont 08 pouvoirs Vote pour : 37 dont 08 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association de football Vaudry Truttemer	3000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
APE du RPI Vaudry-Roullours	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Kick n'Clap	150		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Coopérative Scolaire Noël	500	F. LAURENT	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Tadasana	150		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
cœur de IV motards	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Aéroboboxe de Vaudry	250		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
VIRE			
NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION COMMUNES DELEGUEES / COMMISSIONS		
<u>1 - vie associative</u>			
Amicale des Anciens de la Police Viroise	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
non à la fermeture du collège du val de vire	1500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
animation emploi calvados (ae 14)	4000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association Loisirs Bocage Virois	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
interclubs de Vire Bielles de mai	2000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Club des Amis du 3ème âge – Vire	3000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Club du 3ème âge de Saint-Martin-de-Tallevende	800		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/ SANTA-FE	1100	M.N. BALLÉ	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/BAUNATAL	1100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/BAUNATAL exceptionnelle	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/SACELE	1100	D. RENAULT	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/SACELE except	572	D. RENAULT	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
comité d'animation du quartier de la gare	4500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
CREAN - Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands	1700		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Groupe Ornithologique Normand	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Les Vieux Volants Virois	400		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
meeple normand	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Société de Chasse intercommunale de Saint Martin de Tvde, St Manvieu, Coulonces, Campagnolles	300		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
comité de coordination des associations patriotiques de Vire Normandie	700	P. MARTIN	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
bocage ensemble et solidaire	400		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
comité des fêtes de St Martin de Tvde	2000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
la gaulle viroise	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
foire à l'andouille et produits du terroir	10000	M. DUVAUX	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
2 – Enseignement et Formation			
Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Vire	6000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
BPAC bibliothèque pédagogique art et culture	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
3 – Culture			Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Amicale des bretons Kevrenn an daou loupard	900		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
groupement philatélique virois	330		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
La Loure (musiques et traditions orales de Normandie)	5000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
La Loure concert à la halle	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
les musicales du bocage	800		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Les Virevoltés festival	60000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Les Virevoltés ■ gestion de spectacles	10000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception à l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Orchestre d'Harmonie sub fonct	10000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Université Inter Age de Basse Normandie	700	M. DUVAUX S. COUASNON	Votants : 38 dont 09 pouvoirs Vote pour : 38 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
TRAC	400	D. RENAULT	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Cerise boutique création	500	L. BAZIN	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
le mois de la photo en Bocage Normand (exposition)	3500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
association 2 temps	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Les Amis du Vynil	100		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
les Arts Virois exceptionnelle 70 ans	1000	L. MAINCENT	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Pro Arte	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
4 – Sports et Jeunesse			
Union sportive Municipale Viroise	129870		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Union sportive Municipale Viroise aide comptabilité	11000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois	120000	P. MARTIN	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois aide comptabilité	5000	P. MARTIN	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
BICROSS BMX	10814		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Vélo club du bocage	10608	J. COURTEILLE	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Vélo club du bocage EXCEPT gd prix des jumelages	5000	J. COURTEILLE	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Nouvelle Société de Tir de Vire	5179		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
EAGLES bowling	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
ELAN GYM	20747		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Rugby Club du Bocage Virois	16120		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
les Bélougas Club subaquatique	5467		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
GOLF de Vire la Dathée	11196		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
GOLF de Vire la Dathée except coupe ville de vire	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Vir'king raid	1000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Gym Volontaire (GPSF)	1200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Vir'tige	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
asso sportive St Jean Eudes	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
5 – Interventions sociales santé et logement			
Association Viroise pour l'aide aux réfugiés	850		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
centre d'information des dts des femmes et des familles	2200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
2evie 2e chance	1000	M.C. LEMARCHAND	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
L'étape violences intrafamiliales	3000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
L'étape étude expérimentation modes de garde exceptionnel	500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
ADVOCACY	1500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
association Jacques Cornu (OSYS)	2500		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
association pour l'aide aux victimes (ACJM)	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



Subventions 2024		Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
6- Action économique			
syndicat départemental éleveurs race prim'holstein	2000		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
société des courses aide aux travaux 2022 et 2023	31950	C. GOETHALS	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Vire-Avenir	41000	J.COURTEILLE	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Vire-Avenir exceptionnel participation loyer	3960	J. COURTEILLE	Votants : 39 dont 09 pouvoirs Vote pour : 39 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
circuits courts	200		Votants : 40 dont 09 pouvoirs Vote pour : 40 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/43 du 8 avril 2024 à 18h45



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18H45

ASSOCIATIONS

44. Attributions de subventions aux associations - Signature d'une convention avec :

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

a) l'USMV

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 215 870 € attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'Union Sportive Municipale Viroise.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	09
Vote Pour	40	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

b) l'AFV

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 125 000 € attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'Association du Football Virois.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/44 du 8 avril 2024 à 18H45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Monsieur MARTIN ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	09
Vote Pour	39	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

c) Les Bélougas Club subaquatique

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 60 467 € attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association Les Bélougas.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	09
Vote Pour	40	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

d) Les Virevoltés

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 85 000 € attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association Les Virevoltés.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	09
Vote Pour	40	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/44 du 8 avril 2024 à 18H45



e) Société des Courses

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 31 950 € attribuée au titre de l'exercice 2024 à Société des Courses.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Monsieur GOETHALS ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	09
Vote Pour	39	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

f) Association Vire Avenir

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 44 960 € attribuée au titre de l'exercice 2024 à Vire Avenir.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Monsieur COURTEILLE ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	09
Vote Pour	39	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-44-DE Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/44 du 8 avril 2024 à 18H45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/44 du 8 avril 2024 à 18H45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/44 du 8 avril 2024 à 18H45



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRE :

La commune de Vire Normandie, représentée par Madame Nicole DESMOTTES agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2024, d'une part,

ET :

L'Association du Football Virois (A.F.V.), représentée par Monsieur Christophe LECUYER agissant en qualité de Président de cette association d'autre part.

PREAMBULE :

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par la personne publique précise :

- Dans son article 1 : l'obligation de conclure une convention s'applique aux associations dont la subvention annuelle dépasse la somme de 23 000 euros.
- Dans son article 2 : l'obligation de déposer à la préfecture du département le budget, les comptes, les conventions, et les comptes rendus financiers des subventions reçues.

La circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations précise dans son chapitre 3 : le contrôle de l'emploi de la subvention.

Il y est fait état :

- D'un délai de transmission des documents comptables au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée
- De l'obligation d'approuver les comptes et le rapport d'activité
- De reverser au Trésor public toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet.

L'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations indique :

- Dans son article 2 : l'obligation d'établir des comptes annuels conformément au plan comptable général et devant être présentés par la personne morale.
- Dans son article 3 les préconisations suivantes :
 - L'objet social de l'association correspond à l'objet défini dans ses statuts
 - Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social.

En application de ces textes il est convenu entre les parties :

Article 1^{er} : La commune de Vire Normandie, lors de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024, a décidé d'attribuer une subvention à l'A.F.V. d'un montant de 125 000,00 euros (crédits inscrits au BP 2024) répartis comme suit :

Fonctionnement	120 000,00 €
Aide-comptabilité	5 000,00 €

Article 2 : L'octroi de subvention répond à une utilité publique. La collectivité reconnaît que l'association a un rôle à jouer dans le cadre de l'animation sportive locale et notamment sur 3 points :

- **Aspect éducatif :**
Organisation de l'école de football : apprentissage de la vie en collectivité, respect des règles, des partenaires et adversaires et apprentissage des fondamentaux du football.
Classe à horaire aménagé : encadrement de collégiens et lycéens.
- **Aspect compétitif :**
Faire évoluer au plus haut niveau régional les équipes 1 de chaque catégorie évoluant à 11.

La subvention de fonctionnement correspond à ces 2 aspects.

- **Aspect social :**
Participer à des actions promotionnelles pour tous (licenciés et non licenciés) organisées par le service des sports (ou en organiser).

Article 3 : Le versement de la subvention sera effectué en deux fois. La première partie soit 30 000,00 € dès le vote par le conseil municipal du Budget Primitif et le solde au cours du mois d'Août de la même année.

Des avances pourront être consenties suite à demande écrite de l'association dans le cadre de la réglementation concernant l'attribution de subventions aux associations et des possibilités financières de la collectivité.

L'A.F.V. avec ces fonds, est chargée de régler les dépenses relatives à son fonctionnement et aux charges de personnel.

Article 4 : Un groupe de travail composé de membres du bureau de l'association et de représentants de la collectivité (élus et fonctionnaires) sera chargé, au cours de réunions régulières (3 par an), d'étudier la bonne utilisation de la subvention et d'appréhender les besoins réels de l'association pour son fonctionnement.

Article 5 : Les équipements sportifs de la commune de Vire Normandie (terrains, gymnases...) nécessaires au bon fonctionnement du club, seront mis gracieusement à la disposition de l'association. Toute demande devra faire l'objet d'un écrit transmis à la collectivité et obtenir un accord écrit du service des sports pour validation de l'utilisation. La commune de Vire Normandie, propriétaire des installations sportives, peut, selon les opportunités (manifestation...) ou pour des raisons de sécurité, affecter les équipements sportifs traditionnellement utilisés par l'A.F.V., à une autre structure ou à en suspendre l'utilisation, après consultation avec les utilisateurs habituels.

Article 6 : La présente convention est souscrite pour l'année civile 2024.

Fait à Vire le

Le Président de L'A. F. V

Maire de Vire Normandie

Christophe LECUYER

Nicole DESMOTTES

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRE :

La commune de Vire Normandie, représentée par Madame Nicole DESMOTTES agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2024, d'une part,

ET :

Les Bélougas club subaquatique, représentée par Monsieur Daniel RIZI agissant en qualité de Président de cette association d'autre part.

PREAMBULE :

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par la personne publique précise :

- Dans son article 1 : l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.
- Dans son article 2 : l'obligation de déposer à la préfecture du département le budget, les comptes, les conventions, et les comptes rendus financiers des subventions reçues.

La circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations précise dans son chapitre 3 : le contrôle de l'emploi de la subvention.

Il y est fait état :

- D'un délai de transmission des documents comptables au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée
- De l'obligation d'approuver les comptes et le rapport d'activité
- De reverser au Trésor public toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet.

L'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations indique :

- Dans son article 2 : l'obligation d'établir des comptes annuels conformément au plan comptable général et devant être présentés par la personne morale.
- Dans son article 3 les préconisations suivantes :
 - L'objet social de l'association correspond à l'objet défini dans ses statuts
 - Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social

En application de ces textes il est convenu entre les parties :

Article 1^{er} : La commune de Vire Normandie, lors de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024, a décidé d'attribuer une subvention aux Bélougas d'un montant de 60 467,00 euros (crédits inscrits au BP 2024) répartis comme suit :

Fonctionnement	5 467,00 €
Mise à disposition de lignes d'eau au centre aquatique (Selon détail de l'utilisation fournit par le concessionnaire d'Aquavire)	55 000,00 €

Article 2 : En contrepartie de cette aide financière apportée par la collectivité, l'association s'engage à mettre en œuvre la politique sportive, éducative et sociale de la ville de Vire Normandie.

Article 3 : Le versement de la subvention sera effectué en deux fois. La moitié dès le vote par le conseil municipal du Budget Primitif, la deuxième partie en fonction des éléments fournis par le concessionnaire du centre aquatique sur l'utilisation des lignes d'eau.

Des avances pourront être consenties suite à demande écrite de l'association dans le cadre de la réglementation concernant l'attribution de subventions aux associations et des possibilités financières de la collectivité.

L'association avec ces fonds, est chargée de régler les dépenses relatives à son fonctionnement et aux charges de personnel.

Article 4 : Une commission, composée de membres du bureau de l'association et de représentants de la collectivité, sera chargée d'étudier les budgets prévisionnels et d'évaluer la bonne utilisation de la subvention.

Article 5 : Les équipements sportifs de la commune de Vire Normandie (terrains, gymnases...) nécessaires au bon fonctionnement du club, seront mis gracieusement à la disposition de l'association. Toute demande devra faire l'objet d'un écrit transmis à la collectivité et obtenir un accord écrit du service des sports pour validation de l'utilisation. La commune de Vire Normandie, propriétaire des installations sportives, peut, selon les opportunités (manifestation...) ou pour des raisons de sécurité, affecter les équipements sportifs traditionnellement utilisés par l'association à une autre structure ou à en suspendre l'utilisation, après consultation avec les utilisateurs habituels.

Article 6 : La présente convention est souscrite pour l'année civile 2024.

Fait à Vire le

Le président des Bélougas

Maire de Vire Normandie

Daniel RIZI

Nicole DESMOTTES

CONVENTION
Entre la Commune de Vire Normandie
et la Société des Courses

Entre

La Commune de Vire Normandie, représentée par Madame Nicole DESMOTTES, agissant en qualité de Maire de Vire Normandie, d'une part,

Et

La Société des Courses, domicilié à l'Hippodrome Robert AUVRAY à SAINT MARTIN DE TALLEVENDE, 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par son Président Guy JEAN,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement d'une subvention attribuée par la commune de Vire Normandie à la Société des Courses de VIRE NORMANDIE,

En effet, depuis la création de la communauté de communes de la Vire au Noireau le 1er Janvier 2017, EPCI à Fiscalité Propre, la recette non fiscale de la redevance sur les sociétés des courses, au titre des produits des paris hippiques, est versée à la communauté de communes.

Le montant moyen perçu s'élève à 31 950 € se décomposant comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - Aide aux travaux exceptionnelle 2024 | 31 950 € |
|--|----------|

La communauté de communes n'a pas de compétence relative à la filière équine. Afin de pouvoir contribuer aux investissements de l'hippodrome, le montant de la redevance indiqué ci-dessus a été intégré au calcul de l'Attribution Définitive 2017 versée par la communauté de communes de la Vire au Noireau à la commune Vire Normandie.

Article 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention versé à la Société des Courses pour l'année 2024 sera de **31 950 €**.

Article 3 – MODE DE VERSEMENT

La Commune de Vire Normandie effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire de ladite association.

Fait en 2 exemplaires
Vire Normandie, le

Signature et mention « lu et approuvé »

La Maire de Vire Normandie,

Le Président de la Société des Courses,

Nicole DESMOTTES

Guy JEAN

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRE :

La commune de Vire Normandie, représentée par Madame Nicole DESMOTTES agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2024, d'une part,

ET :

L'Union Sportive Municipale Viroise, représentée par Monsieur Laurent TOUPIN agissant en qualité de Président de cette association d'autre part.

PREAMBULE :

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par la personne publique précise :

- Dans son article 1 : l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.
- Dans son article 2 : l'obligation de déposer à la préfecture du département le budget, les comptes, les conventions, et les comptes rendus financiers des subventions reçues.

La circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations précise dans son chapitre 3 : le contrôle de l'emploi de la subvention.

Il y est fait état :

- D'un délai de transmission des documents comptables au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée
- De l'obligation d'approuver les comptes et le rapport d'activité
- De reverser au Trésor public toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet.

L'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations indique :

- Dans son article 2 : l'obligation d'établir des comptes annuels conformément au plan comptable général et devant être présentés par la personne morale.
- Dans son article 3 les préconisations suivantes :
 - L'objet social de l'association correspond à l'objet défini dans ses statuts
 - Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social

En application de ces textes il est convenu entre les parties :

Article 1^{er} : La commune de Vire Normandie, lors de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024, a décidé d'attribuer une subvention à l'U.S.M.V. d'un montant de 215 870,00 euros (crédits inscrits au BP 2024) répartis comme suit :

Activités	129 870,00 €
Aide-comptabilité	11 000,00 €
Section Natation mise à disposition de lignes d'eau au centre aquatique (Selon détail de l'utilisation fournit par le concessionnaire d'Aquavire)	75 000,00 €

Article 2 : En contrepartie de cette aide financière apportée par la collectivité, l'association s'engage à mettre en œuvre la politique sportive, éducative et sociale de la commune de Vire Normandie.

Article 3 : Le versement de la subvention sera effectué en trois fois. Un tiers dès le vote par le conseil municipal du Budget Primitif, le deuxième fin mai et le solde au cours du mois d'Août de la même année.

Des avances pourront être consenties suite à demande écrite de l'association dans le cadre de la réglementation concernant l'attribution de subventions aux associations et des possibilités financières de la collectivité.

L'USMV avec ces fonds, est chargée de régler les dépenses relatives à son fonctionnement et aux charges de personnel.

Article 4 : Une commission, composée de membres du comité directeur de l'association et de représentants de la collectivité, sera chargée d'étudier les budgets prévisionnels de chaque section de l'U.S.M.V. et d'évaluer la bonne utilisation de la subvention.

Article 5 : Les équipements sportifs de la commune de Vire Normandie (terrains, gymnases...) nécessaires au bon fonctionnement du club, seront mis gracieusement à la disposition de l'association. Toute demande devra faire l'objet d'un écrit transmis à la collectivité et obtenir un accord écrit du service des sports pour validation de l'utilisation. La commune de Vire Normandie, propriétaire des installations sportives, peut, selon les opportunités (manifestation...) ou pour des raisons de sécurité, affecter les équipements sportifs traditionnellement utilisés par l'U.S.M.V., à une autre structure ou à en suspendre l'utilisation, après consultation avec les utilisateurs habituels.

Article 6 : La présente convention est souscrite pour l'année civile 2024.

Fait à Vire le

Le président de L'U.S.M.V.

La Maire de Vire Normandie

Laurent TOUPIN

Nicole DESMOTTES



Convention
entre la Commune déléguée de VIRE
et l'Association « Vire Avenir »

La convention est passée entre :

La Commune déléguée de Vire, représentée par Madame Lyliane MAINCENT, agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération en date du 14 Février 2024, d'une part,

Et

L'Association « Vire Avenir », ayant son siège social 13 Place du Champ de Foire à Vire Normandie, représentée par Madame Laurence ANGER, agissant en qualité de Présidente de ladite association, d'autre part,

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention attribuée par la Commune déléguée de Vire à l'Association « Vire Avenir » pour l'année 2024.

Article 2 : Obligations de l'Association « Vire Avenir »

L'Association « Vire Avenir » a pour mission d'organiser diverses manifestations et animations en Centre-Ville, selon le budget arrêté.

Article 3 : Obligations de la Commune déléguée de Vire

La commune déléguée de Vire a pour obligation en contrepartie de verser la subvention 2024 d'un montant de 44 960 € se décomposant comme suit :

- fonctionnement	31 000 €
- exceptionnelle l'association)	3 960 € aide au loyer (sur justificatif de
- convention tripartite	10 000 € avec la CCI de Caen (chambre de commerce et d'industrie Caen Normandie)

Article 4 : Mode de versement

L'Association « Vire Avenir » s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée.

Sur présentation de ces derniers, la Commune déléguée de Vire effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire de ladite association.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention s'entend pour l'année civile 2024.

Fait en 2 exemplaires originaux.

Vire Normandie, le

Lyliane MAINCENT

Maire de Vire déléguée,

Laurence ANGER

Présidente de Vire Avenir

Convention
Entre la Commune de Vire Normandie et l'Association « Les Virevoltés »

La convention est passée entre :

La Commune Vire Normandie, représentée par Madame Nicole DESMOTTES agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération en date du 21 février 2024, d'une part,

Et

L'Association « Les Virevoltés », ayant son siège social à l'Hôtel de Ville de VIRE, représentée par Monsieur Michaël GROULT agissant en qualité de Président de ladite association, d'autre part,

Article 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention attribuée par la Commune de Vire Normandie à l'Association « Les Virevoltés » pour l'année 2024.

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION « LES VIREVOLTES »

L'Association « Les Virevoltés » a pour mission d'assurer :

- L'organisation du festival du 25 juin au 5 juillet 2024,
- Les soirées concerts à la Halle Michel Drucker,
- L'accueil et la mise en place de résidences artistiques au sein de la Halle Michel Drucker.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE VIRE NORMANDIE

La Commune de Vire Normandie a pour obligation en contrepartie de verser la subvention 2024 d'un montant de 85 000 € accordée par délibération en date du 8 avril 2024 et se décomposant comme suit :

Festival les Virevoltés	60 000 €
Spectacles dans les communes historiques	15 000 €
Gestion de spectacles et de résidences à La Halle	10 000 €

Article 4 : MODE DE VERSEMENT

L'Association « Les Virevoltés » s'engage à produire le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée.

Sur présentation de ces derniers, la Commune de Vire Normandie effectuera le virement de la subvention sur le compte bancaire de ladite association.

Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'entend pour l'année civile 2024

Fait en 2 exemplaires originaux.
Vire Normandie, le

Signatures et mention « lu et approuvé »

La Maire de Vire Normandie
Nicole DESMOTTES

Pour l'Association « Les Virevoltés »
Le Président,
Michaël GROULT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18H45

Commune déléguée de VAUDRY

45. Demande de subvention : projet foot 5 – abroge et remplace la délibération n° 34 du Conseil Municipal du 21/02/2024

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de VAUDRY souhaite aménager un terrain de football « Foot 5 » à proximité des installations sportives (terrains et vestiaires de football et courts de tennis).

L'estimation des travaux est d'environ 81 156.00 € HT soit 97 387.20 € TTC.

La somme de 150 000 € a été inscrite au budget primitif 2023.

La réalisation des travaux devrait débuter en mars 2024 pour une durée d'un mois.

Le plan de financement global de cette opération est le suivant :

Dépenses	€HT	Recettes	€HT	Taux (en %)
Foot 5	81 156.00	ANS	34 924.80	36.97%
		FFF	30 000.00	43.03%
		Autofinancement	16 231.20	20%
TOTAL	81 156.00	TOTAL		

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 11 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Considèrent la délibération n°40 du conseil municipal du 25/09/2023,

Considérant la délibération n°34 du conseil municipal du 21/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Délibération n°2024/04/08/45 du 8 avril 2024 à 18H45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents organismes au titre du Plan « 5000 terrains de sports ».
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	09
Vote Pour	40	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/45 du 8 avril 2024 à 18H45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 15

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240411_45 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/45 du 8 avril 2024 à 18H45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240411-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/45 du 8 avril 2024 à 18H45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Commune déléguée de VAUDRY

46. Effacement des réseaux « RUE JULES HALLAIS » – Etude préliminaire

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire Délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire à **48 036,86 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **20 973,52 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **DE SOLLICITER** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **DE SOUHAITER** le début des travaux pour la période suivante : 2^{ème} semestre 2024 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification.
- **DE PRENDRE** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **DE S'ENGAGER** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DE DÉCIDER** du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,
- **DE S'ENGAGER** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **DE PRENDRE** note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-46bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Délibération n°2024/04/08/46 du 8 avril 2024 à 18h45



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- **DE S'ENGAGER** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 200,92 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire Délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **DE PRENDRE** bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	09
Vote Pour	42	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-46bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/46 du 8 avril 2024 à 18h45



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		LETELLIER Nadine
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
014-200060176-20240419_4605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/46 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240419-46bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/46 du 8 avril 2024 à 18h45

